Le Congrès
des pouvoirs locaux et régionaux

The Congress
Le Congrès

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

COMPTE RENDU DES DÉBATS

25e Session (29-31 octobre 2013)

Le Congrès
des pouvoirs locaux et régionaux

COMPTE RENDU DES DÉBATS

25e Session (29-31 octobre 2013)

Page

Première séance du Congrès
Mardi 29 octobre 2013 5

Séance de la Chambre des régions
Mercredi 30 octobre 2013 43

Séance de la Chambre des pouvoirs locaux
Mercredi 30 octobre 2013 63

Deuxième séance du Congrès
Mercredi 30 octobre 2013 83

Troisième séance du Congrès
Jeudi 31 octobre 2013 113

PREMIÈRE SÉANCE DU CONGRÈS

Mardi 29 octobre 2013 à 11 h

SOMMAIRE

Page

1. Ouverture de la vingt-cinquième Session par le Président du Congrès 7
2. Vérification des pouvoirs des nouveaux membres 8
3. Adoption du projet d'ordre du jour de la session 8
4. Adoption du projet de procès-verbal de la dernière séance de la vingt-quatrième Session (21 mars 2013) 9
5. Adoption de la composition des commissions du Congrès 9
6. Communication du Président du Congrès 9
7. Présidence de l'Arménie du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (mai 2013 - novembre 2013) 11
8. Allocution de Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe 16
9. Cérémonie de remise par Saint-Marin de l'instrument de ratification de la Charte européenne de l'autonomie locale 21
10. Réponses des collectivités locales et régionales à la crise économique 22
11. Moins de bureaucratie, bonne gouvernance, participation accrue « vote 16 » 31
12. Démocratie locale et régionale en Hongrie 35
13. Remise de la médaille du Congrès à un membre honoraire 40
14. Fin de la séance 42

1. OUVERTURE DE LA VINGT-CINQUIEME SESSION DU CONGRES PAR LE PRESIDENT DU CONGRES

La séance est ouverte à 11 h 07 sous la présidence de Herwig van Staa (Autriche, R, PPE/CCE).

M. le PRESIDENT (interprétation) déclare ouverte la vingt-cinquième Session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, conformément à l'article 17.1 du règlement intérieur du Congrès. Il souhaite la bienvenue aux membres du Congrès et aux membres honoraires, M. Hofmann et M. Saltykov, qui ont été membres du Bureau du Congrès pendant de longues années.

L'Assemblée écoute, debout, l'hymne européen.

M. le PRESIDENT (interprétation) a le regret d'annoncer le décès d'un membre du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, survenu depuis la dernière session. M. Uno Aldegren, appartenant à la délégation suédoise, est en effet décédé le 16 septembre dernier.

L'Assemblée observe une minute de silence.

M. le PRESIDENT (interprétation) rappelle que le thème choisi pour les sessions de l'année 2013 est : « L'Europe en crise − les défis de la démocratie locale et régionale ». Lors de la session du mois de mars, des premières discussions ont eu lieu sur les solutions à apporter face à cette crise économique et à la crise de confiance dans le processus démocratique et le personnel politique. Cette session d'octobre, de nouveau, se concentrera sur les réponses des collectivités locales et régionales face aux défis que cette crise représente pour la cohésion sociale. Divers autres sujets seront également abordés : la lutte contre l'extrémisme, l'entreprenariat des migrants dans les villes d'Europe, l'accès des migrants au marché du travail, la régionalisation et la déconcentration du pouvoir dans un contexte de crise économique, les régions et territoires à statut spécial en Europe, les perspectives pour une coopération transfrontalière efficace.

Le Congrès célèbrera par ailleurs la ratification de la Charte européenne de l'autonomie locale par l'ensemble des Etats membres du Conseil de l'Europe. En effet, après la ratification par Saint-Marin, cette charte s'applique désormais dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. Il s'agit vraiment d'un moment historique.

Lors de cette session, des rapports de suivi concernant l'Irlande, la Hongrie, l'Ukraine, l'Albanie et le Danemark seront examinés, ainsi qu'un rapport sur l'élection des membres de l'Assemblée de la ville d'Erevan, et un autre sur les élections locales dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

La quatrième remise du prix Dosta ! donnera lieu à une cérémonie au cours de laquelle ce prix sera décerné à trois municipalités dont les initiatives innovantes permettent de garantir la diversité au sein de leur communauté avec la participation active des Roms.

Le Congrès, parmi ses invités de marque, accueillera Armen Gevorgyan, Vice-premier Ministre et Ministre de l'administration territoriale de l'Arménie. L'Arménie assure en ce moment la présidence du Comité des Ministres. Le Congrès accueillera également Liviu Nicolae Dragnea, Vice-premier Ministre et Ministre du développement régional et de l'administration publique de Roumanie, Jose Herrera, Secrétaire parlementaire chargé de la culture et des collectivités locales de Malte, Giancarlo Venturini, Ministre pour les affaires intérieures, la fonction publique, la justice et les relations avec les collectivités locales de Saint-Marin, Yiorgos Kaminis, Maire d'Athènes, Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe ainsi que Jean-Claude Mignon, le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Le programme social sera également particulièrement fourni, avec plusieurs expositions et réceptions offertes par l'Andorre, l'Arménie, Monaco, la Roumanie, la Fédération de Russie, Saint-Marin et l'Ukraine.

Le Secrétariat du Congrès a eu le plaisir d'accueillir de nombreux membres lors d'un séminaire destiné aux membres des délégations nationales afin de les familiariser davantage avec le fonctionnement du Congrès.

Un ensemble de documents a été édité par le Pacte des villes et des régions contre la violence sexuelle envers les enfants. Cette documentation sera diffusée le plus largement possible afin de donner le maximum de visibilité à ce Pacte et d'encourager les collectivités à le mettre en œuvre.

Le Président signale par ailleurs que le Congrès dispose à présent d'une application pour smartphones qui permet de suivre l'actualité des sessions, d'accéder à tous les documents et de contacter les membres du Congrès.

Le Président rappelle ensuite les règles relatives au boîtier électronique utilisé pour le vote et aux remboursements de frais.

2. VERIFICATION DES POUVOIRS DES NOUVEAUX MEMBRES

[CG(25)2] (RES)

M. le PRESIDENT (interprétation) indique que le Bureau du Congrès, au cours de sa réunion du lundi 28 octobre 2013, a examiné les pouvoirs des nouveaux membres. Après un débat, le projet de résolution préparé par le Bureau sera soumis au vote. Le Président invite tout d'abord les rapporteurs à prendre la parole.

Ludmila SFIRLOAGA (Roumanie, R, SOC), rapporteure, (interprétation) rappelle que le Congrès, avant de commencer la session, doit adopter le projet de résolution sur la vérification des pouvoirs des nouveaux membres. Conformément à l'article 3.3 du règlement intérieur, les membres des délégations nationales sont nommés jusqu'à la prochaine session de renouvellement du Congrès, sauf perte de leur mandat local ou décès. L'ensemble de la délégation de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » a été renouvelée suite à des élections locales. La composition de la délégation de Serbie a été communiquée trop tardivement pour être approuvée et ne pourra être examinée que lors de la prochaine réunion du Bureau au mois de novembre. Ludmila Sfirloaga demande par ailleurs aux secrétaires des délégations nationales de bien vouloir transmettre au Bureau les noms des personnes ayant perdu leur mandat suite à des élections locales ou régionales. Elle rappelle enfin que les membres du Congrès doivent signer la déclaration d'intention.

Anders KNAPE (Suède, L, PPE/CCE), rapporteur, (interprétation) ne souhaite pas apporter d'éléments complémentaires à cette présentation.

M. le PRESIDENT (interprétation) constate qu'aucun orateur ne demande à prendre la parole.

M. le PRESIDENT (interprétation) remercie les rapporteurs pour leur travail. Aucun amendement au projet de résolution n'ayant été déposé, il propose aux membres du Congrès de voter sur ce texte. La majorité simple est requise pour son adoption.

Le projet de résolution relatif aux pouvoirs des nouveaux membres est adopté.

3. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION

[CG(25)OJ1PROV]

M. le PRESIDENT (interprétation) déclare qu'il convient à présent d'adopter le projet d'ordre du jour des sessions du Congrès et des Chambres. Pour ces dernières, qui gèrent leur propre ordre du jour, il ne s'agit que de décider de l'horaire des réunions et non de leur contenu. Le Président demande si les membres du Congrès souhaitent présenter des objections aux propositions formulées dans le bulletin numéro 1.

Le Président ne constate aucune opposition.

Le projet d'ordre du jour est adopté.

4. ADOPTION DU PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE DE LA VINGT-QUATRIEME SESSION (21 MARS 2013)

[CG(24)PV3]

M. le PRÉSIDENT (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) annonce que l'ordre du jour prévoit l'adoption par le Congrès du projet de procès-verbal de la dernière séance de la 24e Session. Ce document est disponible à l'antenne de documents. Le Président s'enquiert d'éventuelles oppositions.

Le Président ne constate aucune opposition.

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2013 de la 24e Session est adopté.

5. ADOPTION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONGRES

[CG(25)3]

M. le PRESIDENT (interprétation) invite les membres du Congrès à se prononcer sur la composition des commissions, telle qu'elle figure dans le Document [CG(25)3].

Le Président ne constate aucune opposition.

La proposition de composition des commissions est adoptée.

6. COMMUNICATION DU PRESIDENT DU CONGRES

M. le PRESIDENT (interprétation) rappelle que cette session s'inscrit à mi-parcours de son mandat actuel, puisque le Congrès a été renouvelé il y a un an. Cela fait donc un an que les membres du Congrès ont manifesté leur confiance envers le Président, les Présidents des Chambres, les membres du Bureau et les Présidents des commissions pour diriger les travaux de cette assemblée.

Cette vingt-cinquième Session est également un jalon dans la vie du Congrès, puisqu'elle coïncide avec le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte européenne de l'autonomie locale. En 2014, le Congrès fêtera par ailleurs son vingtième anniversaire.

Le Président estime que l'année qui s'est écoulée a marqué une progression pour le Congrès. Celui-ci s'est orienté vers une approche plus ciblée, à la fois sur le plan politique et sur le plan pratique, ce qui l'a amené à exercer des actions concrètes sur le terrain. L'action du Congrès devient moins théorique et plus professionnelle afin de répondre aux défis constatés lors des activités de monitoring, lors des observations des élections ou lors des activités thématiques.

La Charte européenne de l'autonomie locale, entrée en vigueur il y a maintenant 25 ans, a été ratifiée par Saint-Marin la semaine passée, cette ratification suivant celle de Monaco qui avait eu lieu en janvier dernier. Tous les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe sont désormais parties prenantes de cette convention essentielle pour la démocratie locale. Au cours de cette session, une cérémonie spéciale sera organisée pour célébrer cet événement. De plus, les pays qui ont déjà ratifié la Charte continuent à revoir progressivement leur engagement afin d'accepter des dispositions sur lesquelles ils avaient émis des réserves lors de leur ratification. Ainsi, l'objectif consistant à obtenir une application de toutes les dispositions de la Charte sur l'ensemble du territoire couvert par le Conseil de l'Europe se rapproche progressivement. Il se crée un espace juridique commun de normes identiques relatives à la démocratie locale en Europe.

Sur cette base juridique, les activités du Congrès ont été réorientées suivant trois axes. Tout d'abord, le Congrès poursuit ses travaux pour améliorer l'efficacité de ses activités de monitoring et d'observation des élections. Le Congrès a également développé un dialogue post-monitoring et post-observation des élections avec les gouvernements nationaux pour favoriser la mise en œuvre par ces Etats des différentes recommandations du Congrès. Enfin, le Congrès développe des activités de coopération reposant sur les résultats de ce dialogue et de ses observations, en mettant l'accent sur les priorités qui ont été fixées et en tenant compte du mandat des Etats membres du Conseil de l'Europe. Ces activités sont menées dans un esprit de synergie avec le secteur intergouvernemental du Conseil de l'Europe.

Le Président souligne que le Congrès, pour devenir plus efficace, doit s'employer à créer un « cercle vertueux » d'activités de coopération. Au mois de mars, le Congrès a adopté une résolution en vue de développer le dialogue post-monitoring avec les Etats membres et d'améliorer ainsi l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale. Actuellement, le dialogue se poursuit avec les autorités de Bosnie-Herzégovine, de Géorgie et du Portugal afin d'élaborer un plan de mise en œuvre des recommandations du Congrès. Au mois de mars, une réunion qui s'est tenue à Bakou a permis de travailler sur les recommandations adressées à l'Azerbaïdjan en collaboration avec les autorités de ce pays. Cet exercice pourra être reconduit pour renforcer l'efficacité des recommandations du Congrès.

Le Congrès a aussi poursuivi ses activités de coopération en vue de promouvoir le rôle des représentants locaux. Au cours de ces dernières années, le Congrès a ainsi apporté sa contribution spécifique à certains pays, dans le cadre du plan d'actions du Conseil de l'Europe. Il s'agit en particulier de l'Ukraine, de l'Arménie, de la Géorgie, de l'Azerbaïdjan et de la Moldova. Le Congrès a également lancé ses propres programmes de coopération en Albanie, en Arménie et en Ukraine. Le Président remercie à cette occasion le Danemark et la Suisse pour leur contribution volontaire à ces programmes.

Parmi les activités thématiques, il convient de citer les efforts menés pour améliorer la situation des Roms. Ces travaux ont conduit au lancement de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms au mois de mars 2013. 120 municipalités et entités régionales y participent. L'Alliance a en perspective une coopération étroite et concrète avec l'Union Européenne. A cette fin, un accord a été signé en septembre dernier par le Secrétaire général adjoint du Conseil de l'Europe et la Commission Européenne, en vue d'un projet conjoint ROMACT, qui est destiné à appuyer les travaux de l'Alliance. Ce programme représente un soutien significatif aux activités en faveur des Roms en Europe.

Le Congrès prend également une part active à la campagne du Conseil de l'Europe « Un sur Cinq ». Celle-ci offre un excellent exemple de coopération entre le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire et le Congrès. Au cours de l'année écoulée, a été lancé le Pacte des villes et des régions contre la violence sexuelle envers les enfants. Une plateforme en ligne destinée à présenter les bonnes pratiques locales et régionales a été mise en place. Le Président lance un appel aux auditeurs pour leur demander de signer ce Pacte et également de rejoindre l'Alliance pour l'inclusion des Roms. Ces deux activités illustrent l'action du Congrès en vue de faire respecter les droits de l'homme aux niveaux local et régional.

Par ailleurs, le Congrès continue à aligner ses priorités sur celles des autres institutions du Conseil de l'Europe, ce qui permet d'ajouter une dimension locale et régionale aux travaux de cette organisation. Le Congrès a élargi et approfondi son dialogue tant au sein du Conseil de l'Europe qu'avec des institutions extérieures et des Etats membres. Le Président a eu ainsi à deux reprises des échanges de vue avec le Comité des Ministres durant les douze derniers mois et le Congrès a participé activement aux activités lancées par les présidences successives du Comité des Ministres. La coopération avec l'Assemblée parlementaire se renforce également, ce qui se reflète en particulier dans la déclaration conjointe des présidents des deux assemblées. Cette déclaration doit être adoptée au cours de la présente session. Le dialogue à l'extérieur du Conseil de l'Europe se poursuit dans le cadre de rencontres avec des dirigeants politiques, de hauts fonctionnaires ou des présidents d'assemblées parlementaires d'Etats membres.

Cependant, toutes ces activités se déroulent dans un climat budgétaire détérioré. Le Congrès a été invité, comme les autres institutions du Conseil de l'Europe, à faire des sacrifices en raison des difficultés rencontrées sur le plan économique par les Etats membres. Le budget du Congrès a été réduit de façon tangible depuis 2010. La contribution du Congrès à l'effort général a même été plus importante, proportionnellement, que celle d'autres entités. L'impact de ces restrictions budgétaires se fait ressentir douloureusement. Ainsi, les missions de monitoring ont dû être réduites de 27 % cette année et les missions d'observation des élections doivent se limiter à trois par an, ce qui signifie que le Congrès a dû décliner un certain nombre d'invitations. Le Président souligne que toute réduction budgétaire supplémentaire menacerait l'activité même du Congrès et saperait sa capacité unique à faire progresser la démocratie locale et régionale en Europe. Le Bureau du Congrès a affirmé clairement cette position dans un document d'orientation présenté au Comité des Ministres et au

groupe de rapporteurs chargés des questions budgétaires. Andreas Kiefer, le Secrétaire général du Congrès, a présenté ce document devant les délégués des Ministres. Une réduction du budget du Congrès pour les années à venir est néanmoins en cours de discussion actuellement. Le Président précise qu'il reste engagé dans un dialogue constant avec le Comité des Ministres et avec le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe afin de défendre la nécessité pour le Congrès de disposer de ressources adéquates pour remplir sa mission ainsi que d'un secrétariat compétent qui travaille sous l'autorité politique de la présidence du Congrès.

En conclusion, le Président constate que jamais auparavant, l'importance de la démocratie locale et régionale n'a été à ce point reconnue. Cette situation offre au Congrès une opportunité historique pour engager des actions concrètes avec les gouvernements nationaux. Durant les douze derniers mois, le Congrès a su saisir cette opportunité. L'année qui vient de s'écouler a été couronnée de succès et a montré des résultats concrets. Le Congrès devient de plus en plus une institution qui suscite le respect et l'intérêt en tant que partenaire de coopération. Le Président appelle tous les auditeurs à unir leurs efforts afin que le Congrès continue de progresser dans cette voie.

Vittorio BROCCOLI (Saint-Marin, L, NI) (interprétation) souligne qu'à présent, les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe ont ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale. Depuis deux ans, Saint-Marin préparait cette ratification. Durant cette période, de nombreux efforts ont été réalisés par les autorités de Saint-Marin, par sa représentation permanente auprès du Conseil de l'Europe, par le groupe de travail et par le Secrétariat du Congrès, permettant la signature de ce texte au mois de mai et sa ratification la semaine dernière. Cette ratification ouvre la porte pour Saint-Marin à la réforme de la loi sur les autorités locales, approuvée un mois auparavant par le Parlement.

Vittorio Broccoli souligne que Saint-Marin est un petit pays où les collectivités locales disposent de moins de pouvoirs que dans d'autres Etats. Pourtant, les autorités locales ont une responsabilité importante. Elles interagissent avec les citoyens et organisent les actions nécessaires au bien-être social. La réforme reconnaît le rôle éminent des autorités locales, notamment en matière d'urbanisme et dans le domaine social où un partage des responsabilités avec le pouvoir central a lieu. La loi prévoit aussi une responsabilisation accrue en termes de gestion financière.

Vittorio Broccoli remercie tous ceux qui ont apporté leur soutien à la ratification de la Charte, et en particulier ses collègues de la délégation de Saint-Marin, la représentation permanente de Saint-Marin en France et notamment son ambassadeur à Paris, et le Président des autorités locales.

M. le PRESIDENT (interprétation) remercie la République de Saint-Marin pour avoir ratifié la Charte.

7. PRESIDENCE DE L'ARMENIE DU COMITE DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE (MAI 2013 - NOVEMBRE 2013)

[CG(25)15]

ALLOCUTION D'ARMEN GEVORGYAN, VICE-PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ARMENIE, AU NOM DE LA PRESIDENCE DE L'ARMENIE DU COMITE DES MINISTRES

M. le PRESIDENT (interprétation), au nom du Congrès, accueille Armen Gevorgyan, Vice-premier Ministre et Ministre de l'administration territoriale de l'Arménie. Il rappelle que celui-ci, ainsi que les autres membres du gouvernement arménien, a rencontré à différentes reprises les membres du Congrès au cours de réunions du Bureau ou à l'occasion de diverses conférences. Lors de ces échanges, le Président a apprécié l'engagement personnel d'Armen Gevorgyan pour promouvoir la démocratie locale et régionale et les pratiques de bonne gouvernance dans son pays. Le Congrès est très attaché au dialogue qu'il entretient avec l'Arménie. Il a d'ailleurs lancé un projet visant à renforcer la capacité de leadership des élus locaux dans ce pays. A travers la mission de suivi qui sera organisée, le Congrès veut contribuer au processus de réformes entrepris par les autorités arméniennes et à la préservation des acquis de la Charte européenne de l'autonomie locale. Le Président déclare qu'il est très satisfait des contacts qu'il a eus avec Armen Gevorgyan à cet égard.

Armen GEVORGYAN, Vice-premier Ministre et Ministre de l'Administration territoriale de l'Arménie, au nom de la présidence de l'Arménie du Comité des Ministres, (interprétation) salue les

membres de l'assemblée. Il exprime la satisfaction de l'Arménie au sujet de la coopération étroite qui s'est instaurée avec le Congrès et du soutien apporté par celui-ci dans les efforts visant à renforcer la démocratie locale.

Armen Gevorgyan souligne que le thème adopté pour cette session - « L'Europe en crise − les défis de la démocratie locale et régionale » - ne pouvait pas être plus pertinent. En effet, tous les Etats membres sont confrontés à des difficultés. Lorsqu'un Etat doit faire face à des défis économiques ou sociaux extrêmement graves, les collectivités locales doivent prendre des mesures pour assurer le bien-être des citoyens et le respect de leurs droits fondamentaux. Face à ces défis considérables, les représentants élus peuvent éprouver un certain découragement. C'est pourtant en cette période de crise qu'une bonne gouvernance est plus que jamais nécessaire.

La présidence arménienne du Comité des Ministres s'est fixé quatre objectifs :

- lutter contre le racisme et la xénophobie en Europe et promouvoir les valeurs européennes par le biais du dialogue interculturel ;
- renforcer les normes européennes en matière de droits de l'homme et assurer la primauté du droit ;
- développer des sociétés démocratiques ;
- renforcer le rôle du Conseil de l'Europe dans l'architecture européenne.

Le racisme, la xénophobie et l'intolérance constituent des violations de la dignité humaine. Les difficultés économiques alimentent ces tendances ainsi que les tensions sociales. Ces questions extrêmement graves doivent être traitées avec une grande détermination. Il est nécessaire d'en comprendre les causes pour mieux les combattre. L'éducation et la sensibilisation sont des outils importants en la matière. Une conférence à haut niveau consacrée à ces phénomènes s'est déroulée à Erevan les 21 et 22 octobre. Les 2 et 3 septembre, l'Arménie avait également accueilli l'édition 2013 de la Rencontre sur la dimension religieuse du dialogue interculturel. Jeter des ponts entre les cultures et les religions constitue pour l'Arménie un objectif essentiel, ce qui correspond tout à fait aux missions du Conseil de l'Europe. L'Arménie apporte un soutien actif au Mouvement de Lutte contre les Discours de Haine, lancé par le Conseil de l'Europe, y compris le projet « Les jeunes contre les discours de haine en ligne ». Armen Gevorgyan encourage les membres du Congrès à s'associer à cette initiative tout à fait pertinente.

Dans le cadre de la priorité donnée au renforcement de la primauté du droit, une conférence paneuropéenne s'est tenue à Erevan du 3 au 5 juillet 2013, sur le thème « Les normes européennes relatives à l'Etat de droit et l'ampleur du pouvoir discrétionnaire dans les Etats membres du Conseil de l'Europe ». Cette conférence a bénéficié de la participation de représentants de la Cour européenne des Droits de l'Homme, de la Commission de Venise, du Conseil de l'Europe, des cours constitutionnelles des Etats membres, ainsi que des représentants d'autres institutions. Elle a débouché sur l'adoption d'une résolution qui constituera un véritable outil pour les institutions compétentes dans les différents pays européens.

Une autre priorité pour l'Arménie est le développement de la démocratie locale. Cet objectif essentiel fait partie intégrante de l'agenda du Conseil de l'Europe. Dans ce cadre, la présidence arménienne a bénéficié de relations étroites avec le Congrès. L'Arménie a accueilli une réunion du Bureau à Erevan, ainsi que deux conférences : la première, en juin, sur la démocratie participative au niveau local et la seconde en octobre sur le thème « Rendre les métropoles plus conviviales : un défi pour les pouvoirs publics ».

La première conférence a permis de réfléchir aux moyens de se rapprocher des citoyens et de veiller à leur participation accrue aux processus décisionnels relatifs aux questions régionales et locales. Les travaux de cette conférence ont conduit à des recommandations qui ont été présentées au Congrès. Celles-ci sont importantes pour la diffusion des principes de démocratie participative énoncés à Utrecht. Elaborer des mécanismes permettant la participation de la population à l'administration locale paraît particulièrement important à l'heure des progrès technologiques qui mettent de nouveaux outils à la disposition de la société. Cela reste cependant un véritable défi.

La seconde conférence, qui a réuni les représentants des villes capitales des Etats membres du Conseil de l'Europe, a permis l'échange d'idées sur les capitales considérées comme moteurs socioéconomiques, comme moteurs de la solidarité, et comme modèles de participation civique. Un

certain nombre de défis se posent aux capitales : la protection environnementale, le développement urbain, l'efficacité des infrastructures, et la compatibilité entre le développement de la ville et l'intérêt public. Les représentants des capitales ont souligné la difficulté d'assurer un environnement confortable pour leurs citoyens malgré la densité extrême de ces zones. Parallèlement, la capitale représente une véritable vitrine pour un pays et c'est également un lieu de rencontres internationales. D'un certain point de vue, les métropoles peuvent constituer un problème mais elles peuvent aussi être un moteur d'espoir pour une vie urbaine durable et saine. Il ne faut pas oublier non plus que les métropoles créent de nouveaux emplois et sont des sources de revenus stables.

En dehors de ces deux événements, le rôle important des collectivités locales et régionales a été souligné régulièrement par le Comité des Ministres. Il en a été ainsi lors d'un débat thématique organisé par le Comité des Ministres en septembre dernier sur le rôle du Conseil de l'Europe dans la lutte contre la montée des extrémismes. Or la lutte contre l'extrémisme au niveau local et régional sera le sujet des débats du Congrès mercredi 30 octobre. Ce thème offre un excellent exemple des synergies existant entre les différentes institutions du Conseil de l'Europe. Cette synergie permet d'accélérer les progrès sur les questions qui doivent être traitées en urgence. Le débat au sein du Congrès viendra sans nul doute alimenter la réflexion du Comité des Ministres sur ce sujet.

Par ailleurs, du 27 au 29 novembre se tiendra le Forum mondial de la Démocratie à Strasbourg. Le thème retenu est : « Retisser la démocratie : connecter les institutions avec les citoyens à l'ère du numérique ». Armen Gevorgyan cite le programme de cette manifestation : « Le déclin de la participation démocratique est souvent interprété comme le symptôme d'une séparation entre les citoyens et les institutions. Les médias et réseaux sociaux permettent aux individus d'échanger, de planifier, d'agir et d'interagir avec les responsables politiques et les militants en-dehors des systèmes institutionnels. Le Conseil de l'Europe jouit d'une position unique pour réunir les élus et les dirigeants de la société civile afin de discuter de l'impact de ce changement technologique sur les structures et institutions établies. »

Armen Gevorgyan souligne ensuite que le soutien des différentes institutions du Conseil de l'Europe a joué un rôle essentiel pour le renforcement de l'autonomie locale en Arménie. Le plan d'actions 2012-2014 permettra de poursuivre cette coopération. Armen Gevorgyan se réjouit de constater que les ressources nécessaires pour la mise en œuvre de ces mesures ont été effectivement budgétées. Il saisit cette occasion pour remercier chaleureusement les membres de la délégation danoise pour leur aide. Le soutien technique et l'expertise apportés dans le cadre de ce programme permettront à l'Arménie de progresser sur des sujets tels que la réforme territoriale administrative, la décentralisation des ressources financières, l'élargissement des services publics et l'amélioration de leur qualité, l'amélioration de la participation de la population, etc.

L'objectif à long terme des autorités arméniennes est de renforcer la démocratie et de permettre aux collectivités de disposer des moyens nécessaires pour traiter les problèmes qui se posent au niveau local. Une visite d'une délégation du Congrès en Arménie est prévue du 26 au 29 novembre 2013 dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale. L'Arménie se réjouit de cette coopération avec le Congrès. Le rapport relatif à l'observation des élections municipales qui ont eu lieu à Erevan le 5 mai dernier fera l'objet d'un débat pendant cette session du Congrès. Les autorités arméniennes accordent une grande importance aux recommandations figurant dans ce rapport.

En conclusion, Armen Gevorgyan souligne que le Conseil de l'Europe est une institution unique. Sa raison d'être est de promouvoir et de protéger les droits de l'homme, la démocratie et la primauté du droit. Le Conseil de l'Europe dispose des instruments et de l'expertise nécessaires à cette mission, qui est essentielle en période de crise. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, le Comité des Ministres ainsi que les autres entités du Conseil de l'Europe ont pour devoir de relever les défis auxquels la société est confrontée et de veiller à ce que les valeurs fondamentales soient défendues. Ceci implique des efforts pour tous les niveaux de gouvernement, y compris les autorités locales et régionales. Le Comité des Ministres se félicite des efforts constants déployés par le Congrès et demeure convaincu que les efforts conjoints des uns et des autres porteront leurs fruits.

REPONSE ORALE AUX QUESTIONS ECRITES

M. le PRESIDENT (interprétation) remercie Monsieur Gevorgyan pour son intervention et ouvre le débat. Monsieur Gevorgyan répondra aux questions écrites qui ont été préalablement posées par les membres du Congrès, à condition que ceux-ci soient présents dans l'hémicycle pour présenter oralement leur question.

Amy KOOPMANSCHAP (Pays-Bas, L, SOC) (interprétation) constate que la présidence arménienne a placé au nombre de ses priorités la promotion de la démocratie locale et régionale. Le Congrès a pris part à plusieurs manifestations organisées dans ce cadre, situées pour la plupart à Erevan. Amy Koopmanschap demande à M. Armen Gevorgyan comment il évalue la contribution du Congrès à sa présidence et quelles suites il envisage de donner à ces différentes conférences, notamment à celle de juin 2013 qui traitait de la participation des citoyens.

Armen GEVORGYAN, Vice-premier Ministre et Ministre de l'Administration territoriale de l'Arménie, au nom de la présidence de l'Arménie du Comité des Ministres, (interprétation) déclare que la présidence arménienne a retenu la démocratie locale et régionale parmi ses priorités, comme les présidences précédentes. L'Arménie a organisé un grand nombre de manifestations et dans ce cadre, de multiples interactions avec les membres du Congrès ont eu lieu. Aujourd'hui, l'une des priorités de la présidence arménienne est de promouvoir les principes de la démocratie participative et d'inviter les pays membres à adopter la déclaration d'Utrecht. Armen Gevorgyan espère que les efforts conjoints du Congrès et de la présidence arménienne porteront leurs fruits. De nouveaux mécanismes doivent être élaborés pour promouvoir davantage la démocratie participative. Les autorités arméniennes ont déjà progressé dans cette direction. Au cours de la conférence, le Parlement arménien a adopté des amendements importants pour favoriser la démocratie participative.

Jos WIENEN (Pays-Bas, L, PPE/CCE) (interprétation) rappelle que l'élection des membres de l'Assemblée des Echevins a eu lieu au mois de mai à Erevan. Il demande à M. Armen Gevorgyan comment il évalue l'influence des élections locales, telles qu'introduites en 2009, sur le développement du rôle du maire et de l'exécutif, à Erevan et en Arménie en général.

Armen GEVORGYAN, Vice-premier Ministre et Ministre de l'Administration territoriale de l'Arménie, au nom de la présidence de l'Arménie du Comité des Ministres, (interprétation) précise que des élections municipales se sont tenues deux fois à Erevan cette année, en raison du nouveau système. Lors des élections de 2009, toutes les forces politiques ainsi que la société civile étaient activement impliquées. Une mission du Congrès est venue observer les dernières élections et son rapport sera discuté lors de cette session. Le conseil municipal d'Erevan, depuis sa mise en place, fonctionne réellement comme une institution de démocratie locale. Depuis 2009, toutes les forces politiques qui ont dépassé le seuil minimal exercent un mandat et sont impliquées dans la gestion de la ville. Armen Gevorgyan espère que ce processus mis en place à Erevan sera copié dans d'autres villes d'Arménie.

Knud ANDERSEN (Danemark, R, GILD) (interprétation) souligne que le Congrès recherche toujours plus d'efficacité dans son dialogue avec les Etats membres, de façon à améliorer la situation de la démocratie locale et régionale. Au cours de cette session, le Congrès discutera d'un projet de résolution sur le développement du dialogue politique avec les autorités nationales afin de mettre en œuvre ses recommandations à travers la procédure de post-suivi. Cette procédure consiste à établir, avec les autorités d'un pays, une feuille de route pour l'application des recommandations du Congrès. Knud Andersen s'enquiert de l'opinion de M. Armen Gevorgyan sur cette nouvelle procédure.

Armen GEVORGYAN, Vice-premier Ministre et Ministre de l'Administration territoriale de l'Arménie, au nom de la présidence de l'Arménie du Comité des Ministres, (interprétation) indique qu'il considère que les mécanismes utilisés dans le cadre des activités du Congrès sont essentiels. Armen Gevorgyan souligne que le point fondamental est l'absence de discrimination entre les Etats membres : la même procédure de suivi s'applique dans tous les pays. Il convient de ne pas considérer les missions de suivi comme des inspections. Armen Gevorgyan estime que les missions du Congrès en Arménie ont été particulièrement utiles. Elles ont inspiré, au cours des dix dernières années, un grand nombre d'actions qui ont été menées en faveur de la démocratie locale. Armen Gevorgyan invite d'ailleurs le Congrès à ne pas hésiter à lui signaler d'autres questions sur lesquelles les

autorités arméniennes devraient se pencher. Le Congrès, grâce à cette activité, remplit totalement ses obligations. Armen Gevorgyan se réjouit donc que ce processus se développe.

Matej GOMBOSI (Slovénie, L, PPE/CCE) (interprétation) fait observer que le Congrès a renforcé son travail statutaire avec le dialogue post-suivi et avec des activités développées sur le terrain. Ces activités découlent des recommandations du Congrès sur la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale et des missions d'observation des élections. De telles mesures sont incluses dans les plans d'actions du Conseil de l'Europe mis en place pour l'Albanie, l'Arménie, la Géorgie, la Moldova et l'Ukraine entre autres. Matej GOMBOSI demande comment Armen Gevorgyan évalue la contribution du Congrès aux plans d'actions du Conseil de l'Europe sur le terrain.

Armen GEVORGYAN, Vice-premier Ministre et Ministre de l'Administration territoriale de l'Arménie, au nom de la présidence de l'Arménie du Comité des Ministres, (interprétation) souhaite remercier le Congrès au nom du Comité des Ministres pour son travail mené en coopération étroite avec les autres organes du Conseil de l'Europe. Ces actions sont importantes pour de nombreux pays, dont l'Arménie, qui souhaite réformer ses politiques locales et régionales pour répondre aux défis qui se posent sur le terrain.

Armen Gevorgyan déclare qu'il a souvent eu l'occasion personnellement de travailler avec des représentants du Congrès. Compte tenu de l'immensité de la tâche à accomplir, personne n'envisagerait de remettre en cause l'avenir du Congrès. Il est important de bien percevoir les défis auxquels le Congrès se trouve confronté dans un monde qui évolue rapidement. Son action peut s'étendre au-delà même des frontières du Conseil de l'Europe. En effet, celui-ci a mis en place des accords de coopération avec différents Etats tels que le Maroc et la Tunisie par exemple. Le Congrès peut apporter une contribution précieuse à la réforme des pouvoirs locaux et régionaux dans ces pays. Armen Gevorgyan félicite le Congrès pour ses activités qui ne peuvent qu'être favorables au développement de la démocratie locale.

Igor SHUBIN (Fédération de Russie, R, GILD) (interprétation) évoque la situation en Syrie. Il s'enquiert de la position du Conseil de l'Europe sur les récents accords russo-américains relatifs à l'élimination des armes chimiques en Syrie, sur la résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur ce sujet et sur l'initiative d'une conférence internationale de paix pour la Syrie. Ce thème sera prochainement inscrit à l'ordre du jour du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Armen GEVORGYAN, Vice-premier Ministre et Ministre de l'Administration territoriale de l'Arménie, au nom de la présidence de l'Arménie du Comité des Ministres, (interprétation) rappelle que même si la Syrie n'appartient pas au périmètre du Conseil de l'Europe, le Comité des Ministres a eu l'occasion de débattre des conséquences dramatiques des événements syriens. Dès mars 2012, le Comité des Ministres a eu des échanges avec la commission internationale indépendante d'enquête sur la Syrie. Puis en mai 2012, le Comité des Ministres a adopté une déclaration condamnant la violation du droit international en Syrie et a félicité les pays voisins pour leur aide aux réfugiés syriens. Armen Gevorgyan se déclare très préoccupé par ces événements qui entraînent la mort de nombreux innocents. Une importante communauté arménienne est présente en Syrie. L'Arménie ne peut que se féliciter de l'accord américano-russe pour tenter de régler la crise syrienne et de la résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

L'Arménie, dès le début des événements, a accueilli quelque 10 000 Arméniens de Syrie et elle subit directement l'impact de cette situation. Chaque initiative qui peut contribuer à un règlement de ce conflit sera la bienvenue. Le gouvernement arménien a pris de très nombreuses mesures pour améliorer le sort des Arméniens de Syrie, qu'il s'agisse de la protection de leurs droits, de programmes éducatifs, ou de perspectives pour améliorer leur situation économique. Armen Gevorgyan espère que tous ces efforts permettront d'aboutir à un règlement pacifique du conflit pour que les personnes déplacées puissent retourner chez elles et reprendre leur vie antérieure.

Vladimir VARNAVSKIY (Fédération de Russie, R, GILD) (interprétation) constate que le Parlement européen, dans sa Résolution 2013/2826 du 12 septembre 2013, a accusé gratuitement la Russie de faire pression sur plusieurs Etats, parmi lesquels l'Arménie, associés au programme « Partenariat oriental » de l'Union Européenne. Ces pays projettent d'adhérer à la zone européenne de libre-échange par la conclusion d'accords d'association avec l'Union Européenne. L'Arménie a

décidé d'adhérer à l'union douanière. Vladimir Varnavskiy interroge Armen Gevorgyan sur son opinion à ce sujet.

Armen GEVORGYAN, Vice-premier Ministre et Ministre de l'Administration territoriale de l'Arménie, au nom de la présidence de l'Arménie du Comité des Ministres, (interprétation) cite une déclaration effectuée par le Président de la République arménienne quelques semaines auparavant à ce sujet : « Bien souvent, on parle du choix à faire entre l'Est et l'Ouest. Nous ne sommes pas prêts à voir les choses de la sorte. L'Arménie souhaite poursuivre ce partenariat mutuellement bénéfique avec l'Union Européenne dans le cadre du Partenariat Oriental. Nous l'avons déjà dit, nous continuons à le dire, nous aspirons à une relation plus approfondie avec l'Union Européenne. Cette politique va se poursuivre. Il est connu que l'Arménie a également des relations étroites avec la Russie. La nouvelle relation ne se construit pas au détriment de la relation plus ancienne. Nous souhaitons développer nos partenariats avec de nouveaux partenaires sans que cela ne se fasse au détriment de nos anciens partenaires. Nous voulons entretenir une relation avec l'ensemble de nos partenaires clés. » Armen Gevorgyan souligne que des pressions exercées sur l'Arménie ne seraient pas compatibles avec sa position.

Yoomi RENSTRÖM (Suède, R, SOC) (interprétation) relève que le droit de manifester pacifiquement est un droit de l'homme fondamental. Ce droit doit bénéficier à chaque individu sans aucune distinction fondée sur le sexe, la race, la couleur, la langue ou la religion. Il est pourtant constaté une augmentation massive du nombre de villes qui interdisent les gay prides, ce qui est une atteinte aux droits des personnes LGBT à exercer leur liberté de réunion et d'expression. De plus, des législations qui interdisent « les actions publiques de propagande en faveur de l'homosexualité, du lesbianisme, de la bisexualité ou de la transsexualité auprès des mineurs » ont été introduites dans plusieurs régions de la Fédération de Russie. Yoomi Renström demande à Armen Gevorgyan quelle est la réaction du Comité des Ministres dans ce domaine et quelles actions sont prises pour assurer les personnes LGBT de la pleine jouissance de leurs droits.

Armen GEVORGYAN, Vice-premier Ministre et Ministre de l'Administration territoriale de l'Arménie, au nom de la présidence de l'Arménie du Comité des Ministres, (interprétation) assure que le droit de manifester pacifiquement est un droit fondamental, comme de nombreux documents du Conseil de l'Europe le rappellent. Les droits de l'homme doivent s'appliquer sans aucune discrimination. La Cour européenne des Droits de l'Homme a précisé que chaque pays a une obligation positive en la matière : il doit mettre en œuvre toutes les mesures qui permettent les manifestations pacifiques. Le Comité des Ministres accorde une attention particulière à ces questions, notamment en vérifiant la bonne exécution des arrêts de la Cour. Dans ce contexte, le Comité des Ministres a adopté une recommandation relative à certaines discriminations sur la base des normes contenues en particulier dans la Convention européenne des Droits de l'Homme. La mise en œuvre de cette recommandation a été examinée par le Comité directeur des Droits de l'Homme.

M. le PRESIDENT (interprétation) clôt le débat en remerciant Monsieur Gevorgyan de sa participation.

Le Président invite les membres du Congrès à découvrir « la magie de la vigne arménienne », dégustation de vins offerte par la présidence arménienne du Comité des Ministres.

La séance est suspendue à 12 h 29.

La séance reprend à 14 h 33 sous la présidence de Herwig van Staa (Autriche, R, PPE/CCE), Président du Congrès.

8. ALLOCUTION DE THORBJØRN JAGLAND, SECRETAIRE GENERAL DU CONSEIL DE L'EUROPE

M. le PRESIDENT (interprétation) est heureux d'annoncer que les débats de cet après-midi commencent par un échange de vues avec M. Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. Cette rencontre prendra une forme moins solennelle que par le passé, puisque M. Jagland a accepté de répondre à des questions spontanées et non déposées au préalable par écrit. Le Président remercie le Secrétaire Général pour cette approche franche et pragmatique.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'une journée historique pour le Congrès puisque, après ces échanges, aura lieu la célébration de la ratification de la Charte européenne de l'autonomie locale par Saint-Marin. Désormais, l'ensemble des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe ont ratifié ce texte. Tous les efforts du Congrès menés depuis 25 ans ont atteint leur but : un espace juridique européen harmonisé. Le travail se poursuit toutefois pour atteindre l'objectif ultime, c'est-à-dire que tous les Etats membres acceptent l'intégralité du texte de la Charte sans réserves.

Thorbjørn JAGLAND, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (interprétation) se réjouit de participer à cet échange avec les membres du Congrès et il leur adresse ses félicitations. En effet, depuis la ratification par Saint-Marin de la Charte européenne de l'autonomie locale, 100 % du territoire du Conseil de l'Europe est désormais couvert par les dispositions de la Charte. Il s'agit d'un espace juridique unique pour l'autonomie locale en Europe. Il est important de s'assurer d'une mise en œuvre pleine et cohérente de ces normes, sans réserve aucune. Il s'agit là d'un projet ambitieux. Aujourd'hui, le Conseil de l'Europe, ses normes, son assistance, sont encore plus utiles que par le passé, mais les ressources sont désormais plus rares, ce qui n'est pas sans conséquences sur la manière d'opérer.

Thorbjørn Jagland présente un bilan de la situation actuelle au sein du Conseil de l'Europe. Lorsqu'il a entamé son mandat de Secrétaire Général quatre ans auparavant, il s'est trouvé confronté à plusieurs défis. L'un d'entre eux était la mise à jour des conventions du Conseil de l'Europe qui permettent d'assurer des réponses juridiques à des menaces transfrontalières sur les droits de l'homme. Ainsi, deux nouveaux protocoles ont été ajoutés à la Convention européenne des Droits de l'Homme afin d'améliorer l'efficacité de la Cour du même nom. Les priorités ont été ciblées pour se consacrer aux conventions les plus importantes.

Par ailleurs, une autre priorité consistait à vérifier le bon fonctionnement des mécanismes de suivi, qui sont des atouts clés du Conseil de l'Europe. Or le plein potentiel de ces mécanismes n'était pas exploité par manque de coordination. Le Congrès et l'Assemblée parlementaire disposent de leurs propres systèmes de suivi et au sein du Conseil de l'Europe existent plus de dix mécanismes de cette nature. Sans coordination, il existe des risques de doublon mais aussi d'aboutir à une certaine lassitude des Etats membres. Un certain nombre de mesures ont donc été mises en place dans l'objectif d'alléger la charge pour les Etats qui font l'objet d'un suivi.

Un autre défi consistait à améliorer la qualité du suivi. En effet, les recommandations qui émanent de la procédure de monitoring ne sont utiles que lorsqu'elles sont mises en œuvre par les Etats et qu'une vérification peut être effectuée. La réforme du Conseil de l'Europe a porté sur la nécessité de changer les pratiques et de procéder à une plus grande décentralisation des ressources sur le terrain. Il s'agit d'établir des interrelations entre les mécanismes de suivi et le terrain. Ce travail n'est pas encore achevé. L'objectif est d'établir un dialogue constructif avec l'Etat concerné sur la base des constats effectués par les organes de suivi.

En mai dernier, le Comité des Ministres a demandé à Thorbjørn Jagland de présenter un rapport annuel sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit, sur la base des constats émanant des différents mécanismes de suivi. Ce rapport devait être assorti de propositions d'actions. La première étape vient d'être franchie : une analyse a été effectuée pays par pays, en identifiant trois grands défis pour chacun des Etats. Cette étude est envoyée à chaque Etat membre et constitue une ligne directrice dans le cadre de la coopération du Conseil de l'Europe avec ce pays.

Thorbjørn Jagland constate que les réformes entreprises au Congrès se font l'écho de la réforme plus vaste menée au niveau du Conseil de l'Europe et il est heureux d'en voir les fruits aujourd'hui. Thorbjørn Jagland indique qu'il apprécie en particulier les mesures prises par le Congrès pour élargir le dialogue politique avec les Etats membres, aux niveaux national, local et régional. Il félicite les membres du Congrès d'avoir décidé de mettre en place un dialogue post-monitoring pour assurer le suivi des recommandations du Congrès et apporter une assistance aux Etats dans la mise en œuvre de ces recommandations. Parallèlement, il souhaiterait une participation plus forte du Congrès aux plans d'actions élaborés par le Conseil de l'Europe.

Thorbjørn Jagland considère que le Congrès a un rôle essentiel à jouer pour lutter contre des tendances inquiétantes qui se manifestent en Europe : la montée des extrémismes, les discours de haine et les attaques dirigées contre les minorités. Thorbjørn Jagland rappelle qu'il accorde une

grande importance à la question relative à la situation des Roms en Europe. En effet, malgré d'innombrables programmes et les activités des organisations non gouvernementales, malgré les budgets alloués, l'Europe ne joue pas son rôle d'intégrateur. Malheureusement, d'anciennes habitudes s'avèrent bien ancrées. Ainsi, récemment, il a pu être constaté à quel point des efforts menés de longue haleine pour lutter contre les préjugés peuvent être balayés par des histoires montées de toutes pièces et basées sur des stéréotypes.

Thorbjørn Jagland rappelle qu'il a placé de grands espoirs dans l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms. De nombreuses municipalités se sont engagées dans cette lutte pour l'intégration des Roms, mais souvent les collectivités se sentent seules et démunies. Elles ont besoin de soutien, d'expertise, de ressources. Aider les municipalités dans cette voie est l'objectif général sous-jacent des réformes lancées au sein du Conseil de l'Europe.

Thorbjørn Jagland évoque également la coopération du Congrès tant avec le secteur intergouvernemental qu'avec l'Assemblée Parlementaire dans le cadre de la campagne « Un sur Cinq ». Celle-ci s'est vue renforcée par le lancement du Pacte des villes et des régions contre les violences sexuelles infligées aux enfants.

Thorbjørn Jagland estime qu'aujourd'hui, l'action du Congrès est en harmonie avec celle de l'ensemble du Conseil de l'Europe et obéit aux mêmes priorités. Ainsi, le Congrès participe aux processus de réformes au Maroc et en Tunisie par la création du statut de « partenaire pour la démocratie locale » ainsi qu'aux activités concernant le Bélarus. Thorbjørn Jagland félicite le Congrès pour l'organisation d'un séminaire sur la Charte européenne de l'autonomie locale à Minsk. Les membres du Congrès peuvent ainsi agir comme ambassadeurs de l'autonomie locale en participant à des activités au Bélarus.

Thorbjørn Jagland se réjouit par ailleurs que l'ordre du jour de la session prévoie des débats sur l'extrémisme politique aux niveaux local et régional. Ce sujet rejoint sa propre préoccupation. Aujourd'hui, les individus vivent à la fois dans leur communauté, dans leur pays, et sur le continent européen. Le Conseil de l'Europe doit donc porter son attention sur tous ces niveaux de l'administration. Thorbjørn Jagland accorde une grande importance au travail réalisé par le Congrès dans ce domaine. Les collectivités locales jouent un rôle essentiel pour la démocratie en Europe. Thorbjørn Jagland rend hommage au Secrétaire Général du Congrès, à son Président et à ses membres. Il assure le Congrès de son complet soutien.

REPONSE ORALE AUX QUESTIONS SPONTANEES

M. le PRESIDENT (interprétation) remercie M. le Secrétaire Général pour cette allocution et donne la parole aux participants souhaitant poser des questions.

John WARMISHAM (Royaume-Uni, L, SOC) (interprétation) se réjouit, en tant que rapporteur sur la question des Roms, d'entendre l'engagement de M. Jagland à ce sujet. Le Conseil de l'Europe, la Commission Européenne et l'Alliance des villes et des régions pour l'inclusion des Roms agissent de concert et illustrent la concertation entre le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne. Toutefois, il existe aussi des tendances inquiétantes. C'est par exemple le cas avec la création d'un nouveau mécanisme de contrôle qui pourrait faire double emploi avec certains organes du Conseil de l'Europe, et notamment la Commission de Venise. Le Conseil de l'Europe ne risque-t-il pas d'être progressivement éclipsé par l'Union Européenne ?

Thorbjørn JAGLAND, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (interprétation) souligne que le Conseil de l'Europe a une vision paneuropéenne et qu'il s'adresse à l'ensemble du continent. Parallèlement, il existe un processus d'intégration qui a conduit à l'Union Européenne. Le Conseil de l'Europe a une relation privilégiée avec celle-ci mais il ne doit pas devenir un sous-traitant de l'Union Européenne : il doit être un partenaire. L'Union Européenne a tendance à mettre en place ses propres systèmes, faisant parfois double emploi avec les structures paneuropéennes du Conseil de l'Europe, et venant au détriment de celles-ci. Afin d'éviter toute concurrence, les institutions doivent se mettre d'accord sur des modalités de travail pour ne pas créer des structures parallèles et dilapider les ressources disponibles. Thorbjørn Jagland indique qu'il est vigilant à ce sujet. Il est sorti plutôt rassuré d'un entretien portant sur ces questions avec M. Barroso, le Président de la Commission Européenne, et avec la Vice-présidente Mme Viviane Reding. Toutefois, la situation dépend aussi de la qualité et de

la pertinence des travaux du Conseil de l'Europe, aussi Thorbjørn Jagland insiste sur le fait que les différents organes du Conseil de l'Europe doivent être unis et suivre la même stratégie.

Stewart DICKSON (Royaume-Uni, R, GILD) (interprétation) fait observer que l'Union Européenne a créé un service d'action extérieure dirigé par Lady Ashton, et que ce service n'a pas invité le Congrès à observer les élections locales au Kosovo le 3 novembre. Cette observation fait pourtant partie des activités du Congrès. Stewart Dickson se demande si une telle attitude risque de se reproduire à l'avenir.

Thorbjørn JAGLAND, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (interprétation) indique qu'il n'est pas pessimiste à ce sujet, mais que la question du Kosovo est particulièrement difficile. Jusqu'à très récemment, le Conseil de l'Europe ne pouvait pas avoir de contacts avec les autorités kosovares, pour de nombreuses raisons. Cependant, Thorbjørn Jagland a pu obtenir un accord qui permet désormais au Conseil de l'Europe d'avoir des contacts directs avec les autorités du Kosovo dans le cadre d'activités fonctionnelles. Il souligne que le Conseil de l'Europe ne veut rien faire qui puisse nuire aux relations entre Belgrade et Pristina. Il espère que la situation évoluera favorablement. Il note la remarque de M. Dickson afin d'évoquer ce sujet avec les parties concernées et avec l'Union Européenne.

Leen VERBEEK (Pays-Bas, R, SOC) (interprétation) souligne que les décisions prises aux niveaux local et régional prennent une importance croissante. Dans ce contexte, le Comité des Ministres fait-il suffisamment appel à l'expertise du Congrès ? Leen Verbeek estime qu'il existe une marge de progression dans ce domaine.

Thorbjørn JAGLAND, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (interprétation) en convient. La réforme en cours vise à mieux exploiter les savoir-faire des différents organes du Conseil de l'Europe et à mieux coordonner leurs actions, en particulier en ce qui concerne les instances de suivi. Le Congrès dispose d'informations qu'il doit porter à la connaissance de l'ensemble de l'organisation. Le fonctionnement de la démocratie dans un pays peut être en général parfaitement bien observé au niveau local. Il convient donc de mieux exploiter les constatations du Congrès afin de mieux unir les forces au sein du Conseil de l'Europe. Cependant, des progrès dans ce sens ont déjà été réalisés.

Artur TORRES PEREIRA (Portugal, L, PPE/CCE) (interprétation) évoque le film « Le messager », de Joseph Losey. Dans ce film, l'un des personnages déclare « le passé est un pays différent ». Le Conseil de l'Europe existe depuis 1949 et à cette époque, les pratiques étaient différentes. Artur Torres Pereira interroge M. Jagland sur une éventuelle possibilité pour les membres du Congrès de participer à l'élection du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, comme les membres de l'Assemblée parlementaire.

Thorbjørn JAGLAND, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (interprétation) relève que cette question affecte le statut même de l'Organisation. Jusqu'à ce jour, aucune discussion n'a eu lieu sur ce sujet. Thorbjørn Jagland juge la proposition intéressante mais précise qu'il est délicat pour lui de s'engager sur une telle question, à la veille d'une nouvelle élection à laquelle il participera sans doute.

Lars O. MOLIN (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation), en tant que Président de la Commission de suivi, fait observer que cette Commission a rendu son mécanisme de suivi plus transparent et plus efficace dans le cadre de la réforme du Congrès et du Conseil de l'Europe. Un système post-suivi a été ainsi mis en place pour vérifier que les recommandations du Congrès sont effectivement mises en œuvre. Lars O. Molin s'enquiert de l'opinion de M. Jagland sur ce dispositif.

Thorbjørn JAGLAND, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (interprétation) indique qu'il éprouve une grande estime pour cette approche. Cet exercice doit cependant se dérouler dans des pays qui sont demandeurs d'une aide. Il convient de mettre un terme à une ancienne habitude qui consistait à mettre en accusation le pays concerné et de privilégier une approche pédagogique, une démarche de coopération. Thorbjørn Jagland se montre tout à fait favorable à ce nouveau dispositif qui obéit à cette logique.

Ludmila SFIRLOAGA (Roumanie, R, SOC) (interprétation) constate que depuis le début du mandat de M. Jagland, une série de réformes du Conseil de l'Europe ont été lancées. Elle évoque la

dernière initiative visant à consolider les différents systèmes de monitoring au sein du Conseil de l'Europe. Quel rôle est envisagé pour le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux dans le cadre de l'élaboration du futur rapport sur la démocratie et les règles de droit ?

Thorbjørn JAGLAND, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (interprétation) considère que le rôle du Congrès est très important. Les informations fournies par celui-ci permettent d'obtenir une vision d'ensemble sur la situation de la démocratie en Europe. Il convient de ne pas sous-estimer l'importance de la démocratie locale dans le développement de la démocratie de façon générale. Les activités organisées par le Congrès sont donc extrêmement importantes.

Gaye DOGANOGLU (Turquie, L, PPE/CCE) (interprétation) constate une augmentation du racisme et de l'intolérance. En particulier, les minorités telles que les Roms ou les communautés musulmanes sont celles qui souffrent le plus de ces phénomènes. Les mesures prises ne semblent pas suffisantes pour enrayer ces tendances. Comment inverser la situation avec les instruments existants du Conseil de l'Europe ?

Thorbjørn JAGLAND, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (interprétation) considère qu'il est nécessaire d'avoir un leadership politique fort sur ce sujet au niveau national et au niveau local. Il convient de recentrer les discussions en les appuyant sur des faits et non sur des ressentis. Il n'est pas possible d'envisager un état de prospérité sans les nombreux immigrants qui résident en Europe aujourd'hui. L'éducation et le rôle des médias sont essentiels dans ce domaine. Les médias ont malheureusement tendance à mettre l'accent sur les conflits plutôt que sur les solutions possibles et sur l'importance qu'ont les migrants sur le continent européen. Il convient de susciter davantage de sens des responsabilités. Le Conseil de l'Europe essaie de lutter contre les discours de haine qui se développent rapidement en raison des nouveaux moyens de communication. Or ces discours génèrent, tôt ou tard, des actions dirigées contre les minorités. Le Conseil de l'Europe a donc lancé le Mouvement contre les Discours de Haine en mobilisant des jeunes pour qu'ils combattent de tels propos dans les nouveaux médias.

Thorbjørn Jagland estime que des lois efficaces dans ce domaine sont nécessaires. La Cour européenne des Droits de l'Homme a fait savoir à plusieurs reprises que des législations bannissant le racisme, le déni de l'holocauste, ou les expressions xénophobes, sont conformes à la Convention européenne des Droits de l'Homme. La liberté d'expression, en effet, ne justifie pas que l'on tienne n'importe quels propos. Thorbjørn Jagland considère que faire appliquer de telles lois est un moyen de lutter contre ces tendances.

Devrim ÇUKUR (Turquie, R, SOC) (interprétation) rappelle que le Congrès participe au processus de réforme lancé par M. Jagland afin que le Conseil de l'Europe devienne une institution plus efficace et plus visible sur le plan de la politique internationale. Devrim Çukur comprend la nécessité d'assurer une meilleure coordination entre les différents mécanismes de monitoring du Conseil de l'Europe, mais il souligne qu'il faut veiller à préserver l'impartialité de ces mécanismes afin d'assurer leur crédibilité par rapport aux Etats membres. Comment mettre en place une approche commune tout en maintenant l'impartialité et le bon fonctionnement de ces dispositifs ?

Thorbjørn JAGLAND, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (interprétation) ne voit pas de contradiction dans cette approche. Les organismes chargés du monitoring ont demandé eux-mêmes que soit mise en place une meilleure coordination afin d'éviter une certaine lassitude des Etats membres. Il est arrivé en effet que plusieurs organes effectuent presque simultanément des visites de monitoring dans un pays. Cette situation est ressentie de façon assez inconfortable par les autorités nationales. Deux organes peuvent s'entendre pour réaliser une visite conjointe, sans pour autant saper l'autonomie de chacun de ces organes. Une telle coopération est d'ailleurs de nature à renforcer l'efficacité de ces visites de monitoring.

Arkady CHERNETSKIY (Fédération de Russie, R, SOC) (interprétation) estime que l'année 2013 a été extrêmement productive au niveau des contacts entre la Fédération de Russie et le Conseil de l'Europe. Ainsi, Mme Matvienko, Présidente du Conseil de la Fédération, est intervenue lors de la dernière session, M. Narychkine, le Président de la Douma, est également intervenu récemment, et M. Jagland s'est rendu en Russie. Arkady Chernetskiy interroge M. Jagland sur sa vision du dialogue politique entre la Russie et le Conseil de l'Europe.

Thorbjørn JAGLAND, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (interprétation) constate que ce dialogue s'améliore depuis un an en particulier. Il considère que la Fédération de Russie veut prendre place à part entière au sein du Conseil de l'Europe ; elle applique les normes juridiques de l'institution et les programmes de coopération mis en place par le Conseil de l'Europe sont les bienvenus en Russie. Lors des discussions, les sujets délicats ont été abordés de manière ouverte. Thorbjørn Jagland annonce que le Président Poutine a donné son accord à l'ouverture d'un bureau du Conseil de l'Europe à Moscou. Ce bureau aura pour mandat de travailler sur des projets concrets de réforme en Fédération de Russie.

M. le PRESIDENT (interprétation) remercie M. Jagland et clôt le débat.

9. CEREMONIE DE REMISE PAR SAINT-MARIN DE L'INSTRUMENT DE RATIFICATION DE LA CHARTE EUROPEENNE DE L'AUTONOMIE LOCALE

M. le PRESIDENT (interprétation) indique qu'il procède à une suspension de séance afin de procéder à la cérémonie de dépôt par la République de Saint-Marin de l'instrument de ratification de la Charte européenne de l'autonomie locale.

La séance est suspendue à 15 h 18.

Thorbjørn JAGLAND, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (interprétation) déclare que cette ratification par Saint-Marin ouvre une nouvelle page dans l'histoire de la Charte européenne de l'autonomie locale. Ce texte fait à présent partie du petit nombre de conventions du Conseil de l'Europe qui ont été ratifiées par tous les Etats membres. Ce résultat est la confirmation du travail constant mené par le Congrès pour promouvoir cette convention. La Charte est un texte très moderne, en dépit de ses 25 ans d'âge. Il convient qu'elle soit effectivement appliquée dans tous les Etats membres. Thorbjørn Jagland s'en remet aux membres du Congrès pour qu'ils poursuivent le travail entrepris dans ce sens et qu'ils maintiennent vivace cette convention unique dans le paysage européen, faisant de la démocratie locale et régionale un jalon de la démocratie, au sens le plus large du terme.

Giancarlo VENTURINI, Ministre pour les Affaires intérieures, la Fonction publique, la Justice et les Relations avec les conseils municipaux, Saint-Marin (interprétation) déclare que c'est pour lui un honneur et un plaisir de participer, au nom du gouvernement de la République de Saint-Marin, à cette cérémonie. Cette journée est historique pour Saint-Marin. Elle marque officiellement l'aboutissement d'un parcours exigeant, grâce à l'union des forces vives des principales institutions de la République et des institutions communales. La ratification résulte d'une décision du Parlement de Saint-Marin le 23 octobre 2013.

Bien que son territoire ne couvre que 60 km^2, Saint-Marin est subdivisé en neuf communes, les castelli, gérés par un conseil et un capitaine élus au suffrage direct tous les cinq ans par les citoyens résidents du pays. Cette tradition profondément ancrée permet la participation des citoyens à la vie sociale et à l'administration de la commune, et maintient un lien privilégié entre les institutions de l'Etat et les collectivités de base. En septembre dernier, le Parlement a approuvé à une très large majorité une loi qui accroît l'autonomie des administrations locales. Ce texte prévoit la reconnaissance du rôle précieux des conseils municipaux et étend les compétences des communes. La participation active des citoyens à la vie publique est une volonté de longue date à Saint-Marin, qui se targue d'une histoire millénaire de liberté. La ratification de la Charte européenne de l'autonomie locale représente donc un événement important.

Giancarlo Venturini s'engage, en qualité de ministre chargé des relations avec les collectivités locales, à protéger et à valoriser ces collectivités. Il se réjouit de célébrer cette ratification en compagnie des représentants de la principauté de Monaco et de ceux d'Andorre, ces deux Etats étant unis à Saint-Marin par une fructueuse amitié. Il espère que la démocratie et les droits de l'homme continueront à être protégés par le Conseil de l'Europe, pour lequel il éprouve la considération la plus éminente.

M. le PRESIDENT (interprétation) constate que la Charte européenne de l'autonomie locale est à présent ratifiée par les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. La Charte est un traité international qui établit des principes fondamentaux qui régissent le droit des collectivités territoriales.

L'influence de ce texte s'étend au-delà du territoire du Conseil de l'Europe, puisqu'il sert de référence aux régions voisines, par exemple au Maroc et en Tunisie, mais aussi au Kazakhstan en Asie centrale. La ratification complète de la Charte coïncide avec le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de cette convention. Le Président souligne les progrès accomplis en un quart de siècle. Il remercie Madame l'ambassadeur Para ainsi que Madame Bovi, son adjointe, pour leur contribution à ce résultat, ainsi que la délégation de Saint-Marin au Congrès. Il n'est pas évident pour un pays de petite taille de ratifier la Charte et une analyse détaillée a été nécessaire pour appliquer les dispositions de ce texte à Saint-Marin. Le Président de la Chambre des pouvoirs locaux, Jean-Claude Frécon, s'est rendu à Saint-Marin à plusieurs reprises dans ce but. Le gouvernement de Saint-Marin a mené un travail approfondi et des discussions parlementaires ont eu lieu avant que la décision ne soit prise. Cette ratification constitue un véritable succès pour Saint-Marin et pour le Congrès.

Le Président rappelle que le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a été un pionnier lorsqu'il a lancé le suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale. Le texte était alors peu connu. Aujourd'hui, cette convention constitue une référence en matière de démocratie locale. De plus en plus de juridictions, sur l'ensemble du continent européen, se réfèrent à la Charte. C'est le symbole d'un changement des mentalités et des cultures. Les Etats membres s'ouvrent à une nouvelle perspective de la démocratie, une perspective locale. De plus en plus d'Etats membres connaissent la Charte européenne de l'autonomie locale au même titre que la Convention européenne des droits de l'homme ainsi que la Charte sociale européenne.

Le Président se déclare fier de ce succès du Conseil de l'Europe. Il remercie M. le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe pour son engagement dans ce domaine. Ce succès est le résultat du travail de tous. Le Président invite tous les participants à fêter l'événement ce soir lors de la réception offerte par le Congrès et les représentations permanentes d'Andorre, de Monaco et de Saint-Marin.

Le Président invite M. Jagland et M. Venturini à procéder à la signature du procès-verbal, et il invite M. Frécon, Président de la Chambre des pouvoirs locaux, à les rejoindre.

Le procès-verbal est signé.

La séance reprend à 15 h 35.

10. REPONSES DES COLLECTIVITES LOCALES ET REGIONALES A LA CRISE ECONOMIQUE

[CG(25)5PROV]
[CG(25)5AMDT]
[CG(25)16]

M. le PRESIDENT (interprétation) constate que la crise économique ravage l'Europe depuis 2008, n'épargnant aucun pays ni aucun niveau de gouvernance. Les autorités locales et régionales ont été particulièrement affectées, d'une part par une diminution de la base de leurs recettes et par des restrictions budgétaires, et d'autre part, par une augmentation des coûts sociaux résultant de la crise. Cependant, des autorités territoriales se sont engagées dans la recherche de réponses appropriées à la crise en adaptant le fonctionnement de leur collectivité aux nouvelles circonstances. Depuis 2008, trois débats se sont déjà tenus sur ce thème. Aujourd'hui, il est proposé aux membres du Congrès d'examiner un projet de résolution et de recommandation fondé sur un rapport préparé par Svetlana Orlova et Barbara Toce.

Le Président accueille deux invités dans le cadre de ce débat : Sir Alan Meale, le rapporteur général sur les pouvoirs locaux et régionaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, et M. Furio Honsell, maire de la ville d'Udine en Italie.

Barbara TOCE (Italie, L, SOC), rapporteure, (interprétation) rappelle que la crise économique qui bouleverse l'Europe depuis cinq ans a fortement touché les collectivités locales et régionales. Celles-ci sont confrontées à des réductions des financements octroyés par les gouvernements, à l'explosion de leur endettement et à des mécanismes de péréquation insuffisants. Parallèlement, elles sont contraintes d'augmenter leurs interventions sociales en faveur de leurs citoyens dont beaucoup doivent faire face à des difficultés économiques croissantes. Le rapport présenté est le fruit des

informations recueillies auprès de collectivités territoriales et recense les solutions mises en œuvre par celles-ci pour affronter la crise.

Les réponses à la crise doivent être cohérentes à tous les niveaux de gouvernement, ce qui suppose une solidarité entre les collectivités nationales, régionales et locales. Il appartient au gouvernement de faire participer les collectivités territoriales à la définition des politiques économiques et financières. Ces consultations doivent conduire à l'adoption de décisions permettant de soutenir une plus grande décentralisation et une plus grande autonomie budgétaire. Les collectivités territoriales sont en effet à même d'utiliser les ressources disponibles de la façon la plus appropriée aux besoins de leur population. Etant plus flexibles, elles s'adaptent mieux aux circonstances que le niveau national. Il apparaît nécessaire de garantir aux collectivités territoriales un juste équilibre entre les transferts financiers gouvernementaux et leurs ressources propres. L'existence de mécanismes de péréquation permet une meilleure répartition des charges entre les différents niveaux de gouvernement. Les rapporteures recommandent que les autorités nationales prennent des mesures visant à stabiliser les budgets locaux en garantissant un niveau constant de transferts gouvernementaux et qu'elles accordent des compétences aux collectivités locales en matière d'impôts sur la propriété. Il s'agit d'accorder une autonomie financière plus grande aux administrations locales et régionales tout en évitant la taxation excessive des entreprises et des revenus déjà durement touchés par la crise. Enfin, il apparaît nécessaire de relancer les investissements afin de stimuler l'emploi, l'innovation et la croissance économique plutôt que de se focaliser sur des mesures d'austérité qui peuvent comporter des effets négatifs en cascade sur la croissance économique au niveau local.

Parallèlement, les collectivités territoriales doivent assurer la continuité de leurs interventions sociales et des services publics. Aussi, de nombreux pays ont exclu des mesures de restriction budgétaire les services sociaux prioritaires tels que la santé, l'éducation et la protection des groupes vulnérables. D'autres pays ont établi des critères pour l'attribution des services sociaux. Les rapporteures alertent sur ce point : il paraît nécessaire d'appuyer les dépenses qui répondent aux critères nécessaires.

Les rapporteures citent quelques-unes des pratiques qui peuvent être mises en place aux niveaux local et régional en réponse à la crise : la mise en place d'économies d'échelle, éventuellement par des fusions volontaires de collectivités locales ; le recours à l'innovation ; la fermeture ou la transformation de certaines structures sous-utilisées ; la participation du secteur tertiaire à la mise à disposition de certains services ; la création de partenariats public / privé en particulier dans le domaine de la formation professionnelle ; l'utilisation de dispositifs d'apprentissage qui peuvent faciliter l'obtention d'un emploi. En même temps, les gouvernements nationaux, en collaboration avec les collectivités locales et régionales, devront mettre en place des programmes appropriés pour alléger l'endettement.

Barbara Toce cite l'exemple de l'Italie, où il apparaît nécessaire de réformer le modèle de gouvernement en mettant en place une meilleure répartition des responsabilités. Il convient de mettre en place une communauté de personnes qui soient unies par des principes pacifiques et humains, en prônant la cohabitation, mais il faut aussi reconnaître la valeur de l'autonomie en octroyant des ressources et des compétences adéquates aux communes. Une redistribution des compétences semble s'imposer, en évitant de pénaliser l'action des collectivités locales et régionales qui ont dû consentir des sacrifices considérables.

Certaines mesures pourraient peut-être permettre, en évitant des dépenses inutiles excédentaires, d'affecter les ressources de façon plus utile aux collectivités locales. Aucune autonomie n'est possible sans ressources adéquates. Or les collectivités locales ont dû faire face à des diminutions considérables de leurs ressources, en raison de transferts moindres en provenance du gouvernement central. Le Pacte de Stabilité est devenu une contrainte majeure. Il faut pourtant que le gouvernement procède à certains investissements essentiels. Les collectivités locales doivent bénéficier d'une réelle autonomie. La politique financière doit donc être revue en utilisant mieux les ressources disponibles et en mobilisant des financements qui ne proviennent pas uniquement de fonds publics, par exemple dans le cadre de concessions ou de partenariats public / privé.

Barbara Toce constate qu'en Italie, les communes de moins de 5 000 habitants sont nombreuses et qu'elles sont confrontées à des difficultés croissantes pour assurer les besoins de leur

population. Chaque commune est fière de son histoire et de son identité. Néanmoins, plusieurs petites communes ont choisi la voie de la fusion, faute de disposer des ressources nécessaires à leur administration.

Barbara Toce souhaite évoquer enfin la situation dramatique de Lampedusa, qui relève de la responsabilité de toute la société italienne. Elle souligne que l'immigration est une composante structurelle de la démographie et qu'elle demande des réponses en termes d'intégration. La situation d'urgence met à dure épreuve les structures d'accueil pour les réfugiés. Les communes sont interpellées, mais ne disposent pas des ressources leur permettant de faire face à la situation. La délégation italienne déposera une motion concernant la tragédie de Lampedusa. Barbara Toce souhaite par ailleurs une participation plus grande des citoyens dans la recherche de solutions à mettre en œuvre en réponse à la crise.

M. le PRESIDENT (interprétation), avant d'ouvrir le débat, annonce que le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et lui-même ont effectué une déclaration commune, contenue dans le document [CG(25)16], et qui s'intitule « Affronter la crise économique : la reprise exige une coopération renforcée entre tous les niveaux de gouvernement ».

Le Président rappelle que l'Assemblée parlementaire et le Congrès entretiennent des relations de longue date. C'est l'Assemblée qui a créé dans les années 1950 la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux, qui est devenue ensuite le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Les liens entre ces deux institutions se sont resserrés récemment, en partie grâce à Sir Alan Meale, qui a suggéré l'idée de cette déclaration conjointe. Celle-ci contient un appel à unir les forces et à renforcer la coopération entre tous les niveaux de gouvernance. Il est important que les parlements nationaux, comme les collectivités locales et régionales, s'unissent pour défendre les valeurs démocratiques et favoriser la reprise de la croissance. Cette déclaration commune permettra aux deux institutions d'être mieux entendues.

Le Président accueille Sir Alan Meale. Il rappelle que celui-ci a été le rapporteur en 2012 de l'impact de la crise économique sur les collectivités locales et régionales en Europe. Devant le Congrès, Sir Alan Meale avait souligné la nécessité d'utiliser au mieux des ressources de plus en plus rares, à la fois pour les gouvernements et pour les collectivités territoriales. Il avait également exprimé le souhait de relations de travail plus étroites entre les deux instances. Le Président invite Sir Alan Meale à présenter les suites réservées par l'Assemblée parlementaire à son rapport ainsi que les perspectives de futurs travaux de l'Assemblée sur ce sujet.

Sir Alan MEALE, Rapporteur général sur les pouvoirs locaux et régionaux, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, (interprétation) se réjouit de cette journée historique au cours de laquelle a été célébrée la ratification de la Charte européenne de l'autonomie locale par tous les Etats membres. Cette journée est historique également en raison de cette déclaration conjointe. De plus, il s'agit du 150ème anniversaire de la Croix-Rouge, autre institution européenne. Sir Alan Meale espère que dans quelques années, la Charte et cette déclaration seront connues en raison de tout le travail qu'elles auront suscité. Il convient de ne pas sous-estimer l'importance de l'action locale et régionale.

Sir Alan Meale salue également le travail réalisé par le Secrétaire Général du Congrès, Andreas Kiefer, ainsi que par l'ensemble du Secrétariat du Congrès. Il souligne l'engagement de ce personnel dans la coopération entre les deux institutions. Sir Alan Meale précise que le Président de l'Assemblée parlementaire interviendra le lendemain devant le Congrès et abordera plus longuement les relations entre les deux organes.

Sir Alan Meale insiste sur le fait que la crise n'est pas terminée. La crise financière de 2008 s'est rapidement transformée en crise économique, puis en 2010 en crise de la dette souveraine. Certains pays, en particulier ceux du Sud de l'Europe, sont cependant plus touchés que les autres et il convient de faire le maximum pour les aider. Sir Alan Meale rappelle que son rapport, intitulé « impact de la crise économique sur les pouvoirs locaux et régionaux en Europe », a conduit à l'adoption d'une résolution par l'Assemblée parlementaire. L'Assemblée a également examiné un autre rapport, intitulé « mesures d'austérité − un danger pour la démocratie et les droits sociaux ». Ce texte soulignait que les programmes d'austérité stricte étaient l'une des principales causes de la durée de la crise, avec des effets dévastateurs sur les processus démocratiques, les droits sociaux et les services sociaux. Le

débat a mis en évidence qu'à moins d'un véritable tournant, la situation ne pourrait que s'aggraver. C'est malheureusement le cas. Des difficultés terribles apparaissent, parce que les institutions n'ont pas su s'adapter et apporter une aide adéquate aux populations.

La Commission des questions sociales de l'Assemblée a adopté un texte intitulé « bonne gouvernance des grandes métropoles », rédigé par Jeffrey Donaldson, qui sera soumis à la prochaine session de l'Assemblée parlementaire. La crise est perçue comme une menace pour les services publics et les mécanismes démocratiques, en particulier la participation citoyenne. Néanmoins, les crises sont parfois aussi une occasion d'apprendre et un plan d'actions a ainsi pu être esquissé par Jeffrey Donaldson, auquel Sir Alan Meale se déclare reconnaissant pour le travail entrepris. Une autre résolution, actuellement en préparation, portera sur l'impact de l'exclusion sociale sur les institutions démocratiques. Le rapporteur, Mike Hancock, souligne la nécessité de préparer un arsenal de recommandations dans ce domaine, compte tenu de l'importance de la question. Sir Alan Meale estime que si la participation des citoyens n'est pas encouragée, de nombreuses personnes se désintéressent de la politique et se sentent exclues de la société.

Sir Alan Meale évoque ensuite la déclaration conjointe. Celle-ci porte sur la nécessité de doter toutes les collectivités territoriales des compétences et des ressources nécessaires à l'exercice de leur mission. Or, certaines tendances contraires apparaissent : recentralisation de certaines compétences, compétences attribuées sans être accompagnées du budget afférent. Sir Alan Meale souligne la difficulté du travail des élus locaux et régionaux, confrontés en permanence aux plaintes de leurs ressortissants.

Sir Alan Meale insiste sur la nécessité d'apporter des changements dans les processus démocratiques, sous peine de passer d'une crise à une autre. L'Europe est entrée dans une ère où les ressources sont restreintes, et nul ne sait combien de temps cette crise durera. Des approches innovantes doivent être inventées pour réagir face à cette situation, en intégrant le fait que les ressources resteront faibles et que ce facteur est déterminant au niveau local ou régional.

Le projet de résolution soumis au Congrès ce jour propose un certain nombre de mesures : le développement d'une vision partagée entre les différents acteurs au niveau local ou régional, une stratégie de développement économique pour la collectivité, la promotion de l'entreprenariat. L'Assemblée parlementaire apporte son soutien à ces propositions. Sir Alan Meale propose que les deux organes coopèrent en 2014 pour aider les collectivités locales et régionales. Il rappelle que quelques années auparavant, l'Assemblée parlementaire avait conclu que le Congrès avait été exclu du processus décisionnel, alors que les élus locaux et régionaux assurent pourtant les services à la population indispensables dans une société démocratique. Sir Alan Meale conclut que l'Assemblée parlementaire soutiendra le Congrès dans sa mission.

M. le PRESIDENT (interprétation) remercie Sir Alan Meale pour son intervention et se félicite de l'excellent climat qui marque la coopération entre les collaborateurs du Congrès et ceux de l'Assemblée parlementaire.

Le Président présente M. Furio Honsell, maire de la ville d'Udine, en Italie. La municipalité d'Udine participe activement au programme Urbact, qui soutient les collectivités locales dans la recherche de réponses innovantes à la crise. M. Honsell a été élu maire en 2008 et réélu en 2013, ce qui semble indiquer qu'il a su gérer la crise. Le Président invite M. Honsell à faire part de son expérience au Congrès.

Furio HONSELL, Maire d'Udine, Italie (interprétation) signale que la ville d'Udine est durement touchée par la crise. 46 appels d'offres ont été lancés en 2012, contre un seul en 2013 en raison de l'impossibilité pour la municipalité d'emprunter à nouveau. Cette situation a naturellement des impacts sur les entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics qui ne reçoivent plus de commandes.

La stratégie de la municipalité privilégie les valeurs humaines, et en particulier la lutte contre toutes les inégalités. Dans le cadre du programme Urbact, la ville d'Udine a mis en place un projet consacré aux Roms. Ce projet a certes fait l'objet d'une controverse, mais il est souhaitable de rappeler certains chiffres : l'espérance de vie s'élève respectivement à 84 ans et 79 ans pour les femmes et les hommes habitants d'Udine, alors qu'elle est de 25 ans moins élevée pour les Roms.

Les autorités sanitaires locales avaient même renoncé aux campagnes de vaccination. Grâce à Urbact, un programme de soutien local a pu être mis en place. Actuellement, la municipalité arrive à loger les Roms et à vacciner les enfants, sans utiliser aucune contrainte.

Furio Honsell précise qu'Udine est située entre Venise et Vienne. Gini, qui a donné son nom au coefficient de Gini, utilisé en statistique pour mesurer les inégalités, était un citoyen d'Udine. L'agglomération compte 180 000 habitants, dont 25 % ont plus de 65 ans. Il s'ensuit depuis quelques années une augmentation de l'indice de dépendance et de vieillesse, même si cet indice stagne à présent. Furio Honsell, mathématicien de métier, exprime la volonté de diffuser les connaissances scientifiques de base dans sa ville. Les chiffres peuvent cependant cacher certaines réalités. Un système d'aide à la décision a été instauré par la municipalité, mais un tel système s'avère difficile à maintenir.

Furio Honsell insiste sur le fait que la municipalité essaie d'apporter une aide aux initiatives des habitants et de privilégier les interventions à petite échelle. La ville d'Udine appartient à différents réseaux. Furio Honsell a signé le Pacte des Maires en 2009. La ville a pris des engagements environnementaux et d'ores et déjà, une baisse de 20 % des émissions de CO_2 a pu être réalisée. La municipalité cherche à promouvoir un style de vie durable, en recherchant l'appui de toutes les composantes de la population. Or ce faisant, de nouvelles pistes pour l'emploi peuvent être dégagées, par exemple dans le domaine de la santé. En période de récession économique, généralement les dépenses de prévention sont sacrifiées, or il est plus rentable de chercher à prévenir les maladies que de les guérir. Actuellement en Europe, les prévisions de vie en bonne santé s'arrêtent à 65 ans environ. L'objectif est pourtant de garder les individus en bonne santé jusqu'à leur mort. La municipalité cherche donc à promouvoir une vie saine et une vieillesse active, en lançant des programmes tels que « Marchez pour votre santé » ou des programmes de lutte contre l'isolement.

Les actions en faveur de la santé ou du bien-être des habitants peuvent être sources d'emploi. Le taux de croissance de l'emploi, avant 2007, était négatif alors qu'il s'élève aujourd'hui à 4 %. Le taux d'activité des personnes âgées de 55 à 65 ans a augmenté, en raison de la suppression des préretraites. En revanche, le taux de chômage des moins de 30 ans dépasse 40 % actuellement à Udine. Furio Honsell recommande de soutenir les projets à petite échelle, les actions de mise en réseau. Par exemple, des laboratoires peuvent être partagés. Les initiatives doivent émaner des citoyens eux-mêmes, le rôle de la municipalité étant de les aider à mettre en œuvre leur projet.

Furio Honsell fait toutefois observer que l'Italie est submergée de textes réglementaires et que cette omniprésence de la bureaucratie étouffe parfois l'efficacité. Il aborde ensuite la question des migrants. Environ 15 % de migrants sont présents à Udine, la plupart en provenance d'Europe de l'Est. En août et septembre 2013, Udine, proche des frontières autrichiennes et slovènes, a connu autant d'arrivées de demandeurs d'asile que pendant toute l'année 2012. En tant que maire, Furio Honsell souligne qu'il est de son devoir de prendre des mesures et par exemple d'abriter provisoirement les arrivants dans un bâtiment municipal pendant quelques jours, même si certains opposants protestent.

M. le PRESIDENT (interprétation) remercie M. Honsell et ouvre le débat. Il sera répondu aux questions après l'ensemble des interventions.

Anders KNAPE (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) souligne que le message transmis par Sir Alan Meale au Congrès est particulièrement intéressant. Le Congrès travaille actuellement sur le processus de consultation entre les différents niveaux de gouvernement. Cette question paraît capitale en cette période de crise où il peut apparaître des dissensions entre les niveaux local, régional et national sur les responsabilités à assumer. Anders Knape demande à Sir Alan Meale comment les mécanismes de consultation pourraient être mieux utilisés pour gérer la crise. Les processus de consultation sont extrêmement limités dans de nombreux pays.

Artur TORRES PEREIRA (Portugal, L, PPE/CCE) (interprétation) fait observer que des mesures d'austérité désastreuses ont été prises dans certains pays. Il estime que pour relancer l'économie, des investissements accrus seraient au contraire nécessaires. Les mesures d'austérité étouffent l'économie et entraînent des conséquences sociales, avec des risques d'extrémisme. Artur Torres Pereira s'enquiert de l'opinion des deux invités sur ce sujet.

Mikhail GULEVSKIY (Fédération de Russie, L, GILD) (interprétation) indique qu'en Russie, un soutien important a été apporté par le niveau central aux régions et aux municipalités, notamment dans le domaine des logements sociaux, des infrastructures routières et du système de santé. En 2013, de nouveaux programmes d'aide ont concerné les infrastructures scolaires. Des mesures sont aussi prises dans le domaine de l'emploi. Les municipalités lancent des appels d'offres pour fournir du travail à des milliers de personnes. Le niveau de chômage à Lipetsk s'élève à 0,46 % seulement de la population active. La municipalité continue de diversifier son économie et de susciter les investissements. Ces dernières années, elle a décidé de soutenir en particulier les petites et moyennes entreprises avec des aides financières. Un parc technologique a été créé et propose de nouveaux emplois. Grâce à l'aide octroyée par la Banque européenne pour la Reconstruction et le Développement, il a été possible de moderniser les infrastructures communales. Lipetsk s'est par ailleurs engagée dans un projet pilote financé par le Ministère des Transports russe et la Banque Mondiale afin d'améliorer les infrastructures routières. Les financements s'élèveront à 2,5 milliards de roubles. Lipetsk a donc été affectée par la crise comme toutes les villes d'Europe, mais sa situation est désormais stable avec de bonnes perspectives d'avenir. La municipalité a pour ambition de mettre en place des programmes à très long terme, jusqu'en 2035, de manière à fixer les priorités.

Galyna GEREGA (Ukraine, L, PPE/CCE) (interprétation) fait observer que la crise frappe l'Ukraine depuis plusieurs années. Néanmoins, Kiev, sa capitale, continue à se développer. L'accent a été mis sur deux axes, les investissements et les infrastructures. La municipalité a invité un large cercle d'experts ainsi que la société civile à participer à la rédaction du document contenant la stratégie pour le développement de Kiev jusqu'en 2025. Ce programme prévoit de nouveaux investissements dans les infrastructures. Les priorités seront réalisées grâce au budget municipal et au budget de l'Etat. Les investisseurs participent d'eux-mêmes à ces projets, étant conscients des avantages qu'ils peuvent en retirer. Ainsi, des infrastructures routières, des centres culturels pourront être financés. La ville de Kiev a également travaillé sur l'efficacité énergétique, créant ainsi une base saine pour les projets qui prendront place dans l'avenir. Cependant, les seules ressources de la ville n'étant pas suffisantes, Kiev a fait appel aux investisseurs ukrainiens et étrangers. Un pacte a été signé et prévoit un travail à plusieurs niveaux dans le cadre de Kiev City, un endroit où se retrouvent toutes les entreprises commerciales ainsi que les investisseurs. Sans minimiser les conséquences de la crise, Galyna Gerega souligne qu'il est possible de développer la ville de l'avenir.

Jean-Claude FRECON (France, L, SOC) souhaite adresser une question à Sir Alan Meale, en sa qualité de représentant de l'Assemblée parlementaire. Il souligne que celui-ci a été un infatigable trait d'union entre le Congrès et l'Assemblée parlementaire. Des synergies entre ces deux institutions ne paraissent-elles pas, plus que jamais, indispensables pour faire face aux défis posés par la crise économique ?

Michael O'BRIEN (Irlande, R, SOC) (interprétation) remercie M. Honsell pour son intervention directe et franche. Il félicite la municipalité d'Udine de continuer à prendre soin, malgré la crise, des personnes âgées ou vulnérables, y compris des Roms. M. Honsell a évoqué également le chômage des jeunes, qui atteint le taux effrayant de 40 % à Udine. Michael O'Brien signale qu'en Irlande la moyenne s'élève autour de 23 %. Il demande si des actions ont été entreprises pour que le gouvernement italien sollicite le fonds de solidarité de l'Union Européenne. Un tel taux de chômage présente des risques majeurs en matière d'ordre public. Comment les municipalités peuvent-elles agir auprès de l'Union Européenne pour bénéficier d'une aide d'urgence ou d'un projet pilote ?

Gilbert ROGER (France, L, SOC) évoque le débat actuel sur la réduction du nombre de provinces en Italie. En France, le même type de débat a lieu sur la question des départements. Le Portugal a connu des discussions relatives à la suppression des paroisses. D'autres pays européens envisagent la suppression de niveaux intermédiaires d'administration dans le but de réaliser des économies. Gilbert Roger demande à M. le maire d'Udine son opinion sur de telles réformes : s'agit-il d'une rationalisation utile en temps de crise ou d'un signe de mauvaise santé démocratique ?

Helena PIHLAJASAARI (Finlande, R, SOC) (interprétation) remercie les rapporteures ainsi que les deux invités. Elle souligne que les collectivités territoriales dans son pays ont vécu des années difficiles, avec des budgets en baisse et des dépenses qui augmentent. Un certain niveau d'investissements doit être maintenu afin de soutenir l'emploi et de générer des activités économiques. La situation financière des collectivités locales est extrêmement variable d'un pays à l'autre, ne serait-ce que parce que leurs compétences et leur mode de financement varient

énormément. De plus, le vieillissement des populations entraîne une augmentation des demandes de soins et d'assistance. Même sans la crise économique, la situation budgétaire de nombreuses collectivités serait sans doute précaire.

Helena Pihlajasaari relève par ailleurs que le projet de recommandation, point 15.b, préconise que la part des ressources des collectivités résultant des impôts sur les sociétés soit réduite. Or elle signale qu'il s'agit d'une source de financements majeurs pour les collectivités de Finlande. Il lui paraît plus important d'assurer une synergie entre les collectivités et le monde économique.

M. le PRESIDENT (interprétation) donne la parole aux deux invités afin qu'ils répondent aux diverses interrogations. Le débat reprendra ensuite.

Furio HONSELL, Maire d'Udine, Italie (interprétation) indique que le taux de chômage des jeunes, qui est extrêmement élevé à Udine, résulte d'une profonde modification de la structure du marché du travail. Les emplois industriels ont pratiquement disparu. Les activités se situent plutôt dans le domaine de la connaissance. A une certaine époque, Udine a subi un exode des cerveaux, le Frioul étant traditionnellement une terre d'émigration. Le séisme de 1976 a encore aggravé la situation, même si une certaine inversion de la tendance a été constatée ensuite. Furio Honsell convient qu'il faut effectivement mobiliser toutes les ressources pour redresser le cap. Par ailleurs, la municipalité souhaiterait soutenir des activités même temporaires et des initiatives venant de la base. Malheureusement, la loi est un véritable carcan qui freine l'efficacité. Par exemple, les municipalités ne fixent pas elles-mêmes les taux des impôts locaux. Elles disposent donc de peu d'instruments pour faire face à la crise. Le terme de stase serait d'ailleurs plus approprié que celui de crise : il s'agit d'une paralysie économique.

Furio Honsell aborde ensuite la question des provinces italiennes. Il juge que celles-ci sont des entités trop limitées pour résoudre les grandes questions, telles que la qualité de l'air par exemple. Par ailleurs, les compétences des différentes collectivités sont enchevêtrées, conduisant à une véritable cacophonie institutionnelle. Les municipalités, par exemple, gèrent certains bâtiments scolaires alors que d'autres dépendent des provinces. L'ensemble des structures organisationnelles devrait être revu.

Sir Alan MEALE, Rapporteur général sur les pouvoirs locaux et régionaux, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, (interprétation) revient sur la question relative aux procédures de consultation. Il note que les politiciens, en général, ne sont pas tellement favorables aux consultations car ils aiment prendre des décisions. Pourtant, il faut rappeler qu'écouter les autres intervenants est la meilleure façon de comprendre les problématiques. Il faut créer des mécanismes qui permettent à la fois de discuter et d'écouter. Il convient de faire participer la population au débat, celle-ci ayant généralement des idées pertinentes à faire valoir. Sir Alan Meale raconte que lorsqu'il était ministre, c'est une entrevue avec une simple dame qui l'a amené à modifier les règles de construction.

Sir Alan Meale évoque ensuite les interventions relatives à la situation en Russie et en Ukraine. Il se déclare conscient de la nécessité d'investir. Aux Etats-Unis, ce sont les investissements massifs qui ont permis de sortir de la Grande Dépression de 1929. Pendant la Première Guerre Mondiale, les usines tournaient à plein régime, entraînant des embauches massives et heureusement, les emplois ont été maintenus après la guerre. Pendant la Seconde Guerre Mondiale, il en a été de même. Ensuite, ont été créés des services de santé, des entreprises de distribution de gaz et d'eau, etc. Sir Alan Meale précise qu'il ne se positionne pas nécessairement en faveur de nationalisations à outrance, mais que face à certaines échéances, il faut agir.

Sir Alan Meale estime que dans le cadre des processus décisionnels, il convient d'associer tous les échelons. L'échelon local et régional ne doit pas être négligé. Les hommes politiques ont trop tendance à annoncer des décisions élaborées par leurs administrations sans consultation de la base. Pour mobiliser les citoyens ou les collectivités territoriales, il convient tout d'abord de les écouter. Chacun doit se sentir concerné par les processus en cours. Face au chômage, il convient de former et de créer des emplois. Si les banques sont en récession et ne prêtent plus aux « petits » emprunteurs, il faut relancer le crédit. Sir Alan Meale considère qu'il s'agit uniquement d'une question de volonté politique.

M. le PRESIDENT (interprétation) donne la parole à un dernier orateur.

Spiridon TZOKAS (Grèce, L, GILD) (interprétation) remarque que les collectivités territoriales s'affaiblissent de jour en jour en raison de la crise économique. Les agents de ces collectivités luttent pour essayer de faire survivre celles-ci. Spiridon Tzokas appelle les auditeurs à rejeter les solutions « faciles », qui plaisent aux hommes politiques mais qui affectent péniblement les citoyens. En Grèce, les collectivités locales ont déjà perdu plus de 60 % des fonds qu'elles percevaient au cours de ces trois dernières années. Le projet de budget pour l'année 2014 prévoit encore une diminution des transferts financiers vers les collectivités locales. Spiridon Tzokas insiste sur le fait que la crise ne doit pas être l'occasion d'imposer des restrictions de manière démesurée à l'ensemble des citoyens. Il souhaite que des propositions alternatives soient présentées au nom du Congrès. La crise ne doit pas conduire à des licenciements massifs parmi le personnel des collectivités locales. Il convient de rejeter également toutes les tentatives de privatisation des services municipaux. Spiridon Tzokas considère que dans les pays les plus touchés par la crise, les collectivités locales sont menacées de disparition.

M. le PRESIDENT (interprétation) indique que le temps imparti au débat est épuisé. Cependant, les membres inscrits sur la liste des orateurs et qui n'ont pas pu intervenir en séance ont la possibilité de déposer le texte de leur intervention afin que celui-ci soit versé au procès-verbal.

Intervention complète de Amy KOOPMANSCHAP (Pays-Bas, L, SOC) n'ayant pas pu être présentée faute de temps (article 30.6 du règlement intérieur)

Merci d'avoir élaboré cet intéressant rapport sur la crise.

La recommandation du rapport est, à mon avis, un peu trop ambitieuse : le jour où l'on trouvera un système financier assez innovant et stimulant, apportant aussi des garanties suffisantes pour maintenir un niveau minimum de prestation de services et acceptable, en outre, par tous les courants politiques, je voudrais être la première à en être informée !

Néanmoins, le rapport m'aidera incontestablement à défendre notre position selon laquelle la décentralisation peut être une réponse à la crise ainsi qu'à donner quelques exemples d'autres pays où des mesures ont été prises. Ce serait une très bonne chose si, à l'avenir, nous pouvions obtenir des informations complémentaires sur les aspects pratiques des exemples mentionnés car, à mon sens, ce type d'échange serait très utile pour les membres du Congrès.

Dans cette optique, je voudrais, pour commencer, expliquer très brièvement certains points que le rapport mentionne au sujet des Pays-Bas. Le rapport montre, en effet, que les municipalités néerlandaises gagnent en efficacité grâce à la coopération intercommunale.

Un nombre toujours croissant de tâches incombe aux municipalités néerlandaises. Comme le montre le rapport, c'est une évolution positive puisqu'elle établit une plus grande proximité entre l'exécution des tâches et les citoyens. En même temps, les citoyens attendent beaucoup de l'administration locale : elle doit assurer de bons services, être efficace et laisser assez de place aux initiatives personnelles. Or, la situation économique exige d'exécuter ces tâches avec moins de moyens. Il faut, par conséquent, des municipalités fortes qui soient en mesure de remplir efficacement leurs fonctions.

La coopération est un puissant instrument à cet égard. Ces dernières années, on a beaucoup investi dans la coopération entre les municipalités et, conformément à l'actuel processus de décentralisation, cette tendance va encore s'accentuer à l'avenir. En même temps, cette coopération intercommunale est souvent organisée sans l'intervention des municipalités. Il faut, par conséquent, que les municipalités concernées aient une bonne vue d'ensemble et un droit de regard pour garantir l'adhésion de toutes les parties prenantes. L'Association des municipalités néerlandaises (VNG) rassemble les bonnes pratiques figurant sur son site web sur un site web plus vaste portant non seulement sur la coopération intercommunale mais aussi, en fait, sur toutes les politiques locales.

A l'origine, la coopération intercommunale était axée sur la planification spatiale des tâches comme la collecte des déchets, le partage des compétences administratives ou encore la réalisation d'économies d'échelle. L'intérêt pour la coopération municipale s'est encore accru du fait des

initiatives récentes comme la décentralisation dans le domaine social : protection de l'enfance, lois sur la capacité de travail et sur l'aide sociale.

Ce que je voudrais souligner aujourd'hui, c'est que, compte tenu de cet important processus de décentralisation, le gouvernement doit renoncer à assumer ces tâches. Le problème à présent, c'est que la décentralisation va de pair avec des contrôles excessifs et des coupes budgétaires. Par conséquent, je voudrais adresser au Gouvernement néerlandais la recommandation suivante : si vous décentralisez, assurez-vous que les collectivités locales et régionales disposent réellement des moyens nécessaires pour exécuter les nouvelles tâches.

Je vous remercie de votre attention.

M. le PRESIDENT (interprétation) propose de passer à l'examen du projet de résolution.

Barbara TOCE (Italie, L, SOC), rapporteure (interprétation) constate que, comme le débat l'a démontré, tous les Etats membres sont confrontés aux mêmes problèmes. Il convient de dégager des solutions qui permettent d'aider les différents pays. Le rapport tient compte des diverses interventions des membres du Congrès. Le sujet abordé ce jour doit interpeller l'ensemble des responsables locaux. La cohésion, la solidarité politique doivent primer au moment d'aborder ces problèmes. Barbara Toce remercie tous ceux qui ont contribué à la rédaction du rapport ainsi que le Secrétariat du Congrès pour son excellent travail.

M. le PRESIDENT (interprétation) indique que quatre amendements au projet de résolution ont été déposés.

Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM (Autriche, R, SOC) (interprétation) souhaite mettre l'accent sur le problème posé par le chômage des jeunes. L'amendement n°1 propose d'insérer à l'alinéa 17.h, après les mots « les PME », les termes suivants : « ainsi qu'à promouvoir l'entreprenariat des jeunes conformément au paragraphe 9.c de la Résolution 346(2012) du Congrès « Jeunesse et démocratie : l'évolution de l'engagement politique des jeunes » ».

Barbara TOCE (Italie, L, SOC), rapporteure (interprétation) rend un avis favorable à l'amendement.

M. le PRESIDENT (interprétation) soumet l'amendement n°1 au vote, aucun membre du Congrès n'intervenant contre cet amendement.

L'amendement n°1 est adopté.

Amy KOOPMANSCHAP (Pays-Bas, L, SOC) indique que l'amendement n°2 porte également sur le chômage des jeunes. Il est proposé de remplacer, à l'alinéa 17.j, les termes « y compris par l'apprentissage, en mettant l'accent sur les compétences informatiques », par : « et à l'apprentissage en mettant l'accent sur les compétences informatiques, en particulier pour les jeunes qui restent confrontés à des difficultés pour accéder au marché de l'emploi ».

M. le PRESIDENT (interprétation) ne constate aucune opposition à cet amendement.

Barbara TOCE (Italie, L, SOC), rapporteure (interprétation) se déclare favorable à l'amendement.

M. le PRESIDENT (interprétation) soumet l'amendement n°2 au vote.

L'amendement n°2 est adopté.

Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM (Autriche, R, SOC) (interprétation), en l'absence de Johan Van den Hout, présente l'amendement n°3. Il est proposé d'ajouter à l'alinéa 17.m, une référence aux dispositions de la Charte sociale européenne révisée du Conseil de l'Europe.

M. le PRESIDENT (interprétation) ne constate aucune opposition à cet amendement.

Barbara TOCE (Italie, L, SOC), rapporteure (interprétation) rend un avis favorable à l'amendement.

M. le PRESIDENT (interprétation) soumet l'amendement n°3 au vote.

L'amendement n°3 est adopté.

John WARMISHAM (Royaume-Uni, L, SOC) (interprétation) indique que l'amendement n°4 vise à inclure, à l'alinéa 17.p concernant la prise en charge à domicile, les termes : « tout en veillant à ce que les aidants puissent concilier leur travail, leur vie privée et leurs responsabilités d'aidants » etc.

M. le PRESIDENT (interprétation) ne constate aucune opposition à cet amendement.

Barbara TOCE (Italie, L, SOC), rapporteure (interprétation) rend un avis favorable à l'amendement.

M. le PRESIDENT (interprétation) soumet l'amendement n°4 au vote.

L'amendement n°4 est adopté.

M. le PRESIDENT (interprétation) soumet au vote le projet de résolution, ainsi amendé.

Le projet de résolution figurant dans le Document [CG(25)5], ainsi amendé, est adopté.

M. le PRESIDENT (interprétation) propose de passer au projet de recommandation. Aucun amendement n'ayant été déposé, il soumet au vote le projet de recommandation.

Le projet de recommandation contenu dans le Document [CG(25)5] est adopté.

11. MOINS DE BUREAUCRATIE, BONNE GOUVERNANCE, PARTICIPATION ACCRUE « VOTE 16 »

[CG(25)17]

ALLOCUTION DE JOSE HERRERA, SECRETAIRE PARLEMENTAIRE CHARGE DE LA CULTURE ET DES COLLECTIVITES LOCALES, MALTE

M. le PRESIDENT (interprétation) accueille Monsieur Jose Herrera, Secrétaire Parlementaire responsable de la culture et des collectivités locales de Malte. Il rappelle qu'une délégation du Congrès s'est rendue à Malte en 2010 pour vérifier l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale. Suite à cette visite, le Congrès a adopté une recommandation en 2011. Le Président invite M. Herrera à faire part au Congrès des suites données à cette recommandation et de la situation actuelle des collectivités locales de Malte. M. Herrera, avocat de profession, est membre du Parlement de Malte depuis 17 ans et il a été ministre de la Justice avant d'occuper ses fonctions actuelles. Le Président exprime la volonté du Congrès de coopérer avec les autorités des Etats membres pour les aider à mettre en œuvre ses recommandations. Il assure M. Herrera du complet soutien du Congrès pour toute action qui viserait à renforcer la démocratie locale à Malte.

Jose HERRERA, Secrétaire Parlementaire chargé de la culture et des collectivités locales, Malte (interprétation) se déclare honoré d'intervenir au sein du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. Il annonce que vingt ans se sont écoulés depuis l'introduction des premières élections locales à Malte puisque c'est le 20 novembre 1993 que les premières élections de conseils locaux ont eu lieu.

Les travaux du Congrès ont été source d'inspiration pour la démocratie locale à Malte. Malte est un membre actif du Conseil de l'Europe depuis 1965. La législation maltaise de l'autonomie locale se base sur la Charte européenne de l'autonomie locale. Aussi, au cours des années, Malte a pris un certain nombre de mesures qui reflètent les évolutions qui ont eu lieu au sein du Congrès. Jose Herrera cite pour exemple la création du Code d'éthique des conseillers locaux à Malte, qui se base sur une recommandation du Congrès du Conseil de l'Europe. De nombreuses dispositions de la législation maltaise se basent sur les acquis du Conseil de l'Europe.

Les collectivités locales maltaises sont cependant confrontées à une situation financière difficile. Malte a fait face à la crise économique en essayant d'en limiter les conséquences. Des mesures ont été prises par le gouvernement central avec une réduction du financement des conseils locaux. Cependant, ces mesures ont été introduites de façon graduelle, afin de réduire le risque de créer un impact financier négatif sur les autonomies locales.

Au mois de novembre, Malte engagera un certain nombre d'actions pour faire face aux défis importants de l'avenir. Parmi ces projets, figure l'abaissement à 16 ans de l'âge requis pour voter aux élections locales. Le gouvernement maltais souhaite par ailleurs que toutes les autorités locales agissent en faveur de leur population et améliorent l'économie locale. Dans ce but, un processus de réforme est en cours afin de faciliter le travail effectué par les maires et les conseillers locaux. Cette réforme vise à réduire le poids de la bureaucratie. De plus, des officiers de liaison seront mis en place dans différents ministères et auront pour mission de répondre aux demandes exprimées par les conseils locaux. Cette mesure devrait permettre d'accélérer le traitement des requêtes présentées par les conseils.

Par ailleurs, un transfert de pouvoirs est en cours vers les conseils locaux en ce qui concerne les soins médicaux de base. Très bientôt, le Ministère de la Santé, le Ministère de la Culture et des Collectivités locales et l'Association des Conseils locaux de Malte signeront un protocole d'entente à ce sujet. Enfin, le système d'amendes locales est en cours de réforme. En effet, il est constaté que ce système jusqu'à présent a généré plutôt des revenus pour les sociétés privées que pour les conseils locaux et régionaux. Un processus de consultation sera lancé et Jose Herrera espère qu'un nouveau dispositif radicalement différent pourra entrer prochainement en vigueur.

Malte a également lancé un programme visant à apporter un soutien financier aux conseils locaux afin que ceux-ci puissent employer des personnes vulnérables. Grâce à cette initiative qui bénéficie des fonds européens, les collectivités locales pourront augmenter leurs ressources humaines sans avoir besoin d'utiliser leur propre budget. Prenant en considération le fait que les conseils locaux ne bénéficient que de ressources financières limitées, Malte continuera à engager des programmes au bénéfice des collectivités locales. Ces mesures sont cependant temporaires afin de pallier le manque de financements directs émanant du gouvernement central. Ces différents programmes ont été utilisés par la plupart des conseils locaux et certains d'entre eux ont même organisé des activités culturelles qui ont également un impact sur le secteur du tourisme.

D'autres mesures seront introduites ultérieurement pour permettre à l'Association des Conseils locaux de bénéficier de ressources supplémentaires, afin de respecter entre autres les lignes directrices de l'Union Européenne. Le gouvernement et les conseils locaux partagent un objectif commun : l'intérêt et le bien-être de la population.

Jose Herrera remercie la délégation du Congrès pour l'excellent travail réalisé durant sa visite à Malte, et qui a débouché sur les recommandations concernant la démocratie locale à Malte. Un certain nombre d'actions ont été engagées sur la base de ce rapport, même s'il reste encore des améliorations à apporter. La démocratie locale est importante afin d'assurer un soutien aux citoyens, et elle ne peut être garantie qu'en agissant de manière fiable et transparente. Dans ce but, il est parfois nécessaire de réviser la législation et d'aider les conseillers locaux à respecter la prééminence du droit. La Charte européenne de l'autonomie locale prévoit que les collectivités locales doivent avoir le droit et la capacité effective de gérer une part importante des affaires publiques, au profit de leur population, dans le cadre de la loi et sous leur propre responsabilité. C'est dans ce cadre qu'interviennent les conseillers locaux de Malte.

Le rapport sur la démocratie locale à Malte qui avait été rédigé en novembre 2002 reconnaissait que le système de gouvernement local était relativement récent, puisqu'il avait seulement dix ans, et présentait plusieurs commentaires sur la législation relative aux conseils locaux. La plupart des observations mentionnées dans le rapport ont été effectivement traitées. Jose Herrera cite quelques exemples. Ainsi, le point 23 de ce rapport indiquait que « une égalité totale entre les localités quant aux tâches qu'elles doivent assumer peut devenir problématique si les fonctions confiées s'avèrent trop lourdes ou trop complexes pour les plus petites d'entre elles. » Le point 27 stipulait que pour respecter totalement la Charte européenne de l'autonomie locale, l'attribution progressive de fonctions d'administration publique aux conseils locaux devait se développer. Le point

35, relatif aux limites portant sur le recrutement de personnel municipal, a été effectivement traité. Le point 36 portait sur les opportunités de formation qui étaient limitées pour le personnel municipal, et a fait également l'objet d'une mesure corrective. Ainsi, les membres des conseils locaux ainsi que leur personnel vont pouvoir bénéficier de nouveaux programmes de formation. Les autorités ont également pris des mesures en ce qui concerne le point 38, relatif au remboursement des frais et du manque à gagner des conseillers locaux.

En 2009, le gouvernement central a présenté un projet de réforme avec un large processus de consultation étalé sur six mois et englobant toutes les parties prenantes. 3 000 contributions ont été reçues de la part de la population. Cet exemple illustre parfaitement la participation directe des citoyens aux affaires publiques. Les autorités maltaises ont également traité d'autres points qui étaient énumérés dans le rapport de 2010. Leur objectif est d'assurer une bonne gouvernance, c'est-à-dire un gouvernement fiable et transparent, tant au niveau local qu'au niveau national.

Jose Herrera évoque ensuite la Recommandation 305(2011) adoptée par la Chambre des pouvoirs locaux le 23 mars 2011 puis par le Congrès le 24 mars 2011. Le point 9 portait sur la part des affaires publiques et des fonds que les autorités locales ont le droit de gérer. La part des dépenses effectuées par les conseils locaux à Malte est certes faible par rapport à d'autres pays, mais cette situation résulte du fait que certaines responsabilités sont encore du ressort du gouvernement central. Des discussions s'engageront au début de l'année prochaine avec les différentes parties prenantes à ce sujet. Le point 10.b recommandait de revoir certaines des dispositions relatives au statut des secrétaires exécutifs afin de garantir que le pouvoir discrétionnaire ministériel n'entrave pas la liberté des conseils locaux de choisir leur principal responsable exécutif. Jose Herrera annonce qu'un amendement législatif sera prochainement proposé afin de régler cette question. Le point 10.c préconisait de revoir le système de contrôle financier, afin de laisser les collectivités locales décider des priorités en matière de dépenses. Jose Herrera indique qu'il travaille actuellement sur ce sujet afin de parvenir, après une modification de la réglementation, à ce que le contrôle financier soit limité à un certain nombre de cas. Le point 10.d portait sur l'introduction d'un système de fiscalité locale. Jose Herrera assure qu'il essaie de trouver une solution sur ce sujet, mais il souligne la situation particulière de Malte, qui est un petit pays, où un système de fiscalité locale pose un certain nombre de problèmes. Le point 10.e recommandait d'améliorer les pratiques de consultation et de coopération entre les autorités nationales et locales. Les officiers de liaison qui seront mis en place dans les ministères auront justement pour rôle de faciliter les contacts entre le niveau central et les pouvoirs locaux. Le point 10.f préconisait d'améliorer l'accès des femmes aux fonctions politiques locales. Jose Herrera fait observer que le gouvernement travaille sur cette question, mais aurait besoin d'un soutien plus important des principaux groupes politiques. Le point 10.g portait sur l'attribution d'un statut spécial à la ville de La Valette. Jose Herrera annonce que La Valette est proposée pour être capitale européenne de la culture en 2018, ce qui sera l'occasion de mettre en place les modifications concernant le statut de cette capitale. Le point 10.h appelait les autorités maltaises à veiller à ce que les réformes en cours concernant des niveaux supplémentaires d'autonomie territoriale n'aient pas de conséquences sur les ressources déjà limitées et les fonctions des conseils locaux. Jose Herrera assure qu'il a l'intention d'augmenter ces ressources en fonction des financements disponibles au niveau du gouvernement central.

Jose Herrera conclut que le gouvernement de Malte est profondément attaché aux valeurs de la démocratie et de la prééminence du droit, à la promotion de son identité culturelle et à l'intégration sociale, ainsi qu'aux réformes démocratiques à tous les niveaux de gouvernement. Les réformes engagées par le gouvernement visent à renforcer la démocratie locale, conformément à son objectif de développer des communautés fortes au niveau local, ce qui contribue à renforcer l'identité nationale.

Jose Herrera évoque enfin une question qui fait actuellement débat à Malte. Le gouvernement propose d'abaisser l'âge du vote à 16 ans lors des prochaines élections locales, avec l'objectif de mieux intégrer les jeunes dans la société. Cette mesure doit être précédée par un processus d'information et d'éducation afin de préparer les jeunes à utiliser les opportunités qui s'ouvrent à eux. Le gouvernement s'interroge sur l'opportunité d'autoriser les jeunes de 16 ans à participer à d'autres élections. Les organisations de jeunesse sont favorables à cette réforme. Un amendement législatif sera donc proposé pour abaisser l'âge du vote. Jose Herrera lance un appel à la société pour qu'elle accepte cette réforme, et en particulier aux parents pour qu'ils prennent conscience de la maturité de leurs enfants. Il salue la bonne volonté de la classe politique qui est désireuse de permettre aux

jeunes citoyens de se faire entendre et de participer pleinement à la vie de la société. Il qualifie ce moment d'historique et appelle la société à relever ce défi.

M. le PRESIDENT (interprétation) remercie M. Jose Herrera pour son intervention et pour ses réactions positives à l'égard du rapport de suivi adopté par le Congrès. Il invite les membres du Congrès ayant déposé des questions écrites à les présenter.

REPONSE ORALE AUX QUESTIONS ECRITES

Irene LOIZIDOU (Chypre, L, PPE/CCE) (interprétation) rappelle qu'en 2011, Malte a levé certaines réserves et s'est déclarée liée par quatre paragraphes supplémentaires de la Charte européenne de l'autonomie locale. Toutefois, les autorités locales ne sont toujours pas en mesure de lever des impôts. En effet, il subsiste une réserve sur le paragraphe 3 de l'article 9 de la Charte relatif à la fiscalité locale. Irene Loizidou demande à M. Herrera s'il pense que Malte pourrait lever cette réserve.

Jose HERRERA, Secrétaire Parlementaire chargé de la culture et des collectivités locales, Malte (interprétation) explique que lors de l'introduction du concept de collectivités locales dans la Constitution de Malte, celles-ci étaient considérées comme le quatrième pilier du gouvernement. Les conseils locaux ne prélèvent pas d'impôts directs, mais bénéficient d'une part des impôts nationaux. Jose Herrera précise cependant qu'il a l'intention d'ouvrir un débat sur ce sujet avec les représentants des collectivités locales, les autorités centrales et le Premier Ministre. Actuellement, les collectivités locales peuvent recueillir des fonds par d'autres moyens, par exemple en créant des espaces de stationnement payants. Par ailleurs, l'objectif est aussi de faire participer plus sainement les collectivités locales à l'effort collectif de financement.

Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM (Autriche, R, SOC) (interprétation) se félicite que le gouvernement souhaite abaisser l'âge du droit de vote à 16 ans, pour les élections locales, puis par la suite pour les autres élections. En effet, le Congrès et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ont tous deux émis des recommandations en ce sens. En Autriche, les jeunes de 16 à 17 ans ont le droit de vote aux élections locales depuis 2002 et aux élections régionales depuis 2008. Des études ont montré que leur participation aux élections pouvait les encourager à s'approprier les processus démocratiques. De quels moyens disposent les jeunes votants à Malte pour prendre part aux processus d'élaboration des politiques ? Existe-t-il par exemple des conseils de jeunes ou des forums de jeunes ?

Jose HERRERA, Secrétaire Parlementaire chargé de la culture et des collectivités locales, Malte (interprétation) indique qu'à Malte, plusieurs forums permettent aux jeunes de participer aux processus démocratiques. Par exemple, il a été créé un Parlement des Jeunes : les écoles élisent leurs représentants et ceux-ci font des propositions de lois. Récemment, Jose Herrera a écrit à tous les maires de Malte afin que ceux-ci nomment temporairement des ambassadeurs de la jeunesse qui participeraient aux débats des conseils municipaux, sans droit de vote. Il existe également des organisations syndicales de jeunes dans les universités et des sections jeunesse au sein des partis politiques. L'amendement permettant le droit de vote à partir de 16 ans a été proposé il y a quelques mois et depuis lors, plusieurs initiatives ont été prises pour inciter les jeunes à participer le plus possible à la société. Il a été notamment créé un organisme de suivi, formé de plusieurs clubs de jeunes.

Ilmar REEPALU (Suède, R, SOC) (interprétation) évoque la récente tragédie à l'île de Lampedusa, qui est venue rappeler brutalement que les migrations vers les rives sud de l'Europe s'intensifient et que cette question doit être traitée de toute urgence. Malte se trouve en première ligne face à ces flux migratoires et compte le ratio le plus élevé de migrants par habitant de toute l'Union Européenne. Or les autorités locales n'ont pas les moyens de subvenir aux besoins des nouveaux arrivants. Quelles ressources sont mises à la disposition des conseils locaux pour leur permettre de faire face à cette charge supplémentaire ?

Jose HERRERA, Secrétaire Parlementaire chargé de la culture et des collectivités locales, Malte (interprétation) souligne qu'effectivement la migration illégale représente une charge pour les autorités locales mais aussi pour l'ensemble du pays. Ce problème est relativement récent, il date de huit ou neuf ans environ, mais il est devenu une véritable urgence. Malte est entourée d'un territoire

maritime extrêmement vaste comparé à la superficie du pays. Chaque jour, des émigrants arrivent en provenance du Nord de l'Afrique, de l'Afrique subsaharienne, de Syrie ou d'Irak. Des milliers de migrants pénètrent sur le territoire de Malte.

Il a été décidé récemment de débattre de ce sujet au Conseil des Ministres dès le mois de novembre. Malte demande davantage de solidarité à l'Europe, estimant que les problèmes liés aux migrations devraient être partagés par tous les pays européens. Une aide financière est nécessaire mais elle n'est pas suffisante. Si la situation perdure, il existe un risque d'explosion. A Malte, certaines parties du territoire sont encore plus fortement exposées que les autres aux flux migratoires. Les zones où se trouvent les centres de rétention et celles où arrivent les migrants méritent une attention toute particulière. A ce jour, les collectivités locales concernées n'ont pas bénéficié d'aide financière directe. Jose Herrera s'engage toutefois à négocier avec le Ministre des Finances et avec les autres ministres afin de réviser la formule mathématique d'allocation des ressources aux conseils locaux pour qu'elle prenne en compte cette charge. Les collectivités locales qui prennent en charge des migrants devraient en effet recevoir une aide financière particulière. Le gouvernement central peut également aider ces collectivités en renforçant leurs ressources humaines ou par d'autres moyens.

M. le PRESIDENT (interprétation) remercie M. Herrera ainsi que les différents intervenants. Il souhaite au gouvernement de Malte un plein succès dans ses efforts pour développer la démocratie locale.

12. DEMOCRATIE LOCALE ET REGIONALE EN HONGRIE

[CG(25)7PROV]
[CG(25)7AMDT]

M. le PRESIDENT (interprétation) invite les rapporteurs à présenter le texte relatif à l'état de la démocratie locale et régionale en Hongrie.

Devrim ÇUKUR (Turquie, R, SOC), rapporteur (interprétation) précise que la délégation du Congrès était composée d'Artur Torres Pereira en tant que Rapporteur sur la démocratie locale et de lui-même en tant que rapporteur sur la démocratie régionale. Il souhaite saisir cette occasion pour remercier la délégation hongroise et les autorités hongroises, qui ont participé très activement aux consultations sur le projet de rapport. Ces consultations sont essentielles à tous les niveaux et les rapporteurs ont donc préféré différer l'examen en session du projet de rapport jusqu'à ce que toutes les observations reçues aient pu être intégrées dans ce document.

La délégation du Congrès, lors de sa visite en Hongrie, s'est rendue à Budapest, Gödöllő, Szentes et Szeged. Le niveau d'administration régional, en Hongrie, se trouve dans une position plus faible que le niveau local. Il s'agit en effet d'entités de petite taille, considérées néanmoins comme correspondant au deuxième niveau de la nomenclature des unités territoriales statistiques. Le Congrès avait adopté un rapport en 2002 sur la question régionale en Hongrie, et ce texte préconisait d'effectuer un suivi des évolutions au niveau régional. Or la position des comtés hongrois à l'heure actuelle est encore plus faible que précédemment, même si le gouvernement assure que les réformes en cours ont pour but de renforcer le niveau régional.

L'idée principale de la réforme est de transformer les comtés en organismes de développement économique auxquels serait confiée la gestion des fonds européens. Toutefois, les futures compétences des comtés ne sont pas encore suffisamment précisées. Les comtés ont perdu leurs institutions publiques ainsi qu'une bonne partie de leurs ressources humaines et financières. De nombreux progrès restent donc encore à réaliser pour que les comtés hongrois s'inscrivent dans le cadre de référence du Congrès relatif à la démocratie régionale.

Devrim Çukur évoque ensuite la coopération transfrontalière. La Hongrie joue un rôle extrêmement actif dans ce domaine et en particulier au niveau de la constitution des euro-régions. De nombreux projets européens sont mis en œuvre notamment dans les domaines de la culture et du tourisme. Le gouvernement hongrois a annoncé son intention d'adhérer au troisième protocole additionnel de la convention cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités territoriales. La délégation du Congrès s'en félicite.

Artur TORRES PEREIRA (Portugal, L, PPE/CCE), rapporteur (interprétation) précise que le dernier rapport sur la Hongrie adopté par le Congrès en 2002 ne portait que sur les questions régionales. Le rapport présenté ce jour au Congrès est le premier à aborder les deux niveaux, local et régional, de la démocratie.

Artur Torres Pereira, qui connaît bien ce pays, effectue une comparaison de la situation actuelle avec celle qui prévalait quelques années auparavant. Sur la base des faits observés sur place et des témoignages recueillis, il constate un mouvement de recentralisation des pouvoirs, ce qui va à l'encontre des principes énoncés par la Charte européenne de l'autonomie locale. L'autonomie locale n'est pas mentionnée dans la loi organique ni dans la Constitution hongroise. Certaines compétences autrefois accordées aux autorités locales ont été transférées au gouvernement central. L'autonomie financière des collectivités locales a été significativement réduite. Le contrôle exercé par le gouvernement central sur les finances locales a été renforcé. Le processus de consultation des autorités locales ne fonctionne pas dans la pratique. La mise en commun de structures administratives pour les municipalités de moins de 2 000 habitants s'effectue sous le contrôle du gouvernement, ce qui aboutit à une perte de la substance politique pour les conseils de ces municipalités. Enfin, point essentiel, il n'existe pas de protection judiciaire efficace de l'autonomie locale, car les autorités locales ne disposent pas de droit de recours pouvant garantir le libre exercice de leurs compétences.

Artur Torres Pereira souligne qu'il est pourtant essentiel que les normes européennes de base demeurent un point d'ancrage. Il est certes compréhensible que les gouvernements prennent des mesures pour réduire l'endettement, cependant le principe même de l'autonomie locale ne doit pas être sapé par de telles mesures. Les principes garantis par la Charte européenne de l'autonomie locale ne doivent pas être interprétés différemment en fonction de la conjoncture économique.

Les rapporteurs ont tenté dans leur projet de recommandation de fournir des orientations pour corriger cette politique de recentralisation. Il paraît essentiel de réviser la loi organique pour garantir le principe d'autonomie locale de façon explicite. Il convient également de revoir les compétences des autorités locales, en les accompagnant des financements nécessaires, pour restaurer une certaine confiance dans le niveau local. Le processus de consultation des représentants des collectivités locales sur toutes les questions qui les concernent devrait être formalisé à partir des critères fixés par la Charte. Les autorités hongroises sont également invitées à réviser la législation afin d'assurer un véritable droit de recours aux collectivités locales lorsque leurs intérêts sont menacés.

Artur Torres Pereira convient que les conclusions du rapport peuvent paraître sévères pour la Hongrie. Cependant, il pense que la Hongrie voudra respecter les engagements découlant de la ratification de la Charte et de son protocole additionnel et qu'elle a la volonté politique de mettre en œuvre les normes européennes. Il espère que le dialogue politique avec les autorités hongroises se poursuivra dans le cadre d'un processus post-suivi.

M. le PRESIDENT (interprétation) ouvre le débat.

Andreas GALSTER (Allemagne, L, PPE/CCE) (interprétation) indique que la délégation allemande partage l'opinion de M. Torres Pereira. Il faut que les collectivités locales retrouvent en Hongrie la place prévue par la Charte européenne de l'autonomie locale.

György ILLES (Hongrie, L, GILD) (interprétation) prend la parole au nom de la délégation hongroise. Il remercie les rapporteurs et les personnes qui ont participé à la rédaction du rapport. Leur travail s'est avéré difficile parce que le dernier rapport du Congrès datait de dix ans et surtout parce que la visite de la délégation du Congrès a eu lieu pendant la mise en place de la réforme législative et administrative. György Illes estime que le travail des rapporteurs est fondé, mais il souhaite présenter quelques observations.

Les rapporteurs ont fait part de leurs préoccupations pour le système d'autonomie locale. La délégation hongroise a parfois un point de vue différent. Ainsi, les droits des pouvoirs locaux sont effectivement protégés. Une autorité locale, si le gouvernement central empiète sur ses droits, peut s'adresser à la justice. L'exercice de ces droits est protégé par la Cour constitutionnelle.

En ce qui concerne l'autonomie financière des collectivités territoriales, celles-ci peuvent percevoir des impôts locaux : taxes sur la propriété, taxes communales et taxes sur le chiffre d'affaires

des entreprises. La Loi fondamentale leur accorde en outre le droit d'obtenir des subventions pour exercer leur mandat. Par ailleurs, la collecte d'impôts nationaux tels que la taxe sur les véhicules ou les taxes foncières génère des revenus pour les administrations locales. La délégation hongroise considère donc que sur ce plan, la Charte européenne de l'autonomie locale est effectivement respectée.

György Illes félicite néanmoins les rapporteurs et les invite à tenir compte des huit amendements qui ont été déposés afin d'améliorer le projet de recommandation.

Emilio VERRENGIA (Italie, L, PPE/CCE) (interprétation) félicite les rapporteurs. Ce rapport fait suite à une visite du Congrès en Hongrie en mai 2012, et se réfère à la ratification intervenue en 2010 du protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale. Le rapport montre les progrès réalisés par le gouvernement hongrois dans différents domaines.

Néanmoins, Emilio Verrengia souligne qu'il est indispensable de respecter les dispositions de la Charte, et en particulier celles qui traitent de la consultation des collectivités locales. Le rapport met en évidence par ailleurs que les droits des autorités locales ne bénéficient pas d'une protection juridique. Les réformes qui doivent être mises en place en Hongrie doivent tenir compte de la recommandation proposée par les rapporteurs. En particulier, le principe de l'autonomie financière des collectivités locales est essentiel pour permettre à celles-ci de répondre aux attentes des citoyens.

Emilio Verrengia considère que le Congrès doit être particulièrement attentif aux réformes en cours en Hongrie. Il convient de recommander au gouvernement hongrois de respecter les préconisations contenues dans le rapport.

M. le PRESIDENT (interprétation) invite les rapporteurs à réagir à ces diverses interventions.

Artur TORRES PEREIRA (Portugal, L, PPE/CCE), rapporteur (interprétation) remercie M. Galster pour son soutien, ainsi que M. Verrengia. L'autonomie financière est effectivement l'un des principes essentiels de la Charte européenne de l'autonomie locale et elle est indispensable à l'exercice des pouvoirs locaux et régionaux. Or l'autonomie financière ne peut pas être garantie si les huit alinéas de l'article 9 de la Charte ne sont pas respectés.

Artur Torres Pereira remercie également M. Illes pour son intervention. Celui-ci a indiqué que la délégation hongroise porte sur certains aspects un regard légèrement différent de celui des rapporteurs. Artur Torres Pereira estime cette position parfaitement compréhensible. Toutefois, la position des rapporteurs n'est pas basée sur des avis personnels, mais sur des faits.

Devrim ÇUKUR (Turquie, R, SOC), rapporteur (interprétation) remercie également les intervenants qui ont apporté leur soutien au rapport. Il rappelle que l'exposé des motifs de ce document comporte de nombreuses mentions relatives aux bonnes pratiques observées en Hongrie.

Devrim Çukur souligne par ailleurs que la présentation du rapport au Congrès a été reportée à plusieurs reprises afin de prendre en compte toutes les observations transmises par les autorités hongroises. Il fait observer que les recommandations contenues dans le rapport sont similaires à celles figurant dans d'autres rapports présentés au Congrès. Ces recommandations s'appuient sur le texte de la Charte européenne de l'autonomie locale.

M. le PRESIDENT (interprétation) propose de passer à l'examen du projet de recommandation, pour lequel huit amendements ont été déposés. Les amendements seront examinés dans l'ordre suivant lequel ils s'appliquent au texte, et non en fonction de leur numérotation.

Anna MAGYAR (Hongrie, R, PPE/CCE) (interprétation) indique que l'amendement n°1 vise à supprimer l'alinéa 4.a et à renuméroter les paragraphes suivants en conséquence. En effet, la Loi fondamentale stipule explicitement qu'en Hongrie les pouvoirs locaux sont mis en place pour gérer les affaires publiques au niveau local. De plus, la Loi fondamentale prévoit également que « les pouvoirs locaux sont des entités de citoyens qui doivent pouvoir gérer eux-mêmes leurs affaires d'une façon démocratique ». Anna Magyar souligne que la Hongrie veille à assurer la conformité de ses lois nationales aux normes internationales.

M. le PRESIDENT (interprétation) ne constate aucune opposition à cet amendement.

Artur TORRES PEREIRA (Portugal, L, PPE/CCE), rapporteur (interprétation) rend un avis défavorable à cet amendement. Même si certains principes figurent dans les textes principaux de la Hongrie, cependant les éléments mentionnés dans le rapport ne figurent ni dans la loi organique, ni dans la Constitution.

Lars O. MOLIN (Suède, L, PPE/CCE), (interprétation), intervenant en qualité de Président de la Commission de suivi, exprime son accord avec le rapporteur.

M. le PRESIDENT (interprétation) soumet l'amendement n°1 au vote.

L'amendement n°1 est rejeté.

Artur TORRES PEREIRA (Portugal, L, PPE/CCE), rapporteur (interprétation) propose l'amendement n°7, résultant d'une discussion avec la délégation hongroise. Il est proposé de modifier l'alinéa 4.b, en indiquant que la recentralisation a conduit à une considérable réduction de compétences précédemment allouées aux collectivités locales, et non à une suppression de ces compétences.

M. le PRESIDENT (interprétation) ne constate aucune opposition à cet amendement.

Lars O. MOLIN (Suède, L, PPE/CE) (interprétation) se déclare favorable à cet amendement.

M. le PRESIDENT (interprétation) soumet l'amendement n°7 au vote.

L'amendement n°7 est adopté.

Anna MAGYAR (Hongrie, R, PPE/CCE) (interprétation) présente l'amendement n°2. L'alinéa 4.c indique que l'autonomie financière des autorités locales n'est pas respectée, alors que la délégation hongroise estime plus approprié de dire qu'elle n'est pas totalement respectée. La Loi fondamentale précise en effet que les autorités locales peuvent fixer leur budget et gérer leurs finances en conséquence. Les collectivités territoriales disposent de leurs propres impôts et redevances. Le budget de l'Etat prévoit en outre l'attribution de fonds dont le montant est fixé par le Parlement et dont la gestion relève des élus locaux.

M. le PRESIDENT (interprétation) ne constate aucune opposition à cet amendement.

Artur TORRES PEREIRA (Portugal, L, PPE/CCE), rapporteur (interprétation) fait observer qu'aucun des huit alinéas de l'article 9 de la Charte n'est respecté. Les autorités locales ne disposent pas librement de ressources propres et ne fixent pas le taux des impôts locaux. Ces derniers, au demeurant, ne représentent pas une part importante de leurs ressources. Les collectivités locales ne peuvent pas diversifier leurs sources de financement de façon à garantir leur capacité d'exercer leurs missions. Aucune péréquation financière ne vient corriger l'inégalité des sources de financement. Les montants versés aux collectivités locales doivent être affectés au préalable. Enfin, les pouvoirs locaux n'ont pas accès au marché financier. Artur Torres Pereira constate l'absence d'autonomie financière et appelle à voter contre l'amendement n°2.

Devrim ÇUKUR (Turquie, R, SOC), rapporteur (interprétation) se déclare d'accord avec M. Torres Pereira.

Lars O. MOLIN (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) appuie la position des rapporteurs.

M. le PRESIDENT (interprétation) soumet l'amendement n°2 au vote.

L'amendement n°2 est rejeté.

Anna MAGYAR (Hongrie, R, PPE/CCE) (interprétation) présente l'amendement n°3. L'alinéa 4.f. mentionne « l'absence d'une voie de recours efficace qui garantisse pleinement la protection de l'autonomie locale ». Anna Magyar propose une nouvelle rédaction qui évoque la faiblesse de la voie

de recours juridictionnelle. Un recours est possible en effet, même si cette possibilité n'est pas très forte et pourrait être améliorée. Anna Magyar cite un extrait de la loi sur l'autonomie locale : « la Cour constitutionnelle coordonne la protection de l'exercice des pouvoirs des autonomies locales ». La Constitution mentionne l'existence de cette voie de recours.

Devrim ÇUKUR (Turquie, R, SOC), rapporteur (interprétation) indique que les deux rapporteurs se prononcent contre cet amendement. S'il n'existe pas de voie de recours efficace, l'on peut en effet considérer que la possibilité d'un recours n'existe pas vraiment.

Lars O. MOLIN (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) se déclare d'accord avec les rapporteurs.

M. le PRESIDENT (interprétation) soumet l'amendement n°3 au vote.

L'amendement n°3 est rejeté.

Anna MAGYAR (Hongrie, R, PPE/CCE) (interprétation) indique que l'amendement n°4 porte sur la suppression de l'alinéa 5.a concernant la garantie du principe d'autonomie locale. En effet, Anna Magyar, au regard des textes qu'elle a cités précédemment, estime cet alinéa non justifié.

Artur TORRES PEREIRA (Portugal, L, PPE/CCE), rapporteur (interprétation) émet un avis défavorable à cet amendement, pour les mêmes raisons qu'à l'amendement n°1. Le principe d'autonomie locale doit être explicitement inscrit dans la Loi organique et dans la Constitution. Les rapporteurs préconisent donc de réviser la Loi organique.

Lars O. MOLIN (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) estime essentiel de maintenir l'alinéa 5.a. Il se déclare donc défavorable à l'amendement.

M. le PRESIDENT (interprétation) soumet l'amendement n°4 au vote.

L'amendement n°4 est rejeté.

Anna MAGYAR (Hongrie, R, PPE/CCE) (interprétation) présente l'amendement n°5 qui vise, dans l'alinéa 5.c, à remplacer « accorder une autonomie financière aux collectivités locales » par « accorder une plus grande autonomie financière aux collectivités locales ». En effet, il existe déjà une certaine autonomie financière qui pourrait certes être améliorée.

M. le PRESIDENT (interprétation) ne constate aucune opposition à cet amendement.

Artur TORRES PEREIRA (Portugal, L, PPE/CCE), rapporteur (interprétation) indique qu'il est opposé à l'amendement. Les huit alinéas de l'article 9 de la Charte n'étant pas respectés, il est donc inexact d'invoquer un certain niveau d'autonomie financière. Celle-ci n'existe pas.

Devrim ÇUKUR (Turquie, R, SOC), rapporteur (interprétation) confirme qu'il est également opposé à cet amendement.

Lars O. MOLIN (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) soutient la position des rapporteurs.

M. le PRESIDENT (interprétation) soumet l'amendement n°5 au vote.

L'amendement n°5 est rejeté.

Devrim ÇUKUR (Turquie, R, SOC), rapporteur (interprétation) présente l'amendement n°8, qui a été déposé par les rapporteurs en accord avec la délégation hongroise. Cet amendement consiste à ajouter les termes « dans la pratique » dans l'alinéa 5.e qui concerne la consultation des collectivités locales.

M. le PRESIDENT (interprétation) ne constate aucune opposition à cet amendement.

Lars O. MOLIN (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) rend un avis favorable à cet amendement, estimant qu'il constitue un bon compromis.

M. le PRESIDENT (interprétation) soumet l'amendement n°8 au vote.

L'amendement n°8 est adopté.

Anna MAGYAR (Hongrie, R, PPE/CCE) (interprétation) indique que l'amendement n°6 concerne l'alinéa 5.f relatif au recours juridictionnel. Il est proposé de mentionner « un recours juridictionnel plus efficace » au lieu d'un « recours juridictionnel efficace ». En effet, ce recours existe, mais n'est pas suffisamment efficace.

M. le PRESIDENT (interprétation) ne constate aucune opposition à cet amendement.

Devrim ÇUKUR (Turquie, R, SOC), rapporteur (interprétation) indique que les deux rapporteurs se prononcent contre cet amendement, pour les mêmes raisons que l'amendement n°3. Il n'existe pas actuellement de recours juridictionnel efficace.

Lars O. MOLIN (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation), se déclare également favorable au rejet de l'amendement.

M. le PRESIDENT (interprétation) soumet l'amendement n°6 au vote.

L'amendement n°6 est rejeté.

M. le PRESIDENT (interprétation) propose de procéder au vote sur la recommandation, telle qu'elle a été amendée. Une majorité des deux tiers est nécessaire pour adopter ce document.

Le projet de recommandation contenu dans le Document [CG(25)7], ainsi amendé, est adopté.

M. le PRESIDENT (interprétation) remercie les rapporteurs ainsi que les auteurs des amendements.

13. REMISE DE LA MEDAILLE DU CONGRES A UN MEMBRE HONORAIRE

M. le PRESIDENT (interprétation) annonce que l'ordre du jour appelle à présent une cérémonie toute particulière : il s'agit de la remise de la médaille du Congrès à un membre honoraire, Halvdan Skard, de Norvège, ancien président du Congrès.

Le Président souhaite souligner la contribution essentielle de Halvdan Skard au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. M. Skard a su représenter une référence pour tous, au-delà des affiliations politiques ou des appartenances nationales. Il était souvent consulté par ses collègues. Son militantisme pour la promotion de la démocratie locale et régionale était bien connu, comme en témoigne sa longue carrière au sein du Congrès et à l'extérieur. Elu des conseils municipaux de Stavanger puis de Bærum, il est devenu président de l'Association norvégienne des pouvoirs locaux et régionaux. En 1988, il devient membre du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, puis président de la délégation norvégienne à partir de 1992. Cet historien de formation a également exercé des fonctions nationales comme secrétaire d'Etat au Ministère norvégien de la Culture, de l'Education et de la Recherche, qui était également chargé des affaires ecclésiastiques.

Halvdan Skard a exercé de nombreuses fonctions et a joué un rôle éminent au sein du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Il a appartenu pendant 18 ans au Bureau du Congrès. Il convient de mentionner en particulier ses fonctions comme Président de la Chambre des pouvoirs locaux, puis comme Président du Congrès. Le Président rappelle que de nombreux membres du Congrès ont eu le plaisir de travailler au Congrès sous sa présidence et lui sont particulièrement reconnaissants pour ses sages conseils. En 2010, en qualité de Président du Congrès, Halvdan Skard a obtenu le prix Empereur Maximilien, décerné par le Tyrol et par la ville d'Innsbruck, pour son travail remarquable de promotion de la Charte européenne de l'autonomie locale. C'est grâce à ce travail

que le Congrès peut fêter l'anniversaire de la Charte et sa ratification par les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe.

Le Président remarque que cette médaille décernée ce jour par le Congrès n'a cependant qu'une importance relative et ne doit pas faire oublier l'estime et l'amitié que portent les membres du Congrès à Halvdan Skard. Celui-ci devient ce jour membre d'honneur du Congrès.

Halvdan SKARD, Norvège, ancien Président du Congrès, (interprétation) remercie le Président pour ses paroles d'amitié. Il se déclare profondément honoré par la médaille du Congrès et le titre de membre honoraire. Le Congrès célèbre lors de cette session les 25 ans de la Charte européenne de l'autonomie locale, que tous les Etats membres ont enfin ratifiée. Halvdan Skard rappelle qu'il est entré au Congrès en 1988, c'est-à-dire l'année où la Charte est entrée en vigueur. Il a donc pu assister à la mise en pratique de la Charte dès son origine et jusqu'à ce jour. Halvdan Skard avoue qu'en 1988, il était sceptique sur l'avenir de ce texte, se demandant s'il ne s'agissait pas d'un nouveau symbole sans valeur pratique. Il s'est cependant rapidement aperçu que cette Charte avait un impact croissant. Au fil des ans, de nouvelles démocraties l'ont adoptée comme base juridique. La Charte a également soutenu le développement de la démocratie locale et régionale dans les démocraties plus anciennes. Les diverses missions de suivi ont cependant mis en évidence le fait que la ratification ne signifie pas une application immédiate et entière de toutes les dispositions de la Charte. Halvdan Skard cite l'exemple de la Norvège, qui est une démocratie depuis 1814, et où la démocratie locale a été prévue par la loi dès 1837. Cependant, aujourd'hui encore, la Constitution norvégienne ne contient pas de référence à la démocratie locale et régionale.

Halvdan Skard relève qu'il reste encore de nombreux défis à relever dans le domaine de la démocratie locale. Par exemple, il faudrait améliorer le financement des collectivités locales et la répartition des compétences, renforcer les garanties légales contre un contrôle excessif du gouvernement central, assurer les consultations avec les pouvoirs locaux et lutter contre la corruption. Halvdan Skard se prononce en faveur d'une véritable décentralisation des pouvoirs, avec un réel transfert des responsabilités, en termes de services publics, aux élus locaux et régionaux. Il souhaite donc que le Congrès continue à développer la Charte, comme cela a été fait avec le protocole additionnel sur la participation. Parallèlement, un suivi renforcé de l'application de la Charte doit être mené, en incluant des missions d'observation des élections locales.

Halvdan Skard fait observer que le Congrès, au sein du Bureau et des commissions, aborde de très nombreuses questions ayant trait aux collectivités locales et régionales. Peut-être faudrait-il s'interroger sur le grand nombre de sujets abordés. Ainsi un membre du Congrès avait proposé à la Commission de la Culture et de l'Education de réaliser un inventaire de toutes les fontaines publiques présentes dans les villes européennes, ce qui ne présentait pas une utilité évidente. Halvdan Skard se réjouit donc que le Congrès se soit fixé des priorités claires. Il rappelle qu'à son époque, il a oeuvré pour que le Congrès occupe une position claire et devienne un partenaire important du Conseil de l'Europe. Il est également fier de constater que la représentation des hommes et des femmes est devenue plus équilibrée.

Halvdan Skard conclut que participer au travail du Congrès a été pour lui particulièrement intéressant et formateur. Il a pu entretenir un dialogue constructif avec des hommes et des femmes appartenant à différents partis politiques, dont l'objectif commun était de renforcer la démocratie locale, la liberté d'expression et la primauté du droit. Il a noué des amitiés fidèles partout en Europe et de tout horizon politique. Présider les travaux du Congrès était à la fois un honneur et un privilège. Halvdan Skard souhaite remercier tous ceux qui l'ont aidé dans cette tâche : le vice-président, tous les délégués, et en particulier le secrétariat. La réussite du Congrès dans ses missions doit beaucoup à la contribution remarquable du secrétariat.

Halvdan Skard constate que le Congrès est devenu aujourd'hui un organe indispensable du Conseil de l'Europe. Il quitte le Congrès animé d'un grand optimisme sur l'avenir de cette institution.

L'Assemblée applaudit, debout, Halvdan Skard.

Le Président remet la médaille du Congrès à Halvdan Skard.

14. FIN DE LA SEANCE

M. le PRESIDENT (interprétation) invite les membres du Congrès à assister à la réception offerte par le Congrès, la ville d'Andorre la Vella et les représentations permanentes d'Andorre, de Monaco et de Saint-Marin pour célébrer la ratification de la Charte européenne de l'autonomie locale par les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe.

Le Président indique que la Chambre des régions et la Chambre des pouvoirs locaux siégeront le lendemain de 9 à 12 h. La prochaine séance plénière du Congrès aura lieu le même jour à 14 h 30.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 h 47.

SÉANCE DE LA CHAMBRE DES REGIONS

Mercredi 30 octobre 2013 à 9 h

SOMMAIRE

Page

1. Ouverture par la Présidente de la Chambre 45
2. Adoption du projet d'ordre du jour de la Chambre 45
3. Communication de la Présidente de la Chambre 45
4. L'accès des migrants au marché du travail régional 46
5. Les régions et territoires à statut particulier en Europe 49
6. Régionalisation et décentralisation en Europe dans un contexte de crise économique : évolutions récentes 52
7. Clôture de la session par la Présidente de la Chambre 62

1. OUVERTURE PAR LA PRESIDENTE DE LA CHAMBRE

La séance est ouverte à 9 h 08 sous la présidence de Nataliya Romanova (Ukraine, GILD), Présidente de la Chambre des régions.

Mme la PRESIDENTE (interprétation) déclare ouverte, en vertu de l'article 17 alinéa 1 du règlement intérieur du Congrès, la vingt-cinquième Session de la Chambre des régions. Elle souhaite la bienvenue à tous les membres de la Chambre. L'ordre du jour est particulièrement chargé. Les débats sur l'Europe en crise se poursuivront. Il apparaît en effet indispensable pour lutter contre les impacts de la crise de renforcer les collectivités régionales.

2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA CHAMBRE

[CPR(25)OJ1PROV]

Mme la PRESIDENTE (interprétation) demande aux membres de la Chambre s'ils souhaitent formuler des observations sur le projet d'ordre du jour contenu dans le Document [CPR(25)OJ1PROV].

La Présidente constate qu'aucune observation n'est formulée.

Le projet d'ordre du jour est adopté.

3. COMMUNICATION DE LA PRESIDENTE DE LA CHAMBRE

[CPR(25)1]

Mme la PRESIDENTE (interprétation) rappelle que lors de la dernière session, une table ronde avait été consacrée à la régionalisation et à la décentralisation en Europe, dans le contexte de crise économique. L'impact de la crise sur le processus de régionalisation, les réponses apportées par les collectivités régionales aux difficultés économiques, et les tendances régionales au nationalisme avaient fait partie des thèmes abordés. Bruno Marziano et Marie-Madeleine Mialot Muller étaient intervenus en tant que rapporteurs sur les régions à statut spécial en Europe et sur la régionalisation dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. Lors de la séance de ce jour, la Chambre débattra des conclusions de la table ronde. La Présidente estime qu'une attention particulière doit être apportée au processus de régionalisation. Il s'agit d'aider les régions à être plus efficaces par une meilleure gestion et d'analyser les sources et les conséquences du nationalisme régional. En période de crise, il paraît par ailleurs essentiel de coordonner les efforts entre le niveau national et le niveau régional. Il convient donc d'examiner tous les instruments permettant de renforcer la coopération entre les différents niveaux de gouvernement.

La Présidente rappelle que dès le début de son mandat, elle a souhaité mettre l'accent sur les évolutions politiques au niveau régional en Europe. Ainsi, la Chambre a discuté de différents événements politiques tels que les initiatives du Parlement de la Catalogne, le prochain référendum sur l'indépendance en Ecosse, et le projet de création d'une collectivité territoriale d'Alsace. La Chambre a également examiné les résultats des élections régionales en République tchèque, en Italie, au Portugal, en Espagne, en Autriche, en Allemagne, au Danemark, en Croatie et en Fédération de Russie.

La Chambre des régions coopère de façon étroite avec les associations européennes de collectivités régionales. Ainsi les représentants de la Chambre ont participé à plusieurs assemblées de ces associations : l'Association des Régions frontalières européennes - la Présidente souhaite à cette occasion remercier son président, M. Lambertz, pour son excellent travail, - la Conférence des Assemblées législatives régionales européennes (CALRE), et l'ARE (Assemblée des Régions d'Europe). La Présidente accueille Sonja Steen, Présidente de la Commission Culture, Education, Jeunesse et Coopération internationale de l'ARE, rapporteure invitée par la Chambre des régions pour le débat sur la régionalisation. L'ARE a organisé en 2013 à Paris un sommet sur les régions face à la crise, et un autre sommet consacré à la Mer Noire, auquel la Présidente a participé, et qui a été l'occasion d'échanges sur les activités de l'ARE et de la Chambre des régions. La Chambre souhaite d'ailleurs renforcer sa coopération avec toutes ces associations.

La Chambre des régions a elle-même contribué à de nombreux événements organisés durant l'année 2013. Une liste exhaustive de ces manifestations figure dans le document CPR(25)1.

La Chambre continuera à contribuer aux priorités du Congrès pour la période 2013-2016, en coopération étroite avec tous les partenaires pertinents. La Présidente considère que la démocratie régionale et la régionalisation constituent le grand défi politique que la Chambre doit relever. Une analyse approfondie des tendances en matière de régionalisation en Europe se poursuit dans le cadre du Congrès. Par ailleurs, dans différents pays européens, sont observés des mouvements en faveur du renforcement de l'autonomie régionale. La Présidente estime que la Chambre des régions peut apporter une véritable valeur ajoutée dans la recherche de solutions dans ce domaine.

La Présidente constate qu'aucun orateur ne demande la parole et propose de passer au point suivant de l'ordre du jour. Les membres de la Chambre des régions ont cependant la possibilité de transmettre une intervention écrite afin qu'elle soit intégrée au procès-verbal.

4. L'ACCES DES MIGRANTS AU MARCHE DU TRAVAIL REGIONAL

[CPR(25)3PROV]

Mme la PRESIDENTE (interprétation) annonce que la rapporteure, Deirdre McGowan (Irlande, GILD) n'a pas pu venir à cette session. La présentation du rapport relatif à l'accès des migrants au marché du travail régional sera assurée en son nom par Inger Linge (Suède, PPE/CCE).

Inger LINGE (Suède, PPE/CCE) (interprétation) constate que l'augmentation rapide de la diversité culturelle en Europe amène à s'interroger sur l'intégration des migrants dans la société d'accueil et leur participation au développement économique.

La population migrante en Europe est diverse à plusieurs titres : origine ethnique ou nationale, durée de séjour, compétences. Les migrants peuvent contribuer à l'économie régionale de façon importante, ce qui paraît essentiel en période de crise économique. En 2011, plus de 33 millions de migrants vivaient sur le territoire de l'Union Européenne. Plus de 20 millions d'entre eux étaient des ressortissants de pays tiers. La plupart étaient en âge de travailler. Avant la crise économique, les ressortissants de pays tiers représentaient environ un quart de l'augmentation de l'emploi en Europe. Cependant, pendant la crise, la situation des migrants s'est dégradée plus vite que celle des ressortissants locaux. D'après les perspectives 2013 des migrations internationales publiées par l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique), une hausse du taux d'emploi des migrants qui atteindrait le même niveau que celui des ressortissants locaux permettrait de générer des revenus importants. Toutefois, le capital humain des migrants est largement sous-utilisé, pour plusieurs raisons : non-reconnaissance des diplômes étrangers, complexité des procédures pour obtenir un permis de travail, attitudes discriminatoires vis-à-vis de l'embauche de personnes de nationalité étrangère.

Pourtant, dans un grand nombre de pays européens, les collectivités régionales ont des compétences significatives en matière d'accès au marché du travail et de réglementation de l'emploi. Ces compétences concernent par exemple l'évaluation des qualifications, le permis de travail, les conditions d'emploi, la formation professionnelle. Les autorités régionales ont également une marge d'action considérable au niveau de la mise en œuvre des normes nationales ou européennes dans le domaine de l'intégration des migrants. L'enjeu est de créer des conditions spécifiques qui permettent aux migrants d'accéder au marché du travail, voire de créer leur propre entreprise.

Cependant, dans un certain nombre de régions, les travailleurs immigrés même hautement qualifiés rencontrent des difficultés à s'intégrer, professionnellement parlant. Il paraît indispensable qu'ils puissent participer à la société et à son développement économique. L'intégration par l'emploi conduirait à une meilleure cohésion sociale et comporterait de multiples avantages, comme par exemple une diminution des coûts liés à l'assistance sociale. La promotion de l'accès des migrants au marché du travail et aux activités indépendantes suppose que différentes mesures soient prises. Celles-ci doivent s'inscrire dans une stratégie générale pour le développement social et économique. Elles doivent être guidées par les principes de non-discrimination et de respect des droits de l'homme. Les politiques d'intégration doivent tenir compte des mesures d'intégration traditionnelles et les associer aux mesures de lutte contre la discrimination, ainsi que favoriser les relations interculturelles et améliorer la gestion de la diversité.

Le rapport contient plusieurs propositions subdivisées en différentes catégories. La première catégorie concerne le cadre administratif et juridique ainsi que la coopération entre les différents acteurs. Il est préconisé de repenser les politiques d'emploi des migrants et de les inscrire dans des plans de développement économique régionaux, en coopération avec les collectivités locales, la société civile et autres parties prenantes. Une meilleure coordination doit exister entre les différentes parties prenantes pour mettre en œuvre ces plans régionaux. Le rapport recommande également d'améliorer la communication avec les communautés des travailleurs immigrés. Travailler avec les associations de migrants permettrait de cartographier la situation de l'emploi et des activités indépendantes exercées par les populations immigrées.

La deuxième catégorie de propositions porte sur la réglementation de l'emploi. Il est ainsi recommandé de simplifier les procédures d'évaluation des qualifications, en particulier pour les migrants hautement ou moyennement qualifiés. Les procédures d'octroi de permis de travail devraient être révisées. Les gouvernements nationaux devraient envisager de supprimer ou d'abréger la durée de restriction d'accès à l'emploi pour les réfugiés ou les demandeurs d'asile. Les procédures bureaucratiques d'embauche doivent être allégées. Les compétences nécessaires à l'obtention d'un emploi, par exemple les compétences linguistiques, devraient être revues le cas échéant. Développer la mobilité de la main-d'œuvre paraît également essentiel, ce qui suppose une meilleure coopération entre les régions.

La troisième catégorie de préconisations concerne le recrutement et l'environnement de travail. Le rapport recommande aux autorités régionales d'adopter des mesures législatives régionales non discriminatoires concernant l'emploi. Il est conseillé également de développer des politiques interculturelles visant à améliorer le dialogue entre les migrants et la communauté d'accueil, afin de lutter contre les préjugés à l'embauche des migrants. Des formations pourraient être dispensées au personnel des collectivités régionales afin d'améliorer la compréhension interculturelle et de promouvoir le respect de la diversité. Les autorités régionales sont de plus invitées à mettre en place des pratiques d'embauche inclusives, de façon à permettre à la population migrante d'être représentée parmi le personnel employé par les institutions publiques régionales. Le rapport présente également des propositions concernant l'assistance aux migrants.

Inger Linge conclut que toutes les mesures proposées par le rapport doivent être conçues en coopération étroite avec les communautés des migrants, et en particulier avec les leaders des différents groupes religieux, culturels ou ethniques. Plus généralement, la participation des citoyens aux politiques publiques est essentielle et elle inclut la participation des migrants.

Mme la PRESIDENTE (interprétation) remercie l'intervenante et ouvre le débat.

Manuela MAHNKE (Allemagne, SOC) (interprétation) fait observer que l'insertion insuffisante des migrants sur le marché de l'emploi suscite de nombreux problèmes sociaux et économiques. Reconnaître la compétence professionnelle des migrants, souvent acquise à l'étranger, serait un moyen de montrer qu'ils sont les bienvenus dans le pays où ils souhaitent vivre. Le gouvernement fédéral d'Allemagne, au printemps 2012, a adopté une loi sur la reconnaissance des compétences professionnelles pour l'ensemble des professions réglementées. Les qualifications acquises à l'étranger sont prises en compte sur la base de critères clairement définis. Différents Länder ont suivi cet exemple et ont adopté leur propre législation régionale.

Ainsi, dans le Land de Brême, le Parlement est actuellement saisi d'un projet de loi qui reconnaît un droit général d'accès à une procédure de reconnaissance des qualifications. Un examen individuel des qualifications acquises à l'étranger a lieu dans un délai de trois mois. De légers écarts par rapport aux critères fixés peuvent être compensés par l'expérience professionnelle. Si la procédure conclut que les exigences ne sont pas réunies pour l'exercice du métier concerné, des explications claires doivent être fournies. Cette possibilité est ouverte à toutes les personnes quels que soient leur nationalité, leur lieu de résidence ou leur titre de séjour. Un guichet indépendant accompagnera les demandeurs durant la procédure.

Manuela Mahnke conclut que la loi sur la reconnaissance des compétences représente un jalon pour permettre une meilleure intégration des migrants sur le marché du travail régional. Ce n'est qu'une mesure parmi toutes celles qui sont nécessaires pour permettre une véritable intégration des

migrants. Manuela Mahnke estime que la résolution et la recommandation qui sont soumises ce jour à la Chambre des régions sont pertinentes et elle appelle les auditeurs à les approuver.

Sergey LISOVSKY (Fédération de Russie, SOC) (interprétation) considère qu'en Russie, il reste des défis considérables à relever dans ce domaine. La législation est favorable aux migrants hautement qualifiés et qui peuvent trouver un emploi. Différents programmes existent pour les aider à trouver du travail, notamment dans les parcs technologiques. De nombreux migrants viendront par ailleurs pour travailler à l'occasion des Jeux Olympiques de Sotchi. Sergey Lisovsky estime que l'objectif ne doit pas être seulement l'intégration des migrants. Ceux-ci doivent contribuer à l'économie du pays afin d'éviter que la charge pour celui-ci ne soit trop lourde.

Dans la région que représente Sergey Lisovsky, l'agriculture est la principale source de revenus et des migrants peuvent venir travailler dans le secteur agricole. Des relations ont été établies avec les ambassadeurs de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan afin de faire comprendre aux candidats quelles sont les préoccupations du pays d'accueil. Les migrants peuvent venir travailler dans l'agriculture pendant la moitié de l'année environ mais ensuite ils doivent retourner dans leur pays d'origine. Le rôle des diasporas est particulièrement important. Toutes ces diasporas ont leurs leaders, leurs dirigeants informels, qui apportent une assistance aux migrants et leur font comprendre les spécificités russes. L'expérience s'avère en particulier positive avec les migrants chinois, dont beaucoup sont des travailleurs saisonniers en agriculture.

Marie-Madeleine MIALOT MULLER (France, SOC) souhaite évoquer la question de la formation professionnelle des travailleurs migrants. Un aspect spécifique de l'immigration concerne les migrants hautement qualifiés. La France est actuellement confrontée à un problème de recrutement de médecins et elle accueille donc des médecins étrangers. La première question qui se pose est l'équivalence des diplômes. Même s'il existe des procédures, de nombreux progrès pourraient être réalisés dans ce domaine. Le deuxième écueil porte sur l'apprentissage rapide de la langue du pays d'accueil, qui est fondamental. Enfin, un problème spécifique concerne les travailleurs migrants employés dans des entreprises en France parfois depuis de nombreuses années, et qui font l'objet d'une procédure de licenciement. A ce moment-là, l'on constate souvent que ces travailleurs sont analphabètes. Il est cependant important de distinguer ceux qui ont appris à lire et à écrire dans la langue de leur pays, et ceux qui n'ont jamais appris. La plupart de ces travailleurs migrants n'ont jamais accédé aux formations professionnelles mises en place par l'entreprise. Il convient de permettre à ces personnes d'accéder à des connaissances en langue française. Dans ce but, le Conseil Régional du Centre a mis en place des formations de 30 h, gratuites, accessibles le soir ou en journée, destinées aux travailleurs migrants pour leur permettre d'apprendre à lire, écrire et compter en français et d'acquérir des rudiments de langue française. Ces formations sont un facteur d'intégration.

Mme la PRESIDENTE (interprétation) remercie les intervenants et clôt le débat.

Inger LINGE (Suède, PPE/CCE) (interprétation) constate que les différents exemples cités prouvent que ce rapport porte sur un sujet essentiel. Elle espère que les discussions se poursuivront ultérieurement.

Mme la PRESIDENTE (interprétation) remercie Mme Linge pour la présentation de ce rapport et donne la parole à M. Mukhametshin, Président de la Commission des questions d'actualité.

Farid MUKHAMETSHIN (Fédération de Russie, GILD) (interprétation) indique que la Commission des questions d'actualité apporte son soutien à ce rapport.

Mme la PRESIDENTE (interprétation) félicite les membres de la Commission des questions d'actualité pour la préparation de ce rapport. Elle propose de passer à l'examen du projet de résolution, pour lequel un amendement a été déposé.

Bruno MARZIANO (Italie, SOC) (interprétation) présente l'amendement. Celui-ci a pour but d'inviter les autorités régionales à mettre en place des dispositifs de coordination, afin d'améliorer les mesures mentionnées au paragraphe 9 de la résolution. Il paraît de plus utile de mettre en réseau tous les bureaux des régions concernées afin de procéder à des échanges d'informations et d'expériences. Bruno Marziano lit le texte de l'amendement : « Le Congrès invite les autorités

régionales des Etats membres du Conseil de l'Europe à établir, au sein de leurs structures administratives, des services ou unités spécifiques chargés de coordonner la mise en œuvre des mesures énumérées au paragraphe 9 de la présente résolution. »

Mme la PRESIDENTE (interprétation) ne constate aucune opposition à cet amendement. Elle invite Mme Linge, représentante de la rapporteure, à s'exprimer à ce sujet.

Inger LINGE (Suède, PPE/CCE) (interprétation) rend un avis favorable à l'amendement, considérant que celui-ci renforce les dispositions du paragraphe 9.

Farid MUKHAMETSHIN (Fédération de Russie, GILD) (interprétation), en tant que Président de la Commission des questions d'actualité, approuve également cet amendement.

Mme la PRESIDENTE (interprétation) soumet l'amendement au vote.

L'amendement est adopté.

Mme la PRESIDENTE (interprétation) soumet au vote le projet de résolution ainsi amendé.

Le projet de résolution figurant dans le Document [CPR(25)3PROV], ainsi amendé, est adopté.

Mme la PRESIDENTE (interprétation) soumet au vote le projet de recommandation. Elle rappelle qu'une majorité des deux tiers est nécessaire pour adopter cette recommandation.

Le projet de recommandation figurant dans le Document [CPR(25)3PROV] est adopté.

Mme la PRESIDENTE (interprétation) se réjouit de l'adoption de ce rapport qui contient des orientations extrêmement précises pour les régions qui tentent d'agir afin d'améliorer l'emploi des migrants. Elle souligne que cette question restera certainement d'actualité au cours des prochaines années.

5. LES REGIONS ET TERRITOIRES A STATUT PARTICULIER EN EUROPE

[CPR(25)2PROV]

Mme la PRESIDENTE (interprétation) déclare que le rapport relatif aux régions et territoires à statut spécial en Europe a fait l'objet d'un examen par la Commission de la gouvernance. Ce rapport ne se borne pas à recenser les caractéristiques de ces régions, mais il énonce des mesures concrètes qui peuvent être prises en la matière.

Bruno MARZIANO (Italie, SOC), rapporteur (interprétation) indique que ce rapport résulte du constat qu'un grand nombre d'Etats membres du Conseil de l'Europe comportent des régions à statut particulier, qui disposent de pouvoirs administratifs et financiers plus étendus que ceux des autres régions situées dans le même Etat. Ces régions ont été créées pour répondre à des besoins spécifiques liés à des raisons historiques, linguistiques, culturelles, etc. sans pour autant remettre en question la structure de l'Etat. Souvent, ces dispositifs ont permis de répondre à des tendances séparatistes.

Le rapport se base sur une analyse comparative des différents régimes existant en Europe. Il montre que les principes de la démocratie régionale sont mieux garantis dans les régions à statut particulier que dans les autres régions. Le projet de résolution constate qu'un certain nombre d'Etats membres du Conseil de l'Europe ont accordé à quelques régions un statut particulier, conçu comme un moyen de prendre en compte leurs identités propres et la volonté de leur population de jouer un plus grand rôle dans la gestion de leurs affaires internes. L'étude réalisée par le Congrès montre que la démocratie régionale y est souvent plus forte et plus efficace, et que ces régions peuvent offrir un modèle à suivre, sous réserve que certaines conditions soient réunies. Il est indispensable, par exemple, que les compétences soient nettement délimitées, et que les relations avec les autorités centrales soient clairement définies.

Le projet de résolution prévoit, au vu des conflits régionaux qui persistent dans certains Etats membres, que de nouvelles régions dotées d'identités fortes pourraient faire l'objet de dispositions constitutionnelles spécifiques. Le Congrès est en effet convaincu qu'un statut particulier d'autonomie régionale peut être un contrepoids efficace aux aspirations séparatistes. Le développement pacifique et la prospérité du continent européen dépendront de la résolution des conflits internes. Ces avancées ne seront possibles que s'il existe une volonté politique d'entretenir le dialogue en vue de négocier des solutions légales et constitutionnelles qui soient adaptées. Il s'agit de concevoir, pour les régions concernées, des modèles de gouvernance démocratique décentralisée satisfaisants.

Le rapport propose que le Congrès travaille avec le Comité des Ministres et la Commission de Venise à l'identification des caractéristiques des régions à statut particulier constituant des exemples de réussite. Il sera ensuite possible d'élaborer des modèles concrets de tels statuts. Il conviendra d'examiner si l'attribution de pouvoirs législatifs à des régions spécifiques peut être considérée comme un facteur de réussite du développement régional. Dans le cadre du suivi effectué dans les Etats membres pour vérifier la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale, le Congrès pourra évaluer le fonctionnement des dispositifs actuels des régions à statut particulier. Dans ce cadre, il devra étudier si l'octroi d'un statut particulier peut contribuer à un règlement négocié des conflits internes que connaissent certains Etats membres. Il serait souhaitable que ce sujet fasse l'objet d'un suivi régulier au sein de la Chambre des régions.

Le projet de recommandation reconnaît que la force du continent européen réside dans son vaste éventail de systèmes constitutionnels et politiques qui tiennent compte de la diversité du territoire. Son développement pacifique et sa prospérité dépendent pour une large part de la prévention et de la résolution des conflits sur son territoire, ce qui suppose de concevoir des modèles satisfaisants de gouvernance démocratique décentralisée pour les régions présentant des caractéristiques spécifiques. Le statut particulier d'autonomie régionale peut être un contrepoids efficace aux aspirations séparatistes. Par ailleurs, il peut être observé que le statut particulier accordé à certaines régions leur a apporté la stabilité et la prospérité. Le projet de recommandation demande par conséquent au Comité des Ministres d'inviter les Etats membres à utiliser davantage le modèle du statut particulier. Ce statut peut représenter une option réaliste pour une solution négociée aux problèmes territoriaux régionaux, y compris les conflits gelés. Un statut régional particulier pourrait également contribuer au règlement des problèmes territoriaux rencontrés par les pays avec lesquels le Conseil de l'Europe coopère dans le cadre de sa politique de voisinage.

Mme la PRESIDENTE (interprétation) remercie M. Marziano et ouvre le débat.

Farid MUKHAMETSHIN (Fédération de Russie, GILD) (interprétation) estime que le rapport présenté est extrêmement constructif. Il partage totalement les conclusions du rapporteur. Cette question est importante pour de nombreux pays européens. La république du Tatarstan, représentée par Farid Mukhametshin, est d'ailleurs citée dans le rapport. Le statut des différents sujets de la Fédération de Russie est défini dans la Constitution russe. Ce texte, qui date du début des années 1990, est le résultat de nombreuses négociations. De nombreux territoires ont voulu bénéficier d'une certaine autonomie. Tous les territoires n'ont pas réussi à l'obtenir, mais cela a été le cas pour la république du Tatarstan. Celle-ci en 1997 a d'ailleurs conclu avec le pouvoir central un accord prévoyant la délégation de certains pouvoirs. Un deuxième accord, signé par le Président Poutine, a permis au Tatarstan de disposer de plus de pouvoirs et de responsabilités. Farid Mukhametshin constate que lorsqu'il existe une répartition claire des pouvoirs, le territoire bénéficie d'une stabilité qui lui permet d'obtenir des résultats concrets et de parvenir à un développement économique. La république du Tatarstan en est une parfaite illustration puisqu'elle obtient d'excellents résultats en termes de performance économique. L'article 11 de la Constitution russe définit les différents statuts des régions. Les accords passés avec le pouvoir central permettent d'apaiser les tensions. Farid Mukhametshin invite l'ensemble des Etats membres à s'inspirer de cet exemple. Il appuie le projet de résolution.

Anar IBRAHIMOV (Azerbaïdjan, PPE/CCE) (interprétation) souligne que le thème de ce rapport est extrêmement actuel et très concret. Il remercie le rapporteur pour son excellent travail. Anar Ibrahimov précise qu'il représente la république autonome de Nakhitchevan, qui bénéficie d'un statut spécial au sein de l'Azerbaïdjan. Le rapport mentionne d'ailleurs les spécificités de ce territoire. Le Nakhitchevan bénéficie de cette autonomie depuis 90 ans, ce qui assure le développement durable de la région. Un statut spécial d'autonomie peut permettre effectivement de lutter contre des

tendances séparatistes et de trouver des solutions concrètes à différents problèmes régionaux. Cette approche est particulièrement intéressante en cas de conflit gelé. En Azerbaïdjan, il existe un conflit gelé puisque le territoire du Haut-Karabagh est occupé. Des négociations sont en cours afin d'essayer de trouver une issue à ce conflit. L'Azerbaïdjan a proposé qu'un statut spécial soit octroyé à ce territoire.

Anar Ibrahimov se réjouit du travail effectué sur ces questions au Congrès. Il suggère que soit recréé le groupe de travail des régions à pouvoir législatif afin de réfléchir aux nouvelles structures qui pourraient émerger, telles que des régions à statut spécial.

Mme la PRESIDENTE (interprétation) indique que cette question continuera d'être examinée régulièrement par la Chambre des régions, compte tenu de l'importance de ce sujet. Elle donne à nouveau la parole au rapporteur.

Bruno MARZIANO (Italie, SOC), rapporteur (interprétation) souhaite remercier l'expert, M. Palermo, avec lequel il a préparé ce rapport, et également tous les experts qui ont contribué à ce document. Trois statuts différents pour un Etat existent : l'Etat unitaire central où les régions n'ont que des pouvoirs ordinaires, l'Etat qui comporte des régions à statut particulier, et l'Etat fédéral. Lorsque des conflits apparaissent entre une région et un Etat, l'attribution d'un statut particulier peut permettre de régler le différend tout en donnant la possibilité à la région de revendiquer sa spécificité. Bruno Marziano précise qu'il vient lui-même d'une région, qui après la Seconde Guerre Mondiale, a exprimé des velléités de séparation. L'Etat italien lui a accordé une autonomie particulière ce qui a permis à ce territoire de retrouver une certaine unité.

Mme la PRESIDENTE (interprétation) remercie M. Marziano pour son rapport qui présente une véritable valeur ajoutée. Elle invite le Président de la Commission de la gouvernance à s'exprimer à ce sujet.

Karl-Heinz LAMBERTZ (Belgique, SOC) salue le travail du rapporteur et de l'expert, le professeur Palermo. Il relève que ce rapport s'inscrit dans le prolongement des travaux précédemment menés par la Chambre des régions et visant à élaborer une charte pour l'autonomie régionale. Celle-ci n'a pas pu aboutir et a finalement évolué pour devenir le Cadre de référence pour la démocratie régionale. Des travaux avaient été également menés par un groupe de travail chargé d'étudier les régions à pouvoir législatif.

Ce sujet reste très actuel. Régulièrement en Europe, il réapparaît des conflits fortement liés à la problématique des régions à statut spécial ou à la problématique de la régionalisation en général. Le sujet est très délicat. Il oppose la souveraineté nationale et le principe de non-immixtion dans les affaires intérieures d'un Etat d'une part, et, dans les cas extrêmes, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, d'autre part. Il est difficile dans un tel contexte pour une institution internationale de réaliser un travail constructif qui ne soit pas considéré par les uns ou par les autres comme une trahison. Karl-Heinz Lambertz souligne la qualité du rapport, estimant qu'il apporte beaucoup à la réflexion. Un autre rapport sur la régionalisation en général sera prochainement présenté à la Chambre. Karl-Heinz Lambertz invite le Congrès et surtout la Chambre des régions à poursuivre son travail sur ce sujet, estimant qu'il peut en ressortir des solutions ou tout au moins des débuts de solution pour des situations qui peuvent paraître inextricables.

Mme la PRESIDENTE (interprétation) clôt le débat. Elle soumet au vote le projet de résolution. Aucun amendement n'a été déposé.

Le projet de résolution figurant dans le Document [CPR(25)2PROV] est adopté.

Mme la PRESIDENTE (interprétation) soumet au vote le projet de recommandation, et rappelle qu'une majorité des deux tiers est requise pour son adoption.

Le projet de recommandation figurant dans le Document [CPR(25)2PROV] est adopté.

Mme la PRESIDENTE (interprétation) insiste sur le fait que ce rapport porte sur une thématique extrêmement actuelle, puisqu'il s'agit des transferts de pouvoirs vers le niveau régional et des nationalismes régionaux. La Chambre des régions débattra de nouveau de ces thèmes

ultérieurement. Il paraît important d'arriver à trouver une formule institutionnelle qui permette de parvenir à un équilibre pertinent entre les pouvoirs et de prévenir les conflits potentiels. Ce rapport permet de progresser dans cette voie.

6. REGIONALISATION ET DECENTRALISATION EN EUROPE DANS UN CONTEXTE DE CRISE ECONOMIQUE : EVOLUTIONS RECENTES

Mme la PRESIDENTE (interprétation) invite les membres de la Chambre des régions à apporter leur contribution à la table ronde consacrée à la régionalisation et à la décentralisation en Europe dans le contexte de la crise économique. Cette table ronde s'inscrit dans la continuité avec celle qui s'était tenue le 20 mars 2013 sur le même thème. Mme Marie-Madeleine Mialot Muller avait alors souligné l'existence d'une préoccupation au niveau européen au sujet d'une certaine instabilité. La table ronde avait conclu qu'il apparaît indispensable de renforcer le rôle institutionnel et économique des régions afin de surmonter cette instabilité. Les mesures économiques ne suffisent pas, des actions politiques sont nécessaires. L'Europe doit faire preuve de solidarité. Les régions peuvent aider les citoyens et dégager de nouvelles perspectives d'avenir pour donner de l'espoir aux jeunes générations.

A l'issue de cette table ronde, il avait été décidé de concentrer l'analyse sur la recherche de pistes pour une meilleure répartition des pouvoirs entre les différents niveaux de gouvernement : européen, national, régional et local, tout en respectant le principe de subsidiarité. Les membres de la Chambre des régions avaient décidé également d'explorer les moyens permettant d'accroître la participation des citoyens aux processus décisionnels par le biais des nouvelles technologies. La discussion avait aussi porté sur les moyens permettant une répartition efficace des pouvoirs et des ressources. Il apparaît en effet indispensable, en cette période de restrictions budgétaires, d'utiliser le plus efficacement possible les fonds publics. La Présidente rappelle enfin que la Chambre des régions, à plusieurs reprises, a émis des alarmes face au renforcement des nationalismes régionaux. Ce sujet est extrêmement préoccupant pour l'avenir de l'Europe. Il convient de réfléchir aux réponses politiques qui peuvent être apportées face à ce phénomène, afin de lutter contre les tensions qui s'intensifient en période de crise. L'objectif de la Chambre des régions est de présenter des propositions dans tous ces domaines.

La table ronde de ce jour permettra d'examiner les diverses expériences menées en matière de régionalisation et de décentralisation. La première invitée est Natalia Komarova, gouverneure du district autonome des Khanty-Mansiysk-Ugra en Fédération de Russie. La Fédération de Russie organise d'ailleurs une exposition sur ce district dans le hall d'entrée du Palais de l'Europe.

Natalia KOMAROVA (Fédération de Russie, PPE/CCE), Gouverneure du district autonome des Khanty-Mansiysk-Ugra (interprétation) rappelle qu'une déclaration commune des Présidents du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a été présentée en réunion plénière la veille. Cette déclaration met l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération entre tous les niveaux de pouvoir pour sortir de la crise économique. Natalia Komarova souhaite évoquer aujourd'hui la région qu'elle représente, Ugra, en Fédération de Russie.

Au cours des dernières années, en Russie, 36 nouveaux pouvoirs ont été attribués au niveau régional, et à Ugra, 22 pouvoirs supplémentaires ont été transférés au niveau municipal. Afin de permettre aux municipalités de remplir leurs missions, 40 % du budget régional est alloué aux collectivités municipales. La principale activité économique à Ugra est représentée par l'extraction et le transport de pétrole et de gaz. Ugra est en effet la première région productrice d'électricité en Russie. Au niveau des logements et des jardins d'enfants, Ugra apparaît sous-équipée par rapport à la moyenne russe. La région redouble donc d'efforts dans le domaine social, dans la protection de l'environnement, dans l'incitation à l'entreprenariat, dans la construction d'infrastructures. Les responsables régionaux sont également soucieux de rapprocher l'administration des habitants, en travaillant sur la complémentarité des différents niveaux de pouvoir. Cette complémentarité apparaît déterminante pour garantir la stabilité sociale et éviter l'effondrement économique en temps de crise. Les mesures mises en œuvre reprennent les préconisations mentionnées dans le rapport du Congrès relatif aux réponses des collectivités locales et régionales face à la crise.

Plusieurs mesures ont été prises afin de garantir l'emploi. En 2008, le taux de chômage à Ugra s'est élevé à 7,8 %, soit un taux supérieur à la moyenne russe. Pour lutter contre cette

augmentation du chômage, les autorités régionales ont mis l'accent sur l'entreprenariat et ont favorisé l'émergence de nouvelles entreprises. En 2009, il a été effectivement constaté une nette augmentation du nombre de créations d'entreprises. Les petites entreprises représentent désormais près de 90 % des nouveaux emplois dans la région, alors qu'avant la crise, elles ne représentaient que 40 % des emplois. Durant les cinq dernières années, le taux de chômage à Ugra a baissé et il est devenu inférieur à la moyenne russe, mais aussi inférieur au taux du chômage en Allemagne, en France, aux Etats-Unis et dans de nombreux autres Etats.

Une autre série de mesures a consisté à attirer les investissements sur le territoire, notamment en améliorant les infrastructures. Pendant la crise, le budget disponible pour les investissements a été réduit de 5 %. Les autorités régionales ont donc cherché des systèmes novateurs afin d'attirer les investissements privés. Au cours des dernières années, les investissements dans les secteurs d'activités innovants ont été multipliés par sept, ce qui contribue à la diversification de l'économie. Depuis 2010, il a été observé une nette augmentation des investissements. Ces six derniers mois, les investissements ont augmenté d'un quart et ils représentent à présent 7,2 milliards d'euros, ce qui signifie que pour un rouble public dépensé, 25 roubles provenant de fonds privés, étrangers ou russes, sont investis sur le territoire.

La troisième catégorie de mesures concerne l'efficacité des dépenses budgétaires. Plusieurs pistes ont été explorées. Tout d'abord, la taxe sur les transactions a été réduite pour les investissements dans le secteur des systèmes électroniques, par exemple pour développer des services municipaux par voie électronique. Une autre piste est la coopération avec les organisations à but non lucratif qui fournissent des services sociaux et qui œuvrent pour le développement de l'entreprenariat social. Enfin, les autorités régionales travaillent avec différentes organisations professionnelles. Ainsi, par exemple, elles utilisent des dispositifs de crowd sourcing, c'est-à-dire de projets financés par la population si le projet lui plaît. Cette forme de financement est notamment utilisée pour développer les services médicaux. Il ne faut pas oublier que plusieurs siècles auparavant, les premières formes historiques de démocratie ont émergé sur le territoire. Il s'agissait des Veche slaves, une forme d'autogestion des territoires. Les autorités de Ugra estiment que cette tradition doit renaître, ce qui permettra de stimuler la participation des citoyens à la gestion des finances publiques et leur contrôle sur les institutions publiques, ainsi que de favoriser les initiatives provenant de la société.

Natalia Komarova, au nom de la délégation russe, invite les participants à l'exposition organisée par celle-ci. Elle invite également les membres de la Chambre des régions à se rendre dans la région d'Ugra.

Mme la PRESIDENTE (interprétation) remercie l'intervenante et la félicite pour toutes les mesures mises en œuvre par sa région. Le stand de l'exposition présente des traditions extrêmement anciennes, datant de plusieurs siècles. La Présidente félicite la gouverneure de tous les efforts déployés pour maintenir ces traditions. Elle présente Volodymyr Konstantinov, président de la Verkhovna Rada de Crimée et le remercie pour l'organisation de l'exposition consacrée à la République autonome de Crimée, dont l'inauguration aura lieu le soir même.

Volodymyr KONSTANTINOV (Ukraine, GILD), Président de la Verkhovna Rada de la République autonome de Crimée (interprétation) présente la République autonome de Crimée, dont la situation est unique en Ukraine et même sur l'ensemble du territoire post-soviétique. Il s'agit de l'unique cas de république autonome dans l'Etat unitaire d'Ukraine. Cependant, les entités autonomes situées dans un Etat unitaire ne sont pas exceptionnelles en Europe : c'est le cas par exemple des îles Åland ou du Tyrol du Sud. L'histoire de la Crimée est d'ailleurs liée à celle de ces territoires. Ainsi, la démilitarisation des îles Åland, sans laquelle l'autonomie n'aurait pas été possible, est intervenue après la guerre de Crimée (1853-1856). La Crimée a également une histoire commune avec le Tyrol en raison de déplacements de population pour des raisons ethniques.

La Crimée est la seule véritable entité autonome et démocratique sur le territoire post-soviétique. Cette autonomie est le résultat de l'autodétermination de plusieurs communautés ethniques. Lors du référendum de 1991, 93 % des habitants se sont prononcés en faveur de l'autonomie de la Crimée.

L'autonomie de la Crimée a pu se développer grâce à un dialogue politique et législatif avec l'Etat ukrainien. De nombreuses divergences de vues se sont manifestées à cette occasion, mais un compromis a pu être trouvé. La Crimée est entourée de territoires dont le statut pose problème, tels que la Transnistrie ou l'Abkhazie, or la Crimée se caractérise par une véritable stabilité politique. Les autorités de Crimée ont œuvré en faveur du retour des Tatars dans ce pays. En effet, ce peuple originaire de Crimée a été déplacé à une certaine période de son histoire. Volodymyr Konstantinov reconnaît que les conditions économiques et politiques ne sont pas faciles pour une partie de la population de Crimée, mais des résultats concrets ont cependant été obtenus. D'autres pays pourraient certainement s'inspirer de l'expérience de la Crimée.

La Crimée a une histoire commune avec de nombreux pays de l'Union Européenne. On pourrait citer le siège de Sébastopol ou la conférence de Yalta en 1945. De nombreuses ethnies et confessions sont présentes sur ce territoire. Volodymyr Konstantinov invite d'ailleurs les auditeurs à venir en Crimée pour se rendre compte de la façon dont ces diverses composantes de la population vivent ensemble.

Volodymyr Konstantinov précise qu'il préside l'Association des pouvoirs locaux de Crimée, qui réunit environ 300 communautés territoriales. La crise économique a naturellement compliqué les problèmes auxquels est confrontée la Crimée. Les budgets locaux sont pratiquement épuisés. La Crimée vit surtout de dotations et de diverses subventions, mais elle essaie d'attirer les investissements sur son territoire et de stimuler les initiatives des communautés locales. Différents intérêts budgétaires et financiers peuvent entrer en conflit entre les différents niveaux de pouvoir, mais les autorités régionales essaient de mettre en place une dynamique positive. Cependant, le manque de financements à l'heure actuelle bloque les initiatives.

Viktor Ianoukovitch, le Président ukrainien, a lancé un projet de réforme constitutionnelle. Un organe spécifique a été créé, l'Assemblée constitutionnelle. Un travail préparatoire a eu lieu, auquel ont été associées les régions, ainsi que les différents niveaux de pouvoirs. Ce processus a permis aux autorités de la Crimée d'essayer d'améliorer le statut de la république autonome, afin de conserver leurs compétences et d'obtenir davantage d'autonomie. D'après la loi sur l'autonomie de la Crimée, des pouvoirs supplémentaires devraient être attribués à cette république. Volodymyr Konstantinov se dit convaincu que les autorités de Crimée sauront utiliser de manière efficace toutes les responsabilités qui leur seront confiées. Il paraît particulièrement important de renforcer l'autonomie de ce territoire afin qu'il soit en mesure de faire face à la crise. Volodymyr Konstantinov invite les membres de la Chambre des régions à poursuivre leurs travaux afin d'examiner comment surmonter les problèmes qui se posent aux autorités régionales.

Mme la PRESIDENTE (interprétation) remercie M. Konstantinov pour cette présentation extrêmement intéressante. L'ensemble des régions d'Europe sont confrontées aux mêmes problèmes que la Crimée, d'où l'importance de cette table ronde ainsi que du rapport présenté la veille par Mme Toce en réunion plénière. La Présidente estime que les consultations entre le pouvoir central et le pouvoir régional sont un bon moyen de surmonter les tendances à la recentralisation qui sont constatées dans certains pays. En période de crise, de nombreux problèmes deviennent plus aigus. Tel est le cas par exemple des mouvements de nationalisme. La Présidente accueille Mme Magali Balent, appartenant à la Fondation Robert Schuman, et l'invite à évoquer les risques politiques engendrés par la résurgence de mouvements nationalistes régionaux, ainsi que les solutions qui pourraient être mises en œuvre.

Magali BALENT (France), Directrice des projets et chercheur spécialiste des extrémismes et des nationalismes en Europe à la Fondation Robert Schuman, remercie M. Denis Huber pour son invitation à cette session de la Chambre des régions. Magali Balent, chercheur en sciences politiques, travaille en effet sur la question du régionalisme et sur la dérive du régionalisme en Europe. Elle s'intéresse particulièrement aux régions de l'Europe occidentale, telles que la Catalogne, la Flandre ou l'Ecosse. Les dérives régionalistes dans ces régions aboutissent à des velléités indépendantistes portées par des partis qui obtiennent des scores électoraux conséquents ces derniers temps. Ces partis bénéficient aujourd'hui d'une audience médiatique significative. Ainsi, les partis indépendantistes en Catalogne ont organisé au mois de septembre 2013 une chaîne humaine longue de 400 kilomètres du nord au sud de la Catalogne pour faire valoir leurs idées. De tels événements sont largement relayés par les médias.

Lorsque l'on s'interroge sur la provenance de ces régionalismes indépendantistes, l'on constate que ces phénomènes sont beaucoup plus anciens que la crise économique et sociale actuelle. Ils se développent dans des régions caractérisées par un profil identitaire marqué, dans des sociétés qui se pensent comme des sociétés autonomes. Ces régions ont une culture, des institutions, un territoire spécifiques, et ont le sentiment de se suffire à elles-mêmes d'une certaine manière. Elles se perçoivent comme des nations sans Etat. Cet indépendantisme repose sur un certain nombre de marqueurs identitaires, tels que la langue comme c'est le cas en Catalogne ou en Flandre, ou la culture, ce qui est notamment le cas en Ecosse où l'on observe une spécificité culturelle basée entre autres sur la religion presbytérienne, par opposition à la religion anglicane qui prédomine dans le reste du Royaume-Uni. L'enseignement et l'organisation judiciaire de l'Ecosse sont également différents de ceux existant au Royaume-Uni. Le marqueur identitaire peut aussi être historique. Ces régions revendiquent une histoire particulière, souvent d'ailleurs marquée par des luttes contre l'Etat central. Par exemple, Artur Mas, le leader du parti Convergència i Unió en Catalogne, souhaite organiser un référendum sur l'indépendance de la Catalogne en 2014 précisément le 11 septembre, date du trois-centième anniversaire de la chute de Barcelone face aux troupes de Philippe V de Bourbon en 1714. Cet épisode avait marqué la fin de l'autonomie catalane face à l'absolutisme espagnol.

Ces régions bénéficient toutes d'un statut d'autonomie plus ou moins étendu qui est inscrit dans la Constitution de leur pays, autonomie fiscale mais aussi politique. Ainsi il existe un parlement dans ces régions qui vote des lois spécifiques.

Même s'il s'agit donc d'un phénomène ancien, la crise actuelle radicalise ces sentiments indépendantistes dans la mesure où elle amène une ponction financière beaucoup plus forte de la part de l'Etat central sur les régions. Ces régions se caractérisant par une certaine richesse, par rapport aux autres régions du même Etat, elles sont ponctionnées davantage. Elles ont donc le sentiment de « payer pour les autres », alors que d'autres régions bénéficient au contraire des dispositifs de redistribution mis en place par l'Etat central. La crise économique et sociale alimente donc les critiques contre le « centre prédateur ». L'idée ne se répand que la région s'en sortirait mieux, d'un point de vue financier et économique, si elle était indépendante.

Cette confrontation entre la région et le pouvoir central se retrouve à l'échelle de l'Union Européenne entre certains Etats et l'Union Européenne. En effet, au niveau de l'Union Européenne, il est évoqué une crise des solidarités et un phénomène de repli de certains Etats sur eux-mêmes. Ce sentiment d'euro-scepticisme est analogue aux tendances séparatistes qui existent au niveau infra-national. Ces deux phénomènes montrent des convergences évidentes.

Si l'on considère les enjeux pour l'Europe véhiculés par ces velléités sécessionnistes, la question apparaît préoccupante. Aucun traité européen à ce jour ne prévoit la scission d'un Etat, et donc n'envisage l'avenir d'un Etat nouvellement créé par scission par rapport à son appartenance à l'Union Européenne. L'article 4.2 du traité sur l'Union Européenne précise que celle-ci doit respecter les fonctions essentielles de l'Etat, notamment celles qui ont pour objet d'assurer son intégrité territoriale. A priori, l'Union Européenne ne pourrait donc pas reconnaître la scission et la naissance d'un nouvel Etat. Il n'existe pas de précédent au sein de l'Union Européenne, à la différence du Conseil de l'Europe où l'adhésion par consentement a déjà été mise en application. Ce vide juridique explique les déclarations contradictoires des dirigeants européens sur le sujet. Ainsi, alors que Viviane Reding, vice-présidente de la Commission européenne, estimait qu'aucune loi ne précisait que la Catalogne devrait quitter l'Union Européenne si elle devenait indépendante, le Commissaire européen à la concurrence, Joaquín Almunia, déclarait le contraire. Alex Salmond, leader du Scottish National Party, affirmait pour sa part que l'Ecosse, de toute façon, resterait membre de l'Union Européenne si elle obtenait l'indépendance. Il est à noter que tous ces partis régionalistes se déclarent ouvertement européens et n'envisagent pas de sortir de l'Union Européenne.

Il convient toutefois de se demander si l'indépendance est réellement souhaitée par les opinions publiques de ces différentes régions. D'après les sondages d'opinion réalisés en Ecosse, en Catalogne ou en Flandre, c'est seulement une minorité, à l'heure actuelle, qui souhaite l'indépendance, excepté en Catalogne où le dernier sondage fait apparaître que 51 ou 52 % de la population serait éventuellement favorable à l'indépendance. Dans les autres régions, il est permis de penser que cette revendication d'indépendance est peut-être une arme en vue d'obtenir des concessions institutionnelles dans un contexte de confrontation politique entre la région et le

gouvernement central. On peut donc se demander s'il ne serait pas plus judicieux de réfléchir à des solutions alternatives.

Dans ce contexte, Magali Balent estime que les discussions menées en Chambre des régions s'orientent de façon pertinente. L'idée d'une autonomie renforcée est sans doute la solution préférable, d'une part parce qu'il n'est pas certain que les opinions publiques de ces différentes régions soient majoritairement favorables à l'indépendance, et d'autre part parce que cela rendrait sans doute l'indépendance moins séduisante. La situation de blocage actuelle due à l'attitude des Etats centraux provoque en effet une surenchère en faveur de l'indépendance, qui pourrait diminuer si une autonomie renforcée était accordée.

Mme la PRESIDENTE (interprétation) remercie Mme Balent pour son intervention et relève à quel point il est délicat de traiter ces questions. Mme Balent a évoqué le cas de régions qui font partie intégrante de l'architecture de l'Union Européenne. Il convient d'analyser de façon précise ce qui se passe dans ces régions, mais aussi d'examiner les tendances de recentralisation qui apparaissent sur l'ensemble du territoire européen. Un équilibre doit être trouvé entre le niveau national et le niveau régional. L'exemple de la Catalogne doit être suivi de près compte tenu des derniers événements, marqués par la décision prise par le Parlement catalan sur la tenue d'un référendum et l'avis de la Cour constitutionnelle. La situation en Ecosse doit être également suivie de près par la Chambre des régions.

La Présidente accueille Sonja Steen, Présidente de la Commission culture, éducation, jeunesse et coopération internationale de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE). La Présidente annonce par ailleurs que la coopération de la Chambre des régions avec l'ARE sera prochainement renforcée grâce à la signature d'un accord entre le Congrès et l'ARE.

Sonja STEEN (Norvège), Présidente de la Commission 3 – Culture, Education, Jeunesse et Coopération Internationale de l'Assemblée des Régions d'Europe, (interprétation) indique qu'elle intervient dans ce débat au nom de la Présidente de l'ARE, Mme Hande Özsan Bozatli.

Le thème du régionalisme est en effet depuis longtemps au cœur du travail de l'Assemblée des Régions d'Europe, en particulier depuis le début de la crise en 2008 - 2009. Le terme de régionalisme ne correspond pas à un processus bien défini ou à une norme. L'Europe des régions ne s'exprime pas d'une seule voix pour défendre un modèle unique d'autonomie régionale. Au contraire, le régionalisme est un concept en constante évolution, qui évolue selon les changements politiques, les choix des citoyens, mais également selon les situations économiques. La crise, en raison de ses conséquences sur les budgets publics, représente une occasion de relancer les débats sur l'organisation territoriale des Etats. Réaliser des économies d'échelle, limiter les doublons au niveau des services publics, figurent parmi les préoccupations des Etats. Il convient cependant de veiller à ce que les réformes respectent le principe essentiel qui représente un des piliers de l'Union Européenne et du Conseil de l'Europe, à savoir le principe de subsidiarité.

Sonja Steen se déclare préoccupée par la situation actuelle d'un certain nombre de pays où les gouvernements remettent en cause les responsabilités des autorités régionales en ce qui concerne les déficits budgétaires. Ainsi en Espagne, le gouvernement, bien que ses compétences soient limitées dans ce domaine, menace de sanctions les régions autonomes, accusées de saper la santé financière du pays en cas de non-respect des contraintes budgétaires. Récemment en Italie, le gouvernement a proposé de créer une agence nationale responsable de la gestion des fonds européens, constatant que ces fonds n'étaient utilisés que de façon limitée par les régions italiennes, alors qu'ils auraient pu contribuer efficacement à aider l'Italie à sortir de la crise. L'ARE a lancé un sondage sur ce sujet auprès de toutes les régions italiennes. Elle estime que la recentralisation de la gestion de ces fonds n'aidera pas l'Italie à mieux exploiter ces aides européennes. Les régions italiennes ont peut-être besoin d'une aide technique pour mieux gérer ces fonds. L'ARE possède l'expertise nécessaire dans ce domaine et peut aider les régions. La majorité des régions d'Italie sont opposées à la création de cette agence qui mine leurs compétences.

Néanmoins, la crise a eu un effet positif dans la mesure où elle a généré une réflexion sur des situations qui pourraient être améliorées. Un grand nombre de pays européens souffrent en effet de ce que l'on appelle en France le « mille-feuilles institutionnel ». Il apparaît nécessaire que les citoyens bénéficient de services publics de qualité tout en évitant les doublons et en réalisant des économies.

Dans cet état d'esprit, le Danemark a créé des régions plus grandes en 2007 et la Roumanie envisage la fusion de judetes afin de créer de plus grandes entités. Quels enseignements peuvent être tirés de ces expériences ? Au Danemark, la réforme de 2007 a certainement permis aux régions d'atteindre une masse critique, ce qui peut être un facteur positif dans une économie mondialisée. Cependant, il est encore difficile de savoir si des économies d'échelle ont été réalisées et si la qualité des services publics s'est améliorée.

Le principe de subsidiarité n'est pas seulement un concept théorique : il a des conséquences concrètes. Suivant ce principe, les décisions doivent être prises au niveau le plus approprié. L'ARE estime que les régions, qui sont proches des citoyens et qui sont les interlocuteurs des différents intervenants économiques sur leur territoire, sont les protagonistes essentiels de la reprise économique. La crise ne doit pas influencer le débat sur l'organisation territoriale des Etats. Les principes de subsidiarité et de gouvernance multi-niveaux doivent être respectés. Les régions doivent par conséquent bénéficier des compétences et des ressources financières nécessaires afin de répondre aux besoins. Dans ce contexte, l'ARE a lancé récemment un appel en faveur d'une autonomie fiscale plus importante des régions, en particulier dans le cadre du Partenariat Oriental. L'ARE a lancé cet appel lors de la conférence qu'elle a organisée en Ukraine au mois d'avril 2013. Cet appel est repris dans la déclaration adoptée au mois d'octobre à l'issue du sommet pour la Mer Noire. L'ARE considère le régionalisme comme un pilier de la démocratie. Dans le contexte de la politique de voisinage menée par l'Europe, il est essentiel, pour maintenir la paix et la stabilité sur l'ensemble du continent européen, de s'attacher au renforcement des régions dans les pays voisins.

Mme la PRESIDENTE (interprétation) se félicite de la participation d'une représentante de l'Assemblée des Régions d'Europe dans ce débat. Elle souligne le travail réalisé par l'ARE sur les problèmes qui se posent actuellement aux régions. Comme Mme Steen l'a fait observer, le principe de subsidiarité n'est pas que théorique. Il s'agit surtout d'une philosophie des relations entre les différents niveaux de gouvernement. Les régions doivent se sentir parties prenantes à part entière des décisions prises. La résolution du Sommet de Paris est extrêmement importante dans ce domaine et elle exprime une position commune de l'ensemble des régions d'Europe. La Présidente espère que la coopération fructueuse entre la Chambre des régions et l'Assemblée des Régions d'Europe se poursuivra dans l'avenir.

Bruno MARZIANO (Italie, SOC) (interprétation) souhaite réagir à l'intervention de Mme Balent. Les observations de celle-ci portant sur le rapport qui existe entre l'autonomie régionale et les tendances séparatistes sont analogues à celles figurant dans le rapport qui vient d'être approuvé par la Chambre. Un autre aspect porte sur la relation entre la crise du régionalisme et la crise économique. Bruno Marziano souligne l'existence d'un cercle vicieux dans les politiques européennes actuelles. En effet, un certain nombre de mesures ont été imposées par l'Union Européenne aux différents Etats et aux régions en vue de l'assainissement des finances publiques, et ces mesures font obstacle à des investissements par exemple dans l'appareil de production. Ces restrictions touchent les entreprises et conduisent à une désertification de l'économie.

Bruno Marziano estime que le Pacte de Stabilité, en ce qui concerne les investissements et les quotas de cofinancements européens, devrait être assoupli. En contrepartie, il faudrait demander aux régions de diminuer leurs dépenses courantes. Il faut créer un nouveau pacte entre l'Europe, les Etats et les régions, par lequel les Etats et les régions s'engageraient à diminuer leurs dépenses de fonctionnement, mais pourraient utiliser les fonds européens de cofinancement et investir également dans des moyens de production. Cela paraît être le seul moyen de briser ce cercle vicieux. Bruno Marziano cite l'exemple de sa région qui a dû annuler des investissements à hauteur d'un milliard d'euros environ, provenant des fonds européens, car ces investissements auraient conduit à ne pas respecter le Pacte de Stabilité.

Bruno Marziano suggère l'idée d'un Pacte de Stabilité vertical intégré : l'Etat céderait aux régions, et celles-ci rétrocèderaient aux collectivités locales, un pourcentage de leurs dépenses afin de permettre la reprise des investissements sur le territoire. Il paraît indispensable de recommencer à investir dans des activités de production en diminuant le gaspillage et les dépenses courantes afin de donner un nouveau souffle à l'économie. Les citoyens cesseront alors de voir l'Europe comme une sorte de bourreau qui les condamne à la pauvreté. L'Europe doit retrouver de la compétitivité. Les communes d'Italie qui possèdent des millions d'euros grâce à une bonne gestion de leurs finances ne peuvent pas les dépenser, parce qu'alors elles ne respecteraient pas le Pacte de Stabilité. Bruno

Marziano se prononce en faveur d'une suppression de ces règles stupides afin de créer une Europe vertueuse qui investit dans le secteur de production et qui sanctionne le gaspillage des ressources publiques.

Mme la PRESIDENTE (interprétation) remercie M. Marziano pour son intervention, qui constitue une véritable source d'inspiration.

Alberto Joao JARDIM (Portugal, PPE/CCE) indique qu'il est président de la région de l'archipel de Madère. Il souhaite féliciter Mme Balent pour son intervention. Il adhère totalement à l'idée selon laquelle les problèmes peuvent être résolus avec davantage d'autonomie. Il signale cependant qu'il ne faut pas confondre extrémisme et nationalisme. Certains nationalismes sont totalement démocratiques. Les extrémismes sont surtout présents dans les visions centralistes.

Alberto Joao Jardim souligne la nécessité d'être attentif à ce qui se passe dans les Etats de l'Union Européenne. La crise économique entraîne une centralisation accrue. En effet, les Etats profitent de la situation financière et de l'absence de solutions économiques pour retirer des pouvoirs et des moyens aux régions. Ils mobilisent l'opinion publique contre les régions en accusant celles-ci de dépenses inconsidérées. Ils oublient cependant que pendant des siècles, l'argent en provenance des régions a profité au pouvoir central. Il convient aussi de vérifier que les Etats ne se livrent pas à des violations de l'état de droit. La Constitution est parfois appliquée conformément aux intérêts du gouvernement central. La Cour constitutionnelle, si elle est élue par les partis politiques, fonctionne en tenant compte d'impératifs politiques. Alberto Joao Jardim remarque que des violations des traités sont même observées dans l'Union Européenne au niveau des régions ultrapériphériques. En effet, parfois ce statut de région ultrapériphérique n'est pas pris en considération par l'Union Européenne.

Alberto Joao Jardim considère qu'il faut aux régions davantage d'autonomie, mais qu'il est surtout nécessaire de mettre en pratique ce principe d'autonomie. Si les tendances centralistes se poursuivent, il craint que les situations difficiles ne se multiplient en Europe.

Magali BALENT (France), Directrice des projets et chercheur spécialiste des extrémismes et des nationalismes en Europe à la Fondation Robert Schuman, indique qu'elle est absolument d'accord avec M. Jardim. Il n'était pas dans ses intentions d'établir un lien entre nationalisme et extrémisme. Il existe d'ailleurs une grande diversité des nationalismes en Europe. En Catalogne par exemple, le parti CiU n'est absolument pas un parti d'extrême gauche ou d'extrême droite. Par ailleurs, chaque nationalisme régionaliste a sa propre relation avec l'Etat central, puisque par définition, le nationalisme s'appuie sur des problématiques spécifiques.

Clemens LAMMERSKITTEN (Allemagne, PPE/CCE) (interprétation) souhaite aborder la question de la stabilité budgétaire. En Bavière, le 15 septembre, environ 50 % des électeurs se sont prononcés en faveur d'une modification de la Constitution pour que l'Etat ne s'endette plus à partir de 2020, exception faite de conjoncture négative ou de catastrophe naturelle. Cette disposition vise à garantir la stabilité financière du pays. Clemens Lammerskitten se félicite que le rapport de Mmes Orlova et Toce, adopté la veille par le Congrès, ait repris cette idée en demandant l'introduction de dispositifs permettant de limiter la dette. Les grandes banques centrales internationales accordent actuellement des crédits à taux très bas aux banques. Les collectivités locales et régionales peuvent ainsi rembourser plus facilement leurs dettes, mais ce système ne pourra pas durer indéfiniment. Lorsque les taux d'intérêt augmenteront à nouveau, une lourde charge pèsera sur les collectivités territoriales, à moins qu'elles ne rééquilibrent entre-temps leurs comptes. Sur le plan social, cette situation pose problème, car lorsque les intérêts augmentent, la répartition des ressources favorise les détenteurs de capitaux au détriment des couches moins favorisées de la population. Ce déséquilibre ne peut que compromettre la cohésion sociale de l'Europe. Clemens Lammerskitten invite les membres de la Chambre des régions à intervenir à tous les niveaux pour que l'on s'efforce de limiter l'endettement.

Mme la PRESIDENTE (interprétation) note que la salle a réagi favorablement à cette proposition. Ce sujet est effectivement extrêmement important.

Francis LEC (France, L, SOC) souhaite intervenir au nom du groupe socialiste. La crise financière est désormais une crise économique, mais les problèmes de la crise financière ne sont pas réglés, notamment dans le domaine bancaire. Cette crise a des conséquences désastreuses dans le

domaine social et dans le domaine des services publics. Cette situation est génératrice d'extrémismes. La déclaration adoptée par le Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et par le Président de l'Assemblée parlementaire souligne que, bien que connaissant la vulnérabilité des collectivités territoriales dans le contexte actuel, les gouvernements nationaux n'ont pas créé les conditions leur permettant d'assumer leurs responsabilités et de rester pleinement opérationnelles.

Francis Lec estime qu'il convient de mettre les gouvernements devant leurs responsabilités. Si les collectivités territoriales n'obtiennent pas de financements, elles seront impuissantes. Dans un certain nombre de pays, et notamment de l'Union Européenne, l'on assiste à une remise en cause de la décentralisation avec une reprise de pouvoirs par le gouvernement central. Le Pacte de Stabilité engendre une austérité qui est de moins en moins bien supportée. Il est essentiel de restituer l'autonomie financière aux régions, aux départements et aux communes. Le Congrès doit prendre position en faveur de mesures de relance économique. Lors du débat de la veille en séance plénière, des interventions ont montré qu'en Russie et en Ukraine, des actions visant à relancer l'économie sont prises. Il ne faut pas négliger ces exemples. Il ne faut pas négliger non plus le fait qu'en Europe, de nouvelles luttes doivent être menées concernant la place des régions et des départements. Le groupe socialiste estime que l'image de l'Europe est en jeu auprès de la jeunesse. Il faut exiger que l'austérité cède la place à des mesures de relance économique, sous peine de décevoir les espoirs placés en la construction européenne.

Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM (Autriche, SOC) (interprétation) constate que depuis 2009, dans la plupart des pays d'Europe, le taux de croissance économique avoisine zéro, ce qui n'est pas sans conséquences. Le chômage, en particulier celui des jeunes, s'inscrit dans ce contexte. Gudrun Mosler-Törnström souligne la nécessité de mettre l'accent sur la croissance, sur la connaissance, sur l'innovation. La croissance doit être basée sur l'emploi, la défense de l'environnement, l'intégration sociale et la durabilité.

Gudrun Mosler-Törnström évoque les mesures prises dans sa région, Salzburg, qui compte 532 000 habitants. Le taux de chômage s'y élève à 4,7 %. 92 % de l'activité économique provient de petites ou très petites entreprises. Ces PME ont été le facteur de stabilisation de la crise. La région de Salzburg dispose de pouvoirs législatifs, ce qui lui a permis de prendre certaines mesures. Pour contenir le chômage à ce niveau très bas, la région a engagé en 2009 ce qu'elle a appelé les « paquets d'impulsions ». 460 millions d'euros ont été ainsi investis dans les bâtiments publics, les écoles, les hôpitaux, l'assainissement énergétique, la construction de routes, etc. La région a veillé à ce que ces travaux puissent être réalisés par des entreprises locales. Un deuxième paquet visait le retour de la croissance. Un million d'euros par point de chômage a été engagé dans le marché du travail. La région a investi dans la formation, par exemple en proposant le chèque emploi formation qui permet de développer des qualifications professionnelles. 300 000 euros par an ont été investis au début de cette action, puis 3 millions par an. En 2011, 4 500 habitants de Salzburg ont pu bénéficier de cette offre. Dans la région de Salzburg, quelques grandes entreprises étaient présentes mais elles ont quitté la région, ce qui a entraîné une augmentation du chômage. La région a alors réagi en mettant en place un paquet intitulé « les fondations pour l'emploi », permettant à des personnes qui se sont retrouvées au chômage de se requalifier.

Gudrun Mosler-Törnström relève l'intérêt de s'inspirer des idées mises en pratique dans d'autres collectivités. En réponse à M. Lammerskitten, elle convient qu'il est important de limiter la dette publique, mais qu'il ne faut pas pour autant sacrifier les investissements, qui sont nécessaires pour préserver l'activité économique en cette période de crise.

Andrée BUCHMANN (France, SOC) indique qu'elle a participé à l'élaboration du document qui a été brièvement présenté par Francis Lec au nom du groupe socialiste. Elle souhaite ajouter deux ou trois éléments. L'échelon régional est essentiel pour rapprocher le pouvoir du citoyen. L'innovation qui permet d'impulser une relance économique, peut être développée au niveau des régions et des collectivités locales. Il convient de travailler plus particulièrement sur des solutions en matière énergétique. En effet, de plus en plus de personnes sont en situation de précarité énergétique et doivent choisir entre les dépenses de nourriture ou de chauffage. Les pouvoirs publics doivent avoir des moyens d'action dans ce domaine. La question des transports publics est également primordiale. La Communauté urbaine de Strasbourg, que représente Andrée Buchmann, investit beaucoup dans ce domaine. En effet les transports publics sont de véritables outils de développement au service du plus grand nombre.

Il est particulièrement important que la population participe aux décisions. Andrée Buchmann évoque le référendum portant sur la fusion de collectivités territoriales en Alsace qui a eu lieu récemment. Elle estime que la réaction négative de la population s'explique par le fait que le projet a été dirigé sans adhésion de la base, dans une approche top / down. Un réel travail doit être mené pour permettre la participation des citoyens aux politiques publiques, en intégrant l'ensemble des individus présents sur un territoire, quelles que soient leurs traditions.

Andrée Buchmann précise enfin qu'il convient de distinguer les notions de régionalisme, autonomisme, indépendantisme et extrémisme. Elle souligne que les régionalistes sont majoritairement pro-européens, alors que les extrémistes sont plutôt présents dans les mouvements nationalistes ou dans certains types de régionalismes.

Michael O'BRIEN (Irlande, SOC) (interprétation) souligne le problème crucial que représente le chômage, en particulier celui des jeunes générations. Les débats qui se sont déroulés la veille en séance plénière ont démontré qu'en Italie, le chômage des jeunes atteint 40 % dans certains endroits, la moyenne européenne se situant à 23 %. Michael O'Brien estime par ailleurs qu'il convient d'être prudent en matière de régionalisation. En effet, augmenter la régionalisation et améliorer la distribution des fonds publics suppose une réduction des pouvoirs locaux. Si un pays choisit de créer des autorités régionales, comme en Irlande, la redistribution des ressources s'effectuera au détriment du niveau local. Le principe de subsidiarité est alors impacté. Michael O'Brien considère qu'il n'existe pas de système idéal qui convienne à tous les Etats. Les « grands » pays disposent de ressources que n'ont pas les « petits » pays, d'où la nécessité de trouver un certain équilibre.

Andrew BOFF (Royaume-Uni, CRE) (interprétation) souhaite rectifier un propos qui portait sur l'aspiration à l'indépendance de l'Ecosse. Cette revendication obéit moins à des motifs culturels ou religieux qu'économiques. Les Ecossais pensent que leur situation s'améliorerait s'ils pouvaient conserver leurs ressources pétrolières de la Mer du Nord. Andrew Boff fait observer que la population n'est pas plus pauvre qu'avant la crise : elle a toujours été pauvre. Cependant, maintenant les pays vivent à crédit sans pouvoir apurer leur dette. Andrew Boff trouve étrange l'idée de continuer à utiliser ces mêmes techniques de crédit pour sortir de la crise. La question de la fiscalité doit faire partie intégrante des propositions de solution. Les gouvernements régionaux doivent reconnaître qu'ils ne sont pas aussi riches qu'ils le pensaient et ajuster leurs aspirations en conséquence. La centralisation n'est pas la solution aux difficultés rencontrées : en effet le niveau local est plus efficace en matière de dépenses publiques. Cependant, Andrew Boff estime que les régions ne doivent pas continuer à nier les causes des problèmes économiques, sous peine d'affaiblir la cause de la régionalisation. Des plans d'investissements peuvent effectivement permettre de redresser la situation, mais souvent ces plans ne sont que de simples paris et ne permettent pas d'assurer les investissements requis. L'Europe doit accepter de réévaluer son véritable niveau de richesse : chacun doit prendre conscience que conserver le même niveau de dépenses qu'avant la crise est devenu irresponsable.

Vanessa CHURCHMAN (Royaume-Uni, GILD) (interprétation) cite en exemple une initiative prise par le gouvernement au Royaume-Uni, le « local enterprise partnership », qui encourage des municipalités ayant des frontières communes à monter un partenariat. Ainsi Portsmouth et Southampton ont reçu des millions de livres sterling du gouvernement pour faire coopérer leurs entreprises locales et les aider à lutter contre le chômage des jeunes, en mettant en place des formules d'apprentissage notamment. Vanessa Churchman estime que souvent les dirigeants sont trop impliqués dans la politique pour proposer des mesures concrètes. Elle souligne le rôle primordial de l'économie. Une économie forte est indispensable pour pouvoir consacrer des fonds aux services publics locaux ou régionaux.

Mme la PRESIDENTE (interprétation) relève que le débat a permis d'entendre des points de vue variés. La discussion sur ce sujet se poursuivra à l'avenir. La Présidente remercie l'ensemble des intervenants. Elle donne la parole à Marie-Madeleine Mialot Muller afin que celle-ci présente une conclusion de cette table ronde.

Marie-Madeleine MIALOT MULLER (France, SOC) indique qu'elle essaiera de tirer quelques conclusions de ce débat qui est le second de la Chambre des régions sur le thème de la régionalisation. Elle souhaite évoquer également ce qui s'est passé depuis la première table ronde, six mois auparavant. Les diverses interventions lors de ces débats seront reprises dans le rapport sur la

régionalisation qui sera prochainement présenté à la Chambre. Elles permettront aussi de dégager des pistes de travail pour de futures réflexions.

Marie-Madeleine Mialot Muller regrette l'absence de M. Schausberger, qui était invité à cette table ronde. Elle souligne l'importance de l'avis adopté en avril dernier par le Comité des Régions de l'Union Européenne sur la décentralisation et la place de l'autonomie locale et régionale dans l'élaboration des politiques de l'Union Européenne et leur mise en œuvre. Cet avis dresse un panorama très complet de l'état de la décentralisation au sein des pays membres de l'Union Européenne. Il comprend un ensemble de recommandations politiques sur divers sujets : avantages de la décentralisation, évolution en Europe, liens parfois complexes avec la crise financière, relations avec les velléités d'indépendance existant dans un certain nombre de territoires. Ce document peut constituer une source d'inspiration majeure pour les futurs travaux du Congrès.

Marie-Madeleine Mialot Muller effectue une synthèse des différentes interventions lors de ce débat. Natalia Komarova a élargi le spectre des réflexions en apportant le point de vue d'un grand pays membre du Conseil de l'Europe mais non de l'Union Européenne. La Fédération de Russie présente des solutions constitutionnelles très diverses pour relever le défi constitué par l'administration d'un si vaste territoire. Natalia Komarova a mis l'accent sur l'effet de levier apporté par les investissements publics par rapport aux investissements privés, et sur l'engagement dans le domaine social et le domaine environnemental, considérés également comme effets de levier d'une dynamique économique. Volodymyr Konstantinov a évoqué la situation de la République autonome de Crimée. Cet exemple particulièrement intéressant démontre comment une large autonomie politique a permis de préserver la paix et la stabilité dans une région qui a connu de grands bouleversements tout au long du vingtième siècle. M. Konstantinov a plaidé en faveur de pouvoirs renforcés pour les collectivités territoriales.

Magali Balent a abordé la question de la montée des nationalismes régionaux au sein de l'Union Européenne. Ce phénomène a certes des racines historiques anciennes mais il semble aujourd'hui exacerbé par la crise économique, sociale et politique. L'impuissance des institutions européennes sur ce sujet a été soulignée, ainsi que l'existence d'une crise des solidarités et d'un sentiment d'euro-scepticisme dans ce contexte particulier. Sonja Steen a présenté le point de vue de l'Assemblée des Régions d'Europe, qui essaie de développer des réponses à la crise économique au niveau des régions. Marie-Madeleine Mialot Muller signale à cette occasion qu'un excellent document publié par l'ARE propose un certain nombre de solutions face à la crise, notamment dans le domaine de l'éco-innovation. Elle se réjouit par ailleurs de la prochaine signature d'un accord de coopération entre le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et l'Assemblée des Régions d'Europe. La question de l'autonomie régionale et de l'application du principe de subsidiarité sera l'une des priorités du programme commun d'activités qui sera mis en place pour les deux ans à venir.

Les interventions suivantes ont dégagé plusieurs pistes de travail pour la Chambre des régions. La première concerne le renforcement de la coopération avec les partenaires pertinents, tels que le Comité des Régions de l'Union Européenne ou l'Assemblée des Régions d'Europe. Les travaux publiés par ces institutions seront intégrés à la réflexion menée sur la régionalisation au sein du Conseil de l'Europe. Il convient également de diffuser et de promouvoir les conclusions du rapport sur les régions et les territoires à statut particulier en Europe. Ce document contient des solutions politiques aux problèmes institutionnels existant dans plusieurs pays du Conseil de l'Europe, mais également au-delà des frontières du continent européen.

Les questions de stabilité financière ont été également évoquées. Le Pacte de Stabilité pose un certain nombre de problèmes aux collectivités territoriales, comme d'ailleurs il en a posé aux établissements bancaires. Les régions doivent pouvoir continuer à investir. Il s'agit d'un élément clé pour la sortie de la crise. Il paraît donc nécessaire de revoir les politiques nationales qui bridents les capacités d'investissement.

Par ailleurs, il convient d'accorder une importance particulière, dans le cadre du suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale par le Congrès, au dialogue avec les autorités centrales des pays qui connaissent des tensions ou des conflits régionaux internes. Utiliser le modèle de statut particulier pourrait permettre d'aboutir à un règlement négocié de ces conflits.

Marie-Madeleine Mialot Muller préconise également des échanges réguliers sur les expériences menées dans ce domaine, notamment au sein de la Chambre des régions. Il convient de promouvoir toutes les innovations mises en œuvre au niveau régional. Certaines de ces innovations visent à renforcer les liens démocratiques entre les dirigeants politiques et les citoyens, par exemple en organisant un référendum. D'autres essaient de freiner le dérapage de la dette publique ou d'améliorer les ressources financières des collectivités territoriales. La question de la dette publique et des moyens de la contrôler devrait être adoptée comme thème de travail par la Chambre.

Il paraît opportun de soutenir l'initiative du Comité des Régions de l'Union Européenne afin de promouvoir la gouvernance à multi-niveaux. Dans ce cadre, la coordination entre les différents niveaux, le respect des particularités de chacun, et la cohérence d'ensemble sont des éléments fondamentaux.

Enfin, Marie-Madeleine Mialot Muller recommande de mettre en place un groupe d'experts auprès du Congrès et de sa Chambre des régions pour étudier les causes et les possibles conséquences de la montée des nationalismes régionaux en Europe, en plaçant cette question dans une perspective à la fois historique et paneuropéenne. Le moment venu, un rapport du Congrès pourrait être consacré à cette question.

Toutes ces questions apparaissent cruciales non seulement pour l'avenir du projet européen, mais aussi pour l'avenir de chaque citoyen. Marie-Madeleine Mialot Muller s'associe donc à la demande présentée par le Comité des Régions qu'un débat soit lancé sur les différentes visions pour l'Europe. Les collectivités territoriales devraient y être associées. Le défi le plus important porte sans doute sur le rétablissement de la relation de confiance entre les institutions européennes et les citoyens. Sans cette confiance, l'action du Conseil de l'Europe et de l'Union Européenne se vide en effet d'une grande partie de son sens.

Marie-Madeleine Mialot Muller conclut en remerciant le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'avoir organisé ces deux sessions ayant pour thème la crise économique. Elle remercie également le personnel permanent du Congrès, qui grâce à son travail acharné avec des moyens restreints, fournit aux membres du Congrès l'ensemble des éléments qui leur permettent de contribuer à l'avenir de la construction européenne.

Mme la PRESIDENTE (interprétation) remercie Mme Mialot Muller pour cette excellente synthèse des débats.

7. CLOTURE DE LA SESSION PAR LA PRESIDENTE DE LA CHAMBRE

Mme la PRESIDENTE (interprétation) remercie tous les participants à cette session ainsi que les interprètes et le secrétariat du Congrès. Elle rappelle que deux expositions sont organisées, l'une portant sur la ville de Cluj-Napoca, qui a été déclarée Capitale européenne de la Jeunesse pour 2015 et l'autre sur le district autonome des Khanty-Mansiysk-Ugra.

La vingt-sixième Session de la Chambre des régions se déroulera lors de la vingt-sixième Session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux en mars 2014.

La Présidente déclare close la vingt-cinquième Session de la Chambre des régions.

La séance est levée à 12 h 05.

SÉANCE DE LA CHAMBRE DES POUVOIRS LOCAUX

Mercredi 30 octobre 2013 à 9 h

SOMMAIRE

Page

1. Ouverture par le Président de la Chambre 65

2. Adoption du projet d'ordre du jour de la Chambre 65

3. Communication du Président de la Chambre 65

4. Démocratie locale en Irlande 66

5. L'intégration par l'exercice d'une activité indépendante : promouvoir l'entrepreneuriat des migrants dans les municipalités européennes 72

6. Elections des membres de l'Avagani (Assemblée) de la ville d'Erevan, Arménie (5 mai 2013) 76

7. Elections locales dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (24 mars 2013) 79

8. Clôture par le Président de la Chambre 82

1. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE

La séance est ouverte à 9 h 08 sous la présidence du Président de la Chambre des pouvoirs locaux, Jean-Claude FRÉCON (France, SOC).

M. le PRESIDENT déclare ouverte, en vertu de l'article 17 alinéa 1 du règlement intérieur du Congrès, la vingt-cinquième Session de la Chambre des pouvoirs locaux. Il remercie tous les membres de la Chambre qui sont présents.

2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA CHAMBRE

[CPL(25)OJ1PROV]

M. le PRESIDENT indique que le premier point à examiner est l'adoption de l'ordre du jour de la Chambre des pouvoirs locaux, figurant dans le document [CPL(25)OJ1PROV].

Le Président ne constate aucune opposition à ce projet d'ordre du jour.

Le projet d'ordre du jour est adopté.

M. le PRESIDENT rappelle quelques modalités pratiques relatives au boîtier de vote électronique.

3. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE

[CPL(25)1]

M. le PRESIDENT exprime le plaisir qu'il éprouve à ouvrir les travaux de cette vingt-cinquième session. L'ordre du jour est particulièrement chargé. Quatre rapports seront examinés lors de cette session. Ces rapports reflètent la diversité des activités et l'approche nouvelle que le Congrès a adoptée ces dernières années. Les rapports porteront respectivement sur le monitoring de la démocratie locale en Irlande, sur l'intégration des migrants par l'encouragement à la création d'entreprises, sur les élections dans la ville d'Erevan en Arménie et sur les élections locales en « l'ex-République yougoslave de Macédoine ». La réforme du Congrès a donné la priorité au suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale, texte fondamental pour les démocraties. Le Président rappelle que la veille, a eu lieu la célébration du vingt-cinquième anniversaire de cette Charte, et surtout la célébration de la ratification par la totalité des Etats membres du Conseil de l'Europe.

L'observation des élections fait également partie des priorités du Congrès. Les démocraties européennes ont besoin d'élections loyales et transparentes, à même de permettre aux peuples de choisir leur destin. Lorsque des entorses à la transparence sont constatées, elles doivent être clairement exprimées. Les membres de la Chambre des pouvoirs locaux ont le droit, au nom de l'amitié et de la confiance entre les Etats membres du Conseil de l'Europe, d'être exigeants sur le déroulement de ces élections.

Le débat politique de cette session sera consacré à l'intégration des migrants par l'entrepreneuriat. Cette démarche originale permet de considérer la situation des étrangers dans une optique positive en évaluant leur contribution à la société.

Le Président souhaite évoquer la ratification de la Charte européenne de l'autonomie locale par la République de Saint-Marin. Il rappelle que trois ans auparavant, lorsqu'il avait été élu Président de la Chambre des pouvoirs locaux, il s'était fixé pour objectif de réunir la grande famille de la démocratie européenne autour de la Charte. Il s'était rendu en avril 2012 à Saint-Marin pour rencontrer le Ministre des Affaires étrangères à ce sujet. Parfois, en effet, ce texte peut paraître un peu surdimensionné pour un « petit » pays. La ratification de la Charte par le Parlement de Saint-Marin, intervenue la semaine dernière, est l'aboutissement de ce processus. Ce succès est un signe de la nouvelle place que peut occuper le Congrès au sein du Conseil de l'Europe. Cette situation est aussi le résultat des efforts entrepris par les présidents successifs du Congrès et de la Chambre des pouvoirs locaux.

Le Président rappelle qu'il s'était fixé pour objectif, trois ans auparavant, « 100 % de la Charte sur 100 % du territoire européen ». L'ensemble du territoire du Conseil de l'Europe est à présent couvert par les dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale. Il reste à présent à procéder à l'approfondissement de la Charte. Chaque Etat, lorsqu'il ratifie ce texte, peut en effet émettre des réserves. Le Congrès doit maintenant encourager les Etats membres à ratifier l'ensemble des dispositions de la Charte. Pour certains Etats, leur législation ayant évolué, ces réserves n'ont plus de raison d'être. Pour d'autres, un dialogue devra s'engager autour des évolutions de leur démocratie locale. Le Président souligne que telle est la perspective qu'il s'est tracé pour l'année à venir et qu'il demande à tous les membres de la Chambre des pouvoirs locaux d'adopter. Il s'agit certes d'un travail à long terme. Dans le cadre du monitoring, du post-monitoring et des recommandations effectuées après l'observation d'élections, ce dialogue politique pourra s'engager avec les gouvernements. Cette tâche constituera la mission essentielle du Président pour l'année à venir ainsi que celle de ses successeurs.

4. DEMOCRATIE LOCALE EN IRLANDE

[CPL(25)5PROV]
[CPL(25)6]
[CG(25)19]

M. le PRESIDENT propose d'examiner le rapport portant sur la démocratie locale en Irlande. Après le vote sur le projet de recommandation, le débat sera suivi d'une allocution de M. Fergus O'Dowd, ministre de la République d'Irlande. Celui-ci répondra ensuite aux questions écrites qui lui ont été adressées.

Andris JAUNSLEINIS (Lettonie, GILD), rapporteur (interprétation) indique qu'il a repris récemment le rôle de rapporteur local pour l'Irlande, remplaçant Michael Cohen, qui malheureusement ne fait plus partie du Congrès. Il souligne le travail réalisé par celui-ci pour la préparation de ce rapport. Il exprime également sa reconnaissance au professeur Juraj Nemec, consultant, membre du Groupe d'experts indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale. Il se réjouit de la présence lors de ce débat de M. le Ministre O'Dowd. Merita Jegeni Yildiz, rapporteure pour l'Irlande pour les questions régionales, qui s'est rendue à deux reprises dans ce pays, présentera ensuite de façon plus détaillée les questions soulevées dans les recommandations.

Le rapport présente un juste équilibre entre son évaluation de la situation actuelle de l'Irlande et la prise en compte des projets de réforme du gouvernement. Ce document se base sur les constatations effectuées lors de deux visites en Irlande. La première a eu lieu en octobre 2012. Or une semaine plus tard, le gouvernement a publié un plan d'actions pour la réforme de l'administration locale. La délégation du Congrès s'est donc rendue à nouveau à Dublin le 3 mai 2013 de manière à actualiser le rapport. Au cours de la première visite, la délégation s'est rendue à Dublin, Cork, County Meath et Trim et a rencontré les autorités centrales, celles des comtés, et les autorités au niveau local, ainsi que le Président de la Cour Suprême, les associations de pouvoirs locaux et des experts académiques. Lors de la deuxième visite, la délégation a eu des discussions portant sur le programme d'actions du gouvernement avec les représentants des associations des collectivités locales et régionales et les représentants du Ministère de l'Environnement, des Collectivités et de l'Administration locale.

L'Irlande a mené des réformes importantes depuis la dernière recommandation du Congrès qui date de 2001. Un nouveau cadre juridique de base a été établi pour les autorités locales et en partie pour les autorités régionales. Néanmoins, le système d'administration publique reste largement centralisé. Toutefois, le gouvernement a clairement exprimé sa volonté de progresser vers un système plus décentralisé, même si des réformes dans ce sens ont échoué par le passé. Le programme d'actions prévoit une vaste réforme des structures de l'administration locale. 80 conseils municipaux seront ainsi remplacés par des districts municipaux ce qui conduira à une réduction du nombre de conseillers. Cette réforme, même si elle a suscité de nombreuses critiques de la part des personnes concernées, aura le mérite de corriger une situation peu démocratique. En effet, les habitants des villes disposaient de deux votes, l'un pour le conseil municipal et l'autre pour le conseil de comté, alors que les habitants en zone rurale ne disposaient que d'un seul vote. La réforme a également pour but de remédier à des faiblesses avérées, telles que la duplication, la fragmentation, l'incohérence, le manque de pouvoirs et de ressources des collectivités locales. Les compétences seront à l'avenir mieux décentralisées.

Une nouvelle taxe foncière locale sera introduite progressivement. Même si elle est collectée au niveau central, les autorités locales pourront augmenter ou diminuer de façon discrétionnaire le taux de cette taxe dès le 1er janvier 2015. Le niveau régional d'administration semble le plus faible. Il existe huit régions de niveau NUTS 3, dont le mandat est très restreint, et qui n'ont aucun pouvoir pour générer des revenus. Deux régions de niveau NUTS 2 ont été créées pour gérer les fonds structurels de l'Union Européenne. Le plan d'actions prévoit de limiter le nombre de collectivités régionales à trois. Cette décision reflète le fait que les pouvoirs régionaux n'ont que très peu de pouvoirs et ne sont pas élus directement.

Andris Jaunsleinis suggère qu'une activité de post-monitoring soit organisée après les élections locales de 2014, lorsque la plupart des évolutions prévues par le plan d'actions seront entrées en vigueur.

Merita JEGENI YILDIZ (Turquie, R, PPE/CCE), rapporteure (interprétation) remercie l'ancien co-rapporteur, Michael Cohen, avec lequel la coopération a été très fructueuse, ainsi que le professeur Juraj Nemec.

Elle souhaite évoquer quelques éléments préoccupants au niveau du système de gouvernement local en Irlande. La protection constitutionnelle de l'autonomie locale est relativement faible et le principe de subsidiarité n'est pas garanti dans la législation. Les gouvernements locaux ne sont pas en mesure de gérer une part substantielle des affaires publiques. Leurs compétences sont limitées et leurs ressources dépendent fortement du gouvernement central. Celui-ci semble garder la direction des affaires locales. Les consultations avec les autorités locales et leurs associations ne sont pas suffisantes pour permettre à celles-ci d'apporter une contribution significative à la réforme proposée. Les différentes associations rencontrent apparemment des difficultés à travailler ensemble pour défendre leurs intérêts. Il existe cependant une initiative en vue de rapprocher les associations des municipalités et celles des comtés. Par ailleurs, les conditions dans lesquelles les élus locaux assurent leurs fonctions sont réglementées de manière insuffisante. Il s'avère difficile pour eux de concilier activité professionnelle et obligations au niveau du conseil municipal. La supervision administrative de la part du gouvernement central sur les activités des autorités locales reste exagérée. Le projet de créer un nouveau bureau de supervision risque d'accroître encore ce contrôle. Enfin, les mécanismes de péréquation ne sont pas très transparents et la liberté des pouvoirs locaux au niveau de l'adoption de leur budget est très limitée. Le contrôle des autorités centrales s'effectue sur la base d'une évaluation administrative des besoins et des ressources.

Merita Jegeni Yildiz aborde ensuite les recommandations contenues dans le rapport. Il est demandé au gouvernement irlandais de revoir la législation afin que le principe de subsidiarité soit mieux protégé par la loi. Il est préconisé également de développer les mécanismes de consultation avec les autorités locales et régionales. Merita Jegeni Yildiz souligne l'importance de ces consultations pour un bon fonctionnement de la démocratie locale. Des mesures doivent être également prises pour limiter l'intervention du gouvernement central dans les décisions relevant du niveau local. Il conviendra de s'assurer que le nouveau bureau de supervision qui doit être créé n'aggravera pas la situation existante. Le dispositif de péréquation doit être revu. L'autonomie financière des collectivités locales doit être développée, notamment en accordant à celles-ci le droit de lever des impôts. La délégation du Congrès s'est réjouie du projet de transférer les recettes issues des taxes foncières aux autorités locales. Il convient de mettre en place une législation adéquate pour permettre aux élus locaux d'exercer leurs fonctions, notamment en obligeant leurs employeurs à leur accorder des disponibilités. Enfin, les rapporteurs recommandent d'ouvrir un débat en vue de développer l'administration régionale. Il est aussi demandé au gouvernement d'envisager de signer le protocole additionnel de coopération transfrontalière et le protocole additionnel sur le droit pour les collectivités locales de participer aux affaires publiques.

M. le PRESIDENT félicite les deux rapporteurs et remercie également l'ancien rapporteur, Michael Cohen, qui est présent dans la salle en qualité de visiteur. Il ouvre le débat.

Artur TORRES PEREIRA (Portugal, PPE/CCE) (interprétation) indique qu'il a lu le rapport avec grand intérêt. Il constate que le système de gouvernement irlandais est fortement centralisé mais qu'il existe semble-t-il une volonté de réforme de la part des autorités irlandaises. Il demande aux rapporteurs si ceux-ci sont optimistes sur l'aboutissement de cette réforme.

M. le PRESIDENT donne la parole au président de la délégation irlandaise, bien que celui-ci appartienne à la Chambre des régions et non à la Chambre des pouvoirs locaux.

Michael O'BRIEN (Irlande, R, SOC) (interprétation) remercie le Président de lui permettre de s'exprimer. Il remercie également les rapporteurs pour leur travail et il rend hommage au Secrétariat du Congrès. Il rappelle que deux visites de la délégation du Congrès ont eu lieu sur place, compte tenu de l'évolution de la situation en Irlande. La situation a en effet radicalement changé en douze mois. Des municipalités et des comtés ont été fusionnés. Auparavant, il existait 88 autorités locales, et cette multiplicité entraînait des situations inextricablement compliquées. Le nombre d'autorités est devenu plus facilement gérable. Le nouveau gouvernement semble déterminé à faire aboutir la réforme.

Michael O'Brien estime que le contrôle du gouvernement central reste cependant encore trop important. Il paraît surtout nécessaire de corriger des anomalies qui se sont accumulées durant plus d'un siècle, notamment lors de la période d'administration britannique. La comparaison avec l'Ecosse est pertinente. Celle-ci compte 32 autorités locales pour 5,2 millions d'habitants. La réforme en Irlande, qui compte 4,5 millions d'habitants, devrait réduire le nombre d'autorités locales à 31. Michael O'Brien, en tant que vice-président d'une association représentative des autorités locales, considère que cette réduction paraît légitime. Les associations seront cependant vigilantes sur cette réforme. Elles souhaitent le renforcement des autorités locales et des autorités régionales. Le calendrier de la réforme est relativement resserré, puisque les modifications législatives doivent intervenir avant les prochaines élections locales en mai 2014. Michael O'Brien souligne que retarder le processus serait une erreur. L'accès aux services locaux doit être garanti pour tous les citoyens sans discrimination. Il convient donc de répartir les ressources équitablement afin que les services publics puissent être assurés à l'ensemble de la population.

M. le PRESIDENT invite les rapporteurs à répondre aux différentes interventions.

Andris JAUNSLEINIS (Lettonie, GILD), rapporteur (interprétation) constate qu'il semble exister un consensus sur la nécessité d'une réforme, afin d'augmenter les ressources des collectivités locales et de limiter le contrôle du gouvernement central. Il est important que la réforme soit menée en toute transparence. Les rapporteurs sont relativement optimistes sur l'aboutissement de cette réforme.

Merita JEGENI YILDIZ (Turquie, R, PPE/CCE), rapporteure (interprétation) se déclare d'accord avec son co-rapporteur.

Lars O. MOLIN (Suède, PPE/CCE) (interprétation), intervenant en tant que Président de la Commission de suivi, souligne la qualité de ce rapport, qui présente un point de vue équilibré et qui contient des recommandations concrètes pour le gouvernement irlandais.

M. le PRESIDENT propose de passer à l'examen du projet de recommandation, pour lequel deux amendements ont été déposés.

Mary HEGARTY (Irlande, PPE/CCE) (interprétation) présente l'Amendement n°1, qui constate que l'abolition des conseils de district a pour effet d'éloigner l'exercice des responsabilités publiques des citoyens au lieu de les rapprocher. L'amendement regrette également qu'il n'y ait pas eu de consultation suffisante sur cette question.

M. le PRESIDENT ne constate aucune opposition à cet amendement. Il s'enquiert de l'avis des rapporteurs.

Andris JAUNSLEINIS (Lettonie, GILD), rapporteur (interprétation) relève que la question est complexe et que les associations représentatives des collectivités locales ne sont pas unanimes sur ce point. Les rapporteurs considèrent qu'il n'y a pas lieu d'adopter les deux amendements présentés. En revanche, il paraît important de suivre de près le processus de réforme. Andris Jaunsleinis s'adresse à M. le Ministre O'Dowd, pour l'inviter à consulter toutes les parties prenantes dans ce processus. Le Congrès fera tout son possible pour assister à la fois le gouvernement et les autorités locales. L'avis des rapporteurs est donc défavorable à l'amendement.

Lars O. MOLIN (Suède, PPE/CCE) (interprétation) se prononce également défavorablement.

M. le PRESIDENT soumet l'Amendement n°1 au vote.

L'amendement n°1 est rejeté.

Mary HEGARTY (Irlande, PPE/CCE) (interprétation) présente l'Amendement n°2. Elle estime que la suppression des conseils municipaux affaiblit la position des villes et restreint l'accès aux services publics. L'amendement invite donc à conduire une consultation approfondie avec les collectivités locales avant toute abolition des conseils de districts.

M. le PRESIDENT ne constate aucune opposition à cet amendement.

Andris JAUNSLEINIS (Lettonie, GILD), rapporteur (interprétation) indique que les rapporteurs rendent un avis défavorable à l'amendement.

Lars O. MOLIN (Suède, PPE/CCE) (interprétation) se déclare d'accord avec les rapporteurs.

M. le PRESIDENT soumet l'amendement n°2 au vote.

L'amendement n°2 est rejeté.

M. le PRESIDENT soumet au vote l'ensemble du projet de recommandation. Il rappelle que la majorité des deux tiers des suffrages exprimés est requise pour son adoption.

Le projet de recommandation contenu dans le Document [CPL(25)5] est adopté.

ALLOCUTION DE FERGUS O'DOWD, SECRETAIRE D'ETAT, DEPUTE DE LA CHAMBRE BASSE, IRLANDE

M. le PRESIDENT invite avec plaisir M. Fergus O'Dowd, Ministre des communications, de l'énergie, des ressources naturelles, de l'environnement et des collectivités territoriales, à prendre la parole. M. O'Dowd a été sénateur et également maire de la municipalité de Drogheda, durant trois mandats consécutifs. Le Président remercie M. O'Dowd de sa présence, qui témoigne de son intérêt pour les travaux du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux.

Fergus O'DOWD (Irlande), Secrétaire d'Etat, Député de la Chambre basse irlandaise, (interprétation) remercie les rapporteurs pour leur analyse détaillée de la situation en Irlande.

Le projet de loi de réforme de l'autonomie locale est actuellement à l'examen du Parlement irlandais. Le gouvernement irlandais tiendra le plus grand compte de la recommandation adoptée ce jour par la Chambre des pouvoirs locaux. Le rapport contient certes un certain nombre de critiques à l'égard de l'autonomie locale en Irlande, mais Fergus O'Dowd souligne que des progrès importants ont été réalisés dans ce domaine. Depuis deux ans, la situation évolue. De nombreux facteurs avaient en effet affaibli la démocratie locale en Irlande. Les structures ne correspondaient plus aux réalités démographiques et sociales. Le rôle des gouvernements locaux était effectivement restreint, certaines de leurs fonctions ayant été transférées à des agences spécialisées, pour des raisons de ressources et de savoir-faire. Ces fonctions auraient dû être remplacées par d'autres compétences axées sur les populations. Durant ces vingt dernières années, l'attribution de nouvelles compétences à différentes entités a encore marginalisé les collectivités locales. Les pouvoirs budgétaires et fiscaux de celles-ci ont été affaiblis, en particulier par la suppression de la taxe foncière locale. La qualité de la gestion locale, par ailleurs, n'était pas toujours suffisante, ce qui a amené l'opinion publique à se détourner des collectivités locales.

Le projet de réforme est très ambitieux. Certains sceptiques avaient prédit que jamais cette réforme ne verrait le jour. Pourtant, des mesures pratiques de mise en œuvre sont déjà en cours d'élaboration et l'évolution devrait s'accélérer durant les prochains mois. Le nouveau dispositif tient compte des réalités de l'Irlande et notamment de la situation économique. La nouvelle autonomie locale devrait contribuer à accélérer le mouvement de reprise économique qui est observé. Le programme d'actions se base sur une vision très claire du rôle des collectivités locales, qui doivent

être au premier rang du développement économique et social. Elles doivent fournir des services essentiels à la population de manière efficace. A l'avenir, les collectivités locales géreront elles-mêmes leurs affaires, le gouvernement n'intervenant plus qu'à titre exceptionnel dans ce domaine.

Un grand nombre de compétences seront décentralisées vers les collectivités locales, en particulier dans les domaines du développement local, du tourisme, du transport en zone rurale, de la gestion des ports. Ces premières décentralisations ne constitueront qu'une première étape, d'autres fonctions étant susceptibles d'être confiées aux communes et aux comtés. Les nombreux dysfonctionnements du système, cependant, ne pourront pas être tous corrigés immédiatement. Il convient de mettre en œuvre les réformes avec prudence. Le nouveau texte sera réaliste, les mesures seront progressives mais à terme le changement sera radical.

Les pouvoirs budgétaires et fiscaux représentent un aspect important de la réforme. Les collectivités locales devront pouvoir recouvrer des ressources directement auprès de leur population. Les autorités locales seront désormais responsables de la gestion des finances publiques. Les élus locaux devront rendre compte de leurs décisions budgétaires, condition sine qua non d'une démocratie vivace et fonctionnelle.

La subsidiarité est un principe fondamental de la Charte européenne de l'autonomie locale. La décentralisation de certaines compétences traduit la volonté du gouvernement irlandais d'appliquer ce principe. Les remarques des rapporteurs à ce sujet seront prises en compte. Les nouvelles dispositions prévoient que les districts municipaux couvriront le territoire de chaque comté. Actuellement, de grandes parties de la population peuvent ne pas avoir de conseil local autre que le conseil de comté. Désormais, chaque citoyen saura à quelle administration locale s'adresser. Environ 70 fonctions seront décentralisées. L'autonomie des districts municipaux et des comtés sera donc beaucoup plus étendue qu'auparavant.

L'objectif de la réforme est de renforcer les autonomies locales mais d'aussi d'encadrer le contrôle exercé sur les conseils élus et sur les exécutifs locaux. Une commission de contrôle et d'audit sera créée au niveau national. Cependant, celle-ci n'aura pas un rôle de supervision à proprement parler, mais elle sera chargée de suivre les évolutions au niveau local et de fournir un examen objectif de la gestion locale. Cette commission permettra aux citoyens de savoir si leur administration locale est performante par rapport aux autres. Les responsabilités seront rééquilibrées des exécutifs locaux en faveur des conseils élus. Le gouvernement souhaite l'existence de pouvoirs locaux forts, qui représentent réellement les citoyens et leur fournissent les services dont ils ont besoin, de manière financièrement responsable. Le nouveau dispositif changera radicalement les relations entre les citoyens et les autorités locales. La Constitution irlandaise reconnaît le rôle des gouvernements locaux et fournit un cadre adapté pour une représentation démocratique au niveau local. Le gouvernement est attaché à ces valeurs constitutionnelles.

Fergus O'Dowd insiste sur le fait que la réforme permettra un changement radical. En tant qu'élu local pendant plus de 27 ans, il est conscient que la base de tout travail politique est la collectivité locale. Les élus locaux auront de nouveaux pouvoirs, en particulier en matière financière, et ils seront davantage responsables de leurs actes. Le processus de réforme sera long, mais il est déjà lancé.

REPONSE ORALE AUX QUESTIONS ECRITES

M. le PRESIDENT remercie M. le Ministre pour cette intervention très intéressante. Il invite les membres de la Chambre des pouvoirs locaux ayant déposé des questions écrites à les présenter.

Anders KNAPE (Suède, PPE/CCE) (interprétation) déclare que le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est prêt à aider le gouvernement irlandais dans le processus de réforme des collectivités locales. Le Congrès a mis en place des procédures de post-suivi pour la coopération avec les Etats membres. Anders Knape demande à Fergus O'Dowd comment il considère le rôle du Congrès dans cette collaboration.

Fergus O'DOWD (Irlande), Secrétaire d'Etat, Député de la Chambre basse irlandaise (interprétation) indique que le projet de loi sur l'autonomie locale qui vient d'être déposé permettra de traduire l'essentiel des réformes. Le gouvernement irlandais est tout à fait favorable à la collaboration

avec le Congrès dans ce processus de réforme. La réforme est une œuvre de longue haleine, et le gouvernement sera ravi, au fur et à mesure de son déroulement, de recueillir les contributions du Congrès.

Mary HEGARTY (Irlande, PPE/CCE) (interprétation) remercie M. le Ministre pour sa présence. Les conseillers locaux irlandais considèrent qu'une concertation structurée et permanente entre les autorités locales et le gouvernement central est nécessaire pour la démocratie locale. Ils craignent que les nouvelles structures qui remplaceront les conseils municipaux ne disposent pas d'autonomie financière. Ils demandent que la décision soit reportée afin de laisser davantage de temps à la consultation.

Fergus O'DOWD (Irlande), Secrétaire d'Etat, Député de la Chambre basse irlandaise (interprétation) se déclare tout à fait favorable à une concertation entre autorités locales et gouvernement central. Il rappelle que le ministre a rencontré à seize reprises les différentes associations depuis deux ans. Le projet de loi qui vient d'être déposé prévoit d'ailleurs que le ministre rencontre régulièrement les associations représentatives des collectivités locales. Le projet de réforme prévoit un dispositif structuré pour ce dialogue. Les discussions se poursuivent d'ailleurs avec les parties concernées. En ce qui concerne l'autonomie financière, une série de dispositions viennent réglementer les relations entre les districts et les comtés. L'objectif est de rationaliser le système fiscal global. Les districts auront des fonctions accrues. Ils pourront notamment fixer certaines redevances et décider des programmes de travail. De nouvelles orientations seront publiées le moment venu, mais l'avis des parties prenantes sera pris en compte.

Zdenek BROZ (République Tchèque, CRE) (interprétation) indique que le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux se base sur le Cadre de référence sur la démocratie régionale pour évaluer l'état de la démocratie au niveau régional dans un pays. En Irlande, le rôle des régions semble limité, mais le gouvernement a exprimé l'intention de développer ce niveau de gouvernance. Zdenek Broz interroge M. Fergus O'Dowd sur sa vision de l'avenir des régions en Irlande.

Fergus O'DOWD (Irlande), Secrétaire d'Etat, Député de la Chambre basse irlandaise (interprétation) remarque que la délégation belge a également interpellé le gouvernement irlandais à ce propos. En Irlande, les identités régionales sont peu marquées et la configuration actuelle de deux ensembles parallèles d'instances régionales n'est pas durable dans le contexte de la réforme du service public. Dans l'avenir, nous aurons un ensemble unique regroupant les assemblées régionales qui exécutera des fonctions très importantes, particulièrement dans la gestion de programmes d'investissement de l'Union Européenne. Les régions bénéficieront de compétences accrues en matière d'aménagement du territoire et dans le domaine économique. Elles seront considérées comme un trait d'union entre l'échelon local et le gouvernement central.

Michael O'BRIEN (Irlande, R, SOC) (interprétation) remercie M. le Ministre pour sa présence au Congrès. Il remarque que peu de ministres irlandais sont venus au Congrès. Il demande à M. Fergus O'Dowd de transmettre à son gouvernement le message selon lequel les Irlandais présents au Congrès seront très attentifs à la réalisation des promesses du gouvernement.

Fergus O'DOWD (Irlande), Secrétaire d'Etat, Député de la Chambre basse irlandaise (interprétation) souligne que le gouvernement prendra ses responsabilités tout comme d'ailleurs les élus locaux.

Lars O. MOLIN (Suède, PPE/CCE) (interprétation), au nom de la Commission de suivi, remercie le Ministre pour son intervention extrêmement intéressante. Il souhaiterait que le Ministre rencontre de nouveau les rapporteurs d'ici un an ou deux afin de poursuivre le dialogue politique et d'assurer la mise en œuvre des recommandations du Congrès dans un proche avenir.

Fergus O'DOWD (Irlande), Secrétaire d'Etat, Député de la Chambre basse irlandaise (interprétation) souhaite vivement que ce dialogue se poursuive et qu'une prochaine rencontre ait lieu le plus rapidement possible. Toutes les recommandations du Congrès, fruits d'une sagesse accumulée aux quatre points cardinaux de l'Europe, seront bénéfiques.

M. le PRESIDENT remercie M. le Ministre d'avoir répondu aux questions des membres de la Chambre des pouvoirs locaux, avec talent et passion, et en faisant preuve d'ouverture au dialogue.

5. L'INTEGRATION PAR L'EXERCICE D'UNE ACTIVITE INDEPENDANTE : PROMOUVOIR L'ENTREPRENEURIAT DES MIGRANTS DANS LES MUNICIPALITES EUROPEENNES
[CPL(25)2PROV]

M. le PRESIDENT propose de passer à l'examen du rapport consacré à la promotion de l'entrepreneuriat des migrants dans les municipalités européennes. Lorsque les questions relatives à l'intégration des migrants sont abordées, l'accent est souvent mis sur la nécessité pour eux de trouver un emploi dans des structures existantes, publiques ou privées. Or le rapport propose d'aborder la question sous un autre point de vue, en considérant les migrants comme de possibles entrepreneurs. Il est observé que l'entrepreneuriat des migrants est en constante progression en Europe, dans le contexte d'une diversité culturelle croissante et sans précédent sur ce continent. Cette situation soulève plusieurs questions. Les conditions suffisantes au niveau municipal sont-elles réunies pour favoriser cet esprit d'entreprise ? Les autorités locales sont-elles toujours conscientes des besoins des entrepreneurs migrants et des obstacles qu'ils rencontrent ? Après la présentation du rapport consacré à ce sujet, une représentante de la ville de Stuttgart, Mme Ayse Özbabacan, fera part aux membres de la Chambre des pouvoirs locaux de l'expérience de sa municipalité dans ce domaine.

Henrik HAMMAR (Suède, PPE/CCE), rapporteur (interprétation) constate que de nombreuses raisons incitent à appuyer les migrants qui souhaitent créer leur entreprise. L'Europe est confrontée à un vieillissement de sa population. Elle a besoin de citoyens pouvant contribuer à son économie. Il est important par ailleurs que tous ceux qui vivent en Europe aient la possibilité de travailler, de faire entendre leur voix et de voir leurs rêves se réaliser, quelle que soit leur origine.

L'Europe est en retard sur la création d'entreprises, par rapport à l'Asie et à l'Amérique. La croissance économique de l'Europe n'est pas aussi vivace que celle de la Chine, de l'Inde ou des Etats-Unis. Pour assurer la croissance, l'Europe a besoin de davantage d'emplois et donc de davantage de PME et même de micro-entreprises. A l'heure actuelle, 4 millions de nouveaux emplois sont créés chaque année par des PME dans l'Union Européenne. Les valeurs du Conseil de l'Europe, telles que la démocratie, les droits de l'homme et la primauté du droit, nécessitent une société inclusive, où tous les individus ont leur place. Les élus locaux doivent favoriser la création de PME par un environnement propice, en collaboration avec les autorités nationales et européennes. Une des solutions consiste à utiliser le potentiel offert par les migrants. Dans de nombreux pays, ceux-ci ont la possibilité de créer leur entreprise, ce qui signifie que non seulement ils créent leur propre emploi mais qu'ils sont susceptibles de créer également des emplois pour d'autres personnes.

L'entrepreneuriat est sans contexte un élément d'intégration, et à ce titre il s'inscrit pleinement dans le cadre des valeurs du Conseil de l'Europe, l'intégration des migrants contribuant au plein développement de la démocratie et du respect des droits de l'homme. Le Congrès a déjà adopté par le passé des résolutions portant sur l'importance de l'intégration des immigrants. Ce rapport s'inscrit dans leur continuité. Il présente des propositions concrètes pour améliorer le contexte général favorisant la création d'entreprise par des migrants.

A l'heure actuelle, peu de politiques nationales et locales ont été mises en place dans ce domaine. Les migrants se trouvent donc confrontés à des obstacles lorsqu'ils essaient de créer leur entreprise : difficultés de financement, manque d'accès aux autorités compétentes et aux réseaux professionnels. De nombreux migrants ne savent pas où trouver les informations qui leur seraient nécessaires. Modifier cette situation suppose de mettre en place une stratégie claire, faisant coopérer tous les niveaux de gouvernance. Il s'avère également important de sensibiliser l'opinion publique à ce sujet. Le niveau local doit jouer un rôle de pilote à cet égard, et intégrer l'entrepreneuriat des migrants dans les plans de développement local. Des structures doivent être mises en place afin de fournir aux migrants des informations et des conseils sur la façon de créer une entreprise, sur les financements possibles et sur les réseaux d'entreprise. Un effort particulier doit être réalisé pour promouvoir l'entrepreneuriat des femmes immigrées. Le cadre réglementaire doit être adapté afin de réduire la bureaucratie. Les législations doivent être rendues moins rigides pour favoriser la création d'entreprise et les charges administratives pour l'entrepreneur doivent être allégées. Les migrants doivent bénéficier de conseils adéquats et d'un soutien adapté. L'un des obstacles auxquels se heurtent davantage les migrants que la population autochtone concerne la difficulté d'obtenir un financement. Il existe pourtant des exemples en Europe de financements mis en place pour des activités auxquelles

les banques refusent de consentir des prêts. Ainsi, le micro-crédit semble être une solution adaptée pour des idées innovantes qui n'intéressent pas les banques.

L'Union Européenne peut jouer un rôle majeur dans ce domaine. La Commission européenne, en janvier 2013, a d'ailleurs exprimé son souhait de relancer l'entrepreneuriat à travers l'Europe.

Henrik Hammar souhaite remercier le réseau CLIP (réseau de villes européennes pour des politiques locales d'intégration des migrants) pour tous les travaux menés par cette organisation en vue d'améliorer la situation des migrants en Europe. Il remercie également l'Association suédoise des Collectivités locales et des Régions (SALAR) pour son appui. Enfin, il conclut que le développement de l'entrepreneuriat des migrants est censé contribuer de façon significative à l'intégration des migrants au niveau local et apporter une contribution au développement économique. Une réglementation moins rigide, des procédures simplifiées, une meilleure information délivrée aux migrants, le développement du micro-financement, la création d'associations d'entreprises créées par des migrants, sont des mesures de nature à favoriser la création de petites et moyennes entreprises, et donc l'apparition de nouveaux emplois et la relance économique. Les municipalités ont un rôle essentiel à jouer dans ce contexte.

M. le PRESIDENT remercie le rapporteur. Il présente Mme Ayse Özbabacan, de la municipalité de Stuttgart, ville très active dans le domaine de l'intégration des migrants et aussi en matière de coopération transfrontalière sur ce sujet. Pendant de nombreuses années, Stuttgart a été l'élément moteur du réseau CLIP. Ce réseau, soutenu par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, a produit plusieurs rapports contenant des préconisations sur les différents aspects de l'intégration. Ces rapports ont été traduits en résolutions et recommandations du Congrès. Le rapport étudié ce jour est également basé sur une étude du CLIP.

Ayse ÖZBABACAN (Allemagne), chargée des politiques d'intégration, Bureau du Maire, Ville de Stuttgart (interprétation) se déclare ravie de pouvoir partager avec la Chambre des pouvoirs locaux les expériences menées par la ville de Stuttgart en matière de création d'entreprise par les migrants. Elle remercie, de la part des membres du réseau CLIP, le Congrès pour l'appui qu'il leur a apporté. Le Conseil de l'Europe avait lancé en 2003 une discussion sur l'intégration des migrants au niveau local. Le CLIP et la ville de Stuttgart ont ensuite travaillé sur ce sujet. L'entrepreneuriat des migrants est un sujet qui a été négligé par la plupart des municipalités dans leurs politiques d'emploi et d'intégration. La ville de Stuttgart est très connue pour sa politique d'intégration. En effet, environ 40 % de sa population a des origines issues de l'immigration. Cette situation s'est révélée un atout pour la ville. Depuis la fin des années 1950, cette population a beaucoup contribué au développement économique de Stuttgart.

Lorsque cette étude de cas a été lancée par le réseau CLIP, la ville de Stuttgart s'est cependant trouvée confrontée à un manque de données sur les entrepreneurs migrants. Toutefois, une étude similaire avait été menée en 2008 par l'université de Mannheim pour la région du Bade-Wurtemberg. Elle avait conclu que dans cette région se trouvaient 80 000 entrepreneurs migrants, dont la moitié était éligible au recrutement d'apprentis, mais que seul un cinquième d'entre eux utilisaient cette possibilité. La ville de Stuttgart s'est demandée quels motifs incitaient les migrants à s'établir à leur compte. En effet, il est constaté que le nombre de start-up a doublé depuis 1990 mais que le nombre de cessations d'activité a été presque équivalent.

L'étude menée par le réseau CLIP en 2010 a été pour la ville de Stuttgart l'occasion d'examiner cette question, en lien avec tous les acteurs pertinents tels que le Département de l'Economie, le Département de l'Intégration et les représentants des entrepreneurs. Depuis lors, de nombreuses démarches ont été accomplies. Ainsi, le projet ABba vise à aider les entrepreneurs migrants pour qu'ils engagent des apprentis. Ce projet est géré par les chambres d'industrie et de commerce. La municipalité a constaté que de nombreuses mesures existaient, mais qu'elles n'étaient pas structurées. Depuis 2010, le Conseil municipal a décidé de réunir tous les acteurs concernés. A l'époque, seules trois associations d'entrepreneurs migrants existaient, contre quatorze à l'heure actuelle. Il était important d'informer les entrepreneurs migrants sur les possibilités existantes et de mettre à leur disposition des services de conseil et des propositions de financement.

La municipalité a examiné de façon approfondie la situation des migrants qui se lancent dans l'entrepreneuriat et a constaté que ceux-ci étaient confrontés à des obstacles administratifs, à un

manque de connaissance de la réglementation, à un manque de qualification et de ressources. Ainsi, de nombreux immigrants ont d'excellentes idées, mais pas de stratégie de marketing. Les aptitudes linguistiques posent souvent problème également.

Il paraît essentiel de sensibiliser la population à la contribution apportée à l'économie par les entrepreneurs immigrés. Ces initiatives favorisent l'intégration des migrants et permettent la création d'emplois. La question de l'entrepreneuriat parmi les femmes immigrées a été également abordée. Cependant, un manque de données fiables dans ce domaine a été constaté. Une étude sera lancée le mois prochain à Stuttgart pour collecter des données afin de définir des programmes de développement de l'entrepreneuriat pour les migrantes à Stuttgart.

Un autre aspect de la politique de la ville de Stuttgart consiste à faire participer les populations immigrées à la vie publique locale. A cette fin, il a été mis en place un organe consultatif auprès du conseil municipal où les migrants sont représentés. Les entrepreneurs migrants peuvent participer aux activités de la chambre de commerce et d'industrie, mais il convient de les encourager à devenir membres actifs de cette chambre.

Enfin, il ne faut pas oublier que la reconnaissance des qualifications et des diplômes acquis à l'étranger est essentielle pour les migrants qui souhaitent exercer une activité indépendante. Ayse Özbabacan invite la Chambre des pouvoirs locaux à reprendre cette question dans le projet de rapport et à promouvoir l'échange de bonnes pratiques. Les échanges d'expériences qui sont menés au sein du réseau CLIP permettent de tirer des enseignements des initiatives engagées dans d'autres villes.

M. le PRESIDENT remercie l'intervenante et ouvre le débat.

Jetty EUGSTER-VAN BERGEIJK (Pays-Bas, PPE/CCE) (interprétation) constate que ces dernières décennies, l'entrepreneuriat des immigrés a augmenté de façon significative. Cet entrepreneuriat est différent de celui qui existait traditionnellement. Il met l'accent sur des produits venus de l'étranger et il s'adresse souvent en priorité à des clients immigrés. De nouvelles stratégies apparaissent. Cet entrepreneuriat entraîne une création d'emplois et une croissance locale, en même temps qu'une promotion de la diversité. Selon la sociologue américaine Jane Jacobs, il s'agit là de facteurs essentiels de la prospérité des économies urbaines. Ces activités permettent aussi d'améliorer la situation économique des migrants eux-mêmes et soutiennent leur intégration dans la société. Les avantages sont donc à la fois économiques et sociaux.

Les facteurs du succès et la façon dont ces entreprises s'organisent sont très différents selon les groupes de migrants. Ainsi, dans les villes des Pays-Bas, les PME turques sont extrêmement bien organisées en réseau alors que les entreprises marocaines fonctionnent de manière plus isolée. Les municipalités mettent l'accent sur les infrastructures et le soutien apporté par l'administration. En retour, ces entreprises locales apportent une contribution à l'image de la ville, celle-ci étant vue comme une ville créative. L'image de la ville dépend fortement de la façon dont la municipalité encourage l'entrepreneuriat étranger. Jetty Eugster-Van Bergeijk considère qu'il s'agit là d'une opportunité pour une ville et elle met l'accent sur le partage d'expériences. S'adressant à Mme Ayse Özbabacan, elle remarque que de nombreux obstacles empêchent les migrants de créer leur entreprise : manque de financement, manque d'informations sur la réglementation, discrimination, environnement commercial hostile. A quels obstacles la ville de Stuttgart s'est-elle attaquée en priorité ?

Angelika KORDFELDER (Allemagne, SOC) (interprétation) remercie Mme Ayse Özbabacan pour ses informations sur les actions menées à Stuttgart. Cette municipalité est très active pour encourager la création d'entreprises. Stuttgart est célèbre également pour sa participation à de nombreux réseaux en faveur de l'intégration. Angelika Kordfelder se demande si cette expérience engagée par la municipalité pourrait être reprise ailleurs pour favoriser l'entrepreneuriat des migrants ou si elle s'appuie sur des caractéristiques propres à la ville de Stuttgart. Elle s'interroge par ailleurs sur les moyens nécessaires.

Viacheslav ROGOV (Fédération de Russie, GILD) (interprétation) fait observer que les entreprises créées par des migrants aident les populations immigrées à participer à la vie économique mais aussi à la vie sociale de leur ville d'accueil. L'intégration des migrants est un facteur essentiel de

développement pour l'économie locale. Or à l'heure actuelle, de nombreux pays n'ont pas mis en place de politique concrète au niveau local et régional pour favoriser la création d'entreprises par des immigrés. En Fédération de Russie, le Président Poutine a déclaré qu'il souhaitait une politique d'immigration de grande qualité, mûrement réfléchie, qui tienne compte du potentiel économique et des caractéristiques ethniques et culturelles des migrants. Le travail des migrants est en effet un atout essentiel pour le développement économique de la Russie, en particulier dans les petites et moyennes entreprises. Cette activité représente 3 à 5 % du PIB de la Russie. Les régions et les municipalités doivent utiliser cette ressource essentielle qu'est l'entrepreneuriat des migrants grâce à une mise en œuvre adaptée des dispositions législatives, en coopération avec les services d'immigration.

Les petites et moyennes entreprises créées par des personnes de nationalité étrangère sont confrontées cependant à certaines difficultés. Il paraît donc indispensable de leur assurer un soutien au niveau local et au niveau national. Des politiques ont été mises en place pour améliorer les qualifications des migrants et un ensemble de mesures ont été adoptées récemment. La législation devrait évoluer également au niveau du système d'enregistrement des étrangers et au niveau des règles concernant la création d'entreprises. Les nouvelles technologies peuvent permettre de créer des emplois qualifiés. La pratique de la langue russe reste cependant primordiale pour l'intégration des travailleurs immigrés. Ceux-ci doivent être capables de participer à la vie locale pour trouver leur place sur le marché de l'emploi.

Viacheslav Rogov conclut que la politique d'immigration doit faciliter la création d'entreprises. Il convient de supprimer les obstacles au niveau étatique afin qu'au niveau local des mesures concrètes puissent être mises en œuvre pour l'intégration sociale des migrants.

Julia COSTA (Portugal, PPE/CCE) s'adresse au rapporteur. Elle s'interroge sur le bien-fondé de la distinction entre les entreprises gérées par des migrants et celles gérées par des ressortissants nationaux, le but ultime des politiques locales étant de favoriser l'entrepreneuriat en général.

M. le PRESIDENT invite Mme Ayse Özbabacan à répondre aux questions qui lui ont été posées.

Ayse ÖZBABACAN (Allemagne), chargée des politiques d'intégration, Bureau du Maire, Stuttgart (interprétation) indique que les principaux obstacles sur lesquels la municipalité de Stuttgart a porté ses efforts concernaient les informations sur les financements possibles, sur la réglementation et sur les sites d'implantation disponibles. De nombreux entrepreneurs étrangers manquent en effet des informations nécessaires, alors que par ailleurs ils sont très qualifiés. Leurs capacités doivent être utilisées pour le développement économique de la ville.

Une intervenante a demandé si l'expérience de Stuttgart pourrait être reprise ailleurs. La municipalité a mené un travail de longue haleine pendant plusieurs années, mais la coopération entre les différents acteurs (département économique, chambre de commerce et d'industrie, associations de migrants) porte à présent ses fruits. La confiance des migrants est essentielle : il faut leur démontrer qu'ils bénéficient d'une image positive dans la ville. Une expérience semblable peut certainement être menée ailleurs. La ville de Stuttgart participe d'ailleurs à des échanges d'expériences dans le cadre du réseau CLIP avec 36 autres villes. Ayse Özbabacan souligne que la municipalité est toujours disposée à des échanges avec d'autres collectivités locales.

M. le PRESIDENT invite un dernier orateur à s'exprimer.

Andreas GALSTER (Allemagne, PPE/CCE) (interprétation) indique qu'en tant que maire d'une ville de 8 000 habitants, la thématique abordée ce jour l'intéresse particulièrement. Il souhaite faire part de quelques observations. Le projet de résolution, dans son paragraphe 4, décrit les avantages apportés par des créateurs d'entreprises étrangers. Andreas Galster signale que cependant, certains groupes de migrants peuvent se refermer sur eux-mêmes, ce qui pose problème au niveau politique. Des difficultés liées aux qualifications existent également. La plupart de ces entrepreneurs ont besoin d'une qualification complémentaire avant de pouvoir répondre aux normes nationales. Au niveau national, la reconnaissance des diplômes étrangers est maintenant possible. Andreas Galster souligne également le risque que l'entrepreneur ne bénéficie pas d'une autonomie réelle et qu'un groupe de la population soit soumis à un dumping salarial.

Enfin, le point 11.*f* du projet de recommandation invite les Etats membres du Conseil de l'Europe à accorder le droit de vote au niveau local aux résidents étrangers originaires de pays non-membres de l'Union Européenne. Andreas Galster demande si le Congrès a déjà adopté des recommandations à cet égard. Dans le cas contraire, il souhaiterait qu'un thème aussi important fasse l'objet d'un débat séparé. Il s'agit là en effet d'une question politique particulièrement délicate qui mérite un examen spécifique.

M. le PRESIDENT indique que cette dernière question dépasse le cadre du débat de ce jour. Il invite le rapporteur à répondre aux diverses interventions.

Henrik HAMMAR (Suède, PPE/CCE), rapporteur (interprétation) remercie les intervenants qui ont apporté leur soutien au rapport ainsi que Mme Ayse Özbabacan pour le travail accompli. Le rapport contient trois éléments clés. Tout d'abord, tous les niveaux de gouvernement européens doivent appuyer l'entrepreneuriat, et en particulier celui des migrants. Deuxièmement, les collectivités locales sont des acteurs essentiels dans ce domaine. Enfin, des dispositifs de micro-financement sont indispensables.

La ville de Stuttgart a connu un succès incontestable dans ce domaine. Les actions menées par d'autres villes d'Europe pourraient également être citées en exemple, comme en attestent les activités du réseau CLIP.

Une intervenante a demandé en quoi il était plus nécessaire de soutenir l'entrepreneuriat des migrants que l'entrepreneuriat en général. Henrik Hammar indique qu'il a été observé un intérêt plus élevé des migrants que des autochtones pour la création d'entreprise. Les migrants voient là un moyen de réussite économique. Si les créations d'entreprises de migrants aboutissent, des effets positifs sont constatés au niveau de la politique d'intégration. D'après des études menées au niveau européen, le potentiel de croissance économique se situe au niveau des PME : 4 millions de nouveaux emplois dans l'Union Européenne, chaque année, proviennent des PME. Il paraît donc indispensable de stimuler ce secteur d'activités. Or le niveau local peut exercer un rôle déterminant en la matière. La ville de Stuttgart en est un excellent exemple.

M. le PRESIDENT remercie tous les intervenants. Il remarque que ce sujet est nouveau au sein du Congrès. Il espère que la Commission des questions d'actualité continuera à suivre cette question. Il propose de passer au vote sur le projet de résolution, pour lequel aucun amendement n'a été déposé.

Le Président constate que le système électronique de vote ne fonctionne pas. Le vote a lieu à main levée.

Le projet de résolution contenu dans le Document [CPL(25)2] est adopté.

M. le PRESIDENT soumet au vote le projet de recommandation, pour lequel aucun amendement n'a été déposé. Il rappelle que la majorité des deux tiers des suffrages exprimés est requise. Le vote a lieu par voie électronique.

Le projet de recommandation contenu dans le Document [CPL(25)2] est adopté.

6. ELECTIONS DES MEMBRES DE L'AVAGANI (ASSEMBLEE) DE LA VILLE D'EREVAN, ARMENIE (5 MAI 2013)

[CPL(25)3PROV]

M. le PRESIDENT invite les membres de la Chambre des pouvoirs locaux à examiner le rapport relatif aux élections qui se sont déroulées le 5 mai 2013 à Erevan. Il rappelle que depuis le 1er mai, la délégation du Congrès composée d'élus provenant de neuf pays européens, dont trois membres du Comité des Régions de l'Union Européenne, a tenu des réunions avec différents interlocuteurs. Les membres de la délégation ont observé le 5 mai l'élection des membres de l'Avagani, c'est-à-dire du conseil municipal, ainsi que du maire d'Erevan. Dans ce but, ils se sont rendus dans plus de 100 bureaux de vote faisant partie de 13 circonscriptions pour y observer le processus électoral, y compris le décompte des voix, de l'ouverture jusqu'à la fermeture des bureaux

de vote. M. Stewart Dickson présentera le rapport et Mme Doreen Huddart prendra ensuite la parole au nom des membres du Comité des Régions de l'Union Européenne qui ont participé à cette mission.

Stewart DICKSON (Royaume-Uni, R, GILD), rapporteur (interprétation) indique que la délégation qui a effectué cette mission était composée de 12 membres dont 3 représentants du Comité des Régions. Les élections avaient été visiblement bien préparées et ont été conduites dans le calme. La composition des commissions électorales avait été améliorée : celles-ci sont devenues non partisanes, conformément à la recommandation du Congrès de 2009. Le nouveau code électoral arménien donne désormais plus de visibilité sur le déroulement des élections aux différents concurrents en présence. Par ailleurs, seuls 15 électeurs au maximum étaient autorisés à entrer simultanément dans un bureau de vote, ce qui permet une meilleure gestion de la situation.

La délégation a également constaté des progrès quant à l'équilibre entre respect de la vie privée et liberté des médias, ainsi qu'au niveau des mesures anti-corruption. Néanmoins, certaines améliorations restent encore à apporter, en particulier en ce qui concerne l'enregistrement des électeurs sur un registre électoral. Il s'agit là sans doute de la recommandation la plus importante de la délégation. Certaines pratiques semblent abusives telles que filmer des vidéos dans les bureaux de vote ou passer des appels téléphoniques à partir de téléphones portables en particulier au moment du dépouillement. Par ailleurs, le grand nombre d'observateurs locaux présents dans le bureau de vote engendre une certaine confusion. Enfin, la délégation a eu écho de pressions exercées sur les agents de la fonction publique afin qu'ils votent pour tel candidat et qu'ils persuadent d'autres électeurs de faire de même. Des rumeurs d'achats de voix sont également parvenues à la délégation.

Le rapport recommande aux autorités arméniennes de préciser certaines dispositions du code électoral. En particulier, avoir sa résidence principale dans la circonscription et être enregistré sur une liste électorale doivent être des conditions préalables au vote. Permettre à des personnes qui ne vivent plus à Erevan depuis des années de continuer à y voter ouvre la voie à des électeurs « fantômes ». Les questions locales devraient être tranchées uniquement par ceux qui vivent dans cette collectivité.

Par ailleurs, les autorités arméniennes devraient être incitées à modifier les dispositions du code électoral relatives aux observateurs locaux et aux représentants des médias. Le fait de filmer ou de photographier dans les bureaux de vote donne l'impression d'un processus électoral sous contrôle, ce qui suscite une certaine méfiance des électeurs. De même, il paraît approprié de limiter l'usage des téléphones mobiles dans les bureaux de vote, en particulier au moment du dépouillement des bulletins.

Enfin, l'achat de voix et les pressions exercées sur les électeurs restent des questions délicates qui doivent être examinées par les autorités arméniennes. La délégation a pu percevoir une atmosphère tendue lorsqu'un groupe d'hommes s'est attardé devant le bureau de vote. Afin de restaurer la confiance des électeurs, il convient d'éviter aussi bien les achats de voix que le sentiment de l'existence d'achats de voix. Les dispositions du Code pénal ayant trait aux incitations financières en matière électorale devraient être appliquées de manière effective. Se contenter de dire qu'il n'y a pas de problèmes n'est pas une attitude adéquate.

A l'instar de la Commission de Venise, les membres du Congrès sont convaincus que le cadre législatif arménien présente le potentiel nécessaire pour assurer des élections démocratiques. Toutefois la législation n'est pas suffisante à elle seule. La délégation engage donc les autorités arméniennes à mettre en œuvre de façon effective toutes les dispositions applicables au processus électoral.

Stewart Dickson souhaite saisir cette occasion pour remercier tous les membres de la délégation pour leur travail, et en particulier Doreen Huddart du Comité des Régions. Il remercie également le peuple arménien, au nom duquel cette mission a été entreprise. Il souhaite que ces recommandations contribuent à renforcer la démocratie en Arménie.

Doreen HUDDART, au nom des membres du Comité des Régions ayant participé à la mission d'observation (interprétation), remercie le Congrès pour l'avoir invitée ainsi que ses deux collègues membres du Comité des Régions, Uno Silberg et Ursula Mannle, à participer à cette mission d'observation électorale. Un rapport a déjà été soumis à la Commission CIVEX du Comité des

Régions pour faire état d'un certain nombre de préoccupations. Cette mission fait suite à une série d'observations électorales menées en Arménie depuis dix ans. Cette pratique d'observation des élections est un élément permettant de garantir des élections ouvertes et équitables. Les observateurs, en offrant différents points de vue et en proposant des recommandations, peuvent apporter une contribution active à la promotion des processus démocratiques.

Doreen Huddart remercie Renate Zikmund et Carol-Anne Hughes, du Secrétariat du Congrès, qui avaient élaboré un excellent programme pour la mission d'observation et qui ont fourni les informations nécessaires aux membres de la délégation. Elle estime que le rapport rédigé par Stewart Dickson pour le Congrès est détaillé et qu'il fournit des conseils pertinents. Elle souhaite mettre en exergue quelques points de ce rapport.

L'absence d'une liste électorale actualisée constitue une véritable carence. Il conviendrait d'enregistrer tous les résidents pour qu'ils puissent voter. Une volonté politique est nécessaire pour opérer un véritable changement sur ce point. Doreen Huddart signale que la délégation du Congrès a été saisie par les citoyens de très nombreuses remarques concernant des personnes qui semblent être inscrites à tort sur le registre électoral.

La pratique consistant à autoriser l'usage du téléphone portable dans le bureau de vote ainsi que de caméras qui filment en continu est de nature à créer des suspicions sur l'intégrité du processus électoral. Les rares rampes d'accès pour personnes handicapées dans les bureaux de vote étaient inutilisables, voire dangereuses. En revanche, des loupes étaient mises à la disposition des personnes malvoyantes. Néanmoins, des mesures devraient être prises en faveur des personnes ne pouvant pas se déplacer ou qui ne sont pas en mesure d'exercer leur droit de vote en raison de leur état de santé. Les autorités n'ont pas mis en place d'aides pour les personnes handicapées, alléguant un risque de corruption.

Doreen Huddart estime par ailleurs qu'il serait utile d'envisager un programme de formation pour les personnes travaillant dans les bureaux de vote, afin d'assurer de meilleures compétences et de meilleures normes en la matière. Elle signale qu'elle a assisté à un dépouillement des scrutins fort étrange, en raison d'un président de bureau de vote visiblement incompétent.

Doreen Hubbart conclut qu'elle sera heureuse de poursuivre cette coopération avec le Congrès à l'occasion d'autres missions d'observation.

M. le PRESIDENT remercie les intervenants. Il rappelle qu'un accord est intervenu entre le Comité des Régions de l'Union Européenne et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux pour inclure des représentants du Comité des Régions, à leurs frais, dans les missions d'observation des élections. Le Président ouvre le débat.

Vsevolod BELIKOV (Fédération de Russie, PPE/CCE) (interprétation) remercie M. Dickson pour le travail effectué dans le cadre de cette mission d'observation. La délégation russe a suivi la situation en Arménie et ses conclusions sont identiques. L'augmentation du taux de participation à ces élections constitue un indicateur d'une amélioration du processus électoral. Cette évolution est importante pour tout l'espace post-soviétique. La délégation russe a constaté une amélioration de l'administration des collectivités locales en Arménie. Un certain nombre d'interrogations ont néanmoins été soulevées à l'occasion de ces élections. Celles-ci ont bénéficié des enseignements des élections présidentielles et législatives qui avaient eu lieu auparavant, aussi se sont-elles déroulées de manière organisée, dans le cadre de la législation existante et dans le respect des principes du Conseil de l'Europe. Certaines lacunes ont été toutefois soulignées. Plusieurs recours devant le système judiciaire ont été exercés. Vsevolod Belikov estime que la législation arménienne doit continuer de s'améliorer en matière électorale. Les membres du Congrès peuvent apporter une contribution dans ce domaine. Des enseignements doivent être tirés du déroulement de ces élections, afin de permettre aux suivantes d'être au niveau attendu.

Emin YERITSYAN (Arménie, PPE/CCE) (interprétation) remercie les membres de la délégation d'observation électorale et les membres du Comité des Régions, ainsi que le Secrétariat du Congrès, pour tout le travail réalisé à l'occasion de cette mission. Emin Yeritsyan indique qu'il a participé à de nombreuses missions d'observation électorale et qu'il a pu constater que ces missions deviennent de plus en plus professionnelles et apolitiques.

La législation arménienne a connu de nombreuses réformes, grâce en particulier aux contributions du Congrès. Les premières recommandations adoptées par le Congrès sur la démocratie locale en Arménie étaient particulièrement nombreuses. Un plan de réforme a été engagé en Arménie, avec la participation d'experts du Conseil de l'Europe. En 2005, la Constitution a été amendée et en 2009 une loi spécifique concernant Erevan a été adoptée. La réforme d'Erevan, qui compte plus de 40 % de la population arménienne, a une implication toute particulière pour l'Arménie. Le système municipal d'Erevan est très différent de celui des autres municipalités arméniennes. Le système proportionnel est utilisé à Erevan, alors que des élections au scrutin majoritaire ont lieu dans les autres villes.

Emin Yeritsyan souligne que la loi relative au statut de la capitale a été rédigée avec l'aide du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Le Congrès a accompagné tous les processus de réforme en Arménie. Les autorités arméniennes ont toujours été ouvertes à la coopération avec le Congrès. Après que plusieurs élections se sont succédé en Arménie durant deux ans, le gouvernement a mis en place deux groupes de travail. Le premier était chargé de préparer une réforme du Code électoral, et cette réforme a été adoptée. Le deuxième groupe a travaillé sur des amendements constitutionnels. Ce sujet constitue une porte ouverte à la poursuite de la coopération avec le Conseil de l'Europe. Emin Yeritsyan souhaite que la coopération avec le Congrès se poursuive sur tous les axes évoqués dans les recommandations du rapport.

M. le PRESIDENT met l'accent sur les progrès qui ont été réalisés en Arménie avec l'accompagnement du Congrès. Il espère que la situation de la démocratie locale sera nettement améliorée grâce à tous ces efforts.

Matej GOMBOSI (Slovénie, PPE/CCE) (interprétation) indique qu'il était membre de la délégation qui s'est rendue à Erevan. Il souhaite appuyer le message de M. Dickson et de Mme Huddart. Les élections avaient été effectivement bien préparées et des mesures positives avaient été prises par les autorités arméniennes pour respecter les dispositions du code électoral. Toutefois, la réglementation seule ne permet pas d'obtenir la confiance des citoyens dans le processus électoral, confiance pourtant indispensable à un bon fonctionnement de la démocratie. Matej Gombosi encourage les autorités arméniennes à mettre en œuvre de façon adéquate les dispositions législatives et à étudier d'un œil critique les lacunes encore existantes.

M. le PRESIDENT invite le rapporteur à répondre aux différentes interventions.

Stewart DICKSON (Royaume-Uni, R, GILD), rapporteur (interprétation) remercie les intervenants, et en particulier le représentant de l'Arménie pour l'accueil favorable qu'il a réservé aux recommandations contenues dans le rapport. Il souligne que les membres du Congrès s'efforcent d'aider la population et le gouvernement arménien.

M. le PRESIDENT clôt le débat et soumet au vote le projet de résolution. Aucun amendement n'a été déposé.

Le projet de résolution contenu dans le Document [CPL(25)3] est adopté.

M. le PRESIDENT soumet au vote le projet de recommandation, pour lequel aucun amendement n'a été déposé. Une majorité des deux tiers des suffrages exprimés est nécessaire pour adopter ce document.

Le projet de recommandation contenu dans le Document [CPL(25)3] est adopté.

7. ELECTIONS LOCALES DANS « L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE » (24 MARS 2013)

[CPL(25)4PROV]

M. le PRESIDENT constate que le point suivant de l'ordre du jour concerne les élections locales qui se sont tenues en «l'ex-République yougoslave de Macédoine » le 24 mars 2013. Une délégation du Congrès composée de 15 membres, dont 4 représentants du Comité des Régions de l'Union Européenne, a procédé à une observation de ces élections dans plus de 120 bureaux de vote,

répartis dans 7 régions. Une conférence de presse s'est tenue à Skopje le 25 mars, en collaboration avec les membres de l'OSCE qui ont également observé ces élections, en vue de présenter des premières conclusions. La Chambre des pouvoirs locaux entendra d'abord la présentation du rapport par le chef de la délégation du Congrès, M. Jüri Landberg, puis la déclaration de M. Joseph Cordina, qui prendra la parole au nom des membres du Comité des Régions qui ont participé à l'observation.

Jüri LANDBERG (Estonie, GILD), rapporteur (interprétation) indique que le Congrès a été invité par « l'ex-République yougoslave de Macédoine » à observer les élections municipales du 24 mars 2013. Une visite pré-électorale avait eu lieu auparavant au mois de février. La délégation s'est déployée à l'intérieur du pays du 20 au 25 mars. Les élections avaient pour objet de désigner les maires et les conseillers municipaux sur l'ensemble du pays. La délégation, répartie en sept équipes, a parcouru Skopje, Kumanovo, Veles, Stip, Strumica, Bitola, Struga, Ohrid, Kicevo, Tetovo, Brvenica et Gostivar. De manière générale, les élections se sont déroulées dans le calme et l'ordre. Des progrès significatifs ont été observés depuis les recommandations du Congrès datant de 2009. Par exemple, les membres des commissions électorales étaient mieux formés, davantage de femmes étaient candidates, et le contrôle des registres électoraux avait été amélioré. Le Code électoral avait été amendé quelques semaines avant les élections avec l'accord des différents partis politiques.

Cependant, certains points restent à améliorer. En particulier, les observateurs ont déploré le parti pris des médias pendant la campagne électorale en faveur du gouvernement et de la majorité au pouvoir. Certes, les candidats ont pu faire campagne librement et s'exprimer publiquement sans restrictions, mais les médias ont pris nettement position en faveur de la coalition au pouvoir. Comme les membres de l'OSCE l'ont constaté, la très forte politisation de la campagne n'assure pas une égalité de traitement entre les différents partis. La délégation du Congrès demande donc aux autorités macédoniennes d'assurer un paysage audiovisuel pluraliste. Les journalistes doivent pouvoir travailler conformément aux règles démocratiques.

Les autorités devraient également prendre des mesures pour renforcer la confiance des électeurs, en améliorant les procédures de tenue des registres électoraux et par une meilleure information sur les bureaux de vote. Il serait aussi souhaitable de réviser les procédures de recours et d'appel figurant dans le Code électoral. Ces procédures sont extrêmement rigides sur certains points, et manquent de précisions sur d'autres. De manière générale, les observateurs internationaux ont constaté un certain manque de confiance des différents acteurs en ce qui concerne les recours juridiques.

Quelques irrégularités ont été constatées, notamment des votes familiaux ou collectifs et parfois un manque de confidentialité du vote a été observé. Le personnel électoral devrait recevoir pour instruction de porter une attention systématique à ces problèmes lors des élections futures. Enfin, des divergences d'opinion, au sein des bureaux de vote, sont apparues sur la validité de certains bulletins, ce qui a entraîné des dépouillements longs et chaotiques. Il conviendrait de mieux former le personnel des bureaux de vote.

Par ailleurs, plusieurs municipalités ont signalé aux observateurs qu'elles avaient rencontré des difficultés pour organiser ces élections faute de moyens financiers suffisants.

Jüri Landberg fait observer que de très nombreux partis politiques présents dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » sont basés sur différents groupes ethniques. Cela signifie qu'ils n'ont pas d'idées politiques précises sur ce qui pourrait consolider la nation. Comme ils sont focalisés sur les besoins particuliers de ces groupes ethniques, cette situation pourrait être préjudiciable au climat politique à plus long terme. Il serait nécessaire que ces partis s'entendent pour que le pays se stabilise et pour que l'atmosphère politique s'apaise. Néanmoins, toutes les parties prenantes ont su surmonter la grave crise politique qui avait connu son apogée en 2012. La bonne tenue de ces élections démontre la volonté de toutes les parties de continuer à progresser sur la voie de l'intégration européenne.

Jüri Landberg conclut en remerciant toute l'équipe qui a participé à la mission et en particulier les membres du Secrétariat pour leur collaboration.

Joseph CORDINA, au nom des membres du Comité des Régions ayant participé à la mission d'observation (interprétation) remercie le Congrès d'avoir invité le Comité des Régions à participer à

cette mission. Pendant trois jours, les membres de la délégation ont multiplié les rencontres avec différentes organisations, avec les médias, mais aussi avec les candidats. Ces élections ont été en effet âprement disputées. L'opposition a formulé un certain nombre de plaintes, en particulier en ce qui concerne l'application de certaines dispositions du Code électoral. Les observateurs ont eu le sentiment que leurs interlocuteurs n'avaient pas réellement confiance en la façon dont leurs plaintes seraient traitées par les autorités compétentes. Certaines allégations faisant état de tentatives d'intimidation des électeurs, surtout exercées sur les fonctionnaires, ont été formulées. Il a été aussi évoqué des achats de votes et des détournements de ressources publiques pendant la campagne. De nombreuses plaintes ont été exprimées également quant à la manière dont les médias ont couvert la campagne, les reportages étant nettement orientés en faveur du gouvernement.

La commission électorale centrale avait publié un manuel détaillé destiné au personnel des bureaux de vote. Dans l'ensemble, ce personnel connaissait bien les procédures décrites. Le vote s'est déroulé le moment venu dans le calme. Néanmoins, les observateurs ont décelé quelques irrégularités, essentiellement des votes en groupe ou des votes familiaux. Quelques problèmes relatifs à la confidentialité du vote ont été constatés et certaines urnes n'étaient pas scellées. Dans certaines régions proches de l'Albanie, des électeurs avaient été transportés en bus depuis ce pays. Par ailleurs, environ 40 % des bureaux de vote n'étaient pas accessibles aux personnes handicapées. Aucun incident n'a eu lieu au moment de la clôture du scrutin. Le dépouillement des bulletins était relativement bien organisé, à l'exception de certains bureaux où des décomptes litigieux ont été observés.

En conclusion, Joseph Cordina signale qu'il a constaté de nombreux changements positifs par rapport aux élections qui s'étaient tenues quatre ans auparavant, et auxquelles il avait assisté.

M. le PRESIDENT remercie les orateurs et ouvre le débat.

Pearl PEDERGNANA (Suisse, SOC) (interprétation), qui a participé à la mission d'observation, souhaite mettre l'accent sur le manque de liberté de la presse. A Skopje, la délégation a rencontré des représentants d'associations de journalistes et s'est aperçue d'une détérioration préoccupante de la situation sur ce point. Une station de télévision proche de l'opposition a été fermée. Les rapports émanant du Parlement font l'objet d'interférences et les débats se tiennent à huis clos. Les journalistes ont dû quitter l'hémicycle avant que la question budgétaire ne soit traitée. La liberté de la presse n'est pas garantie de façon suffisante. Les associations de journalistes ont reconnu l'existence d'une autocensure. Les journalistes, par crainte de conséquences néfastes pour eux ou leur famille, s'abstiennent d'articles critiques. Il paraît indispensable de recommander une diversité pluraliste des médias.

Hana RICHTERMOCOVA (République tchèque, CRE) (interprétation), qui a également participé à la délégation, indique qu'elle est d'accord avec l'intervention du rapporteur. Elle souligne l'ambiance calme qui régnait dans les bureaux de vote et l'absence de conflits entre les populations albanaises et slaves. Elle remercie Mme Renate Zikmund pour l'assistance qu'elle a apportée à la délégation.

Charikleia OUSOULTZOGLOU (Grèce, SOC) (interprétation) souhaite signaler une erreur du rapporteur. Le rapport fait mention de la Macédoine. Pour les Grecs, la notion de Macédoine revêt une dimension historique. « L'ex-République yougoslave de Macédoine » ne représente qu'une partie de la Macédoine alors que la capitale de la Macédoine antique se trouve dans la région dans laquelle Charikleia Ousoultzoglou exerce son mandat de maire. C'est là que se trouve la tombe du père d'Alexandre le Grand, Philippe II, c'est la terre natale d'Alexandre le Grand, c'est là qu'Aristote a étudié. Charikleia Ousoultzoglou suppose qu'il s'agit d'une légère erreur de forme dans le rapport.

M. le PRESIDENT invite le rapporteur à répondre aux intervenants.

Jüri LANDBERG (Estonie, GILD), rapporteur (interprétation) constate que les problèmes relevés sont clairement exprimés dans le rapport, ainsi que les préconisations correspondantes.

M. le PRESIDENT soumet au vote le projet de résolution, pour lequel aucun amendement n'a été déposé.

Le projet de résolution contenu dans le Document [CPL(25)4] est adopté.

M. le PRESIDENT soumet au vote le projet de recommandation, pour lequel aucun amendement n'a été déposé. Il rappelle qu'une majorité des deux tiers des suffrages exprimés est nécessaire pour son adoption.

Le projet de recommandation contenu dans le Document [CPL(25)4] est adopté.

8. CLOTURE PAR LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE

M. le PRESIDENT invite les membres de la Chambre des pouvoirs locaux à participer à deux événements : l'inauguration de l'exposition « Cluj, le cœur de la Transylvanie » organisée par la Roumanie et l'inauguration de l'exposition sur le district autonome des Khanty-Mansiysk - Ugra, suivie d'une réception offerte par la Fédération de Russie.

Le Président annonce que la vingt-sixième Session de la Chambre des pouvoirs locaux se tiendra en même temps que la vingt-sixième Session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, du 25 au 27 mars 2014.

Le Président tient à remercier les interprètes du Congrès, sans lesquels celui-ci serait dans l'incapacité de fonctionner.

Le Président déclare close la vingt-cinquième Session de la Chambre des pouvoirs locaux.

La séance est levée à 11 h 52.

DEUXIÈME SÉANCE DU CONGRÈS

Mercredi 30 octobre 2013 à 14 h 30

SOMMAIRE

Page

1. Adoption des procès-verbaux des séances du Congrès du 29 octobre 2013 85

2. Allocution de Jean-Claude Mignon, Président de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe 85

3. Allocution de Liviu Nicolae Dragnea, Vice-premier Ministre et Ministre du développement régional et de l'administration publique, Roumanie 90

4. Lutter contre l'extrémisme politique aux niveaux local et régional 96

5. Perspectives de coopération transfrontalière efficace en Europe 106

6. Mise à jour des textes clés sur les activités de monitoring et d'observation des élections 107

7. Cérémonie pour la 4° édition du prix Dosta ! 109

8. Date et l'heure de la prochaine séance 112

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de Herwig van Staa (Autriche, R, PPE/CCE), Président du Congrès.

1. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONGRES DU 29 OCTOBRE 2013

[CG(25)PV1am]
[CG(25)PV1pm]

M. le PRESIDENT (interprétation) indique que les procès-verbaux de la séance du 29 octobre sont disponibles au Bureau de la Distribution. Il s'enquiert d'éventuelles observations concernant ces documents.

Le Président ne constate pas d'opposition à l'adoption de ces procès-verbaux.

Les procès-verbaux des séances du Congrès du 29 octobre 2013 sont approuvés.

M. le PRESIDENT (interprétation) précise que les noms des suppléants qui étaient présents lors de ces sessions et qui ont été portés à la connaissance de la Présidence seront publiés en annexe des procès-verbaux.

2. ALLOCUTION DE JEAN-CLAUDE MIGNON, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

M. le PRESIDENT (interprétation) se réjouit au nom du Congrès d'accueillir Jean-Claude Mignon, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, député de Seine-et-Marne et maire de la commune de Dammarie-les-Lys, en France. Grâce à cette expérience d'élu local, M. Mignon connaît parfaitement bien les problématiques abordées au sein du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Le Président souligne que les deux assemblées partagent la même conception de la démocratie, qui s'appuie sur le bon fonctionnement de la gouvernance à multiniveaux et par conséquent sur des niveaux locaux et régionaux actifs.

Le Président rappelle que le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est issu d'une initiative de l'Assemblée parlementaire. Le premier Président du Congrès fut Jacques Chaban-Delmas, dont le Président salue la mémoire. Les deux présidents viennent de signer une déclaration commune intitulée : « Affronter la crise économique : la reprise exige une coopération renforcée entre tous les niveaux de gouvernement ». Des synergies peuvent en effet être trouvées entre les deux assemblées, chacune exerçant ses compétences spécifiques, mais les deux contribuant ensemble aux missions du Conseil de l'Europe.

Jean-Claude MIGNON, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, remercie le Président pour son accueil. Il souligne qu'avant d'être député et homme politique, il est avant tout un maire, ce qui représente pour lui la plus belle des responsabilités. Dans sa commune, le maire est à l'écoute de ses concitoyens, et il est le mieux placé pour relayer leurs souhaits jusqu'au plus haut niveau de l'Etat.

Jean-Claude Mignon remercie par ailleurs le Président d'avoir rappelé la mémoire de ce grand homme d'Etat français qu'était Jacques Chaban-Delmas, qui a créé le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. La synergie entre le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe est en effet indispensable. Ces deux institutions doivent travailler ensemble. Elles détiennent une légitimité confiée par 800 millions d'Européens vivant dans 47 Etats.

Jean-Claude Mignon indique que depuis qu'il a débuté sa carrière politique en 1977, il a assumé quasiment toutes les responsabilités : conseiller municipal, maire, conseiller général, conseiller régional, parlementaire, président d'une communauté d'agglomération. Il a pu ainsi constater que les politiques nationales ont incontestablement des implications sur les politiques locales et régionales. Souvent, il est demandé aux communes, aux départements ou aux régions de se substituer aux Etats, avec des moyens financiers de plus en plus limités. Les élus locaux sont donc obligés de s'impliquer, de faire preuve d'imagination, d'opérer des choix souvent drastiques, pour assurer les services publics. Les élus doivent permettre à leurs concitoyens, tout en évitant

d'augmenter les impôts, de bénéficier de services tels que l'éducation, le sport, la culture, etc. La situation actuelle de crise financière a malheureusement des impacts au quotidien sur la vie des citoyens.

Jean-Claude Mignon considère que la déclaration conjointe signée par les deux présidents représente un véritable symbole. Il entre en effet dans le rôle des élus locaux, départementaux et régionaux de sensibiliser les autorités nationales, notamment à travers le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Cette démarche ne doit pas rester sans suites. La Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'Assemblée parlementaire est chargée de mettre en application cette déclaration conjointe. Jean-Claude Mignon souligne à cette occasion le travail remarquable effectué par le rapporteur général de l'Assemblée parlementaire, Sir Alan Meale, qui peut être considéré comme un trait d'union entre l'Assemblée parlementaire et le Congrès.

Jean-Claude Mignon insiste sur la nécessité de favoriser la participation des citoyens à la vie de la collectivité. Une conférence s'est tenue récemment à Erevan sur ce sujet. La question revient en effet de façon récurrente devant les deux instances, Congrès et Assemblée parlementaire, mais aussi dans les communes et au niveau des Etats. Chacun doit proposer des solutions à son propre niveau de responsabilité.

Jean-Claude Mignon rappelle ensuite que l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux se sont associés pour porter les campagnes décidées par le Conseil de l'Europe, notamment celles qui concernent la lutte contre les violences envers les femmes et les enfants.

Jean-Claude Mignon indique qu'il s'était fixé comme priorités, pour son mandat de deux ans, tout d'abord de nouer de véritables relations avec l'Union européenne. Il a donc voulu rencontrer régulièrement les dirigeants du Parlement européen et de la Commission européenne pour leur expliquer le rôle du Conseil de l'Europe. Il a rencontré les présidents des différents groupes politiques au Parlement européen à Strasbourg ainsi que des commissaires européens à Bruxelles. Aujourd'hui, le Conseil de l'Europe et ses différents organes semblent un peu mieux connus par les parlementaires européens.

Sa deuxième priorité a été de s'attaquer aux conflits considérés comme gelés. Il considère qu'il est de la responsabilité du Conseil de l'Europe de présenter des propositions en vue de tenter un règlement de ces conflits. Ainsi, il s'est investi en particulier sur le dossier de la Transnistrie, région séparatiste de Moldavie, et sur celui du Haut-Karabagh. Il a noué également des relations avec des organisations régionales telles que la Communauté des Etats Indépendants ou le Conseil nordique, et il s'intéresse vivement à ce qui se passe au Proche-Orient, au Moyen-Orient et autour de la Méditerranée.

Le Conseil de l'Europe et son Assemblée parlementaire ont mis en place une politique de monitoring depuis 1997. Il semble que le temps soit venu de faire un point sur les différentes procédures qui existent en la matière. Le Congrès mène également des actions de monitoring et souhaite d'ailleurs les accroître. Jean-Claude Mignon estime qu'il conviendrait de mieux coordonner toutes les actions menées dans ce domaine, en s'inspirant de ce qui se fait ailleurs, et en particulier aux Nations Unies. Il a eu l'occasion de s'entretenir à deux reprises avec le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, à New-York et il a été reçu à Genève par certains responsables des Nations Unies, et notamment la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Celle-ci lui a expliqué comment les Nations Unies mènent un monitoring à travers un examen périodique universel. Jean-Claude Mignon souhaite qu'une réflexion approfondie soit menée sur la façon d'améliorer les procédures de monitoring au sein du Conseil de l'Europe, afin que chacun se sente concerné. Il souligne qu'il ne doit pas exister au sein du Conseil de l'Europe des Etats sous monitoring et d'autres qui ne le sont pas. Les engagements contractés par les uns et les autres doivent être respectés.

La politique de voisinage représente une autre priorité. Le Conseil de l'Europe ne peut pas être sourd aux événements qui se déroulent à ses frontières. L'Assemblée parlementaire a créé voici quelques années le nouveau statut de « partenaire pour la démocratie ». Ce statut a été accordé au Parlement du Maroc et à celui de la Palestine. Ces partenaires sont totalement impliqués dans les travaux de l'Assemblée parlementaire et cette collaboration est exemplaire. La Jordanie et le

Kurdistan sont candidats à ce statut. D'autres Etats tels que la Tunisie ou l'Algérie, où Jean-Claude Mignon s'est rendu, pourraient envisager également de faire acte de candidature.

Jean-Claude Mignon exprime aussi sa préoccupation d'apporter une contribution à la politique de migration. Les flux migratoires mal maîtrisés créent naturellement un certain nombre de problèmes. Jean-Claude Mignon considère qu'il n'est pas possible de demander aux seuls Etats situés au bord de la Méditerranée, et qui sont directement touchés par les drames tels que ceux de Lampedusa, de résoudre les catastrophes humanitaires qui en découlent. En Grèce, il a eu l'occasion de visiter des camps, qui permettent d'accueillir des familles de réfugiés ou des jeunes séparés de leurs parents. Jean-Claude Mignon souligne qu'il serait d'autant plus impardonnable de ne pas agir que tous ces drames sont visibles en direct, à la télévision ou sur Internet. Il relève de la responsabilité de tous de s'unir pour répondre à de telles situations.

En conclusion, Jean-Claude Mignon espère qu'à l'avenir, le Conseil de l'Europe sera capable de travailler de manière plus coordonnée. De nombreux organes font partie de cette institution, et il serait souhaitable que ceux-ci se concertent afin d'afficher une ligne politique claire. Le Conseil de l'Europe doit parler d'une seule voix, pour que celle-ci porte dans le monde entier. Lors de l'entrevue qu'il a eue au mois de février 2012 avec le Secrétaire des Nations Unies, celui-ci lui a fait comprendre qu'il faut que le Conseil de l'Europe s'exprime clairement d'une seule voix sur un certain nombre de sujets. Jean-Claude Mignon propose qu'à l'avenir, des réunions périodiques entre les représentants du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et ceux de l'Assemblée parlementaire soient organisées pour aborder tous les sujets et adopter une ligne politique commune.

Jean-Claude Mignon ajoute que son expérience d'élu de terrain lui permet d'être proche de ses concitoyens. Si tous ceux qui exercent des responsabilités électives prenaient le temps d'écouter les habitants, leur politique serait sans doute plus cohérente et répondrait davantage aux besoins des populations.

M. le PRESIDENT (interprétation) remercie M. Mignon pour son intervention et pour l'entretien qu'ils ont eu ensemble ce matin. Il rappelle que le Président de l'Assemblée parlementaire s'est déclaré disposé à répondre à quelques questions spontanées.

REPONSE ORALE AUX QUESTIONS SPONTANEES

Johan VAN DEN HOUT (Pays-Bas, R, SOC) (interprétation) rappelle que le Congrès coordonne la mise en œuvre de la campagne « Un sur cinq » aux niveaux local et régional, afin d'inciter les collectivités territoriales à agir pour mettre fin aux abus sexuels contre les enfants. La ville de Dammarie-les-Lys a été l'une des premières à signer le Pacte des villes et des régions contre la violence sexuelle envers les enfants. Johan Van den Hout invite M. Mignon à réagir à ce sujet et il demande comment les autorités nationales pourraient soutenir les actions engagées au niveau local. Il souligne que tous les membres du Congrès devraient signer ce pacte.

Jean-Claude MIGNON, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, indique qu'il est très fier que sa commune se soit engagée dans cette campagne. Un réseau de parlementaires a été créé pour sensibiliser les citoyens à ce problème. Jean-Claude Mignon a souhaité sensibiliser les jeunes et il a créé le Parlement des Enfants au sein de la commune de Dammarie-les-Lys. Ce parlement réunit des enfants qui sont en classe de CM2, c'est-à-dire en dernière classe élémentaire avant d'aller au collège. La campagne menée par le Conseil de l'Europe a été choisie comme thème du Parlement des Enfants il y a deux ans. Les enseignants avaient été préalablement sensibilisés à la question. En effet, il s'agit là d'un sujet qu'il est difficile pour eux d'aborder. Chaque classe a rédigé une proposition de loi. Les résultats sont réellement intéressants, grâce au travail mené par les enseignants. Quelques cas de victimes de ce genre d'abus ont été décelés à cette occasion. Jean-Claude Mignon insiste sur le fait que de telles actions doivent être menées au niveau de la base, c'est-à-dire de la commune, afin de relayer les campagnes du Conseil de l'Europe. Si la campagne reste au niveau des parlementaires ou des Etats, le message ne pénétrera pas dans les couches de la société qu'il faut protéger. Jean-Claude Mignon souligne que lors de la session plénière de ce Parlement des Enfants, il a vu des enfants monter à la tribune pour défendre leur proposition de loi, sans tabou aucun sur ce sujet pourtant extrêmement délicat.

Jean-Claude Mignon rappelle que lors du cinquantième anniversaire du Conseil de l'Europe, il a créé la première assemblée de jeunes du Conseil de l'Europe. La jeunesse est l'avenir de l'Europe et le Conseil de l'Europe mène une politique dynamique en faveur de la jeunesse. Jean-Claude Mignon souhaite que d'autres assemblées de jeunes soient organisées, peut-être conjointement avec le Parlement européen, de manière à avoir le courage d'aborder tous les sujets. Jean-Claude Mignon rend hommage aux équipes qui s'impliquent sur cette question dans sa ville. Un autre Parlement des Enfants s'est réuni sur le thème des violences dont sont victimes les femmes, et ses conclusions ont été également extrêmement intéressantes.

Jolanta BARSKA (Pologne, L, NI), au nom de la délégation polonaise, souhaite attirer l'attention sur une plainte qui a été rejetée par la Cour européenne des Droits de l'Homme le 5 septembre dernier. Cette plainte avait été déposée par les familles de victimes du massacre de Katyn. En 1940, la police soviétique avait assassiné plus de 22 000 officiers et fonctionnaires polonais. Les collectivités locales et régionales sont déçues par cette décision de la Cour européenne. Toutes ces collectivités ont rendu hommage aux personnes qui avaient été tuées à Katyn. Jolanta Barska considère qu'il ne s'agit pas d'une question de politique internationale, mais d'une question morale, qui concerne directement les valeurs sur lesquelles l'Europe s'est construite. La délégation polonaise souligne que le respect des droits de l'homme est une valeur essentielle de l'Europe et concerne toutes les populations.

Jean-Claude MIGNON, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, indique qu'il comprend l'interpellation de Mme Barska, mais qu'il ne peut pas se permettre, en tant qu'homme politique, de porter un jugement sur un arrêt rendu par la Cour européenne des Droits de l'Homme. Dans une démocratie, le système judiciaire doit être totalement indépendant. Jean-Claude Mignon indique qu'il a pour règle de ne formuler aucun commentaire sur les jugements des tribunaux.

Angelika KORDFELDER (Allemagne, L, SOC) (interprétation), en tant que maire d'une petite commune allemande, souligne qu'en Allemagne, les membres du Parlement soutiennent activement les autorités locales. Angelika Kordfelder demande à M. Mignon quelle est sa vision de l'avenir en ce qui concerne la coopération entre l'Assemblée parlementaire et le Congrès.

Jean-Claude MIGNON, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, déclare que plusieurs pistes ont été évoquées pour cette coopération. Le Congrès tient deux sessions par an, l'Assemblée parlementaire en tient quatre, ce qui est peu. Certains membres du Congrès appartiennent aussi à l'Assemblée parlementaire et peuvent faire le lien entre les deux institutions. Sir Alan Meale effectue un travail remarquable dans ce sens, ainsi que Jean-Claude Frécon. Jean-Claude Mignon estime cependant qu'il faudrait établir des relations institutionnelles entre les deux instances, afin qu'une concertation ait lieu sur un certain nombre de sujets qui sont débattus en session. Ce qui est décidé au sein du Congrès devrait être suivi d'effets à l'Assemblée parlementaire, et réciproquement. Jean-Claude Mignon souhaiterait qu'un point soit effectué sur les réformes en cours au sein des divers organes du Conseil de l'Europe, afin d'aller plus loin dans cette voie. Les réformes doivent porter sur le fonctionnement même du Conseil de l'Europe, afin d'améliorer la coordination entre les différents organes. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et l'Assemblée parlementaire ne doivent pas oublier qu'ils ont une légitimité qui leur vient du peuple. Jean-Claude Mignon appelle les auditeurs à s'atteler à cette réforme avec une grande détermination pour les années qui viennent.

Artur TORRES PEREIRA (Portugal, L, PPE/CCE) constate que la réforme territoriale envisagée en France n'a pas été suivie d'effets. Le nouveau gouvernement français a engagé une nouvelle réforme qui semble difficile à mettre en œuvre. Artur Torres Pereira demande à Jean-Claude Mignon sa position à l'égard de cette nouvelle tentative. De manière plus générale, la France réussira-t-elle à mener à bien des réformes fiscales, budgétaires et économiques que d'autres pays ont déjà mises en œuvre et que les Français paraissent rejeter avec véhémence ? Par ailleurs, que pense Jean-Claude Mignon de ces mesures d'austérité qui asphyxient les économies ?

Jean-Claude MIGNON, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, fait observer qu'il s'interdit de mélanger ses responsabilités au Conseil de l'Europe avec la politique nationale de la France. Il ne veut pas créer de polémique avec le gouvernement de la République française, même s'il n'appartient pas au même courant politique. La réforme des collectivités

territoriales en France est un sujet qui est débattu depuis longtemps. Aucun gouvernement n'a réussi à réformer efficacement ces institutions. La France est attachée à ses spécificités. Plus de 36 000 communes existent sur le territoire français, ce qui peut paraître beaucoup, mais la commune est la base de la démocratie. Jean-Claude Mignon, personnellement, pense qu'il faut maintenir ces administrations de proximité peu onéreuses. En revanche, il convient d'inciter les collectivités locales à se regrouper au sein de communautés d'agglomération ou de communautés de communes, en mutualisant et en rationalisant les compétences.

Dans cette voie, la France peut s'inspirer des réformes mises en place dans d'autres pays et par exemple au Portugal, dont Jean-Claude Mignon salue l'organisation territoriale. Des économies d'échelle peuvent être réalisées par les collectivités territoriales en se regroupant. La question de la coexistence des départements et des régions se pose également, ainsi que celle de la taille des régions. Jean-Claude Mignon indique qu'il a salué l'initiative de l'Alsace qui proposait la réunification des deux départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin avec la région Alsace. Malheureusement, le référendum portant sur ce sujet a échoué. Jean-Claude Mignon estime personnellement que les échelons administratifs en France sont trop nombreux et qu'il faudrait en supprimer un, qui serait le département. En revanche, les régions et les structures intercommunales devraient être confortées. Jean-Claude Mignon signale que pour créer un équipement sportif dans une commune, il faut recueillir l'avis du département, de la région et de l'Etat pour obtenir les financements nécessaires, ce qui s'apparente à un véritable parcours du combattant.

Jean-Claude Mignon conclut qu'une réforme des collectivités territoriales en France devient une véritable nécessité. A l'heure de la crise, la France ne peut pas continuer à financer autant de strates administratives. Il faudra privilégier les dépenses d'investissement en jugulant l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Il souligne que dans sa commune, le seul taux d'imposition voté par le conseil municipal n'a augmenté en trente ans que de 1,70 %.

Sherma BATSON (Royaume-Uni, L, SOC) (interprétation) souhaite évoquer la montée des extrémismes politiques en Europe. Elle interroge Jean-Claude Mignon sur la façon dont il gère les partis politiques extrémistes au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. En France, l'extrême droite arrive en tête dans les derniers sondages. Cette situation préoccupe-t-elle Jean-Claude Mignon ? Au Parlement européen, après les élections qui auront lieu l'année prochaine, il est possible qu'une majorité anti-européenne se dessine.

Alexander USS (Fédération de Russie, R, PPE/CCE) (interprétation) remarque que grâce à la procédure de suivi qu'il a mise en place, le Congrès obtient de meilleurs résultats et adopte désormais une démarche plus moderne. Il demande à Jean-Claude Mignon son opinion à ce sujet et si certains aspects de ce suivi pourraient être repris par l'Assemblée parlementaire.

Viacheslav ROGOV (Fédération de Russie, L, GILD) (interprétation) constate que l'Assemblée parlementaire a récemment intensifié ses contacts avec la région du Kosovo. Il relève qu'indépendamment du statut de ce territoire, des efforts particuliers sont effectués afin d'y promouvoir la démocratie, la primauté du droit et les droits de l'homme. L'Assemblée parlementaire a par ailleurs octroyé un statut spécial à la Palestine. Viacheslav Rogov se demande s'il ne serait pas temps d'adopter une nouvelle approche vis-à-vis de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud afin que les habitants de ces régions aient également accès aux mêmes normes que les autres régions du Conseil de l'Europe.

Jean-Claude MIGNON, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, se déclare effectivement interpellé par la montée des extrémismes. Il essaie de mettre en place au niveau de sa ville un certain nombre d'actions pour éviter cette montée du populisme, mais il n'a pas de réponse miracle à proposer face à ce phénomène. Ces partis extrémistes n'apportent pas de solutions face aux problèmes actuels, se contentant de désigner des responsables tels que les immigrés ou autres minorités. Sans doute faudrait-il que le travail mené au niveau du Conseil de l'Europe soit davantage connu. Le Conseil de l'Europe a mis en place des politiques pour lutter contre le racisme et la xénophobie. Peut-être convient-il de multiplier les actions dans ce domaine et de les relayer concrètement sur le terrain. Jean-Claude Mignon craint effectivement qu'après les élections, des parlementaires extrémistes entrent au Parlement européen. Ceci risquerait de fragiliser la construction de l'Union européenne, qui représente pour Jean-Claude Mignon la solution d'avenir.

Jean-Claude Mignon estime que pour contrer les partis extrémistes, il convient d'apporter des solutions concrètes aux questions que se pose la population. Parmi les électeurs des partis extrémistes, se trouvent en effet un certain nombre d'individus qui sont simplement fatigués de la situation actuelle et auxquels les hommes politiques sont incapables d'apporter des réponses claires.

Jean-Claude Mignon revient ensuite sur la question relative au monitoring. Il est convaincu que les organes du Conseil de l'Europe doivent continuer à mener des actions de monitoring, mais de façon plus pertinente. Les procédures de monitoring datent de 1997 et doivent être actualisées. Certains pays se plaignent qu'au titre du monitoring, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe leur demande toujours des efforts supplémentaires. Jean-Claude Mignon estime qu'il convient de faire le point d'une manière objective, avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, avec le Secrétaire général du Conseil de l'Europe et avec le Comité des Ministres, sur l'évolution nécessaire du monitoring.

Jean-Claude Mignon signale par ailleurs que le Kosovo est un pays reconnu par certains Etats membres de l'Union européenne, ce qui n'est pas le cas de l'Abkhazie ni de l'Ossétie du Sud. L'approche adoptée par l'Assemblée parlementaire vis-à-vis du Kosovo a reçu le soutien de la Serbie. Jean-Claude Mignon salue l'attitude des autorités serbes qui ont en effet accepté de participer à des débats sur le Kosovo. Il a pu ainsi évoquer le Kosovo devant le Parlement serbe de manière tout à fait objective. Le rapport de M. Björn von Sydow qui a été adopté par l'Assemblée parlementaire permet à des représentants du Parlement du Kosovo d'être associés aux travaux de la Commission des questions politiques et de participer aux débats de l'Assemblée parlementaire, sans droit de vote. Jean-Claude Mignon ajoute qu'il s'est beaucoup investi dans les conflits de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud. Il espère que des solutions pourront être trouvées avec la Géorgie et avec la Russie sur le sort de ces milliers de personnes déplacées. Il précise qu'il ne porte aucun jugement sur le bien-fondé des revendications des pays impliqués.

Jean-Claude Mignon assure qu'il croit aux vertus de la diplomatie parlementaire pour progresser sur la voie de la solution, qu'il s'agisse du conflit qui oppose la Géorgie à la Russie, de la situation à Chypre ou du conflit du Haut-Karabagh. Il rappelle qu'en 2013 a été fêté le 50ème anniversaire du traité de l'Elysée, qui a scellé la réconciliation entre l'Allemagne et la France, jadis ennemis héréditaires. Il croit possible qu'une semblable réconciliation intervienne pour de nombreux autres pays du continent européen qui sont en conflit actuellement.

Jean-Claude Mignon salue les représentants roumains qui entrent en séance et il exprime son amitié pour la Roumanie. Il se réjouit que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ait pu contribuer à apporter une solution efficace lors des événements survenus en Roumanie en juillet 2012.

M. le PRESIDENT (interprétation) remercie M. Mignon pour son intervention et pour le soutien apporté au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux.

3. ALLOCUTION DE LIVIU NICOLAE DRAGNEA, VICE-PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DU DEVELOPPEMENT REGIONAL ET DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE, ROUMANIE

[CG(25)18]

M. le PRESIDENT (interprétation) salue M. Dragnea et rend hommage aux fonctions éminentes que celui-ci exerce en Roumanie. Il rappelle que M. Dragnea est un ancien membre du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et qu'il a été le chef de la délégation roumaine. La Roumanie a adhéré en 1993 au Conseil de l'Europe et depuis cette date, les délégations roumaines sont très actives au sein du Congrès. Ainsi Mme Sfirloaga est membre du Bureau du Congrès depuis de longues années et elle a été la présidente de la Chambre des régions.

La Roumanie a signé en 1994 la Charte européenne de l'autonomie locale et l'a ratifiée en 1998. Un premier suivi a été effectué par le Congrès en 1994. Depuis, de grands progrès ont été réalisés pour promouvoir la démocratie locale et régionale. Le Congrès a adopté des rapports en 1995 et en 2011 sur la Roumanie. Le gouvernement actuel veut mettre en place un projet de régionalisation très ambitieux visant à réduire le nombre de régions et à les doter de moyens financiers supplémentaires. Le Président souhaite à M. Dragnea un plein succès dans sa tâche.

Liviu Nicolae DRAGNEA, Vice-premier Ministre et Ministre du développement régional et de l'administration publique, Roumanie, (interprétation) salue les membres du Congrès. Il rappelle qu'il a été président d'un conseil local en Roumanie et chef de la délégation roumaine au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Il a été également président de l'Union nationale des Comtés, avant d'être invité à participer au gouvernement roumain. C'est avec une grande émotion qu'il entre dans cet hémicycle, où il a eu l'occasion de rencontrer de nombreuses personnalités telles que le Président Van Staa. Il souligne que les autorités locales des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe observent le Congrès avec un immense sentiment d'espoir.

Liviu Nicolae Dragnea rappelle que la Roumanie a signé 20 ans auparavant la Charte européenne des droits de l'homme qui représente la base même de l'adhésion au Conseil de l'Europe. Cette signature a représenté la première étape de la Roumanie sur la voie de la démocratie européenne. Le Conseil de l'Europe a été un partenaire particulièrement fiable qui a aidé la Roumanie dans les réformes institutionnelles qui étaient nécessaires. La délégation roumaine au Congrès a également joué un rôle important dans ce domaine, par le biais des activités qu'elle a menées. Au cours des vingt dernières années, la Roumanie a renforcé la prééminence du droit et le pluralisme des partis politiques. Elle a libéralisé l'économie, pour parvenir à une économie de marché basée sur l'initiative privée et la concurrence.

Le système administratif doit maintenant être adapté à la nouvelle identité de la Roumanie. Des mécanismes qui permettent un développement régional doivent être mis en place. Liviu Nicolae Dragnea souligne l'importance des principes contenus dans la Charte européenne de l'autonomie locale et il se réjouit que celle-ci ait été désormais ratifiée par les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. La Roumanie a lutté pour le respect des principes inscrits dans ce texte. Les collectivités locales sont reconnues dans la Constitution roumaine, néanmoins certains points doivent être encore améliorés. Les collectivités locales ne peuvent pas prendre en charge toutes seules un certain nombre de services en faveur de leurs citoyens. Le gouvernement actuel s'est donc fixé un certain nombre d'objectifs afin de parvenir à une véritable réforme administrative. Celle-ci s'accompagnera d'une réorganisation territoriale afin de permettre à l'administration publique de s'exercer dans un nouveau cadre correspondant davantage aux réalités européennes.

Le gouvernement a la réelle volonté politique de mettre en œuvre cette réforme. L'essentiel des forces politiques et une partie importante de l'opposition soutiennent ce projet. Il convient en effet de combler le fossé qui existe entre l'administration et les citoyens. Cette réforme se base sur trois principes : la subsidiarité, les ressources financières, la fiabilité des collectivités locales. Le processus décisionnel doit être le plus proche possible des citoyens, c'est-à-dire au niveau où l'on connaît le mieux les besoins et les priorités des citadins. Des ressources financières suffisantes doivent être disponibles au niveau local, ainsi qu'une certaine expertise. Ainsi, les pouvoirs accordés aux collectivités locales, les ressources financières et le personnel doivent aller de pair.

Un autre objectif important de la réforme est de réduire la bureaucratie. D'une part, il s'agit d'abréger le délai nécessaire à la prise de décision, d'autre part, il s'agit de réduire le personnel affecté au niveau central. La priorité doit être donnée à la qualité et non à la quantité. L'objectif est de procéder à un transfert de connaissances plutôt que de maintenir un système compliqué et onéreux. Diminuer la bureaucratie permet de réduire les dépenses publiques. Il faut veiller cependant à agir de façon non pas arbitraire mais rationnelle. La réduction de la bureaucratie représente la principale méthode qui sera mise en œuvre pour lutter contre la crise que connaît l'administration publique. Il convient d'éviter les doublons et d'optimiser le fonctionnement de l'administration. L'utilisation des technologies numériques peut permettre de diminuer les dépenses. Les collectivités locales doivent agir dans cette direction. Ces améliorations permettront d'engager les réformes ayant pour objectif de créer des emplois dans le secteur privé et de susciter la reprise économique. Dans le cadre de la décentralisation des services, il est envisagé de diminuer le nombre de fonctionnaires. Une meilleure sélection et une meilleure répartition de ces fonctionnaires dans les administrations locales permettront aux autorités territoriales de faire face aux besoins actuels.

Pour mettre en œuvre cette réforme, une nouvelle législation a été préparée par le ministère du développement régional et de l'administration publique. Le gouvernement souhaite que ce nouveau cadre juridique soit rapidement adopté. Ainsi les ressources financières qui doivent être transférées au niveau local pourront l'être dès 2014. Un nouveau système administratif décentralisé doit être opérationnel à partir du 1er janvier 2014.

Liviu Nicolae Dragnea souligne que le gouvernement est soutenu par la majorité (à hauteur de 70 %) du Parlement roumain. Des consultations ont été organisées avec la plupart des partis politiques et avec toutes les associations de collectivités locales. Le gouvernement a également reçu un certain soutien de la part de citoyens roumains, quelle que soit leur origine ethnique, pour la mise en œuvre de ces réformes. Le processus de consultation a commencé par l'organisation de réunions dans les différents comtés, y compris là où les minorités sont largement représentées. Ces réunions étaient ouvertes aux maires, aux conseillers locaux, aux représentants de la société civile, aux enseignants et aux experts de l'administration.

Parallèlement, un certain nombre de propositions ont été présentées pour la mise en place de régions administratives, afin de parvenir à un développement régional équilibré. Ces régions administratives recevraient des compétences liées au développement régional. Cependant une modification de la Constitution est nécessaire au préalable. En effet, la Constitution roumaine ne prévoit pas de régions. Il existe un réel soutien de la part du Parlement pour procéder à cette modification de la Constitution. Le gouvernement, tenant compte des recommandations de la Commission de Venise, a décidé au préalable d'effectuer les modifications nécessaires au niveau de la Loi fondamentale du pays. Aussi, les deux composantes essentielles de la réforme, c'est-à-dire la décentralisation administrative et la régionalisation, ne se dérouleront pas simultanément.

Liviu Nicolae Dragnea souligne le soutien apporté par le Conseil de l'Europe lors de la préparation des propositions en faveur de la régionalisation. Des experts sont venus en Roumanie et ont fourni des exemples de régionalisation mise en place dans d'autres pays européens. Le gouvernement a pu ainsi tenir compte de ces expériences et tirer les enseignements de certaines erreurs commises ailleurs. La cartographie des prochaines régions sera basée sur des critères fonctionnels. Le processus de régionalisation et de décentralisation doit avoir des effets positifs, comme cela ressort de l'expérience menée dans d'autres pays tels que la Pologne. Celle-ci, suite à la régionalisation, est parvenue à améliorer de façon significative ses performances. La Roumanie peut s'inspirer également de son expérience de la gestion des fonds européens. Il a été constaté en effet que le taux d'absorption des fonds européens par les collectivités locales est considérable par rapport à la moyenne nationale. Les collectivités locales parviennent à cette performance car elles sont véritablement impliquées dans la résolution des problèmes de leurs citoyens. Aussi, il a été décidé qu'un certain nombre de mesures, par exemple concernant le développement rural, devraient être mises en œuvre au cours de la prochaine période de programmation.

Liviu Nicolae Dragnea se félicite également de l'action du Conseil de l'Europe en faveur de l'intégration des Roms. L'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms est un instrument important pour régler certains problèmes liés à la situation des Roms. Tout projet en faveur des communautés Roms doit être élaboré en coopération avec les collectivités locales. En effet, les expériences précédentes ont prouvé qu'il ne suffisait pas de disposer de fonds pour ces projets : l'implication totale des collectivités locales est nécessaire. En Roumanie, il existe d'ailleurs un accord politique qui prévoit que tout projet en faveur des communautés Roms doit être développé en partenariat avec les municipalités où résident ces communautés.

Liviu Nicolae Dragnea conclut sur l'importance du processus de décentralisation pour favoriser le développement. Il souligne que la Roumanie a la volonté de rapprocher l'administration des citoyens. Le gouvernement dispose de la majorité politique et il a la ferme intention de mettre en œuvre ces réformes.

REPONSE ORALE AUX QUESTIONS ECRITES

M. le PRESIDENT (interprétation) remercie M. Dragnea pour son allocution. Il invite les membres du Congrès ayant déposé des questions écrites à les présenter.

Ludmila SFIRLOAGA (Roumanie, R, SOC) (interprétation), au nom de la délégation roumaine, remercie M. Dragnea pour sa présence. Elle rappelle que lors de son mandat au sein du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, M. Dragnea a été l'auteur de plusieurs contributions. Il dispose aujourd'hui d'une occasion unique de mettre en œuvre les recommandations exprimées dans le dernier rapport du Congrès sur la Roumanie. Le Congrès a toujours prôné l'équilibre entre les compétences attribuées aux administrations locales et les fonds qui leur sont alloués. Ludmila

Sfirloaga invite M. Dragnea à faire part au Congrès de la manière dont il entend préserver cet équilibre dans le cadre du processus de régionalisation.

Liviu Nicolae DRAGNEA, Vice-premier Ministre et Ministre du développement régional et de l'administration publique, Roumanie, (interprétation) félicite la délégation roumaine et Mme Sfirloaga en particulier pour leurs activités en vue de défendre les intérêts légitimes des collectivités territoriales roumaines. Le principe retenu en matière de régionalisation et de décentralisation est la subsidiarité, afin que les pouvoirs soient confiés au niveau le plus proche des citoyens pour être exercés de manière optimale. Certaines compétences peuvent être confiées directement aux pouvoirs locaux et d'autres doivent être exercées au niveau des comtés. Le pouvoir central confiera des compétences liées au développement local et régional aux régions lorsque celles-ci seront constituées.

Le projet de loi qui sera présenté au Parlement par le gouvernement permettra d'effectuer un transfert des ressources financières garantissant l'équilibre entre compétences et ressources. Dès 2014, des compétences exercées au niveau des ministères ou des antennes ministérielles en région seront confiées aux conseils de comtés. Dès 2015, le financement des institutions locales sera assuré en élaborant des normes en matière de coûts. Ces normes feront l'objet de discussions entre les collectivités locales et le ministère des finances.

Jos WIENEN (Pays-Bas, L, PPE/CCE) (interprétation) rappelle que la Roumanie a rejoint le Conseil de l'Europe vingt ans auparavant et a ratifié la plupart des grands traités de l'Organisation, y compris la Charte européenne de l'autonomie locale. La Roumanie a assuré la présidence du Comité des Ministres en 2006. Jos Wienen demande à M. Dragnea ce qu'a représenté pour la Roumanie l'adhésion au Conseil de l'Europe et comment il évalue les effets de cette adhésion vingt ans après. Il s'enquiert également de sa vision de l'avenir de la Roumanie au sein du Conseil de l'Europe.

Liviu Nicolae DRAGNEA, Vice-premier Ministre et Ministre du développement régional et de l'administration publique, Roumanie, (interprétation) indique qu'il a été extrêmement important pour la Roumanie de devenir membre du Conseil de l'Europe. La Roumanie a ainsi commencé à véritablement comprendre ce que signifient la démocratie et l'autonomie locale. Cette adhésion a en particulier aidé les maires et les conseillers municipaux à prendre conscience de leur immense responsabilité ainsi que de leur légitimité. Cela les a encouragés à défendre les droits des communautés qu'ils représentent. Pendant des années, toutes les décisions étaient prises par le pouvoir central, mais la Roumanie a ensuite introduit le principe de la primauté du droit, elle a créé les institutions fondamentales de la démocratie ainsi que le pluralisme des partis. Le Conseil de l'Europe a appuyé la Roumanie dans ses réformes et l'a aidée dans sa demande d'adhésion à l'Union européenne.

Une nouvelle étape doit être à présent franchie par la Roumanie. Celle-ci adoptera prochainement la loi sur la décentralisation. La création des régions administratives fait également partie des projets de réforme. La Roumanie veut continuer à jouer un rôle actif au sein du Conseil de l'Europe et elle apportera son soutien à tout nouvel Etat membre. Enfin, la Roumanie a lancé une réforme électorale, en coopération avec la Commission de Venise, dans l'objectif d'assurer la stabilité du système électoral.

Gilbert ROGER (France, L, SOC) fait observer que les stratégies nationales pour l'intégration des Roms devraient être financées par les gouvernements nationaux et être déclinées au niveau local avec l'appui des fonds structurels de l'Union européenne. Or peu de gouvernements privilégient une approche intégrée, ce qui complique la tâche des collectivités locales qui doivent solliciter plusieurs ministères pour accéder à ces fonds. Le projet ROMACT qui vient d'être lancé conjointement par le Conseil de l'Europe et la Commission européenne a pour but d'aider les collectivités territoriales à élaborer des stratégies favorisant l'intégration des Roms dans les secteurs de l'emploi, du logement, de l'éducation, etc. Toutefois, sans financements nationaux et européens, ces stratégies ne pourront pas être mises en œuvre. Une approche intégrée fait ainsi cruellement défaut en Roumanie. Quelles mesures le gouvernement actuel envisage-t-il de prendre afin de permettre aux collectivités territoriales roumaines d'accéder plus facilement à des financements ?

Liviu Nicolae DRAGNEA, Vice-premier Ministre et Ministre du développement régional et de l'administration publique, Roumanie, (interprétation) estime que la question des Roms doit être envisagée au niveau européen. Un projet à l'échelle européenne est indispensable. Il est exact qu'il

n'y a pas eu en Roumanie jusqu'à présent de coordination des différentes mesures prises au niveau national pour l'inclusion des Roms, ni d'implication des régions concernées. Ce sont les ONG qui ont joué le rôle le plus actif dans ce domaine ces dernières années.

Liviu Nicolae Dragnea considère que l'échelon le plus pertinent pour agir est le maire ainsi que le président du conseil de comté. Le Premier ministre roumain a demandé à Liviu Nicolae Dragnea de coordonner désormais l'ensemble des mesures relatives aux Roms. Pour la prochaine période de programmation, les financements nécessaires à l'inclusion des Roms sont prévus et l'accès des collectivités locales à ces financements a été nettement facilité. Le gouvernement travaille également avec l'Alliance des villes et des régions pour l'inclusion des Roms. Liviu Nicolae Dragnea indique qu'il se félicite de cette initiative qui met l'accent sur le rôle des autorités locales et régionales. Il ajoute que l'un des objectifs principaux de son gouvernement est de faciliter l'accès des collectivités locales aux différents programmes existants dans les domaines du logement, de l'éducation ou de la culture. Il espère que des résultats positifs seront obtenus, et que les projets pilotes qui sont d'ores et déjà une réussite pourront être élargis à l'ensemble du pays.

Jean-Claude FRECON (France, L, SOC) rappelle qu'une mission de suivi s'est rendue en Roumanie en 2010, ce qui a donné lieu en mars 2011 à une recommandation du Congrès sur la démocratie locale et régionale. Jean-Claude Frécon demande à M. Liviu Nicolae Dragnea, parmi les objectifs fixés par cette recommandation, lesquels ont été atteints et quelles difficultés sont rencontrées pour mettre en place les autres.

Liviu Nicolae DRAGNEA, Vice-premier Ministre et Ministre du développement régional et de l'administration publique, Roumanie, (interprétation) souligne qu'il se trouve dans une position particulière puisqu'en 2009, en tant que président de l'Association roumaine des Comtés, c'est lui qui avait demandé au Congrès de venir étudier les obstacles administratifs qui s'opposaient à l'équilibre financier des collectivités locales en Roumanie. Depuis cette date, des améliorations ont été constatées.

Le rapport du Congrès mettait l'accent sur quatre préoccupations. La première portait sur le transfert de pouvoirs vers les services publics locaux qui ne s'était pas accompagné de ressources financières suffisantes. Au mois de janvier prochain, les programmes de développement et d'investissement confiés aux collectivités locales s'accompagneront des ressources nécessaires.

Le deuxième point concernait le manque de transparence dans les subventions accordées par le niveau central. En avril 2013, pour la première fois, tous les programmes de développement locaux ont fait l'objet de subventions allouées de manière transparente et consultables sur le site web du ministère. Ces transferts résultent d'une requête du président du conseil de comté, après consultation des municipalités. Le ministère joue uniquement un rôle d'intégration et de distribution. Ce mécanisme a été mis en place avec la coopération des associations de collectivités locales. Ce dispositif représente un véritable progrès, alors que pendant des années, certains citoyens ne pouvaient pas bénéficier de mesures de développement local en raison de l'appartenance politique de leur maire.

Le troisième point du rapport mentionnait des plaintes liées à l'absence d'un véritable processus de consultation. Désormais, des consultations régulières avec les associations de collectivités locales sont organisées par le ministère. Celui-ci ne peut donner son accord à un projet que si les collectivités ont pu exprimer leur avis. Les modifications apportées au cadre législatif qui s'applique aux collectivités locales font l'objet de réunions préalables avec les différentes autorités territoriales.

Enfin, le quatrième point concernait l'absence d'accord politique en matière de cadre juridique s'appliquant à Bucarest. Cette question n'a pas encore été réglée. Liviu Nicolae Dragnea indique qu'il a tenu récemment une réunion avec les maires des plus grandes villes. Il a été décidé de faire appel à des experts provenant du ministère, des grandes villes et des principaux districts afin d'envisager une nouvelle loi portant sur la ville de Bucarest. Il paraît en effet nécessaire de reconnaître les spécificités de la ville capitale dans la loi relative à l'administration locale. Des pouvoirs spécifiques seront en outre accordés aux maires des grandes villes et des districts, ainsi qu'au conseil général des plus grandes villes.

Urs WÜTHRICH-PELLOLI (Suisse, R, SOC) (interprétation) remercie Liviu Nicolae Dragnea pour sa présentation très nuancée de la situation en Roumanie. Il l'interroge sur les différents niveaux de gouvernement. Les régions ont-elles pu développer leurs propres compétences par rapport aux comtés ? Comment évolue la situation sur ces questions ? Existe-t-il un calendrier pour renforcer les régions ?

Liviu Nicolae DRAGNEA, Vice-premier Ministre et Ministre du développement régional et de l'administration publique, Roumanie, (interprétation) précise qu'il ne faut pas établir de parallélisme entre les régions et les comtés. Les régions administratives ne gèrent rien : ces entités statistiques n'ont aucun pouvoir de décision. En revanche, le comté est une unité administrative de longue tradition, mais de taille trop restreinte pour gérer des projets à large échelle. Le gouvernement central peut lancer de tels projets mais n'est pas en mesure de répondre spécifiquement aux besoins des communautés locales, d'où la réflexion en cours sur l'organisation territoriale. Il a été décidé que les entités ne devraient pas être trop étendues, sous peine de ne pas pouvoir répondre aux besoins à l'échelle locale.

La loi sur la régionalisation ne pourra être adoptée qu'après la modification de la Constitution. Conformément à une recommandation de la Commission de Venise, la loi sur le référendum a été amendée afin de permettre cette révision de la Constitution. Cependant, la Cour constitutionnelle a décidé que cet amendement ne pourrait prendre effet que dans un an. En 2014, lorsque la loi de décentralisation aura été mise en œuvre, il sera possible de préparer la révision de la Constitution et de créer ces régions administratives en 2015.

Alexandru AMBROS (République de Moldova, L, GILD) (interprétation) constate que la réforme de la régionalisation et celle de la décentralisation administrative et financière figurent parmi les objectifs les plus importants du programme gouvernemental 2013-2016. Alexandru Ambros s'enquiert des stratégies adoptées pour réaliser ces objectifs, notamment en matière de politique fiscale et budgétaire locale, afin de garantir que la décentralisation s'accompagne de ressources financières suffisantes.

Liviu Nicolae DRAGNEA, Vice-premier Ministre et Ministre du développement régional et de l'administration publique, Roumanie, (interprétation) explique que les collectivités locales sont confrontées à deux difficultés : l'absence d'approche cohérente en matière de financement des frais de fonctionnement, et l'absence d'approche stratégique pour le financement du développement local. Pour remédier à ces carences, le projet de loi sur le financement local public a été élaboré en concertation avec les associations de collectivités locales. Le budget de l'ensemble des collectivités locales devra distinguer les différents types de coûts : le budget de fonctionnement d'une part et le budget de développement d'autre part. Les collectivités devront respecter plusieurs contraintes, notamment au niveau des ressources humaines. Une véritable discipline financière doit s'instaurer. La subvention qui sera allouée pour le développement devra tenir compte des capacités financières des municipalités. Une partie de ces ressources sera allouée aux collectivités locales sur la base de propositions de projets.

M. le PRESIDENT (interprétation) propose que les deux dernières questions soient posées ensemble, avant la réponse de M. le Vice-premier Ministre.

Yuri MISHCHERYAKOV (Fédération de Russie, L, GILD) (interprétation) félicite Liviu Nicolae Dragnea pour sa présentation extrêmement détaillée de la situation en Roumanie. Il s'enquiert des objectifs visés par la réforme territoriale en cours, des délais de réalisation et des difficultés rencontrées par les autorités roumaines à cet égard. Il souhaite également savoir si l'opinion de la minorité hongroise sera prise en considération lors de la mise en œuvre de cette réforme dans les lieux où cette minorité habite.

Gaye DOGANOGLU (Turquie, L, PPE/CCE) (interprétation) rappelle que la présente session du Congrès a pour thème les réponses des collectivités locales et régionales apportées face à la crise économique. Elle demande en quoi le processus de décentralisation et de régionalisation est opportun dans cette conjoncture de difficultés économiques.

Liviu Nicolae DRAGNEA, Vice-premier Ministre et Ministre du développement régional et de l'administration publique, Roumanie, (interprétation), en réponse à la première question, indique que

les difficultés rencontrées pour la mise en place de la décentralisation sont essentiellement liées à la réticence des fonctionnaires étatiques qui ne souhaitent pas partager leurs pouvoirs avec les collectivités locales. Cependant, les discussions menées ont permis de faire admettre par tous qu'il est indispensable de procéder à des changements fondamentaux au niveau du système administratif qui représente un obstacle au développement de la Roumanie.

L'avis de la minorité hongroise sera pris en compte comme celui de toutes les autres minorités de Roumanie. Des consultations très larges ont été engagées. En particulier, un débat public a été organisé dans une zone où la minorité hongroise est fortement représentée et la discussion s'est avérée très positive. La communauté hongroise a apporté son soutien public au processus de décentralisation. Un véritable dialogue efficace entre le gouvernement et la communauté hongroise a pu être mis en place. Toutes les propositions en provenance de cette communauté seront analysées, et la décision sera prise par le gouvernement roumain conformément aux législations roumaines et européennes, dans le respect des droits de toutes les minorités.

Liviu Nicolae Dragnea aborde ensuite la question de Gaye Doganoglu. Le gouvernement roumain est favorable à la décentralisation dans le contexte économique actuel. Des contrôles seront mis en place à l'appui de ce processus de décentralisation. Ainsi, celui-ci devrait être l'occasion d'introduire et de maintenir une plus grande discipline budgétaire. Au final, la décentralisation devrait générer des économies considérables, notamment en termes de dépenses de personnel. De plus, les collectivités locales pourront recruter des personnes avec une expertise plus développée et augmenter ainsi l'efficacité du système administratif. Les économies réalisées permettront de disposer de fonds plus élevés pour des actions de développement. Le gouvernement considère que la décentralisation administrative représente la meilleure réponse afin de s'adapter à la crise économique qui sévit en Europe.

M. le PRESIDENT (interprétation) remercie M. le Vice-premier Ministre pour ses explications et pour ce débat extrêmement intéressant. Il cède la présidence de la séance au premier Vice-président du Congrès, le Président de la Chambre des pouvoirs locaux, M. Frécon.

Jean-Claude Frécon (France, L, SOC) s'installe au fauteuil présidentiel à 16 h 25.

4. LUTTER CONTRE L'EXTREMISME POLITIQUE AUX NIVEAUX LOCAL ET REGIONAL

M. le PRESIDENT annonce que l'ordre du jour prévoit maintenant un débat sur un sujet hautement d'actualité, la lutte contre l'extrémisme politique aux niveaux local et régional. En effet, la montée de l'extrémisme politique en Europe modifie les priorités politiques habituelles. Cette augmentation de l'extrémisme est alimentée en grande partie par les conséquences de la crise économique et la désillusion de la population qui constate que les politiciens paraissent incapables de résoudre les problèmes auxquels elle est confrontée. Les mesures extrémistes et les solutions simplistes apparaissent alors comme des échappatoires aux yeux de certains citoyens. L'extrémisme dans le discours politique n'est qu'un reflet du courant porté par la frustration populaire, qui se réfugie dans l'intolérance.

Le Président constate que c'est au niveau des collectivités locales que les différents groupes culturels, majoritaires et minoritaires, interagissent le plus directement. C'est donc à ce niveau que les tensions peuvent dégénérer en un conflit ouvert. Par conséquent, la lutte contre l'extrémisme doit commencer dans les villes, dans les communes, dans les régions. Le plus souvent, cette lutte passe par un changement des fausses perceptions qu'ont les individus et par une meilleure compréhension de la complexité de la situation. Le Président appelle les autorités locales et régionales à endosser la responsabilité de ce travail. Il espère que le débat de ce jour permettra de mettre en valeur des expériences concrètes pour lutter contre l'extrémisme.

Le Président présente la première invitée du Congrès, Magali Balent, directrice des projets à la Fondation Robert Schuman en France et chercheur spécialiste des extrémismes et des nationalismes en Europe. Magali Balent est par ailleurs chercheur associé à l'IRIS, think tank français qui mène des recherches indépendantes dans le domaine des questions stratégiques et internationales.

Magali BALENT, directrice des projets et chercheur spécialiste des extrémismes et des nationalismes en Europe à la Fondation Robert Schuman, France, fait observer qu'avant d'envisager des solutions pour lutter contre l'extrémisme politique, il est fondamental de préciser cette notion. Ce terme d'extrémisme est en effet aujourd'hui souvent utilisé à tout va, surtout en vue de disqualifier son adversaire politique. Il semble également important de s'interroger sur les causes de cette montée des extrémismes.

La notion d'extrémisme politique ne fait pas référence à une famille politique précise, mais plutôt à une sorte de nébuleuse idéologique extrêmement diverse. La plupart de ces mouvements extrémistes sont des partis nationalistes à l'origine, et par conséquent s'ancrent chacun dans des problématiques nationales spécifiques. De plus, ces mouvements proviennent d'héritages idéologiques différents et ne peuvent pas être tous classés dans ce que l'on appelle l'extrême droite.

Ces différentes formes d'extrémisme politique peuvent cependant être regroupées au sein de quatre familles. La première, la plus répandue en Europe à l'heure actuelle, le national populisme, renvoie à des partis d'extrême droite qui font référence à l'Etat nation, même s'ils ne participent pas seulement à des élections nationales, mais aussi à des élections européennes, locales, etc. Par exemple, le Front national en France compte aujourd'hui 2 députés à l'Assemblée nationale, 3 députés européens, 111 conseillers régionaux, 4 conseillers généraux et 85 conseillers municipaux. Le national populisme présente l'Etat nation comme étant menacé, de l'intérieur ou de l'extérieur, et définit la nation comme une entité dotée d'une identité culturelle, historique et géographique spécifique et immuable. De ce fait, la nation est pensée comme une entité incapable d'intégrer des populations qui seraient venues d'autres cultures. Ces partis considèrent qu'il ne peut y avoir d'autres acteurs politiques souverains au-delà de la nation, ce qui signifie que la nation est la seule source de souveraineté. Le national populisme place la survie identitaire au cœur de son combat politique : une nation qui perd son identité est condamnée tôt ou tard à disparaître. Des partis nationaux populistes sont présents dans la majorité des Etats européens, même si certains pays sont préservés. Ce national populisme n'est pas le même dans tous les pays européens. De manière générale, leur idéologie est nettement plus radicale dans les pays d'Europe centrale et orientale, qui sont passés récemment à des régimes démocratiques et dont les Etats nationaux ne sont pas aussi solidement constitués et aussi anciens que ceux d'Europe occidentale. En Europe occidentale, en revanche, ces partis sont entrés dans une stratégie visant une certaine respectabilité, ce qui les amène à un discours plus modéré.

Le deuxième groupe comprend les partis qualifiés de nationaux régionalistes, qui revendiquent l'indépendance pour leur région. Ils ne s'inscrivent donc pas dans le cadre de l'Etat nation, mais de la région. Tel est le cas par exemple de l'Alliance néo-flamande, dont le leader est l'actuel maire d'Anvers, et de la Ligue du Nord en Italie, qui revendique une autonomie renforcée pour l'Italie du Nord. Ce nationalisme à l'échelle régionale se développe dans des régions dotées d'institutions propres, de structures sociales complètes, d'un territoire spécifique et surtout d'une culture constitutive de leur identité qui amène ces sociétés à se penser comme parfaitement autonomes, n'ayant pas besoin du reste du pays pour exister. Ces partis politiques pensent leur région comme une nation sans Etat. A l'inverse des partis nationaux populistes, ces partis nationaux régionalistes sont ouvertement européens.

La troisième famille politique, le nationalisme révolutionnaire, est composée non pas de partis, mais plutôt de groupuscules que l'on peut qualifier de néofascistes. Ils ne participent pas aux élections, mais sont plutôt des agitateurs. Ils sont présents essentiellement sur Internet mais participent aussi à des actions violentes dans la rue. En France, il s'agit par exemple du mouvement Jeunesse nationaliste révolutionnaire ou du groupuscule Troisième Voie, qui ont été tous deux interdits après l'assassinat à Paris d'un jeune militant d'extrême gauche par des jeunes étudiants d'extrême droite qui appartenaient à Troisième Voie. Se situent dans la même mouvance le site norvégien SIAN, dont l'auteur des tueries d'Utøya de juillet 2011 était un fin connaisseur, ou le site voxnr.com, qui développe des idées nationalistes révolutionnaires. L'idéologie est ici beaucoup plus radicale, ouvertement raciste et anti-démocratique. Cette mouvance souhaite dépasser l'Etat nation pour se reconvertir dans ce qui est perçu comme le nationalisme européen, qui fait référence à une Europe raciale, débarrassée de l'Islam, considéré comme étranger à la civilisation européenne.

Enfin, la dernière famille, que l'on peut désigner sous le terme de populisme protestataire, fait référence à des partis politiques généralement très récents, eurosceptiques plutôt qu'europhobes, qui

se nourrissent du discrédit des élites politiques et prétendent être les porte-parole du peuple. Ces mouvements n'ont pas nécessairement un programme politique complet, mais s'attachent à un enjeu principal, notamment la lutte contre l'euro, ou le rejet des partis politiques classiques, ou la défense de la démocratie participative directe. Il s'agit de partis nés dans le contexte de crise économique et sociale, tels que Alternative für Deutschland, ou le parti de l'Equipe Stronach en Autriche ou le Mouvement 5 Etoiles en Italie. Ces partis, qui se revendiquent comme n'étant ni de droite, ni de gauche, ne sont pas extrémistes dans leur idéologie, mais ils ont un positionnement extrémiste à bien des égards et ils font le jeu des partis extrémistes clairement identifiés, dont ils reprennent un certain nombre d'arguments.

Magali Balent évoque ensuite les causes de cette poussée extrémiste en Europe. Il convient de replacer ce phénomène dans la conjoncture de crise économique et sociale actuelle, qui crée un terreau favorable. D'une part, cette crise révèle les dysfonctionnements de l'Union européenne, incapable d'anticiper la crise et de protéger les économies nationales. D'autre part, la crise est responsable d'une précarisation des situations individuelles, ce qui rend une partie de l'opinion publique plus perméable à un discours nationaliste xénophobe, qui prône le retour à un cocon protecteur, c'est-à-dire la défense par la nation de ses nationaux. La crise économique et sociale est aussi à l'origine d'une crise politique, en provoquant un discrédit des partis et des idéologies traditionnels, incapables de trouver des solutions efficaces.

De manière plus significative encore, cette poussée extrémiste est liée à une crise identitaire, phénomène non pas conjoncturel mais structurel. Ceci explique que des partis extrémistes soient présents dans des pays pourtant relativement peu touchés par la crise. Il en est ainsi par exemple en Suisse où l'UDC est devenue le premier parti politique, en Norvège, en Autriche, aux Pays-Bas, pays modérément touchés par la crise économique et sociale. Cette crise identitaire est liée à l'évolution du visage des sociétés européennes, touchées par la croissance de la migration extra-européenne, par le multiculturalisme et par le communautarisme qui apparaît en Europe. De plus, le contexte de mondialisation peut laisser imaginer que peu à peu les identités nationales ou régionales seront diluées, pour aboutir à une sorte d'identité standardisée commune du fait de l'affaiblissement des frontières. Face à ces enjeux identitaires, les extrémismes politiques proposent de recréer de la certitude, par des propositions certes simplistes, mais qui séduisent une partie de l'opinion publique. Or les partis traditionnels ne parviennent pas à apporter des réponses claires face à ces propositions. Ainsi, en France, la polémique suscitée par la phrase prononcée par Manuel Valls au sujet des Roms a provoqué des tensions au sein des partis, incapables de se positionner clairement. De même, la Commission européenne n'a pas réussi, après le drame de Lampedusa, à afficher une position ferme sur la question de l'immigration clandestine. Or sur tous ces sujets, les partis extrémistes prétendent apporter des réponses claires.

Enfin, Magali Balent propose de présenter quelques pistes de réflexion sur les moyens à adopter pour endiguer cette poussée extrémiste. Il convient tout d'abord de définir l'attitude à opposer à ces extrémismes politiques. Mis à part le nationalisme révolutionnaire, qui ne participe pas aux élections à l'heure actuelle, il faudrait s'interroger sur la stratégie de diabolisation employée à l'encontre de ces partis politiques, qui remportent des voix en Europe. Leur audience oscille entre 5 % et 25 % de la population électorale. Cette stratégie d'ostracisme utilisée par les partis traditionnels, qui consiste à dénoncer des propos fascisants, et à appeler à la lutte inconditionnelle contre ces partis extrémistes, a échoué. Ainsi, en France, le Front national existe depuis 40 ans et il continue de remporter des sièges aux élections. Il est difficile de continuer à traiter ces partis de fascistes, puisque leur électorat n'est pas fasciste. Ces partis attirent en effet des électeurs qui votaient auparavant pour des partis traditionnels. Magali Balent suggère qu'il pourrait être envisagé de prendre au sérieux ces partis pour éviter de toujours les maintenir dans le luxe de l'opposition, ce qui les conforte dans un discours irresponsable.

Magali Balent évoque également la nécessité de se positionner sur des enjeux politiques dont les extrémismes conservent trop souvent le monopole. Il convient de distinguer les questions posées par ces partis des réponses qu'ils apportent. Il existe de nombreux sujets d'actualité sur lesquels les partis extrémistes sont les seuls à s'exprimer alors que les partis traditionnels ont des difficultés à arrêter leur position. Il en est ainsi par exemple de la question du multiculturalisme, de la place de l'Islam dans les sociétés européennes, de la notion d'identité européenne, de l'élargissement de l'Union européenne, de la poussée de la criminalité et de la violence. Les sondages d'opinion

montrent en effet une grande sensibilité des opinions publiques sur ces questions, et en même temps, les populations sont en attente d'un discours qui ne soit pas uniquement celui des extrémistes.

Magali Balent conclut en évoquant l'urgence de proposer une alternative crédible sur tous ces sujets qui sont devenus des enjeux majeurs de société et qui ne peuvent être laissés aux extrémismes sous prétexte qu'il s'agirait de thèmes extrémistes.

M. le PRESIDENT remercie Mme Balent pour son intervention qui a permis un survol complet des différentes formes d'extrémisme politique. Il accueille M. Yiorgos Kaminis, maire d'Athènes. Celui-ci a été médiateur des droits de l'homme pendant de nombreuses années. Il est donc à même d'enrichir le débat, non seulement par son expertise des droits de l'homme, mais aussi par son expérience de l'application pratique de ces droits dans la gestion d'une ville telle qu'Athènes, dans le contexte économique et social particulièrement difficile de la Grèce.

Yiorgos KAMINIS, Maire d'Athènes, Grèce, (interprétation) rappelle que lors de la conférence du Conseil de l'Europe qui s'est tenue à Erevan, le Vice-président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, M. Michael O'Brien, avait déclaré que la montée du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance était due à la crise économique et à l'incapacité des hommes politiques à répondre aux attentes de leurs concitoyens. Il avait aussi affirmé que la lutte contre ces fléaux incombait avant tout aux villes et aux régions. Même s'il est indispensable de légiférer au niveau européen et au niveau national, l'application de ces lois commence au niveau local. Il est donc urgent que les gouvernements octroient aux collectivités territoriales les compétences et les ressources afin qu'elles puissent remplir leur mission.

Yiorgos Kaminis indique qu'il s'inscrit totalement dans ces propos tenus par M. O'Brien. Il dresse un rapide état des lieux de la montée de l'extrémisme en Europe. Le Front national en France ne cesse d'augmenter le nombre de ses électeurs. Le Parti Britannique pour l'Indépendance (UKIP) arriverait en tête des élections européennes selon les sondages. Le PPV, parti hollandais anti-immigrés, se porte bien, de même que le Parti de la Liberté en Autriche. Les partis d'extrême droite en Bulgarie, en Hongrie, et même le parti anti-européen finlandais (Les Vrais Finlandais) augmentent leur assise électorale. Cette situation est inquiétante.

En Grèce, les conséquences de la montée de l'extrémisme sont dramatiques. Après l'assassinat d'un jeune musicien dans un quartier populaire d'Athènes, le paysage politique grec a connu de grands bouleversements. Cet assassinat a été le catalyseur qui a permis de mettre en évidence les activités criminelles des membres du parti néonazi appelé Aube Dorée. Un membre de ce parti a été impliqué dans le meurtre du musicien. Actuellement, trois députés appartenant à ce parti ainsi que son leader sont détenus pour des faits criminels et les arrestations se poursuivent.

Le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, lors de sa récente visite à Athènes, a exprimé son soutien à l'action menée par le gouvernement grec dans sa lutte contre la violence politique incarnée par le parti Aube Dorée. Ce parti avait obtenu 5 % des suffrages lors des élections municipales à Athènes en novembre 2010 et 7 % aux élections législatives de 2012. Ces votes sont dus à un ensemble de facteurs économiques, sociaux, politiques et culturels. Une crise économique sans précédent a eu raison de l'optimisme des Grecs et a poussé les électeurs à sanctionner les partis politiques traditionnels.

Toutefois, à la suite des derniers événements, des dizaines de jeunes ont souhaité se faire enlever leurs tatouages représentant des symboles nazis. Néanmoins, Yiorgos Kaminis considère que le problème est loin d'être résolu. Aube Dorée semble durablement installée dans les vieux quartiers d'Athènes, qui ont connu le déclin à partir des années 1980 et qui ont vu arriver un afflux massif d'immigrés clandestins. Le parti néonazi a profité de l'abandon par les autorités de ces quartiers pour se présenter comme le parti défenseur des plus démunis, mais des démunis grecs exclusivement. Malgré les arrestations de certains de ses membres, il s'avère que l'enracinement de ce parti est profond. Les sondages lui attribuent une audience allant de 6,5 % à 7,5 % des électeurs au niveau national et autour de 8,5 % à Athènes.

La municipalité d'Athènes a réagi avec détermination contre les agissements des membres d'Aube Dorée. Au cours des huit derniers mois, la municipalité a empêché à deux reprises, dans le cadre de la lutte contre le racisme et la xénophobie, l'organisation par Aube Dorée de soupes

populaires réservées aux citoyens grecs. La municipalité souhaite en effet éviter toute forme de discrimination. Yiorgos Kaminis relève que pour favoriser l'intégration des immigrants, il convient de tenir compte des particularités socioculturelles des différentes communautés d'immigrés qui vivent à Athènes, mais sans opérer de discriminations : tous les citoyens, quelle que soit leur origine, ont des droits et des devoirs. La municipalité d'Athènes collabore avec le Conseil des Immigrés afin de mettre en place des politiques répondant effectivement aux besoins des immigrants. Ces politiques sont fondées sur une approche de bottom up.

Yiorgos Kaminis cite un homme politique de gauche éclairé, qui s'appelait Ilias Iliou : « Il faut agir avec toute la force de la légitimité que confère l'Etat de droit. » La municipalité d'Athènes condamne toute forme de violence politique. Afin de pallier l'absence de l'Etat, elle a mis l'accent sur l'action sociale pour empêcher l'effondrement des communautés locales. Pour lutter contre le racisme et le populisme xénophobe, elle a adopté une politique fondée sur la solidarité. L'objectif est de renforcer la cohésion sociale. La municipalité tente de revaloriser les vieux quartiers et soutient des initiatives favorisant la reprise de l'économie locale.

Les fonds alloués par l'Etat à la ville d'Athènes ont été réduits de 60 % par rapport à ce qu'elle recevait en 2009. Pour financer ses projets, la municipalité a donc été conduite à revoir son mode de fonctionnement. Elle a recherché des coopérations tant dans le secteur privé que dans le secteur public et elle a demandé un financement des fonds structurels européens pour un montant conséquent. L'action politique menée par la municipalité prône la tolérance. Ainsi, l'orphelinat municipal accueille 5 500 enfants, sans critère de nationalité : certains d'entre eux viennent d'Albanie, d'Egypte, de Syrie, etc. Le personnel de cet orphelinat suit des formations pédagogiques pour prendre en compte cette diversité culturelle. La municipalité a mis en place des structures d'entraide qui distribuent des produits alimentaires ou des vêtements. Plus de 20 000 personnes ont été ainsi aidées, sans aucune forme de discrimination. Une épicerie sociale et une pharmacie sociale ont également été créées.

Les forces vives de la société ont besoin d'un acteur crédible pour coordonner leurs actions, sur la base d'un principe de solidarité, dans un cadre où la paupérisation de la population augmente. La municipalité a voulu créer les conditions pour aider les plus démunis, mais aussi pour que les citoyens prennent leur destin en main. Dans ce but, elle met en place des actions pour favoriser l'insertion sur le marché de l'emploi et pour encourager l'entrepreneuriat.

Yiorgos Kaminis fait observer que la lutte contre toutes les formes d'extrémisme est complexe et multidimensionnelle. Elle ne peut se limiter à arrêter les membres d'un parti. Cette lutte passe par les politiques sociales et par l'enseignement. Yiorgos Kaminis estime qu'il est également primordial de moderniser la législation relative aux propos et aux actes racistes. Le gouvernement a d'ailleurs annoncé son intention de proposer prochainement une nouvelle loi en matière de lutte contre le racisme.

Yiorgos Kaminis estime que pour que les peuples ne répètent pas les erreurs du passé, ils doivent connaître leur histoire. Les enfants doivent apprendre à l'école ce que signifient la violence, la guerre, le fascisme et la division. Toutefois, dans les grands centres urbains, les collectivités locales peuvent avec l'ensemble des hommes politiques démocrates et avec le soutien de la société civile, assumer un rôle clé pour lutter contre ces fléaux. Dans ce but, la participation des citoyens aux affaires publiques doit être encouragée afin de renforcer leur conscience démocratique et de promouvoir la notion d'intérêt public. La création de réseaux de collectivités locales aux niveaux national, européen et mondial serait souhaitable pour renforcer la coexistence pacifique entre les peuples. Les autorités locales doivent se concerter afin que l'Etat de droit et la démocratie ne soient pas menacés en Europe.

DEBAT

M. le PRESIDENT remercie les deux intervenants. Leurs exposés ont profondément interpellé l'assistance, comme en témoigne le nombre important d'orateurs inscrits au débat.

Vsevolod BELIKOV (Fédération de Russie, L, PPE/CCE) (interprétation) souligne à quel point ce sujet est d'actualité. L'extrémisme politique, qui peut se rapprocher du terrorisme, est dangereux. Une action prophylactique doit être menée pour éviter que l'Etat ne se retrouve en danger.

Vsevolod Belikov cite l'exemple de Saint-Pétersbourg, ville ancienne avec des traditions multiculturelles, où personne ne se retourne sur un individu portant un vêtement typiquement musulman. Cependant, des problèmes graves surviennent aujourd'hui dans l'ensemble de l'Europe, y compris en Russie et à Saint-Pétersbourg. Vsevolod Belikov estime que la solution passe par une définition claire des responsabilités. A Saint-Pétersbourg, la municipalité est tenue de mettre en place des actions contre le terrorisme et contre la xénophobie. Des moyens spécifiques sont dédiés à cette lutte par les organes fédéraux. Tous les ans, un prix est décerné aux organes qui ont particulièrement fait progresser la cause de la prévention de la xénophobie. Les mesures mises en place sont relativement simples. Ainsi, un dispositif de monitoring a été instauré avec des indicateurs qui permettent de mesurer les résultats des actions entreprises.

Marc COOLS (Belgique, L, GILD) constate que de nombreux pays européens sont confrontés à une montée des extrémismes et des populismes. Cependant, de nombreux partis relevant de ces tendances extrémistes affectent une façade de respectabilité et se proclament démocratiques, au contraire du parti Aube Dorée, qui affiche ouvertement un culte obscène du nazisme. Il est particulièrement inquiétant d'observer que malgré des inculpations de certains de ses membres pour meurtre, ce parti continue à monter dans les sondages. Marc Cools se demande si les raisons de ce succès sont à chercher uniquement dans la crise économique, ou si elles sont liées également à une certaine perte de repères, à une crise identitaire. Certes, en période de crise, les populations recherchent un bouc émissaire, qu'il s'agisse des étrangers, des chômeurs ou de tous ceux qui sont différents. Cependant, pour qu'un parti qui affiche son fanatisme de manière aussi caricaturale remporte un tel succès, d'autres raisons existent sans doute.

Marc Cools souligne que les pays, tels que la Belgique, qui rencontrent moins de difficultés économiques que la Grèce, devraient faire preuve de solidarité envers celle-ci pour qu'elle passe ce cap difficile. C'est en aidant la Grèce à réussir sa reconversion économique et sociale que l'on pourra éviter qu'un tel parti prospère et fasse des émules dans d'autres pays.

Xavier CADORET (France, L, SOC) relève que le maire d'Athènes a déclaré qu'il fallait agir avec la force de la légitimité que confère l'Etat de droit. Selon la Constitution grecque, les membres du Parlement perdent leur mandat si une décision de justice définitive est prise à leur encontre. Or des membres du parti Aube Dorée ont été arrêtés et privés de financements publics. Xavier Cadoret demande à Yiorgos Kaminis quelles dispositions constitutionnelles devraient être adoptées, selon lui, pour protéger les démocraties de ces extrémismes.

Josef NEUMANN (Allemagne, R, SOC) (interprétation) remercie Mme Balent pour son excellent exposé. Il souhaite citer l'exemple des actions menées par les collectivités territoriales en Rhénanie du Nord - Westphalie. Des problèmes massifs sont rencontrés dans cette région, où une base raciste clandestine a tué de nombreux jeunes. La région a mis en place un service de consultation mobile contre l'extrémisme. Ce service est assuré par des ONG solidement implantées dans la région qui se sont réparties dans cinq circonscriptions, prioritairement dans les villes où les difficultés sont les plus grandes. Ce service permet d'utiliser des ressources communales pour les mettre en réseau et disposer ainsi de moyens de réaction. Il s'agit principalement de collecter des informations sur tous les incidents extrémistes et d'y réfléchir de façon concertée. Ce service travaille avec la police et celle-ci réagit avec célérité en cas d'incidents. Cette approche stratégique devrait permettre d'obtenir de meilleurs résultats qu'avec de simples discours. Le financement de ces actions est assuré par la région, par la Fédération et par une partie des communes.

Luzette WAGENAAR-KROON (Pays-Bas, L, PPE/CCE) (interprétation) remercie les deux intervenants qui ont donné matière à réflexion concernant la crise d'identité et la perte des valeurs. Chacun devrait travailler sur ces valeurs. Luzette Wagenaar-Kroon s'interroge sur le niveau auquel ces questions pourront être traitées de la manière la plus efficace possible et sur la façon de coordonner les initiatives locales.

Oleksiy HONCHARENKO (Ukraine, R, SOC) souligne que la question de l'extrémisme politique est intimement liée à la crise économique. C'est cette crise qui fournit un socle à l'extrémisme. A l'heure actuelle, on peut constater une augmentation de l'activité et de la popularité des tendances radicales dans l'ensemble de l'Europe. Un tel phénomène est éminemment dangereux. Il convient de lutter catégoriquement contre l'extrémisme politique. Oleksiy Honcharenko souhaite que le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux émette une déclaration spécifique sur cette question.

Gabriele NEFF (Allemagne, L, GILD) (interprétation) se déclare préoccupée par le développement de l'extrémisme de droite. Elle indique qu'elle vient de Munich, ville d'origine du mouvement nazi. La municipalité de Munich a donc une responsabilité particulière à assumer dans ce domaine. Lors des dernières élections municipales, sous le couvert d'une initiative intitulée « arrêt à l'immigration », un représentant du NPD a été élu au conseil municipal. La municipalité de Munich a créé une institution de lutte contre l'extrémisme qui diffuse des documents d'information à la population, et notamment aux jeunes dans les écoles. L'Alliance munichoise pour la tolérance a été également créée, ainsi qu'une alliance intitulée « Soyons forts et faisons-nous entendre contre les discours néonazis ». L'Association des communes d'Allemagne et le Landkreistag se sont ralliés à ces initiatives et ont déclaré qu'il convenait de multiplier les actions d'information contre l'extrémisme. Gabriele Neff considère qu'il faudrait demander aux enseignants de contrecarrer la résurgence de l'extrémisme et elle appelle les auditeurs à lutter contre ce phénomène.

M. le PRESIDENT invite les deux invités du Congrès à répondre à cette première série de questions.

Magali BALENT, directrice des projets et chercheur spécialiste des extrémismes et des nationalismes en Europe à la Fondation Robert Schuman, France, en réponse à Mme Wagenaar-Kroon, indique que les extrémismes sévissent à tous les niveaux. Même s'ils se réfèrent à l'Etat nation, cela ne les empêche pas d'agir au niveau infranational. Il n'existe donc pas un échelon qui serait plus efficace qu'un autre pour lutter contre ce phénomène, il faut lutter à tous les échelons. Il est essentiel de formuler des propositions alternatives qui puissent s'opposer aux programmes présentés par ces partis à tous les niveaux.

Yiorgos KAMINIS, Maire d'Athènes, Grèce, (interprétation) revient sur les causes du succès d'Aube Dorée. En 2009, ce parti n'avait même pas obtenu 1 % des suffrages, et en 2012 il a remporté 7 % des suffrages exprimés. Actuellement, malgré toutes les révélations sur ses activités criminelles, son audience électorale ne diminue pas. Effectivement, cette situation peut sembler difficilement compréhensible. Yiorgos Kaminis remarque qu'en Grèce, il a toujours existé une tendance à l'extrême droite parmi le monde politique, cependant jusqu'à présent il n'existait pas réellement de parti qui exprime ouvertement cette tendance. La croissance économique, le taux important de participation aux élections cachaient cette tendance larvée. Toutefois, dans les années 1980, il était déjà apparu une certaine décrédibilisation du système politique auprès des citoyens. Ceux-ci ne respectaient pas nécessairement les hommes politiques, mais ils continuaient de voter pour eux, souvent pour des raisons liées aux pratiques de clientélisme. Tout ce système s'est écroulé avec l'apparition de la crise économique. Du jour au lendemain, des individus qui jouissaient d'un niveau de vie confortable se sont retrouvés sans emploi et ont plongé dans la pauvreté. C'est alors qu'est apparu ce parti, qui se déclare hostile à la classe politique.

Une deuxième raison de son succès est liée aux flux migratoires, et notamment à l'immigration clandestine qui s'est concentrée dans certains quartiers populaires. Le parti Aube Dorée s'est alors érigé en défenseur des résidents grecs de ces quartiers. Il existait réellement un problème en raison de l'augmentation sans précédent de l'immigration clandestine et de la criminalité, et Aube Dorée a profité de cette brèche.

Yiorgos Kaminis évoque également un certain sentiment d'humiliation ressenti par la population grecque. La situation est un peu analogue à celle qui a prévalu en Allemagne après la défaite lors de la Première Guerre Mondiale. Les mesures prises par la Troïka (Union européenne, Banque centrale européenne et FMI) ont imposé une politique d'austérité sans précédent afin que la Grèce rembourse ses dettes. Une partie de la population a perçu ces mesures comme une humiliation.

Yiorgos Kaminis précise que, conformément à la Constitution grecque, il n'est pas possible d'interdire l'existence d'un parti politique. Il estime que de toute façon, il est inopérant d'interdire un parti qui dispose d'une assise électorale renforcée. Ainsi, en Turquie, le parti islamiste qui avait été interdit s'est transformé en un autre parti et a remporté les élections. Yiorgos Kaminis reprend les propos de Mme Balent, qui a insisté sur le fait que condamner le Front national, en France, comme un parti fasciste, ne dissuade pas les électeurs de voter pour lui. Pour Aube Dorée, la situation est similaire : les électeurs qui s'identifient à ce parti ne prêtent plus attention aux accusations de

fascisme. Yiorgos Kaminis conclut qu'il faut mettre l'accent sur l'éducation plus que sur le cadre légal et essayer de créer une société plus juste. Pour cela, il s'avère nécessaire de renouveler le système politique.

Stavros YEROLATSITES (Chypre, L, NI) (interprétation) constate que les forces de l'extrémisme se répandent dans toute l'Europe et collaborent entre elles. Ainsi, un membre éminent d'Aube Dorée a reconnu avoir aidé à la création d'un parti similaire à Chypre. Cette situation est plutôt inquiétante. La politique d'austérité, la paupérisation accrue des individus, et la montée du chômage, en particulier des jeunes, portent atteinte à la crédibilité des partis politiques traditionnels, ce qui ouvre la voie aux partis prônant des idéologies extrémistes. Stavros Yerolatsites estime que les autorités locales doivent prendre des initiatives, notamment pour aider les populations les plus démunies.

Michel GUEGAN (France, L, NI), rappelle que le Congrès a intensifié ses actions de sensibilisation des élus locaux et régionaux à la mise en œuvre des droits de l'homme. Ces autorités locales ont en effet des responsabilités en la matière, en tant que détenteurs de prérogatives de puissance publique. Michel Guégan demande à Magali Balent si elle pense qu'une meilleure formation des élus et qu'une plus grande responsabilisation sur la question des droits de l'homme peuvent constituer un début de réponse face à la montée de l'extrémisme en Europe, véritable menace pour les démocraties.

Dorin CHIRTOACA (République de Moldova, L, PPE/CCE), s'adressant au maire d'Athènes, fait observer que la population d'Athènes a beaucoup souffert d'un point de vue économique durant les dernières années. Yiorgos Kaminis considère-t-il qu'il dispose des capacités suffisantes pour mener les politiques sociales nécessaires et pour défendre les valeurs de la démocratie, en particulier la volonté du « vivre ensemble » ? Que faut-il faire pour maintenir la cohésion de la communauté, dépasser la crise et créer l'espoir d'une vie meilleure demain ?

Urs WÜTHRICH-PELLOLI (Suisse, R, SOC) (interprétation) relève que Mme Balent, dans son analyse, a mis en évidence d'une part le développement des partis extrémistes, et d'autre part, l'évolution vers une plus grande régionalisation, allant parfois jusqu'au séparatisme. Il s'interroge sur le risque de voir ces deux idéologies fusionner, entraînant des majorités accrues de personnes favorables à ces tendances.

Julia COSTA (Portugal, L, PPE/CCE) note que Yiorgos Kaminis a évoqué la manière dont la Grèce a été traitée lors de la crise de la dette souveraine. Ce facteur a joué un rôle important dans la montée de l'extrême droite dans ce pays. Quel renouvellement du système politique pourrait être efficace pour neutraliser la montée de l'extrémisme en Grèce et en Europe ?

Leen VERBEEK (Pays-Bas, R, SOC) (interprétation) souligne que la crise économique alimente l'extrémisme, comme on peut le constater aux Pays-Bas. Comment renforcer la solidarité européenne pour lutter contre ces tendances ? Leen Verbeek suggère la création d'un réseau des capitales contre l'extrémisme. Ce réseau permettrait un soutien mutuel et un échange de bonnes pratiques.

John WARMISHAM (Royaume-Uni, L, SOC) (interprétation) rappelle que l'extrémisme a jadis mené le continent européen sur la voie de l'horreur. Depuis lors, des sociétés basées sur les valeurs démocratiques, sur le respect des droits de l'homme et sur la primauté du droit, ont vu le jour. John Warmisham se demande si ces valeurs sont suffisamment ancrées dans la société pour contrer les extrémismes. Il remercie par ailleurs le maire d'Athènes pour avoir qualifié dans son intervention le parti UKIP, au Royaume-Uni, de parti extrémiste : quoi que l'on puisse lire dans la presse populaire, ce parti est véritablement un parti d'extrême droite.

Magali BALENT, directrice des projets et chercheur spécialiste des extrémismes et des nationalismes en Europe à la Fondation Robert Schuman, France, relève qu'un des intervenants a suggéré de mener des actions pédagogiques pour mieux former les élus locaux. Elle considère qu'une telle formation peut en effet être utile, ne serait-ce que pour clarifier les concepts. La classe politique a trop tendance à faire des amalgames et à voir des extrémistes partout. Il est important au contraire d'identifier véritablement les dangers.

Un autre intervenant a évoqué un éventuel risque de fusion entre les différentes formes d'extrémisme. Magali Balent précise qu'entre le nationalisme régionaliste et le national populisme, il existe des divergences de fond qui s'opposent à l'heure actuelle à une fusion, dans la mesure où l'un est une négation de l'autre. Par exemple, en France, le Front national qui a pour référence l'Etat nation nie la région comme entité autonome. Ainsi, une tentative de rapprochement entre le parti catalan Convergència i Unió et le Front national a échoué, le Front national s'étant radicalement opposé à cette perspective. Ces deux mouvances s'opposent également sur la question de l'Union européenne, les partis nationalistes régionaux étant plutôt favorables à l'Union européenne alors que les partis nationaux populistes sont europhobes.

Enfin, M. Warmisham s'est demandé si les valeurs démocratiques et le respect des droits de l'homme étaient suffisamment enracinés. Magali Balent estime que ces valeurs sont effectivement enracinées, mais qu'elles ne fonctionnent bien que dans un contexte de paix et de prospérité. Les populations sont mal préparées à les défendre dans un contexte difficile économiquement et culturellement. L'Union européenne a été construite, après la Seconde Guerre Mondiale, sur ces valeurs dans un climat de paix retrouvée. Les dirigeants actuels n'ont pas vécu cette guerre et la notion de paix n'est plus suffisante pour les inciter à se définir comme pro-européens et radicalement opposés à l'extrémisme politique. Magali Balent souligne que l'extrémisme politique est souvent un concept qui paraît tellement éloigné, dans les consciences, que cette référence est parfois absente. La crise avec ses multiples facettes, économiques, sociales, culturelles et identitaires, fragilise les valeurs démocratiques. La population européenne, qui a pourtant intégré ces valeurs, n'a pas eu conscience de ce qu'elles devaient signifier en temps de crise. Effectivement, il faudrait réfléchir sur la manière de faire en sorte que ces valeurs puissent continuer de vivre dans les consciences, y compris dans des périodes difficiles.

Yiorgos KAMINIS, Maire d'Athènes, Grèce (interprétation) précise que le sentiment d'humiliation qu'il a évoqué n'est qu'une raison parmi d'autres qui expliquent la montée du parti néonazi en Grèce. Il approuve l'idée de constituer un réseau entre les grandes villes européennes qui permettrait d'échanger des expériences en matière de lutte contre le racisme. La municipalité d'Athènes a d'ailleurs pris des contacts avec celle d'Amsterdam qui détient une certaine expérience dans ce domaine. Yiorgos Kaminis souligne que l'émergence du parti Aube Dorée s'est effectuée très rapidement. Cette émergence est due à différentes raisons et elle se base sur une idéologie qui n'accepte pas la différence. Il faut donc agir au niveau de l'éducation, mais aussi procéder à des réformes profondes de l'Etat grec et de son économie.

Spiridon TZOKAS (Grèce, L, GILD) (interprétation), s'adressant à Mme Balent, lui demande si elle considère que les différentes formes de nationalisme qu'elle a mentionnées sont aussi dangereuses que le fascisme. Il s'interroge également sur la diversification du profil de l'électeur qui vote pour de tels partis et sur la différence entre le profil de l'électeur et celui des cadres dirigeants de ces partis. Enfin, il s'interroge sur les propos de Mme Balent, selon lesquels il ne faut pas nécessairement qualifier de fascistes les partis d'extrême droite. S'adressant à M. Kaminis, Spiridon Tzokas rappelle qu'en Grèce, il existe traditionnellement une théorie selon laquelle deux extrêmes, l'extrême droite et l'extrême gauche, influencent les revendications des citoyens. Il souhaiterait recueillir l'avis de M. Kaminis au sujet de cette théorie.

Magali BALENT, directrice des projets et chercheur spécialiste des extrémismes et des nationalismes en Europe à la Fondation Robert Schuman, France, fait observer que le fascisme fait référence à une période particulière de l'histoire de l'Europe, et renvoie au génocide en toile de fond. Taxer un parti de fascisme n'est donc pas anodin. Le fascisme renvoie à une idéologie totalitaire, antidémocratique, ce que ne sont pas les partis nationaux populistes que l'on taxe éventuellement de fascistes. Certains d'entre eux ont certes des valeurs qui peuvent être considérées comme antidémocratiques mais ils jouent le jeu de la démocratie. La situation est donc complexe.

Les électeurs qui votent pour ces partis aujourd'hui, hormis une frange radicale, viennent des partis traditionnels. De tels partis sont souvent considérés comme interclassistes, c'est-à-dire qu'ils touchent une population très diversifiée et qui ne véhicule pas elle-même un héritage fasciste, à l'exception de quelques individus extrêmement radicaux. Qualifier ces partis de fascistes revient à accuser leurs électeurs d'être fascistes. Magali Balent met en garde contre le piège qui consiste à diaboliser de tels partis, sans que l'on constate de résultats pertinents. Les électeurs traités de fascistes continuent de voter pour ces partis, soit qu'ils rejettent ce qualificatif, soit qu'ils n'y croient

pas, soit qu'ils aient conscience d'une stratégie politique visant à disqualifier ces partis. Magali Balent estime que l'on court le risque de s'enfermer dans une attitude qui dessert finalement la cause que l'on souhaite défendre.

Klearchos PERGANTAS (Grèce, R, SOC) (interprétation) souligne le lien qui existe entre le financement des collectivités territoriales, sujet dont il a été débattu la veille, et la montée des extrémismes. Il précise que le financement de sa collectivité a été réduit de 60 %. Simultanément, on assiste à l'émergence du parti Aube Dorée. Certes, ce phénomène résulte de nombreux facteurs. Cependant, ce n'est pas un hasard si l'assise électorale de ce parti a explosé depuis 2009. D'après le dernier sondage, son audience atteindrait même 13 % ou 14 % des électeurs grecs. Klearchos Pergantas exprime sa conviction que l'avènement d'Aube Dorée résulte de la crise économique. Ce parti ouvertement néonazi n'a pas d'équivalent, à sa connaissance, dans les autres pays européens. Klearchos Pergantas considère que l'austérité, si elle est nécessaire, doit s'accompagner de mesures de relance. La récession a amputé de 24 % le PNB grec. Klearchos Pergantas se déclare persuadé que le jour où les Grecs verront enfin un espoir de reprise économique, l'assise électorale d'Aube Dorée diminuera.

Charikleia OUSOULTZOGLOU (Grèce, L, SOC) (interprétation) relève qu'il existe des lacunes de la part de l'Etat en matière de politique sociale et de services publics. Les membres d'Aube Dorée se présentent comme des « bons samaritains » et fournissent des services autrefois assurés par l'Etat. Ce parti se livre à des attaques extrêmement dures et fréquentes contre les immigrés, prétextant qu'ils sont la cause du chômage, à une époque où de jeunes Grecs quittent le pays après leur formation. Charikleia Ousoultzoglou considère que les gouvernements grecs successifs n'ont pas suffisamment utilisé les forces des collectivités locales pour favoriser la cohésion sociale. Si les collectivités territoriales avaient pu jouer leur rôle, elles n'auraient jamais permis l'avènement des forces d'extrême droite à un moment où les populations souffrent. Charikleia Ousoultzoglou souligne la nécessité de renforcer les collectivités locales pour qu'elles puissent assurer des services sociaux. Elle demande dans quelle mesure le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux pourrait aider ces collectivités à se faire entendre au niveau national.

M. le PRESIDENT annonce qu'il doit clore la liste des orateurs et il invite les deux invités à conclure le débat.

Yiorgos KAMINIS, Maire d'Athènes, Grèce (interprétation) indique qu'il ne partage pas la vision optimiste de l'un des intervenants, selon lequel le phénomène Aube Dorée prendra fin en même temps que la récession. Il estime qu'il existe parmi la population un sentiment très profond antiparlementaire, qui pourrait se stabiliser dans le meilleur des cas lors de la reprise économique. Il insiste sur le fait qu'Aube Dorée a connu une ascension fulgurante, ce qui explique que ce parti n'a pas encore appris à présenter une image plus soft comme cela a été le cas pour d'autres partis d'extrême droite en Europe. Il précise qu'il a failli lui-même être frappé par un député d'Aube Dorée.

Yiorgos Kaminis se montre sceptique envers la théorie des deux extrêmes évoquée par un autre intervenant, qui ne lui semble pas prouvée d'un point de vue historique. Il est de toute façon clair que la violence doit être combattue, quelle que soit son origine. Yiorgos Kaminis affirme qu'il croit à la démocratie et à la confrontation pacifique des idées.

Magali BALENT, directrice des projets et chercheur spécialiste des extrémismes et des nationalismes en Europe à la Fondation Robert Schuman, France, appuie le point de vue de Yiorgos Kaminis. Elle pense que même si la crise économique était jugulée, ce n'est pas pour autant que ces partis extrémistes disparaîtraient de la scène européenne. Certes, ces partis se radicalisent et se développent aujourd'hui grâce à la récession, mais ils s'ancrent avant tout dans une crise identitaire qui n'est pas directement en lien avec la crise économique.

M. le PRESIDENT (France, L, SOC) indique que les membres du Congrès qui n'ont pas pu prendre la parole peuvent déposer le texte de leur intervention au secrétariat du Congrès pour qu'il soit intégré au compte rendu de la session. Le Président souligne que le débat qui vient de se dérouler fait honneur aux valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe et il appelle les participants à applaudir les deux invités.

Le Président annonce qu'il doit quitter le fauteuil présidentiel et que la présidence de la séance sera assurée par Anders Knape.

Anders Knape (Suède, L, PPE/CCE) s'installe au fauteuil présidentiel à 18 h03.

5. PERSPECTIVES DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE EFFICACE EN EUROPE
[CG(25)9PROV]

M. le PRESIDENT (interprétation) invite les membres du Congrès à examiner le rapport présenté par la Commission de la gouvernance sur une coopération transfrontalière efficace en Europe.

Breda PEČAN (Slovénie, R, SOC), rapporteure (interprétation) rappelle qu'en 2012, la Commission de la gouvernance a organisé un séminaire en collaboration avec la région du Tyrol sur la gouvernance multiniveaux dans la coopération transfrontalière. Au cours de ce séminaire, des cas de coopération transfrontalière en Autriche, en Allemagne et en Ukraine ont été étudiés, et l'inventaire des travaux menés par le Congrès sur ce sujet a été dressé. Il a été décidé de rédiger une résolution afin de donner une orientation aux futurs travaux du Congrès dans ce domaine.

La coopération transfrontalière a évolué ces dernières années, passant d'échanges informels à des projets plus structurés reposant sur des plateformes de coopération. Un certain pragmatisme est observé, les acteurs cherchant des solutions pratiques à des problèmes locaux communs qui découlent de la mobilité croissante des citoyens européens. Les frontières nationales sont maintenant considérées davantage comme des réservoirs de potentiels illimités, plutôt que comme des obstacles à la coopération. La crise financière a amené à mettre l'accent sur les profits potentiels de la coopération transfrontalière, les collectivités territoriales essayant d'unir leurs ressources. Ainsi, elles évitent les doublons de part et d'autre de la frontière en ce qui concerne des infrastructures coûteuses dans des domaines tels que la santé publique ou l'éducation.

Cependant, au fur et à mesure que ces projets se développent, un certain nombre de difficultés apparaissent qui freinent cette coopération transfrontalière. Il convient de s'assurer que les projets seront durables, d'évaluer la valeur ajoutée en tenant compte du point de vue des citoyens, et de trouver le niveau administratif adéquat et la structure juridique appropriée. Comment créer un environnement productif avec des partenaires appartenant à différentes institutions et de différentes cultures administratives ? Il convient de constituer une base de connaissances sur la façon dont les projets transfrontaliers fonctionnent et sur les critères qui déterminent la réussite d'un projet. Il semble essentiel de consolider et de fusionner les expertises existantes en la matière et de développer des indicateurs qui mesureront l'impact des activités de coopération transfrontalière.

Le rapport contient un certain nombre de propositions énumérées dans une annexe en vue d'un éventuel plan d'actions du Congrès. L'une des principales propositions porte sur l'organisation par le Congrès d'une conférence réunissant les principaux acteurs dans ce domaine afin de mettre en place un pool d'expertise. En effet, les membres du Congrès ne sont pas des experts et n'ont pas la capacité de s'attaquer à un travail aussi ambitieux qui semble pourtant indispensable. De nombreux acteurs spécialisés ou d'associations travaillent dans ce domaine. L'un des acteurs les plus actifs, l'Assemblée des Régions transfrontalières d'Europe, est d'ailleurs présidée par le Président de la Commission de la gouvernance, M. Karl-Heinz Lambertz. Le Congrès peut apporter une véritable valeur ajoutée dans le rapprochement des différents réseaux et dans une meilleure coordination des travaux. Les délégations nationales sont appelées à appuyer ce travail et à identifier des experts en la matière. Le plan d'actions proposé devrait préparer la voie à une coopération internationale plus efficace et entraîner une intensification significative de cette coopération. Un bilan de ce plan d'actions devrait être présenté au Congrès en 2017.

Breda Pečan précise que le 1er mars 2013 est entré en vigueur le protocole n°3 de la Convention de Madrid qui fournit un cadre juridique pour la mise en place de regroupements de coopération euro-régionaux. Ce protocole a été ouvert à la signature à la Conférence ministérielle d'Utrecht en 2009. Seuls cinq Etats l'ont ratifié jusqu'à présent, ce qui signifie que la plupart des pays qui pourraient profiter d'un tel dispositif n'ont pas encore réagi. Une annexe a été préparée afin de stipuler les dispositions juridiques modèles permettant d'assurer la mise en application de ce protocole. Cette annexe devrait être approuvée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

dans les mois à venir. Par ailleurs, le CDLR, ce comité d'experts gouvernementaux du Conseil de l'Europe, prépare actuellement un manuel en vue de supprimer les obstacles qui freinent la coopération transfrontalière. Ce manuel devrait être parachevé au mois de novembre puis il sera mis à disposition en ligne.

Breda Pečan ajoute qu'en tant que vice-maire et ancien maire de la ville d'Izola en Slovénie, proche des frontières italiennes et croates, elle a connu de nombreuses expériences, positives et négatives, en matière de coopération transfrontalière. Elle espère que ce rapport donnera un nouvel élan à tous les élus des collectivités locales qui souhaiteront poursuivre de façon plus étroite et concrète la coopération avec leurs collègues des pays voisins.

M. le PRESIDENT (interprétation) ouvre le débat.

Johan VAN DEN HOUT (Pays-Bas, R, SOC) (interprétation) remercie la rapporteure pour son travail. Il indique qu'une étude récente a été menée parmi les municipalités néerlandaises afin d'évaluer le rôle joué par l'Association des Municipalités pour faciliter la coopération transfrontalière. Il s'avère que la situation est très différente selon les pays concernés. La coopération avec les municipalités allemandes pose des questions très différentes de celles auxquelles sont confrontées les municipalités qui ont des projets de coopération avec les villes belges. L'Association des Municipalités joue essentiellement le rôle d'une plateforme d'échanges. Une conférence sera organisée en 2014 avec les ministères, les municipalités, les régions, pour établir une feuille de route.

Johan Van Den Hout se félicite du projet de création d'un pool d'expertise dans ce domaine. Il est essentiel de s'assurer que tous les acteurs concernés participent à ce réseau. Il est intéressant de noter que le réseau néerlandais soutient la coopération entre l'Arménie et la Géorgie, en collaboration avec les associations nationales, en vue de constituer une euro-région du Caucase. Ce type d'activités pourrait servir d'exemple pour compléter les efforts du futur pool d'expertise. Johan Van Den Hout souligne qu'il n'existe pas une approche unique qui convienne à toutes les situations. Chaque cas exige des solutions pratiques différentes.

M. le PRESIDENT (interprétation) indique que la liste d'orateurs est close et invite la rapporteure à s'exprimer.

Breda PEČAN (Slovénie, R, SOC), rapporteure (interprétation) constate que M. Van Den Hout partage les conclusions du rapport. Les Pays-Bas soutiennent la coopération transfrontalière, ce qui promet une collaboration fructueuse.

M. le PRESIDENT (interprétation) invite le Président de la Commission de la gouvernance à s'exprimer.

Karl-Heinz LAMBERTZ (Belgique, R, SOC) remercie Breda Pečan pour son excellent rapport. Il fait observer que le Congrès examine pour la troisième fois un rapport sur cette question, ce qui révèle l'importance de cette préoccupation pour ses membres. La coopération transfrontalière est en pleine évolution et le plan d'actions qui sera mis en œuvre permettra de suivre efficacement cette évolution.

M. le PRESIDENT (interprétation) invite les membres du Congrès à se prononcer sur le projet de résolution, pour lequel aucun amendement n'a été déposé. Il soumet ce projet de résolution au vote.

Le projet de résolution contenu dans le Document [CG(25)9] est adopté.

6. MISE A JOUR DES TEXTES CLES SUR LES ACTIVITES DE MONITORING ET D'OBSERVATION DES ELECTIONS

[CG(25)13PROV]

M. le PRESIDENT (interprétation) invite les membres du Congrès à examiner une compilation de textes concernant des procédures du Congrès. Il s'agit de trois Résolutions n°306, n°307 et n°353 portant sur les activités de suivi et d'observation des élections. Ces documents ont été actualisés pour tenir compte de la réforme du Congrès, mais aussi de sa nouvelle stratégie visant à développer le

dialogue politique avec les autorités des Etats membres du Conseil de l'Europe. Le Congrès s'efforce continuellement d'améliorer l'impact de ses recommandations ainsi que le dialogue avec les autorités nationales et toutes les parties prenantes dans les opérations de suivi et d'observation des élections. Les textes ainsi mis à jour prennent en compte l'expérience acquise au cours des dernières années. Il paraît nécessaire d'affiner sans cesse les procédures afin de fournir un travail de grande qualité et d'atteindre les objectifs ambitieux que le Congrès s'est fixé.

Lars O. MOLIN (Suède, L, PPE/CCE), rapporteur (interprétation) présente les trois textes révisés qui portent respectivement sur l'observation des élections, sur le suivi et sur le post-suivi. Ces révisions ont été approuvées par la Commission de suivi le 3 juillet 2013.

La résolution sur l'observation des élections locales et régionales comprenait déjà un code de conduite, mais non celle relative au suivi. Aussi, un code de conduite a été élaboré pour cette procédure de suivi, sur la base des conclusions d'un séminaire organisé en 2012 à l'attention des rapporteurs sur les activités de suivi. Ce code de conduite fera désormais partie de la Résolution 307 révisée. Il contient un diagramme qui illustre clairement l'ensemble de la procédure. Lars O. Molin remercie la délégation française pour sa contribution substantielle à ce document, et en particulier M. Cadoret et M. Liouville.

L'objectif de ces révisions est de mieux synchroniser le suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale avec l'observation des scrutins locaux et régionaux dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. Ces deux activités, en effet, débouchent sur des recommandations concrètes, qui constituent la base d'un dialogue politique avec les autorités et autres parties prenantes du pays concerné, c'est-à-dire la procédure de post-suivi. Le post-suivi ne doit pas être perçu comme l'occasion de rédiger un rapport supplémentaire, mais il doit porter sur des éléments concrets découlant du suivi ou de l'observation des élections. Ces points doivent être discutés ouvertement lors de réunions de travail. Il s'agit de forger un véritable partenariat pour parvenir à des progrès tangibles en matière de démocratie et de droits de l'homme sur le terrain.

Dans cet esprit, un dialogue politique a été entamé avec des pays tels que l'Ukraine, la Géorgie, la Bosnie-Herzégovine et le Portugal. Lars O. Molin considère que le Portugal est l'exemple même d'une coopération fructueuse avec les autorités nationales. S'agissant de la Géorgie, une recommandation a été adoptée par le Congrès au mois de mars suite à un rapport de suivi. Le Congrès continue à suivre de près l'actualité dans ce pays et il se tient prêt à entamer un processus de post-suivi. Parallèlement, il contribue à la mise en place d'un plan d'actions du Conseil de l'Europe pour la Géorgie. Un dialogue post-suivi s'est ouvert avec l'Ukraine. En 2014, une feuille de route devrait être élaborée en coopération avec les autorités ukrainiennes afin de mettre en œuvre les recommandations découlant du rapport de suivi. Ce rapport devrait être adopté par le Congrès lors de cette session.

Ces feuilles de route constituent un prélude aux activités de coopération du Congrès et à la contribution apportée par celui-ci aux plans d'actions du Conseil de l'Europe mis en place pour certains pays. Cependant elles ont pour but essentiel de répondre aux besoins des Etats membres en matière de démocratie locale et régionale.

Lars O. Molin appelle les membres du Congrès à approuver les trois textes révisés qui représentent un effort collectif de la part de la Commission de suivi pour améliorer ses procédures. Celles-ci devront être moins bureaucratiques, plus transparentes et plus efficaces.

M. le PRESIDENT (interprétation) ouvre le débat.

Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM (Autriche, R, SOC) (interprétation) remercie les collaborateurs et collaboratrices du secrétariat, qui malgré leur sous-effectif, se mobilisent pour les tâches de suivi et d'observation des élections. Elle fait observer qu'elle-même a participé à de nombreuses missions de suivi ou d'observation électorale et qu'il s'agit à ses yeux de missions essentielles car elles permettent de mener un travail sur le terrain. A l'occasion de ces missions, un dialogue s'engage avec les responsables des différents pays concernés, ce qui permet de trouver des points d'accord.

M. le PRESIDENT (interprétation) constate que la liste des orateurs est épuisée et donne la parole au rapporteur.

Lars O. MOLIN (Suède, L, PPE/CCE), rapporteur (interprétation) souligne le travail considérable accompli par le personnel de la Commission de suivi. Toutefois, la question des ressources humaines et financières devra être posée tôt ou tard. Le Secrétaire général du Congrès étudie actuellement les solutions envisageables pour accroître les effectifs en tenant compte des contraintes budgétaires. De nouvelles informations devraient être obtenues à cet égard dans les prochains jours.

M. le PRESIDENT (interprétation) invite les membres du Congrès à se prononcer sur les trois résolutions contenues dans le document [CG(25)13PROV]. La première est la Résolution 306(2010) révisée, qui porte sur l'observation des élections locales et régionales. Aucun amendement n'a été déposé. Le Président soumet au vote cette résolution.

La Résolution 306(2010)REV est adoptée.

M. le PRESIDENT (interprétation) passe à la Résolution 307(2010), révisée pour la deuxième fois, portant sur les modalités de suivi des obligations et des engagements contractés par les Etats membres du Conseil de l'Europe au titre de leur ratification de la Charte européenne de l'autonomie locale. Un amendement a été déposé par le rapporteur.

Lars O. MOLIN (Suède, L, PPE/CCE), rapporteur (interprétation) explique que l'amendement porte uniquement sur une adaptation technique du paragraphe 26. Contrairement à ce que celui-ci peut laisser supposer dans sa version actuelle, la Représentation Permanente auprès du Conseil de l'Europe de l'Etat concerné reçoit uniquement une copie des questions envoyées aux interlocuteurs gouvernementaux. La modification proposée par l'amendement vise à refléter la pratique actuelle.

M. le PRESIDENT (interprétation) ne constate aucune opposition à cet amendement et le soumet au vote.

L'amendement n°1 est adopté.

M. le PRESIDENT (interprétation) soumet au vote le projet de résolution, tel qu'amendé.

La Résolution 307(2010)REV2 ainsi amendée est adoptée.

M. le PRESIDENT (interprétation) soumet au vote le projet de Résolution 353(2013)REV relatif aux procédures de post-monitoring et de post-observation des élections, pour lequel aucun amendement n'a été déposé.

La Résolution 353(2013)REV est adoptée.

M. le PRESIDENT (interprétation) remercie Lars O. Molin et le secrétariat de la Commission de suivi pour le travail effectué.

7. CEREMONIE POUR LA 4E° EDITION DU PRIX DOSTA !

M. le PRÉSIDENT (interprétation) annonce que le Congrès va maintenant procéder à la cérémonie de remise de la quatrième édition du prix Dosta ! Monsieur van Staa présidera la cérémonie depuis la tribune.

Herwig VAN STAA (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) exprime le grand honneur qu'il éprouve en accueillant les lauréats du prix Dosta ! Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux souligne depuis longtemps l'importance du rôle des municipalités et des régions pour assurer des relations harmonieuses au sein de la cité. Les Roms doivent être considérés comme des Européens à part entière et bénéficier par conséquent des mêmes droits que les autres citoyens. Ils doivent également pouvoir pleinement participer à la vie des villes et des régions.

Avec le représentant spécial du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe pour les Roms, avec les villes et les régions, le Congrès a créé une structure d'aide aux collectivités territoriales afin que celles-ci mettent en œuvre des politiques durables en faveur de l'intégration des Roms. C'est ainsi qu'est née l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms. Celle-ci aide les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets et quelques-uns de ces projets sont récompensés aujourd'hui.

Le prix Dosta ! a été créé en 2007, après la campagne du même nom lancée par le Conseil de l'Europe dans cinq pays d'Europe du Sud-Est. Des villes de l'Europe entière se sont ensuite intéressées à cette initiative et désormais des collectivités de l'ensemble des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe concourent pour recevoir ce prix. Le jury a eu vraiment des difficultés à choisir les lauréats, car les projets présentés étaient tous de très grande qualité. Il s'agit d'une excellente illustration des résultats qui peuvent être obtenus quand les villes et les régions travaillent en étroite collaboration avec la communauté Rom.

La commune d'Obrnice (République Tchèque), première lauréate, a développé un projet qui s'intitule « La vie communautaire à Obrnice − une approche intégrée ». Différentes activités sont proposées aux résidents, y compris naturellement aux citoyens Roms, et cela a permis d'améliorer significativement la vie en commun dans ce village.

Le deuxième lauréat est la ville d'Héraklion (Grèce) pour un programme transversal de soutien à la communauté Rom locale ainsi que pour l'organisation de diverses manifestations destinées à lutter contre les discriminations et à développer des activités interculturelles.

La collectivité de Kocaeli (Turquie), troisième lauréate, a mis en place un programme global visant à renforcer les actions en faveur de l'intégration des Roms. Ce programme est basé sur des solutions locales et met l'accent sur la mobilisation des différents acteurs locaux.

Kocaeli et Héraklion sont d'ailleurs deux membres de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms. Herwig van Staa espère qu'Obrnice adhérera prochainement à l'Alliance pour partager son expérience particulièrement réussie avec 120 autres collectivités locales d'Europe. L'Alliance a pour objectif essentiel l'échange d'informations afin que chacun puisse progresser dans cette voie. Herwig Van Staa félicite les lauréats et leur souhaite bonne chance pour l'avenir.

M. le PRESIDENT (interprétation) donne la parole à M. Warmisham, rapporteur thématique du Congrès pour les questions liées aux Roms.

John WARMISHAM (Royaume-Uni, L, SOC) (interprétation) félicite les trois collectivités territoriales lauréates pour leurs brillants résultats dans leurs efforts menés pour l'intégration des Roms. Elles représentent un excellent exemple du rôle que peuvent jouer les collectivités locales et régionales.

John Warmisham rappelle que l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms a été lancée en mars 2013 par le Congrès, suite à une décision prise par les villes et régions pendant le sommet des maires en septembre 2011. A l'heure actuelle, l'Alliance rassemble 120 villes et régions appartenant à 27 pays différents. Le groupe de travail de cette organisation est basé à Strasbourg, au siège du Conseil de l'Europe. Les principaux objectifs de l'Alliance sont de favoriser un échange d'expériences entre les villes et régions participantes, et de permettre à celles-ci de parler d'une seule voix. L'Alliance leur fournit une plateforme de lobbying au sein du Conseil de l'Europe mais également à l'extérieur, sur toutes les questions concernant l'intégration des Roms au niveau local et au niveau régional.

Actuellement, la principale activité de l'Alliance est la mise en œuvre du projet conjoint du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, intitulé ROMACT. Ce programme vise à améliorer la capacité des autorités territoriales à élaborer et mettre en œuvre des stratégies visant à l'inclusion des Roms. ROMACT met l'accent sur un engagement politique durable. ROMACT est étroitement lié à un autre projet conjoint du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, ROMED 2. L'ensemble de ces projets seront lancés durant la première phase dans plus de 30 municipalités pilotes, appartenant à 5 pays. ROMACT a déjà été lancé en Hongrie, en Bulgarie et en

Roumanie, et sera prochainement engagé en Slovaquie et en Italie. L'Alliance organise également des séminaires au niveau national et au niveau international pour les villes et régions adhérentes de manière à améliorer l'échange de bonnes pratiques.

L'Alliance, l'Institut européen des itinéraires culturels et la Région Provence Alpes Côte-d'Azur organisent les 30 et 31 octobre 2013 une conférence internationale à Marseille sous le titre « travail en réseau pour promouvoir la dimension européenne de la culture Rom ». L'objectif de cette conférence sera de sensibiliser à la culture Rom et d'examiner les questions d'actualité, mais aussi les problèmes rencontrés dans le passé concernant les préjugés et discriminations dont ont été victimes les Roms.

John Warmisham conclut en félicitant les lauréats du prix Dosta ! et en leur souhaitant un plein succès dans leurs actions.

Herwig VAN STAA (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) appelle chacun des lauréats à venir chercher la médaille et le diplôme décernés par le Congrès. Le jury a attribué le premier prix cette année à la commune d'Obrnice en République Tchèque. Herwig van Staa donne la parole à Mme Miklošová, maire d'Obrnice.

Drahomira MIKLOŠOVÁ, Maire d'Obrnice, République Tchèque (interprétation) remercie le Congrès pour l'honneur qui est fait à sa municipalité après tant d'années passées à travailler avec les Roms et pour les Roms. Le prix revient non seulement à tous les citoyens de la commune d'Obrnice mais aussi à la République Tchèque. Mme Miklošová remercie tous ses concitoyens, y compris les Roms, ses collègues et tous ceux qui ont bien mérité ce prix Dosta ! par leur implication qui prouve qu'ils ne sont pas indifférents au sort des autres.

Herwig VAN STAA (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) félicite Mme Miklošová pour son excellent travail au sein de sa municipalité. Le deuxième prix revient à la municipalité d'Héraklion, représentée par Madame Syggelaki, maire adjointe.

Despoina SYGGELAKI, adjointe au maire d'Héraklion, Grèce (interprétation) remercie le Congrès pour ce prix qui est important pour l'équipe municipale, pour la ville d'Héraklion mais aussi pour toute la Grèce. En effet, ce pays vit des jours difficiles et la marginalisation d'un groupe minoritaire tel que celui des Roms peut amener à craindre que la même situation se reproduise pour une autre partie de la population. Despoina Syggelaki appelle l'ensemble des auditeurs à lutter pour qu'aucun groupe ne soit marginalisé malgré la crise et les problèmes sociaux et politiques. Il est essentiel d'être vigilant afin d'assurer le respect des droits de l'homme.

Herwig VAN STAA (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) félicite Mme Syggelaki et appelle M. Karaosmanoğlu, représentant de Kocaeli en Turquie, qui a remporté le troisième prix.

Ibrahim KARAOSMANOĞLU, Maire de la municipalité métropolitaine de Kocaeli, Turquie, (interprétation) salue les membres du Congrès et remercie le jury pour l'attribution de ce prix qui revêt une grande importance. Plus de 20 000 Roms sont présents à Kocaeli. Les mesures prises ont permis d'améliorer leur qualité de vie et même de la normaliser. La municipalité a écouté la population rom afin de comprendre ses attentes. Des études ont été également menées. De nombreuses discussions ont été engagées avec les associations roms. Les jeunes Roms ont été encouragés à suivre des formations, à participer aux mouvements sportifs et à différentes activités. L'accent a été mis sur l'éducation et l'intégration active des Roms dans la vie sociale. Les femmes et les hommes roms se sont montrés heureux de participer à ces projets et ils ont montré leur sens de l'hospitalité en ouvrant les portes de leurs maisons. Ils ont insisté sur leur désir de voir leurs enfants recevoir une éducation. Des changements réels se sont produits dans leur vie. Aujourd'hui, la communauté rom n'est plus considérée comme un problème. Les Roms jouent un rôle de plus en plus actif dans tous les aspects de la vie sociale ainsi que dans le domaine commercial. Les jeunes suivent des formations et des ingénieurs sont issus de la communauté rom.

Herwig VAN STAA (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) félicite M. Karaosmanoğlu. Il invite les trois lauréats à venir le rejoindre pour la photographie officielle.

La photographie officielle est prise.

Herwig VAN STAA (Autriche, R, PPE/CCE) (interprétation) clôt la cérémonie de remise du prix Dosta !

M. le PRESIDENT (interprétation) remercie les lauréats ainsi que M. van Staa.

8. DATE ET L'HEURE DE LA PROCHAINE SEANCE

M. le PRESIDENT (interprétation) cède la parole à M. Konstantinov, chef de la délégation ukrainienne, qui souhaite présenter la réception organisée par sa délégation.

Volodymyr KONSTANTINOV (Ukraine, R, GILD) (interprétation), en tant que Président du Parlement régional de la République de Crimée, souligne que le débat sur la lutte contre les extrémismes était particulièrement intéressant et il appelle les auditeurs à combattre ce fléau. La République de Crimée connaît malheureusement aussi de tels problèmes. Cependant cette région bénéficie de nombreux atouts. Volodymyr Konstantinov invite les membres du Congrès à assister à l'inauguration de l'exposition sur la République autonome de Crimée, qui sera suivie d'une réception.

M. le PRESIDENT (interprétation) indique que la prochaine séance du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux se tiendra le lendemain 31 octobre à 9 h 30.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 h 57.

TROISIÈME SÉANCE DU CONGRÈS

Jeudi 31 octobre 2013 à 9 h 30

SOMMAIRE

Page

1. Adoption formelle des textes approuvés par les Chambres 115

2. Adoption des projets des procès-verbaux des séances du Congrès et des Chambres du 30 octobre 2013 115

3. Démocratie locale et régionale en Ukraine 115

4. Démocratie locale et régionale en Albanie 118

5. Démocratie locale et régionale au Danemark 121

6. Clôture de la vingt-cinquième Session par le Président du Congrès 124

La séance est ouverte à 9 h 30, sous la présidence de Herwig van Staa (Autriche, R, PPE/CCE), Président du Congrès.

M. le PRESIDENT (interprétation) annonce que l'Association des Agences de la Démocratie locale organise une réunion. Il est en effet envisagé de mettre en place une agence de la démocratie locale à Dnipropetrovsk en Ukraine pour soutenir le développement des collectivités locales dans ce pays. Cette réunion se tiendra ce jour de 14 à 17 h.

1. ADOPTION FORMELLE DES TEXTES APPROUVES PAR LES CHAMBRES

[CG(25)10]

M. le PRESIDENT (interprétation) indique que l'ordre du jour prévoit l'adoption formelle par le Congrès, conformément à l'article 21 du règlement intérieur, des textes approuvés par la Chambre des pouvoirs locaux et par la Chambre des régions lors de leur séance du 30 octobre. Ces textes sont énumérés dans le document [CG(25)10].

Le Président ne constate aucune opposition à l'adoption de ces textes.

Les textes mentionnés dans le Document [CG(25)10] sont adoptés.

2. ADOPTION DES PROJETS DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONGRES ET DES CHAMBRES DU 30 OCTOBRE 2013

[CG(25)PV2], [CPL(25)PV1] et [CPR(25)PV1]

M. le PRESIDENT (interprétation) invite les membres du Congrès à adopter les procès-verbaux de la dernière séance plénière du Congrès et des séances des deux Chambres.

Le Président ne constate aucune opposition à l'adoption de ces procès-verbaux.

Les procès-verbaux des séances du Congrès et des Chambres du 30 octobre 2013 sont adoptés.

3. DEMOCRATIE LOCALE ET REGIONALE EN UKRAINE

[CG(25)8PROV]

M. le PRESIDENT (interprétation) invite les membres du Congrès à examiner le rapport relatif à la démocratie locale et régionale en Ukraine. Il demande par ailleurs à Michael O'Brien de bien vouloir présider la séance en son absence.

Michael O'Brien (Irlande, R, SOC) s'installe au fauteuil présidentiel à 9 h 33.

M. le PRESIDENT (interprétation) saisit cette occasion pour remercier M. van Staa pour sa contribution au bon fonctionnement du Congrès et pour l'excellente image qu'il donne de cette institution. Il donne la parole aux rapporteurs.

Marc COOLS (Belgique, L, GILD), rapporteur, indique que la délégation du Congrès s'est rendue à deux reprises en Ukraine. La première fois, au mois de mai 2012, la délégation était composée des deux rapporteurs Fabio Pellegrini et Pascal Mangin, assistés du Docteur Semmelroggen, membre du Groupe d'experts indépendants du Congrès, et de Mme Cankoçak, secrétaire de la Commission de suivi. La deuxième visite a eu lieu en avril 2013, Marc Cools remplaçant comme rapporteur Fabio Pellegrini qui n'était plus membre du Congrès. Marc Cools remercie M. Semmelroggen et Mme Cankoçak pour leur aide décisive dans la rédaction du rapport et dans l'organisation de la visite. Il remercie également toutes les autorités ukrainiennes pour leur accueil et pour les explications fournies. Un véritable dialogue a pu se nouer, en Ukraine mais aussi à Strasbourg puisque lors de la précédente session du Congrès en mars dernier, les rapporteurs ont rencontré le représentant permanent de l'Ukraine auprès du Conseil de l'Europe, qui leur a fourni des informations détaillées sur la réforme en cours concernant l'autonomie locale et régionale dans son pays.

L'autonomie locale est extrêmement réduite à l'heure actuelle en Ukraine. La situation a peu évolué depuis le précédent rapport du Congrès qui date de 2001. L'Etat est très centralisateur, même si la Constitution ukrainienne, dans son article 7, garantit l'autonomie locale. L'autonomie financière est très faible. Les compétences déléguées par l'Etat aux collectivités régionales, les oblasts, ou aux communes sont insuffisamment financées. Les maires ou les présidents des oblasts n'ont pas toujours une réelle autorité sur l'administration locale, celle-ci continuant à dépendre largement du pouvoir central. Kyiv, ainsi que d'autres villes en Ukraine, n'a même plus de maire élu. Des élections sont annoncées en octobre 2015.

Néanmoins, le gouvernement démontre une réelle volonté de procéder à une profonde réforme. Le Président de la République a réaffirmé cette volonté en juin 2013. Une Assemblée constitutionnelle a été mise en place afin de préparer des changements législatifs et constitutionnels pour développer l'autonomie locale et régionale. Le Conseil des Régions a mené des travaux importants sur ce sujet. Le projet de réforme fait actuellement l'objet de débats dans le pays. Certains pensent que des premières modifications seront déjà introduites dans la législation avant l'élection présidentielle qui aura lieu début 2015, d'autres supposent que la réforme sera mise en œuvre après cette élection. Les rapporteurs souhaitent que cette réforme se traduise concrètement dans les faits dans les meilleurs délais.

L'Ukraine ratifiera peut-être prochainement le protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale qui porte sur le droit des collectivités locales de participer aux décisions. Le Parlement ukrainien commencera l'examen de ce sujet au mois de novembre. Au-delà de cette ratification, une réforme profonde devrait être mise en œuvre pour que l'Ukraine puisse bénéficier d'une plus grande autonomie locale et régionale qui pourra servir de levier pour le développement économique.

Pascal MANGIN (France, R, PPE/CCE), rapporteur, souhaite rappeler quelques principes sur lesquels s'appuie le rapport. Il n'existe pas d'antinomie entre la taille d'un pays et la décentralisation. Pourtant, en Ukraine, il existe un certain nombre de résistances à la décentralisation. Les arguments invoqués portent sur l'étendue du pays et sur la complexité de la mise en place de la décentralisation. Par ailleurs, les rapporteurs insistent sur le fait que des textes législatifs ne suffisent pas : la décentralisation doit se traduire concrètement sur le terrain. Enfin, la décentralisation suppose que les collectivités territoriales disposent de moyens financiers. Néanmoins, il semble qu'il existe en Ukraine une réelle volonté d'aller vers la décentralisation. Pascal Mangin souhaite remercier les associations de collectivités territoriales qui ont fourni à la délégation du Congrès des explications très complètes. Il précise aussi qu'une consultation des associations de collectivités territoriales par les autorités nationales est actuellement en cours au sujet du projet de réforme et qu'elle semble menée de manière convaincante.

Pascal Mangin insiste également sur le fait qu'il existe actuellement des chefs d'administration centrale qui constituent une sorte de contre-pouvoir et empêchent la mise en place d'une réelle autonomie locale des autorités élues.

La réforme devra aussi prendre en compte la question de la péréquation financière. Comme dans tout territoire, il existe des disparités de richesses entre les régions. Les rapporteurs préconisent d'envisager des mécanismes de redistribution qui permettraient d'améliorer la situation des régions les plus défavorisées.

Pascal Mangin fait observer que lors de leur visite en République autonome de Crimée, un maire a confié aux rapporteurs qu'il n'existait pas d'opposition au sein du conseil municipal car les habitants étaient satisfaits de sa gestion. Pascal Mangin se déclare plutôt dubitatif sur ce sujet et estime qu'il faut veiller à donner une représentation à ceux qui ne seraient pas totalement d'accord avec le maire. La réforme devrait également se préoccuper des questions qui restent en suspens concernant le statut de la capitale. Enfin, le rapporteur souhaiterait qu'une attention particulière soit portée à une meilleure prise en compte de la parité hommes/femmes au sein des organes élus.

Pascal Mangin remercie l'expert qui a assisté les rapporteurs, M. Semmelroggen, ainsi que le secrétariat du Congrès. Il espère que ce rapport sera suivi d'effets en Ukraine.

M. le PRESIDENT (interprétation) remercie les rapporteurs pour le travail réalisé. Il ouvre le débat.

Valeriy GOLENKO (Ukraine, R, PPE/CCE) (interprétation) constate que la mission du Congrès a étudié de façon approfondie la situation actuelle de la démocratie locale et régionale en Ukraine. La position des rapporteurs rejoint celle du Président de l'Ukraine, M. Victor Ianoukovytch, qui a affirmé la nécessité de mener des réformes approfondies sur la base de la Charte européenne de l'autonomie locale. Plusieurs étapes ont déjà été franchies avec l'adoption d'un ensemble de mesures. En 2013, des discussions ont été engagées sur le projet de réforme. Un soutien est apporté à cette initiative par les représentants élus et par la société civile dans son ensemble.

Valeriy Golenko constate que les rapporteurs ont bien compris les difficultés que rencontre l'Ukraine dans la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale. La démocratie s'est mise en place récemment et l'Ukraine avance dans cette voie le plus rapidement possible. Il est important que les structures démocratiques soient comprises et adoptées par le peuple. Valeriy Golenko estime que la mission prioritaire consiste à optimiser la représentation de la société civile. Aussi le gouvernement a mis en place un conseil où tous les partis politiques sont représentés, ainsi que les divers mouvements, les ONG et la société civile. Les associations ukrainiennes de collectivités territoriales coopèrent à ce conseil, en particulier l'Association ukrainienne des conseils municipaux dirigée par Sergiy Chernov, membre du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Valeriy Golenko estime que la mise en place des normes européennes en Ukraine est indispensable, et il souligne que tel est déjà le cas dans sa municipalité où la participation de la population aux décisions est effective. Il exprime sa reconnaissance au Congrès pour le suivi effectué en Ukraine et il déclare que le travail de réforme se poursuivra dans son pays de manière à aboutir à une démocratie effective en profitant de l'expérience européenne.

Volodymyr UDOVYCHENKO (Ukraine, L, GILD) (interprétation) fait observer que l'Ukraine a parcouru un long chemin depuis la résolution du Congrès datant de 2001. A l'époque, l'Ukraine était un Etat centralisé. De nombreux changements sont intervenus, avec l'aide du Congrès. Volodymyr Udovychenko remercie les rapporteurs pour leur approche tolérante et éthique sur l'Ukraine, ainsi que le Congrès pour l'aide apportée. Il espère que bientôt les lacunes existantes en Ukraine seront surmontées. Le Président de l'Ukraine, M. Ianoukovytch, manifeste une réelle volonté politique de progresser dans cette direction. Il a commencé en préparant une réforme constitutionnelle. La réforme permettant le développement démocratique local et régional doit se poursuivre. Les collectivités territoriales se sont montrées prêtes à prendre en charge de nouvelles responsabilités. Naturellement, au niveau central, certains fonctionnaires opposent une certaine résistance. Cependant, Volodymyr Udovychenko souligne que les décisions ne doivent pas être prises dans les cabinets ministériels mais au plus près des citoyens. L'Ukraine doit mettre en place une véritable démocratie locale et régionale, une démocratie participative. La législation ukrainienne doit être connue de la population et refléter le principe de la transparence. Les principes de la Charte européenne de l'autonomie locale doivent être respectés, en particulier celui de la subsidiarité.

Leen VERBEEK (Pays-Bas, R, SOC) (interprétation) constate que le processus de réformes avance lentement. Le gouvernement invoque plusieurs raisons pour justifier ce retard. Les rapporteurs recommandent au gouvernement d'accélérer le rythme. Leen Verbeek se demande comment le Conseil de l'Europe pourrait intervenir pour permettre aux réformes d'avancer plus rapidement. La recommandation du Congrès peut-elle faire progresser la situation ?

M. le PRESIDENT (interprétation) invite les rapporteurs à répondre aux différentes interventions.

Marc COOLS (Belgique, L, GILD), rapporteur, souligne que le Conseil de l'Europe apporte une attention très particulière à l'Ukraine pour lequel un plan d'actions a été mis en place, avec l'appui de la Suède, de la Suisse et du Danemark. En matière d'optimisation de la gestion, un débat a lieu actuellement en Ukraine sur une éventuelle fusion de communes. En effet, dans ce pays il existe de très nombreuses petites entités et il pourrait être envisagé d'inciter des communes à se regrouper sur la base du volontariat.

En ce qui concerne le rythme de la réforme, Marc Cools espère que le rapport du Congrès contribuera effectivement à faire progresser la situation. Il se rendra d'ailleurs à Kyiv le 11 novembre

pour participer à un colloque au cours duquel il exposera les conclusions de ce rapport. Cependant, il faut encore que ces recommandations se traduisent dans les faits. Marc Cools estime que ce qui sera déterminant dans le processus de réformes, c'est la rapidité avec laquelle le « concept », c'est-à-dire le schéma directeur de la réforme, sera signé par le Président de la République. Si cette signature intervient prochainement, le processus sera certainement lancé très rapidement. Dans le cas contraire, la situation serait moins optimiste. Marc Cools souhaite que le Congrès maintienne une certaine vigilance. La réforme en cours correspond réellement aux principes de la Charte européenne de l'autonomie locale mais il apparaît indispensable que les premières étapes de la réforme commencent à être mises en œuvre en 2014.

Pascal MANGIN (France, R, PPE/CCE), rapporteur, remercie les représentants ukrainiens pour leurs propos. Il souligne qu'il est nécessaire évidemment que des textes législatifs soient adoptés, mais que cela ne suffit pas. Au-delà des textes, c'est la façon dont ceux-ci seront mis en œuvre qui permettra d'apprécier la qualité de la réforme. La consultation de la société civile paraît aller dans la bonne direction, puisque la décentralisation est aussi et surtout un état d'esprit.

En réponse à Leen Verbeek, Pascal Mangin espère que les recommandations contenues dans le rapport seront effectivement mises en œuvre. Il se déclare persuadé que si le Congrès poursuit ses pressions amicales, tous les efforts seront finalement couronnés de succès. Le dialogue engagé avec les autorités ukrainiennes paraît plutôt positif. La voix des autorités locales et des associations de collectivités territoriales ukrainiennes sera certainement entendue.

M. le PRESIDENT (interprétation) invite les membres du Congrès à examiner le projet de recommandation, pour lequel aucun amendement n'a été déposé. Il soumet au vote ce projet de recommandation.

Le projet de recommandation contenu dans le Document [CG(25)8] est adopté.

M. le PRESIDENT (interprétation) indique que conformément à l'article 27 du règlement intérieur, une motion contenant un projet de résolution et de recommandation sur la tragédie de Lampedusa et la situation d'urgence en Méditerranée a été préparée par le Bureau du Congrès et déposée au bureau de la distribution. Le Président invite tous les membres du Congrès à signer ce document de manière à donner du poids à cette déclaration afin d'essayer d'éviter de nouvelles tragédies.

John Warmisham (Royaume-Uni, L, SOC) s'installe au fauteuil présidentiel à 10 h 02.

4. DEMOCRATIE LOCALE ET REGIONALE EN ALBANIE

[CG(25)11PROV]

M. le PRESIDENT (interprétation) invite les membres du Congrès à examiner le rapport relatif à la démocratie locale et régionale en Albanie.

Ždenek BROŽ (République Tchèque, L, CRE), rapporteur (interprétation) annonce qu'il a participé à la visite de monitoring en Albanie en qualité de rapporteur pour les questions locales, en compagnie de M. Åke Svensson, rapporteur pour les questions régionales. Celui-ci est malheureusement absent ce jour. Ždenek Brož remercie David Melua, l'expert qui a assisté la délégation du Congrès, ainsi que Mme Cankoçak pour son assistance. La mission en Albanie s'est déroulée du 12 au 14 décembre 2012. A Tirana, la délégation a rencontré le ministre de l'intérieur, le directeur général du budget, les membres du Parlement, le président de la Cour constitutionnelle et le directeur général du Contrôle supérieur de l'Etat, ainsi que le maire de Tirana, des associations de collectivités locales et régionales et des représentants d'organisations internationales. La délégation s'est également rendue à Elbasan où elle a rencontré le maire et les conseillers régionaux. Le déplacement à Pogradec a dû être annulé en raison de chutes de neige intenses. En revanche, la délégation a eu des discussions particulièrement intéressantes avec un groupe de maires qui se sont déplacés à Tirana, y compris le maire de Pogradec.

Le rapport s'inscrit dans la continuité de la recommandation adoptée par le Congrès en 2006. Depuis lors, le système albanais de collectivités locales répond aux principes de la Charte

européenne de l'autonomie locale. Un fonds de développement régional a été créé et a permis de réduire les disparités entre les différentes collectivités territoriales.

Cependant, il reste quelques questions préoccupantes. Ainsi, les relations entre les élus locaux sont marquées par un environnement extrêmement politisé. Cette situation empêche de parvenir à un consensus au sein des associations de collectivités locales.

Par ailleurs, il n'existe pas de règles claires fixant les modalités de consultation des associations de collectivités locales par le gouvernement central. De plus, les conseils régionaux et les préfets travaillent dans des structures parallèles, dans chaque région, et les compétences de chacun ne sont pas assez clairement définies. De manière générale, des clarifications sont nécessaires en ce qui concerne les structures et les compétences des collectivités locales et régionales. Les collectivités locales ne disposent pas de ressources financières adéquates correspondant à leurs compétences. Elles sont très dépendantes de l'assistance financière de l'Etat et elles en subissent les conséquences quand le gouvernement décide de supprimer certaines subventions de manière discrétionnaire. La ville de Tirana constitue un centre économique et culturel important, mais elle ne dispose pas d'instruments financiers adaptés à son statut de capitale.

Les rapporteurs ont donc formulé une série de recommandations à l'intention des autorités albanaises. Ils préconisent de lancer une réforme du système territorial, afin que les communes et les municipalités puissent assumer leurs responsabilités, en particulier dans le domaine de l'aménagement du territoire et de la planification urbaine. Le principe de subsidiarité doit être mis en œuvre de façon adéquate. Il est conseillé au gouvernement de réviser la législation existante afin de préciser les compétences des collectivités locales et régionales. Il convient en particulier de clarifier les compétences respectives des préfets et des conseils régionaux afin d'éviter des structures parallèles et des doublons. Les rapporteurs recommandent également de mettre en place une structure administrative unifiée responsable devant le conseil régional et d'introduire le suffrage universel direct pour l'élection de celui-ci. Il est demandé au gouvernement de consolider les institutions au niveau régional et de réformer le système de finances régionales, afin de créer une administration efficace et une réelle autonomie à ce niveau.

Le processus de consultation entre les autorités centrales et les collectivités locales devrait être formellement prévu par la loi. Les consultations devraient avoir lieu en temps voulu et de manière adéquate sur les questions concernant directement les autorités locales. Le gouvernement doit par ailleurs s'assurer que la supervision des collectivités locales ne se transforme pas en un contrôle disproportionné des décisions relevant des autorités locales. Ce contrôle peut en effet miner l'autonomie locale.

Il conviendrait d'améliorer le statut juridique de Tirana afin de fournir à la capitale les moyens financiers, budgétaires et fiscaux nécessaires pour lui permettre de remplir son rôle. Enfin, le rapport demande au gouvernement albanais de signer et ratifier le protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale portant sur le droit pour les collectivités locales de participer aux affaires les concernant.

M. le PRESIDENT (interprétation) remercie l'intervenant et ouvre le débat.

Tahsim MEMA (Albanie, R, PPE/CCE) (interprétation) se réjouit que le rapport constate que le système albanais de démocratie locale et régionale correspond, pour l'essentiel, aux principes de la Charte européenne de l'autonomie locale. Ce système résulte des contributions de tous les acteurs, locaux, nationaux et internationaux. Il est fondamental de considérer le statut d'élu local ou régional comme un élément essentiel de la démocratie.

Cependant, Tahsim Mema signale que le nouveau gouvernement albanais a pris récemment des mesures qui constituent une violation flagrante de la Charte européenne de l'autonomie locale, mais aussi de la Constitution albanaise et des arrêts de la Cour constitutionnelle. Ces décisions remettent en cause l'autorité des représentants élus, et créent donc les prémices d'une violation de la démocratie locale. En effet, le nouveau gouvernement a décidé de retirer aux maires leurs compétences en matière de permis de construire. Pourtant la Cour constitutionnelle albanaise avait clairement déclaré quelques années plus tôt que seul un tribunal peut annuler une décision d'une autorité locale en matière d'urbanisme. La Cour avait ajouté que ce sont les autorités locales qui sont

aussi compétentes pour décider la démolition de bâtiments. Tahsim Mema estime que le décret pris par le Conseil des Ministres, qui permet à un simple fonctionnaire de décider qu'un bâtiment doit être démoli, constitue un abus de pouvoir.

Eglantina BEGTESHI (Albanie, R, PPE/CCE) (interprétation) considère que le rapport contient une série de conclusions extrêmement utiles au point de vue de la démocratie locale. Les rapporteurs rappellent que les décisions doivent être prises au niveau le plus proche du citoyen. Ils constatent que les autorités albanaises collaborent réellement avec le Congrès et que plusieurs réformes ont été mises en place ces dernières années en Albanie. Ces réformes devraient permettre de progresser sur la voie de l'intégration européenne. Les mesures prises représentent une première étape de la réforme administrative et territoriale.

Eglantina Begteshi considère que la Charte européenne de l'autonomie locale doit être pleinement appliquée. Pour l'instant, l'élection de certaines autorités territoriales n'est pas effectuée au suffrage direct. Il existe en outre un désaccord avec le nouveau gouvernement qui affiche une volonté centralisatrice, ce qui serait d'ailleurs sans doute un obstacle à la candidature de l'Albanie à l'Union européenne. La majorité socialiste entend de manière agressive changer la composition des assemblées élues au plan local et régional. Cette attitude remet en cause la démocratie locale et régionale dans le pays. Eglantina Begteshi estime que le nouveau gouvernement, s'il continue ainsi, va faire retourner le pays à l'ère soviétique. En effet, une série de mesures sont prises pour « museler » les autorités locales et régionales et les empêcher d'accomplir leurs missions. Ces agissements constituent des violations flagrantes des normes européennes et de la Charte européenne de l'autonomie locale. Eglantina Begteshi craint que si personne ne se mobilise pour défendre la légitimité des élus locaux et régionaux, les recommandations du Congrès restent sans effets.

Irene LOIZIDOU (Chypre, L, PPE/CCE) (interprétation) relève que le rapport mentionne des difficultés liées au comportement partisan des communautés locales. Cette attitude les empêche de trouver un consensus. Irene Loizidou souhaite davantage de précisions sur ce sujet.

Andrew BOFF (Royaume-Uni, R, CRE) (interprétation) se félicite de ce rapport positif sur l'Albanie, et se réjouit que pour la première fois, une mission de suivi ait été dirigée par un représentant du groupe des conservateurs et réformistes européens. Ce groupe souhaite jouer un rôle actif au sein du Congrès. Andrew Boff se demande si le Congrès est en mesure d'agir pour favoriser un rapprochement entre les diverses associations de collectivités territoriales. Si ces associations sont divisées, elles seront faibles face au gouvernement et ne seront pas en mesure de lutter efficacement pour la démocratie locale. Le Congrès pourrait-il jouer un rôle de médiateur entre ces associations pour que celles-ci comprennent que les principes de la démocratie locale sont plus importants que les différends liés à la politique locale ?

Merita JEGENI YILDIZ (Turquie, R, PPE/CCE) (interprétation) indique qu'étant d'origine albanaise, ce rapport l'interpelle tout particulièrement. Elle remercie les rapporteurs pour la qualité de leur travail. Ceux-ci ont très bien compris quelle était la situation en Albanie. Merita Jegeni Yildiz souhaite que le Congrès suive de manière vigilante la mise en œuvre des recommandations, car la situation sur le terrain s'est tendue dernièrement. Le Congrès doit continuer à observer de près cette évolution.

M. le PRESIDENT (interprétation) invite le rapporteur à répondre aux interventions.

Ždenek BROŽ (République Tchèque, L, CRE), rapporteur (interprétation) remercie les membres de la délégation albanaise pour leurs interventions qui viennent appuyer les conclusions du rapport.

En réponse aux autres intervenants, Ždenek Brož précise qu'il existe actuellement quatre associations albanaises de collectivités territoriales : une association de communes, une association de régions, et deux associations de municipalités, l'une de droite et l'autre de gauche. Il a été proposé de créer une plateforme de dialogue pour ces associations. Les maires semblent d'accord dans l'ensemble, mais cependant certains ne sont pas convaincus. La prochaine étape consisterait à organiser une réunion pour déterminer le cadre de travail d'une telle plateforme.

M. le PRESIDENT (interprétation) clôt le débat, et invite les membres du Congrès à se prononcer sur le projet de recommandation. Deux amendements ont été déposés.

Mihkel JUHKAMI (Estonie, L, PPE/CCE) (interprétation) présente l'amendement n°2. Il précise qu'il partage l'analyse des rapporteurs, mais qu'il souhaite présenter deux amendements de forme. Le premier consiste à remplacer les termes « petites communes » par « les communes et les municipalités ».

M. le PRESIDENT (interprétation) ne constate aucune opposition à cet amendement.

Ždenek BROŽ (République Tchèque, L, CRE), rapporteur (interprétation) se montre favorable à cet amendement qui est conforme au contenu du rapport.

Lars O. MOLIN (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation), en tant que Président de la Commission de suivi, rend également un avis favorable à l'amendement.

M. le PRESIDENT (interprétation) soumet l'amendement n°2 au vote.

L'amendement n°2 est adopté.

Mihkel JUHKAMI (Estonie, L, PPE/CCE) (interprétation) présente l'amendement n°1. Il rappelle que le Conseil de l'Europe a mis en place un programme intitulé « renforcer les structures de l'autonomie locale et coopérer avec les représentants locaux », auquel le Congrès participe. Il souhaiterait qu'une référence à ce projet soit introduite dans la recommandation.

M. le PRESIDENT (interprétation) ne constate aucune opposition à cet amendement.

Ždenek BROŽ (République Tchèque, L, CRE), rapporteur (interprétation) se déclare favorable à cet amendement.

Lars O. MOLIN (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation) estime que le projet concerné est très important et mérite d'être mentionné dans le rapport. Il rend un avis favorable à l'amendement.

M. le PRESIDENT (interprétation) soumet l'amendement n°1 au vote.

L'amendement n°1 est adopté.

M. le PRESIDENT (interprétation) soumet le projet de recommandation, ainsi amendé, au vote.

Le projet de recommandation contenu dans le Document [CG(25)11], ainsi amendé, est adopté.

Gaye Doganoglu (Turquie, L, PPE/CCE) s'installe au fauteuil présidentiel à 10 h 29.

5. DEMOCRATIE LOCALE ET REGIONALE AU DANEMARK

[CG(25)12PROV]

Mme la PRESIDENTE (interprétation) invite les membres du Congrès à examiner le rapport portant sur la démocratie locale et régionale au Danemark.

Julia COSTA (Portugal, L, PPE/CCE), rapporteure, remercie le Président de la Commission de suivi, M. Lars O. Molin, pour son soutien ainsi que le secrétariat du Congrès et en particulier Mme Stéphanie Poirel pour son professionnalisme. La visite de la délégation du Congrès au Danemark s'est déroulée du 2 au 5 octobre 2012. Le délai relativement long qui s'est écoulé entre cette mission et la présentation du rapport s'explique par quelques divergences de vue, que les explications fournies par les autorités danoises et les discussions qui ont eu lieu au sein de la Commission de suivi ont permis de dissiper.

Au cours de la mission, les rapporteurs ont rencontré tous les interlocuteurs habituels. L'échange de vues avec la ministre de l'économie et de l'intérieur sur l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale au Danemark s'est révélé extrêmement positif. Julia Costa souligne que les rencontres avec les responsables politiques d'un pays sont fondamentales pour permettre de percevoir le contexte local et la manière dont la Charte est appliquée concrètement. Un véritable dialogue a pu ainsi s'établir avec les autorités du Danemark, y compris avec les représentants des îles Féroé et du Groenland.

Ces échanges ont permis de mettre en évidence des pratiques qui témoignent d'une véritable culture de la Charte et qui méritent d'être citées en exemple. De telles pratiques pourraient être reproduites dans d'autres pays du Conseil de l'Europe. Par exemple, un projet de fusion de communes peut être transformé en accord de coopération lorsque les communes concernées refusent la fusion. Les consultations des collectivités locales, qui sont réalisées systématiquement lors des processus de décisions qui les concernent directement, peuvent aussi être citées en exemple.

Une tendance nettement positive se dégage donc de ce rapport. Néanmoins, une recommandation a été formulée et a été approuvée par la Commission de suivi. Elle porte sur des points importants de la Charte en ce qui concerne les collectivités locales et également sur les régions, dont la situation a été examinée au regard du Cadre de référence sur la démocratie régionale.

Jean-Pierre LIOUVILLE (France, R, SOC), rapporteur, présente le projet de recommandation. Il précise que depuis le dernier rapport du Congrès datant de 2005, le Royaume du Danemark a mis en place en 2007 une réforme majeure des collectivités locales. Cette réforme a donné lieu à quelques bonnes pratiques, telles que la procédure utilisée pour la fusion des communes, les consultations des collectivités locales lors des processus de planification les concernant, ou la participation des citoyens à la vie publique locale. Le Danemark possède effectivement une véritable culture de la Charte européenne de l'autonomie locale. Jean-Pierre Liouville relève que souvent les rapporteurs lors de leurs missions déplorent une connaissance insuffisante de la Charte. Il espère que dans les années à venir, de plus en plus d'Etats posséderont comme le Danemark une véritable culture de ce texte.

La réforme de 2007 avait pour objectif de renforcer la démocratie locale au Danemark. Cette réforme a été très bien acceptée par le peuple danois, malgré la réduction du nombre de communes. Cette réforme semble une réussite. D'une part, les communes ont bénéficié de nouvelles compétences, jusque-là exercées par les anciens comtés, ceux-ci ayant été remplacés par cinq régions. D'autre part, ces nouvelles compétences ont été accompagnées de transferts des ressources correspondantes. La réforme semble avoir plutôt renforcé la participation citoyenne, des modèles de participation très variés ayant été mis en place avec succès dans tout le pays.

Les principes de la Charte sont globalement bien respectés au Danemark, même si certains points demandent à être révisés. Notamment les compétences des collectivités locales ne sont pas toujours clairement prévues par la loi, ce qui est source de confusions et peut générer parfois des tensions entre les différents niveaux de gouvernance, et des duplications ou des chevauchements de compétences.

S'agissant des aspects financiers, le système financier danois est bien structuré et pragmatique. La péréquation offre des possibilités aux communes les plus faibles économiquement, même si le plafond des contributions fixé pour une durée de quatre ans ne correspond pas toujours aux besoins des communes et surtout à ceux des régions. L'accès des communes au marché des capitaux mériterait par ailleurs d'être révisé.

Les rapporteurs ne sont pas convaincus que les régions soient suffisamment autonomes pour faire face aux défis qui les attendent dans l'avenir. Leurs compétences sont restreintes et elles ne disposent pas de la possibilité de lever des impôts ou de disposer de moyens financiers autres que les contributions allouées par l'Etat. Il s'agit d'un aspect important pour l'équilibre des structures institutionnelles du pays et leur bon fonctionnement.

Jean-Pierre Liouville rappelle par ailleurs que la Charte européenne de l'autonomie locale a été dotée en 2009 d'un protocole additionnel sur le droit de participer aux affaires pour les collectivités

locales. Les rapporteurs encouragent vivement le gouvernement danois à procéder à la signature et à la ratification de ce protocole.

Jean-Pierre Liouville conclut que la situation de la démocratie locale et régionale au Danemark est globalement satisfaisante. Il remercie les membres de la délégation danoise au Congrès, et en particulier le chef de la délégation, Knud Andersen. Il remercie également la co-rapporteure Julia Costa, ainsi que Stéphanie Poirel et l'ensemble de l'équipe du secrétariat.

Mme la PRESIDENTE (interprétation) remercie les rapporteurs et ouvre le débat.

Knud ANDERSEN (Danemark, R, GILD) (interprétation) remercie les rapporteurs pour leur travail. Il fait observer qu'un rapport du Congrès permet généralement aux élus locaux de faire pression sur leur gouvernement afin que celui-ci octroie davantage de responsabilités aux autorités locales. En l'occurrence, ce n'est pas vraiment le cas, puisque le rapport met l'accent sur les bonnes pratiques danoises.

Les rapporteurs ont pu observer au Danemark les effets de la réforme structurelle menée quelques années auparavant. Knud Andersen estime qu'après cette réforme, le niveau de la démocratie locale et régionale a plutôt diminué, même si les compétences des collectivités territoriales restent relativement étendues.

Knud Andersen reprend trois recommandations qui figurent dans le rapport. Il est préconisé une meilleure délimitation des compétences des autorités locales. Knud Andersen confirme qu'effectivement ces compétences sont parfois mal définies et que cette recommandation est tout à fait légitime. Naturellement, il faut que les dotations financières soient adaptées aux compétences exercées. Le rapport observe par ailleurs que les régions ont moins de responsabilités depuis la réforme et suggère au gouvernement de revoir cet aspect. Knud Andersen se déclare ravi de cette recommandation.

Enfin, le rapport préconise un dialogue approfondi avec les autorités du Groenland et des îles Féroé qui souhaiteraient se rapprocher du Congrès. Knud Andersen indique que des discussions sont en cours pour savoir si les représentants de ces deux territoires souhaitent être intégrés à la délégation danoise au Congrès. Il semble que pour l'instant, ces représentants souhaitent surtout être informés de ce qui se passe au Congrès.

Lars O. MOLIN (Suède, L, PPE/CCE) (interprétation), intervenant en qualité de président de la Commission de suivi, souhaite appuyer ce rapport dont le contenu est extrêmement positif, le plus positif de tous ceux qui ont été examinés par la Commission. Lars O. Molin souligne qu'il est important de ne pas se borner à des critiques, mais de mettre en évidence les aspects positifs. Le rapport fournit d'excellents exemples d'application de la Charte, qui pourront peut-être être exportés dans d'autres pays. Lars O. Molin constate cependant, rejoignant l'intervention de Knud Andersen, que rien n'est parfait, même dans les royaumes nordiques. Le rapport présente donc certaines suggestions pour améliorer la situation. Lars O. Molin demande aux membres du Congrès d'approuver le projet de recommandation.

Mme la PRESIDENTE (interprétation) cède la parole aux rapporteurs afin qu'ils répondent aux interventions.

Jean-Pierre LIOUVILLE (France, R, SOC), rapporteur, fait observer, à l'attention de Knud Andersen, que le rapport contient tout de même certains éléments dont les autorités locales danoises peuvent se servir pour appuyer leurs demandes auprès du gouvernement. Jean-Pierre Liouville remarque qu'il n'existe pas un modèle unique de démocratie idéale puisque chaque pays a sa propre culture. Les pratiques du Danemark peuvent cependant servir de modèle à d'autres pays, même s'il reste certains points à améliorer. Partout en Europe, la crise a eu des conséquences, les gouvernements centraux étant tentés de reprendre un certain nombre de compétences. Jean-Pierre Liouville insiste sur le fait que les collectivités locales sont pourtant des acteurs essentiels dans la lutte contre la crise économique.

Au Danemark, il paraît important de mieux préciser la délimitation des compétences afin d'éviter des doublons et de réaliser ainsi des économies. Les régions apparaissent comme des

structures en devenir. Pour l'instant, elles possèdent peu de compétences, même si celles-ci sont importantes dans le domaine de la santé. Jean-Pierre Liouville constate donc que certains aspects pourraient être améliorés, mais que globalement, la situation s'avère très positive. Il remercie le Danemark pour l'accueil réservé à la délégation du Congrès.

Mme la PRESIDENTE (interprétation) invite les membres du Congrès à examiner le projet de recommandation, pour lequel aucun amendement n'a été déposé. La Présidente soumet le projet de recommandation au vote.

Le projet de recommandation contenu dans le Document [CG(25)12] est adopté.

Herwig van Staa (Autriche, R, PPE/CCE) s'installe au fauteuil présidentiel à 10 h 49.

6. CLOTURE DE LA VINGT-CINQUIEME SESSION PAR LE PRESIDENT DU CONGRES

M. le PRESIDENT (interprétation) annonce que l'ordre du jour de cette vingt-cinquième Session du Congrès est épuisé. Cette session s'est avérée une fois de plus extrêmement intéressante. Elle a permis à l'ensemble des membres du Congrès de partager leurs préoccupations et leurs idées sur les défis lancés à la démocratie locale et régionale et sur les différentes réponses qui y sont apportées dans les collectivités.

La crise économique, la lutte contre l'extrémisme, la situation dans plusieurs Etats membres, les problèmes de coopération transfrontalière, l'intégration des migrants, les régions à statut spécial, tous ces sujets ont fait partie du large éventail de questions qui ont été abordées par le Congrès. Le point fort de cette session fut la ratification par Saint-Marin de la Charte européenne de l'autonomie locale. La Charte couvre maintenant l'intégralité du territoire du Conseil de l'Europe, ce qui était un objectif de longue date du Congrès.

Lors de cette session, des discussions fructueuses ont pu être menées sur des questions qui représentent de réels sujets d'inquiétude. Les membres du Congrès doivent maintenant poursuivre ces activités dès leur retour au sein de leurs villes et de leurs régions. Il est essentiel de mettre en pratique les idées discutées lors des sessions du Congrès et de persuader les autorités nationales de les mettre également en œuvre.

Entre deux sessions, le Congrès poursuivra ses activités de suivi et d'observation des élections, de dialogue post-suivi ainsi que ses programmes de coopération, ses activités thématiques et ses actions de partenariat. Il convient d'encourager les partenaires du Congrès à développer la démocratie à travers tout le continent européen pour le plus grand bénéfice des citoyens. Le Président appelle chacun des auditeurs à se lever pour répondre aux défis qui se présentent.

Le Président remercie tous les participants pour leurs contributions à cette session, ainsi que les interprètes, le Secrétaire général et l'ensemble des collaborateurs du Congrès.

Le Président déclare close la vingt-cinquième Session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

La vingt-sixième Session du Congrès se tiendra à Strasbourg, du 25 au 27 mars 2014.

L'Assemblée écoute, debout, l'hymne européen.

La séance est levée à 10 h 54.